



RAPPORT ANNUEL 2010

## L'année en bref

### Chiffres clés (en millions de CHF)

	2010	2009	Variation en %
Total du bilan	35 585	35 733	0%
Total des revenus	996	976	2%
Bénéfice brut	480	470	2%
Bénéfice net	314	301	4%
Masse sous gestion	75 849	76 209	-1%
<b>Ratios</b>			
Charges / Produits <sup>1)</sup>	59%	60%	
ROE	9.8%	9.5%	
<b>Ratios de fonds propres BRI</b>			
Tier 1 capital ratio	17.6%	17.8%	
Total capital ratio	17.6%	17.8%	

<sup>1)</sup> Hors amortissements du goodwill.

### En 2010...

#### ... la BCV a réalisé de très bons résultats, en progression par rapport à 2009:

- les volumes d'affaires ont progressé de manière continue;
- les revenus ont augmenté de 2% à CHF 996 millions;
- le résultat net a progressé de manière réjouissante à CHF 314 millions malgré une charge exceptionnelle de CHF 34 millions au titre du règlement définitif du litige avec l'Administration fédérale des contributions;

#### ... la stratégie BCVPlus est lancée à pleine vitesse et apporte ses premières réalisations concrètes:

- l'activité de gestion de fortune a été renforcée avec l'annonce de la création de Piguet Galland & Cie SA;
- un bureau de représentation à Zurich dédié à la gestion institutionnelle a été ouvert;
- de nombreuses améliorations opérationnelles, notamment dans le service à la clientèle, ont été apportées;

#### ... la BCV a poursuivi sa politique de dividende et de gestion des fonds propres:

- le dividende ordinaire a été augmenté à CHF 21 par action, et la valeur nominale de chaque action a été de nouveau réduite de CHF 10, soit un montant total versé aux actionnaires de CHF 267 millions.

## Chiffres clés – Evolution sur 5 ans

en millions de CHF	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Bilan au 31 décembre</b>					
Total du bilan <sup>1)</sup>	33 031	35 337	35 239	35 733	35 585
Avances à la clientèle	22 059	22 479	22 834	24 312	25 502
Dépôts de la clientèle et emprunts	25 120	27 490	28 134	29 517	29 322
Fonds propres	3 419	3 225	3 177	3 222	3 271
<b>Masse sous gestion (Avoirs administrés)</b>	<b>80 775</b>	<b>84 349</b>	<b>66 766</b>	<b>76 209</b>	<b>75 849</b>
<b>Compte de résultat</b>					
Total des revenus	1 101	1 088	928	976	996
Charges d'exploitation	565	559	505	506	516
Bénéfice brut	536	529	423	470	480
Amortissements	91	85	77	79	78
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	8	10	16	18	5
Bénéfice net	534	477	358	301	314
<b>Effectif du Groupe</b>					
en unités de travail à plein temps	2 390	2 045	1 914	1 939	1 986
<b>Ratios</b>					
Fonds propres / Total du bilan	10.3%	9.1%	9.0%	9.0%	9.2%
Taux de couverture de fonds propres FINMA	199%	179%	180%	176%	175%
Ratios de fonds propres BRI - Tier 1 capital ratio	18.3%	16.3%	16.4%	17.8%	17.6%
Ratios de fonds propres BRI - Total capital ratio	18.5%	16.3%	16.2%	17.8%	17.6%
Bénéfice brut / Fonds propres moyens	15.9%	15.5%	13.1%	14.7%	14.9%
Charges / Produits <sup>2)</sup>	59.4%	59.0%	62.6%	59.8%	59.5%
Bénéfice brut par employé (en milliers de CHF)	225.8	244.7	217.1	244.4	245.0
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	16.0%	14.3%	11.2%	9.5%	9.8%
<b>Notations</b>					
<b>Standard &amp; Poor's</b>					
Long terme	A / stable	A+ / stable	AA- / stable	AA- / stable	AA- / positive
Court terme	A-1	A-1	A-1+	A-1+	A-1+
<b>Moody's</b>					
Long terme		A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable
Court terme		Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1

<sup>1)</sup> Suite aux modifications des principes comptables apportées aux comptes 2007, les rubriques correspondantes des exercices précédents ont fait l'objet d'un retraitement.

<sup>2)</sup> Hors amortissements du goodwill.

## Au cœur de la vie quotidienne

Etre la Banque du canton, cela signifie s'engager auprès des habitants dans leur vie de tous les jours. Ce quotidien n'est pas seulement fait de sujets financiers et économiques; il est aussi composé d'une myriade d'actions sportives, culturelles et sociales. C'est pourquoi la BCV pratique une politique active de mécénat et de sponsoring. Chaque année, elle soutient plus de huit cents lieux et manifestations vaudoises.

Parmi tous ces rendez-vous, cinq sont présentés dans ce rapport annuel. Cinq événements et institutions qui contribuent à l'identité et au dynamisme du canton, et qui reflètent les valeurs de proximité et de professionnalisme auxquelles la Banque est attachée. Cinq partenariats commentés par leurs représentants et illustrés par des prises de vue inédites.

# Sommaire

<b>Message des présidents</b>	4
<b>Les membres de la Direction générale</b>	6
<b>Votre banque</b>	8
Portrait	8
Responsabilité d'entreprise: la BCV et ses missions	11
<b>Revue 2010</b>	18
Environnement économique	18
La BCV dans l'année	31
Les secteurs d'activité	38
<b>Gestion intégrée des risques</b>	50
<b>Gouvernance d'entreprise</b>	62
<b>L'action BCV</b>	90
<b>Données financières</b>	92
Commentaires des comptes du Groupe	94
Comptes du Groupe	99
Comptes de la Maison mère	144
<b>Organigramme</b>	155
<b>Organisation du réseau</b>	156
<b>Responsables régionaux</b>	157

## Message des présidents

### Très bons résultats d'une banque en phase avec son Canton

Il a beaucoup été question de reprise économique en 2010, après des années 2008 et 2009 marquées par une crise financière et une récession dans de nombreux pays. Cette reprise a même surpris par sa vigueur, au plan mondial mais aussi en Suisse et dans le canton de Vaud. Il ne faudrait pas en conclure que 2010 ait été une année sans heurt: elle n'a pas manqué de moments tendus, comme l'éclatement de la crise de la dette souveraine et les soubresauts boursiers qui en ont découlé. En outre, les premiers signes d'une modération de la croissance économique ont pu être observés. Cependant, la BCV a réalisé de très bons résultats grâce à son excellent positionnement dans un canton économiquement sain.

La plupart des volumes d'affaires ont continué à progresser à un rythme soutenu. Ainsi, les créances hypothécaires ont augmenté de 8% en 2010. Quant à l'épargne confiée à la Banque, elle a enregistré une croissance de 11%. L'afflux de nouveaux fonds de la clientèle privée et des PME s'est inscrit à CHF 1,3 milliard sur l'exercice. Il s'agit de progressions importantes, qui témoignent, notamment, de la confiance de la clientèle, de la solidité et de la bonne image de la Banque. Le résultat a été une hausse des revenus totaux du Groupe de 2% à CHF 996 millions.



Olivier Steimer  
Président du Conseil d'administration

Face à cela, et bien que les effectifs aient été renforcés pour accompagner la croissance, les coûts sont restés maîtrisés. Le bénéfice brut et le bénéfice net se sont inscrits en hausse sur l'année, respectivement +2% et +4%. Au niveau du bénéfice net, la progression est d'autant plus satisfaisante qu'elle est survenue malgré une charge unique et exceptionnelle de CHF 34 millions, résultant de la liquidation définitive du litige avec l'Administration fédérale des contributions. En outre, ces très bons résultats découlent d'un faible besoin en provisionnement, attestant de la qualité du portefeuille de crédits et du contexte économique favorable dans le canton.

### Premiers résultats concrets de BCVPlus

Autre facteur de satisfaction: la stratégie BCVPlus, annoncée à fin 2008, a livré en 2010 ses premiers résultats concrets après deux années de travail. Un exemple en est le renforcement de l'activité de gestion de fortune onshore. Notre filiale, la Banque Piguet & Cie SA, a annoncé en décembre son projet de fusionner au printemps 2011 avec la Banque Franck Galland & Cie SA, qui rejoint ainsi le Groupe. Le total des avoirs gérés par les deux instituts était d'environ CHF 8 milliards à fin 2010. Le nom de Piguet Galland & Cie SA a été choisi pour le nouvel établissement. La réunion de ces deux banques à tradition familiale et entrepreneuriale vise à créer un

acteur important dans la gestion de fortune domestique en Suisse romande, bien positionné pour croître.

Pascal Kiener  
Président de la Direction générale



Voici d'autres exemples. Les efforts pour rendre les systèmes informatiques plus performants et conviviaux se sont poursuivis. L'offre de produits et services pour les PME a été étendue. Des spécialistes seniors basés à Zurich ont été recrutés pour s'occuper de clients outre-Sarine dans la gestion institutionnelle.

De nombreux domaines sont concernés par BCVPlus. Dans ses principaux métiers, la BCV a institué des sondages systématiques pour mesurer la satisfaction de la clientèle; le temps à disposition des conseillers pour servir les clients a augmenté; plusieurs procédures administratives ont été raccourcies, notamment pour ouvrir un compte. Enfin, un centre d'appels téléphoniques dédié contacte proactivement les clients pour fixer un rendez-vous avec leur conseiller afin d'examiner leur situation.

Un objectif de BCVPlus est d'améliorer de manière continue la qualité du service à la clientèle. Cette stratégie s'accompagne d'un accent sur les quatre valeurs fondamentales de la Banque: proximité, responsabilité, professionnalisme, performance. Ces valeurs, et leur signification dans la pratique professionnelle, guident les collaborateurs dans toutes leurs activités, travail administratif ou service à la clientèle. En 2010, l'organisation d'une cinquantaine de séminaires d'une journée chacun, encadrés par une équipe de formateurs externes, un membre de la Direction générale et un cadre supérieur, a permis aux 2000 collaborateurs de la BCV d'approfondir les implications de ces valeurs dans leur quotidien.

BCVPlus est un programme important, de longue haleine et constitué d'une multitude de projets. Ceux-ci doivent se poursuivre encore sur plusieurs années, mais ces premiers résultats nous confirment que la Banque est sur la bonne voie.

### Une organisation stable à une époque où les changements sont nombreux

De plus, l'exercice 2010 a permis de constater que la nouvelle organisation autour des quatre divisions tournées vers la clientèle, la banque des particuliers, le Private Banking, la banque des entreprises et l'Asset Management & Trading, a fait ses preuves. La BCV aborde une période de changements réglementaires et législatifs, aux plans suisse et international, avec un atout de taille: la stabilité.


En 2010, la Banque a poursuivi pour la troisième année consécutive sa politique de dividende et de gestion des fonds propres. Elle a versé CHF 181 millions sous forme de dividende et CHF 86 millions sous forme de remboursement du capital nominal. Sur les CHF 267 millions ainsi distribués à ses actionnaires, l'Etat de Vaud a reçu CHF 179 millions. Durant l'année 2010, le rendement total pour l'actionnaire a été de +27%, compte tenu de l'évolution du cours de l'action BCV et des distributions.

### Politique de distribution aux actionnaires confirmée

Confiant dans la capacité bénéficiaire à long terme du Groupe et en ligne avec la stratégie de gestion des fonds propres, le Conseil d'administration propose pour décision à l'Assemblée générale du 5 mai 2011 le paiement d'un dividende ordinaire de CHF 22 par action et d'un montant de CHF 10 par action par prélèvement sur la réserve légale issue d'apports de capital. Au total, CHF 275 millions doivent ainsi être distribués aux actionnaires en 2011.

En résumé, la Banque a réalisé un très bon exercice 2010. Elle est en phase avec son environnement économique. La BCV est une partie intégrante du canton de Vaud, comme le montre également le soutien aux activités socio-culturelles et sportives du canton.

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous remercions les clients de la confiance qu'ils accordent à la BCV. La Banque s'engage à continuer d'améliorer la qualité des services qui leur sont offerts. Nous tenons ici à remercier également l'actionariat de la Banque pour sa confiance et sa fidélité. Naturellement, nous exprimons notre gratitude à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Groupe pour le travail accompli et les succès obtenus en 2010. Ils contribuent chaque jour à faire avancer la BCV sur la voie d'une croissance durable.



Olivier Steimer



Pascal Kiener

## Les membres de la Direction générale

**Stefan Bichsel**

Directeur général,  
Division Asset  
Management & Trading

**Thomas W. Paulsen**

Directeur général,  
Division Finance et risques

**Aimé Achard**

Directeur général,  
Division Services

**Bertrand Sager**

Directeur général,  
Division Gestion crédit





Pascal Kiener  
Président de la  
Direction générale

Markus Gygax  
Directeur général,  
Division Retail

Gérard Haeberli  
Directeur général,  
Division Private Banking

Jean-François Schwarz  
Directeur général,  
Division Entreprises



# Votre banque

## Portrait

### Statut

La BCV est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son actionnaire majoritaire est l'Etat de Vaud qui détient 66,95% du capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du canton de Vaud. Son statut juridique est défini dans la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007 et le 2 mars 2010. La BCV est soumise à la législation bancaire. Ses engagements ne sont pas garantis par l'Etat de Vaud. Cependant, les clients de la BCV, comme ceux des autres banques suisses, bénéficient du système de Garantie des dépôts des banques et négociants en valeurs mobilières suisses mis en place au plan national. Ce système vise à protéger les dépôts jusqu'à un montant de CHF 100 000 par déposant et par banque. De plus, une garantie d'Etat limitée est accordée pour les dépôts effectués auprès de la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise (CECV), qui est gérée par la Banque.

### Métiers

Avec des revenus de CHF 996 millions en 2010 et un bilan de CHF 35,6 milliards, la BCV se classe parmi les cinq premières banques universelles en Suisse. Seconde banque cantonale du pays et première banque du canton de Vaud, elle dispose d'un réseau de 68 agences et 200 Bancomat répartis sur le territoire vaudois. La BCV est organisée autour de quatre divisions tournées vers la clientèle: la banque des particuliers, le Private Banking, la banque des entreprises et l'Asset Management & Trading. Elle offre une palette complète de produits bancaires à tous les segments de clientèle. Le Groupe BCV comptait 1986 emplois en équivalents temps plein au 31 décembre 2010. A cette date, outre la Maison mère, il comprenait notamment une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune, Banque Piguet & Cie SA, ainsi que deux sociétés de direction de fonds de placement, Gérifonds SA et Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA. Le périmètre de consolidation complet au 31 décembre 2010 est décrit à la page 115.

### Missions

Selon l'article 4 de la LBCV, la Banque est une banque universelle de proximité qui a pour mission de contribuer «dans les différentes régions du canton au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques». Elle «contribue également à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton». Enfin, elle se doit de «porter une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux». Plus largement, la BCV a pour mission de créer de la valeur pour ses actionnaires et ses clients, d'être un employeur de référence et d'agir de manière responsable et engagée dans la société civile en général.

### Histoire

Depuis sa fondation à fin 1845, la BCV s'est développée sur le territoire cantonal en étendant ses activités, principalement par croissance interne. Dans les années 1990, le paysage bancaire vaudois a subi de profonds changements. Ainsi, la BCV a repris la Banque Vaudoise de Crédit en 1993 et fusionné avec le Crédit Foncier Vaudois en 1995. Puis, de 1996 à 2000, la Banque s'est diversifiée, notamment dans la banque d'affaires, la gestion privée à l'étranger et le trading. Cette évolution s'est traduite par une forte croissance de la taille de son bilan, qui est passé d'environ CHF 15 milliards au début des années 1990 à plus de CHF 38 milliards en 2000.

En 2001 et 2002, suite à des analyses rigoureuses du portefeuille de crédits, d'importantes provisions ont dû être constituées, entraînant des pertes significatives et une baisse substantielle du niveau de fonds propres. Pour renforcer sa capacité financière, le Groupe BCV a été recapitalisé à deux reprises. L'Etat de Vaud a très largement souscrit à ces deux opérations, effectuées en 2002 et au début de l'année 2003.

A la fin de l'année 2002, une stratégie en deux étapes a été définie. Elle prévoyait une première phase d'assainissement et de recentrage de la Banque, suivie d'une phase de développement. A partir de 2003, le Groupe BCV a appliqué avec succès une stratégie de recentrage sur ses quatre activités de base, la banque des particuliers, la gestion de fortune privée et institutionnelle, la banque des entreprises et le trading, ainsi que sur certains domaines spécialisés caractérisés par un potentiel de croissance et de rentabilité attractif.

De 2005 à 2008, la BCV a lancé la deuxième étape de sa stratégie avec le programme CroisSens, par lequel elle visait à poser les bases d'une croissance durable et à dynamiser les activités en tirant parti de sa position unique dans le canton. Elle s'est notamment réorganisée en neuf régions afin d'être plus proche de sa clientèle. Ces efforts ont permis au Groupe d'améliorer son image dans le canton et de renforcer son dynamisme commercial.

En 2007, la Banque a racheté l'ensemble du capital-participation créé en 2003 et pris acte de la décision du 15 avril 2008 du Parlement vaudois d'autoriser le Conseil d'Etat à ramener la participation de l'Etat dans le capital-actions à un niveau de 50,12%. Le 25 novembre 2008, le Conseil d'Etat avait fait part de sa décision de ne pas vendre d'actions avant 2010. Le 16 juillet 2010, il a encore précisé qu'aucune cession ne serait envisagée avant 2013.

Le 8 décembre 2010, la Banque Piguet & Cie SA, filiale de la BCV, a annoncé son projet de fusionner avec la Banque Franck Galland & Cie SA au cours du premier semestre 2011. Le nom de Piguet Galland & Cie SA a été choisi pour le nouvel établissement. A fin 2010, le total des avoirs gérés par les deux établissements se montait à environ CHF 8 milliards. Cette fusion doit donner naissance à l'un des principaux acteurs dans la gestion de fortune domestique en Suisse romande.

## Stratégie

A la fin de l'année 2008, la BCV a revu sa stratégie afin d'orienter ses efforts vers son développement commercial. Elle estime que le modèle d'affaires de banque universelle à ancrage régional est le plus approprié pour assurer une croissance durable et profitable. Avec cette nouvelle stratégie, BCVPlus, la Banque entend renforcer sa position de banque universelle dans le canton et être reconnue comme un acteur de référence en Suisse, notamment dans la gestion privée et institutionnelle.

Avec BCVPlus, la Banque vise principalement :

- Un nouvel élan de la banque des particuliers, notamment dans le domaine hypothécaire, en recherchant une meilleure efficacité et en développant le potentiel de sa large base de clientèle.
- Une croissance dans la gestion privée, principalement dans le canton de Vaud, et dans la gestion institutionnelle à l'échelle de la Suisse.
- Un renforcement des activités dans le domaine des PME.
- Une amélioration de la rentabilité ainsi qu'un développement des activités de trade finance et des grandes entreprises en ligne avec le profil de risque de la Banque.
- Une très faible prise de risque dans les activités de négoce focalisées sur les flux commerciaux de la clientèle.

Convaincue que l'excellence opérationnelle est un facteur déterminant de différenciation et de succès, la BCV a lancé en 2009 une série d'initiatives internes pour simplifier ses processus, développer les compétences des collaborateurs, améliorer la qualité du service à la clientèle et dynamiser l'approche commerciale. Ces initiatives se poursuivent.

La BCV a pour ambition de réaliser une croissance durable avec une progression moyenne de ses revenus de 4-5% et du bénéfice brut de 5-8% par an. A terme, elle vise une rentabilité des fonds propres (ROE) de 13-14%, un ratio charges/produits (cost/income) de 57-59% et un ratio BRTier 1 de 13%. Ces objectifs s'inscrivent dans un horizon de plusieurs années.

La Banque a pour intention de distribuer ces prochaines années un dividende ordinaire stable, voire en légère progression selon l'évolution de la marche des affaires, allant de CHF 20 à 25 par action. De surcroît, elle optimisera le niveau de ses fonds propres en distribuant CHF 10 par action et par an. La Banque a communiqué à fin 2008 qu'elle entendait, sauf changements significatifs de l'environnement économique ou réglementaire, assurer ce niveau de distribution durant cinq à six ans.

La BCV veut orienter sa stratégie d'affaires sur la création de valeur pour ses actionnaires, ses clients et ses collaborateurs.

## Valeurs

La BCV affirme sa différence au travers des quatre valeurs qui sont au centre de sa culture d'entreprise: proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Elle est convaincue qu'une culture commune, partagée par tous, construite autour de valeurs fondamentales, est un levier clé de succès à long terme. Les valeurs BCV, vécues au quotidien par l'ensemble des collaborateurs de la Banque, les guident dans leurs interactions avec les clients et leurs collègues.

### Proximité

Présents au quotidien sur le terrain, nos collaborateurs cherchent à connaître et à comprendre les attentes et les besoins de leurs clients.

### Professionnalisme

Chaque collaborateur de la BCV s'engage à offrir à ses clients un service de qualité irréprochable. Il aspire à être la référence dans son domaine d'activité. Pour ce faire, il s'inspire des meilleures pratiques et développe ses compétences de manière continue.

## Performance

A la BCV, nous nous fixons, à tous les niveaux, des objectifs ambitieux. Focalisés sur le résultat, nos collaborateurs recherchent systématiquement des solutions pragmatiques et efficaces aux défis qui se présentent à eux chaque jour.

## Responsabilité

Prendre en charge et assumer individuellement ses actions, manifester de la conscience professionnelle et être loyal envers l'entreprise sont quelques exemples de comportements professionnels avec lesquels chaque collaborateur BCV pourra s'identifier.

Vu l'importance qu'elle accorde aux valeurs, la Banque a mis en place un programme de sensibilisation et de formation sur le long terme. A titre d'exemple, tous les collaborateurs ont suivi en 2010 une formation d'une journée sur la mise en pratique concrète et au quotidien des valeurs. Les valeurs font également partie intégrante du processus d'évaluation de la performance des collaborateurs.

## Votre banque

### Responsabilité d'entreprise : la BCV et ses missions

Afin de respecter la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) et d'agir en une entreprise moderne et consciente de ses responsabilités, la BCV s'est fixé plusieurs missions :

1. Contribuer au développement de toutes les branches de l'économie vaudoise, au financement des tâches des collectivités et corporations de droit public et satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton.
2. Répondre aux besoins des clients en matière de prestations bancaires et financières au moyen de produits et de services de haute qualité.
3. Porter une attention particulière aux principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux.
4. Créer durablement de la valeur pour les actionnaires.
5. Etre un employeur de référence.
6. Jouer un rôle actif dans la société civile.

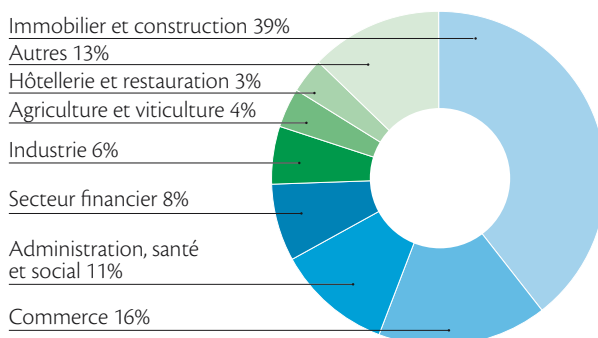
#### 1. Contribuer au développement de l'économie vaudoise

La BCV est fière d'être la première banque du canton de Vaud. Les enquêtes et études auxquelles elle procède régulièrement pour évaluer sa position sur le marché témoignent de son excellent ancrage. Un particulier vaudois sur deux est client de la BCV, une proportion stable ces dernières années. Du côté des entreprises du canton, plus de la moitié sont clientes de la Banque, une proportion également stable.

Cette stabilité ne devrait cependant pas masquer des gains en termes de qualité de service. Ensuite, l'image de la Banque s'est continuellement améliorée ces dernières années. Preuve d'une satisfaction en hausse: de plus en plus de Vaudois recommanderaient la BCV comme banque principale.

Globalement, malgré une concurrence toujours plus intense, elle est perçue comme un établissement solide, fiable et compétent. L'accueil de nouveaux clients et les clients existants qui intensifient leurs relations avec la BCV depuis la crise financière de 2008-2009 en sont la preuve.

#### Crédits aux entreprises par secteur d'activité



Source : BCV

Sa position dans le canton, la BCV la doit à de nombreux facteurs : sa présence sur le terrain, sa compréhension des besoins de ses clients, entreprises et particuliers, son savoir-faire, son professionnalisme et son attitude responsable. La Banque joue son rôle d'établissement de référence dans le canton de Vaud, en accord avec l'article 4 de la LBCV. Selon ce dernier, elle doit « contribuer, dans les différentes régions du canton, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques ». La BCV doit aussi « contribuer à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton ».

Dans le cadre de sa stratégie BCVPlus, la BCV a initié plusieurs projets importants afin de mieux servir la clientèle des particuliers et des entreprises vaudoises. Il en résulte, entre autres, des améliorations continues des services et prestations.

### **Etre proche des clients**

La proximité géographique joue un rôle de premier plan dans la stratégie de la BCV. D'ailleurs, la Banque offre la plus grande disponibilité d'accueil dans le canton. Elle y dispose d'un réseau très dense (voir aussi la carte en page 156), composé de 9 centres de décision répartis sur l'ensemble du territoire, 68 agences et 45 sites permettant des opérations en libre service (Bancomat). Elle est aussi la banque qui compte le plus de collaborateurs dans le canton.

La BCV estime qu'un réseau d'environ septante agences correspond à la taille idéale pour répondre efficacement aux besoins d'une population et d'une économie vaudoise dynamique et diversifiée. Ce réseau évolue. En 2010, l'agence d'Epalinges a déménagé, treize agences ont été réagencées (Chailly, Bussigny, La Sallaz, Ouchy, Vallorbe, Orbe, Cossonay, Sainte-Croix, Lucens, Moudon, Bex, Villars, Les Diablerets) et quinze nouveaux Bancomat ont été installés, dont deux dans de nouveaux sites hors agences.

De 2006 à 2010, l'ensemble des agences a été réaménagé ou transformé. Et le réseau continuera d'évoluer en fonction des besoins.

La proximité signifie aussi une disponibilité accrue, adaptée à l'évolution des modes de vie. Dans un grand nombre d'agences, la clientèle est accueillie sans interruption durant la journée et jusqu'en début de soirée pour des conseils financiers. Au siège de la place Saint-François à Lausanne, les guichets sont également ouverts le samedi matin.

En outre, les particuliers et les entreprises peuvent s'adresser à la Banque par téléphone. Ainsi, le Centre de conseil est accessible aux particuliers à tout moment entre 07h30 et 19h30, du lundi au vendredi. En 2010, il a répondu à plus de 250 000 appels, dont 24 000 pour la hotline e-banking. Cependant, d'année en année ce moyen de communication perd de l'importance au profit du courrier électronique. Ainsi, le Centre de conseil a traité plus de 50 000 e-mails. Les entreprises peuvent pour leur part s'adresser aux conseillers du Point Contact Entreprises entre 08h00 et 18h00. Ce service a répondu à 86 000 demandes de PME et indépendants du canton.

A cela s'ajoute la disponibilité 24 heures sur 24 des services bancaires accessibles via BCV-net, le guichet de la BCV sur internet, ou en libre-service par un Bancomat. BCV-net est de plus en plus utilisé par les clients. Plus du tiers de la clientèle s'en sert et quelque quatre ordres de paiements sur cinq sont traités par ce canal.



Par ailleurs, la plateforme d'annonces immobilières gratuites sur internet [www.immobiliervaudois.ch](http://www.immobiliervaudois.ch) a poursuivi son développement. Elle est aussi accessible depuis l'an dernier via internet ou une application iPhone au travers du portail national commun à quinze banques cantonales [www.newhome.ch](http://www.newhome.ch). De décembre 2009 à décembre 2010, le nombre d'annonces a progressé de 30% à environ 1750. La moyenne des visites mensuelles a également augmenté de 30% en 2010, à 25 000. Durant l'année sous revue, le total des visites s'est monté à environ 300 000.

Par ces multiples canaux, la BCV offre ainsi un service rapide, pratique et compétent, accessible partout et en tout temps, en fonction des besoins de ses clients.

#### 77% des crédits dans le canton de Vaud

Grâce à cette proximité, le portefeuille de crédits de la BCV couvre toutes les régions du canton de Vaud. Ce dernier représente même 77% de l'ensemble des créances. Le financement du négoce international de matières premières, une activité phare de l'Arc lémanique, correspond à 6% du portefeuille de crédits.

A fin 2010, 47% des créances concernaient des particuliers et 53% des entreprises de tous les secteurs ou corporations publiques. Le dynamisme de ses collaboratrices et collaborateurs a permis à la Banque de maintenir ses positions malgré une concurrence de plus en plus intense sur un marché cantonal et suisse.

#### Accompagner les clients en difficulté

Conformément à sa mission, la BCV accompagne proactivement et de manière individuelle les particuliers et les entreprises vaudois qui, pour une raison ou une autre, peuvent être confrontés à des difficultés temporaires. Les clients concernés sont pris en charge par des spécialistes qui les aident à trouver des solutions susceptibles de leur permettre de retrouver l'équilibre financier.

Pour qu'un tel accompagnement soit possible, il faut que la situation financière du client concerné puisse redevenir durablement saine et que le principe de non-distorsion de la concurrence soit respecté. Ce travail obéit à des règles précises répondant à des exigences éthiques élevées.

De plus, la Banque poursuit ses efforts pour garder le volume des crédits compromis à un strict minimum, moins de 2%. La BCV a démontré qu'elle savait gérer des dossiers parfois difficiles en recherchant des solutions constructives et en engageant un travail actif au cas par cas.

#### Comparaison des prêts hypothécaires, des autres crédits et des emplois du canton par région

	Broye	Lavaux	Nord vaudois	Nyon	Morges	Riviera	Chablais	Gros-de-Vaud	Lausanne
Prêts hypothécaires	4 %	11 %	14 %	17 %	11 %	12 %	8 %	7 %	16 %
Autres crédits	5 %	9 %	13 %	19 %	12 %	8 %	7 %	10 %	17 %
Emplois (secteurs secondaire et tertiaire)	3 %	5 %	11 %	10 %	9 %	9 %	5 %	6 %	42 %

Sources: BCV; SCRIS  
Prêts hypothécaires avec avances à terme fixe gagées par hypothèque.  
Emplois: données du recensement fédéral 2008.

## 2. Répondre aux besoins des clients

Du point de vue de ses produits et services, la Banque se préoccupe en permanence de satisfaire les besoins en constante évolution des clients, qu'ils soient particuliers, entreprises, institutionnels et corporations de droit public. Elle leur fournit une palette étoffée de prestations bancaires.

Dans la banque des particuliers, par exemple, cette préoccupation s'est illustrée par la création du Prêt Construction Plus, qui permet, avec un seul contrat, de financer la construction d'un bien immobilier, puis sa propriété. Les nouvelles Formules de gestion courante, Directe, Classique et Premium, simplifient l'accès aux prestations bancaires courantes. Les entreprises ont quant à elles pu découvrir en 2010 les avantages des packages PME (lancé fin 2009). Ces produits réunissent de manière simple tous les outils nécessaires à la gestion courante. Tant dans leur forme électronique (par internet) que traditionnelle, ils répondent aux besoins des particuliers et PME du canton, et positionnent favorablement la BCV.

Dans l'activité de gestion de fortune, nos clients continuent de profiter des avantages du Conseil global BCV. De ce fait, chaque client bénéficie d'une prise en charge complète de ses besoins, qui prend en compte à la fois les impératifs de sa situation personnelle et ceux de sa situation financière.

De plus, la gamme des produits d'investissement a notamment été complétée en 2010 par un fonds de placement investissant dans les matières premières en suivant une stratégie long/short systématique. D'autres produits lancés ces dernières années ont continué d'afficher des afflux d'argent positifs. Enfin, la BCV a adopté pour ses produits structurés les appellations de l'Association Suisse Produits Structurés (ASPS) et a lancé un nouveau site internet dédié à ces instruments ([www.bcv.ch/invest](http://www.bcv.ch/invest)).

## 3. Développement durable

Les principes du développement durable font partie du cadre dans lequel s'inscrivent les actions de la BCV. La LBCV en précise à l'article 4 les trois piliers: économiques, écologiques et sociaux. La Banque est donc attentive à son impact à l'intérieur de ses structures ou à l'extérieur, dans la société.

Des trois piliers, celui de l'économie est central pour un établissement bancaire. Pour continuer à remplir la mission inscrite dans la LBCV, qui est de contribuer au développement économique du canton, il est primordial que la BCV repose elle-même sur des bases solides et soit dotée d'une vision d'avenir qui lui assure une rentabilité durable. Dans ce but, elle a choisi une stratégie aspirant à une croissance durable ainsi qu'à un profil de risque faible en adéquation avec sa mission.

Cette vision d'un développement économique profite à toutes les parties prenantes de la Banque. C'est ainsi qu'en 2010 elle a notamment versé au seul canton de Vaud – son actionnaire principal – CHF 242 millions sous la forme de dividende et de remboursement de valeur nominale, ainsi que par le paiement d'impôts cantonaux et communaux.

---

### Responsabilité sociale d'entreprise BCV

Le rapport Responsabilité sociale d'entreprise 2009, publié en 2010, est la deuxième édition de ce document. La première édition avait été publiée en 2008. L'engagement de la BCV en faveur des principes de responsabilité d'entreprise est cependant bien antérieur. Ainsi, la Banque est membre depuis 2006 de Philiat, le réseau des entreprises socialement responsables. Plus spécifiquement, le rapport Responsabilité sociale d'entreprise détaille l'avancée des actions prises par la Banque en faveur de la préservation de l'environnement, dans le but d'être un partenaire et un employeur de référence, ainsi que de contribuer à la vie du canton de Vaud. L'estimation de l'impact environnemental de la Banque figurant dans l'édition 2009 a été calculée par la société Quantis, basée au Parc Scientifique de l'EPFL à Lausanne.

Le lecteur trouvera plus d'informations dans le rapport Responsabilité sociale d'entreprise 2009 disponible sur le site internet de la BCV ([www.bcv.ch](http://www.bcv.ch)).

---

Respect des principes du développement durable, responsabilité sociale d'entreprise (RSE) et présence dans toutes les branches dans l'ensemble du canton sont intrinsèquement liés. Toutes les dimensions de l'action de la Banque sont concernées. Les sections précédentes ont déjà présenté comment la BCV s'adresse à l'ensemble des habitants et des entreprises du canton. Les sections suivantes détailleront d'autres domaines d'action, notamment la valorisation des collaborateurs et l'engagement dans la société civile vaudoise.

Dans un domaine emblématique du développement durable, la préservation de l'environnement, la BCV publie son premier bilan environnemental dans le rapport Responsabilité sociale d'entreprise 2009, sorti de presse en 2010.

Parallèlement, le travail de fond visant à réduire la consommation d'énergie ou la production de déchets se poursuit. La BCV encourage par exemple ses employés à se déplacer en utilisant les transports publics, complétés par le système de covoiturage « Mobility CarSharing ».

La BCV s'engage également en faveur de la protection de l'environnement dans la société. La Banque est ainsi sponsor principal de l'association « Lausanneroule! », premier réseau de Suisse de vélos libre-service dans le canton de Vaud. Dans le cadre de ses actions citoyennes, elle s'est aussi associée à l'opération de nettoyage des rives du lac Léman, Net'Léman, en septembre 2010.

#### 4. Créer durablement de la valeur pour les actionnaires

La volonté du Groupe BCV est de créer durablement de la valeur pour ses actionnaires. Sa stratégie vise une croissance durable, ainsi qu'un profil de risque modéré en adéquation avec sa mission. En conséquence, la BCV a opté pour une politique de dividende et d'optimisation des fonds propres ambitieuse à long terme et attrayante pour l'ensemble de ses actionnaires.

Plus de CHF 925 millions ont été redistribués aux actionnaires de la Banque depuis 2008. D'une part, la BCV a procédé à trois remboursements de capital nominal successifs entre 2008 et 2010 sur approbation de l'Assemblée générale des actionnaires, représentant un montant total de CHF 452 millions. Sur la même période, la BCV a d'autre part versé trois dividendes ordinaires de respectivement CHF 14, CHF 20 et CHF 21 par action, soit CHF 473 millions.

L'excellente situation financière de la BCV, sa position sur le marché vaudois et son statut de banque cantonale sont reconnus par les agences de notation. Au 31 décembre 2010, la notation attribuée par Moody's était de A1, avec perspective stable et celle attribuée par Standard & Poor's (S&P) était de AA-. Le 7 décembre 2010, S&P a annoncé sa décision de relever la perspective de la BCV de stable à positive, soulignant la solidité financière du Groupe. Plus d'informations sur ce sujet dans le chapitre « L'action BCV », pages 90 et 91.

#### 5. Etre un employeur de référence

La BCV est une entreprise phare du canton de Vaud. Elle y est le cinquième employeur, derrière l'Etat de Vaud et trois groupes privés. Une politique dynamique de gestion des ressources humaines est un aspect essentiel de sa mission et de sa stratégie. D'ailleurs, dans un dossier paru début 2011 et consacré aux meilleures pratiques dans les ressources humaines, le magazine Bilan a classé la BCV meilleur employeur de Suisse romande dans sa catégorie, celle des entités publiques et semi-publiques.

Ainsi, en plus de la définition des missions et des objectifs, le développement des compétences est en lui-même un facteur de performance. Pour favoriser la relève et stimuler l'ensemble de ses collaborateurs, la BCV accorde une place privilégiée à la formation. Elle se préoccupe également de la place des femmes.

#### Les collaborateurs

A fin 2010, le Groupe BCV comptait 1986 emplois en équivalents plein temps, soit 47 de plus qu'une année auparavant. Cette variation s'explique notamment par le renforcement des capacités de conseil dans le Private Banking et l'Asset Management.

La Maison mère emploie la majeure partie de l'effectif du Groupe avec 2024 collaboratrices et collaborateurs, correspondant à 1832 emplois en équivalents plein temps. La BCV reste le principal employeur vaudois dans le secteur de la banque, des assurances et de l'intermédiation financière avec environ 15% des emplois dans cette branche.

En 2010, la Banque a recruté 261 collaboratrices et collaborateurs et procédé à 106 transferts internes. Ces mouvements ont fait évoluer le taux moyen de rotation de 11,3% en 2008 à 9,3% en 2009 et 9,8% en 2010. Tous les domaines d'activité de la Banque ont été concernés.

S'agissant de la répartition des genres, la Maison mère employait 865 femmes (43% des effectifs) à fin 2010. Parmi elles, 201 étaient titulaires d'un rang (21% de l'encadrement) et 19 étaient membres de l'encadrement supérieur (7% de celui-ci). De plus, la BCV comptait 10 femmes responsables d'agence, fonction importante dans le pilotage du réseau. Parmi les collaboratrices de la Banque, 371 travaillaient à temps partiel (43% des femmes).

Un organisme indépendant mandaté par la Banque réalise annuellement un sondage interne auprès des collaboratrices et collaborateurs pour recueillir, de manière anonyme, leurs opinions sur les conditions et le climat de travail, sur la satisfaction vis-à-vis de l'encadrement et, plus globalement, pour mesurer leur niveau d'engagement et d'implication dans la mise en oeuvre de la stratégie BCVPlus. En 2010, avec un taux de participation de plus de 80%, ce sondage a montré que le niveau d'engagement a encore progressé. Il est au plus haut depuis le lancement de l'enquête en 2005. Les efforts de communication sur la stratégie BCVPlus et les valeurs de la Banque y ont contribué de façon remarquable. Dans l'ensemble, la confiance dans le futur de la Banque et son équipe dirigeante a encore progressé.

### **La BCV, entreprise formatrice**

L'année 2010 a été marquée par un effort de formation de grande envergure sur les valeurs. Au cours d'une cinquantaine de séminaires d'une journée chacun, l'ensemble des collaborateurs de la Maison mère a été confronté à la signification que la Banque compte donner aux notions de proximité, responsabilité, professionnalisme et performance dans leur pratique quotidienne. Ces séminaires étaient encadrés par une équipe de formateurs, un membre de la

Direction générale et un cadre supérieur. L'excellent accueil fait par les collaborateurs à cette initiative et l'engagement dont ils ont fait preuve montrent que l'esprit de ces valeurs est bien ancré au sein de la Banque. Les résultats du sondage annuel interne confirment également ce constat.

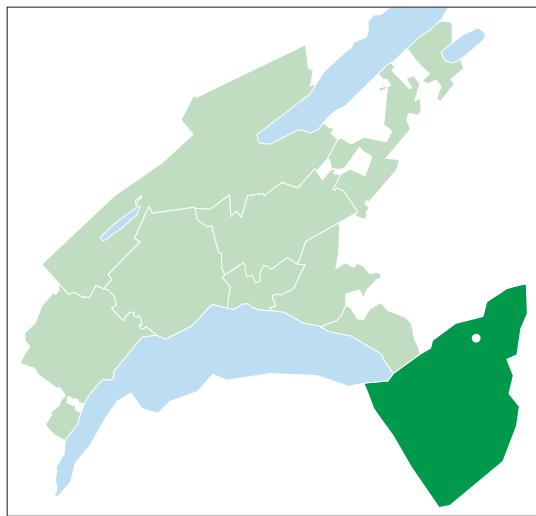
A l'instar des années précédentes, la BCV comptait en 2010 quelque 90 jeunes collaborateurs en formation, soit 13 stagiaires universitaires, 20 maturants et 57 apprentis, auxquels s'ajoutent les 8 collaboratrices engagées dans le programme «Rejoignez-nous».

La Banque figure parmi les trois principales entreprises formatrices du canton, aux côtés de l'administration cantonale et d'une entreprise privée. Elle dispose de son propre centre de formation, qui occupe 9 collaborateurs et fait intervenir ponctuellement plus d'une centaine d'animateurs, dont deux tiers d'internes.

En 2010, le Centre de formation de la BCV a été fortement sollicité afin de soutenir prioritairement le développement des compétences dans le domaine de la vente. Chaque conseiller a ainsi été formé en moyenne plus de quatre jours. Afin de renforcer l'effort de formation des conseillers aussi au niveau de leur place de travail, les managers ont également été familiarisés aux méthodes de conduite et de coaching de la vente.

Avec la collaboration de l'Université de Genève HEC/Entrepreneurship et Business Development, la BCV a mis en place un cursus «Micro-MBA», visant à favoriser le développement des compétences interdisciplinaires, la collaboration entre divisions et le renforcement des capacités de gestion de projets. La partie théorique permet d'acquérir une vision globale de la Banque et de se confronter à d'autres réalités, ainsi que d'intégrer de nouvelles notions et méthodes de travail. Ensuite, un projet pratique, idéalement innovateur et concret, donne aux participants l'opportunité d'imaginer, dans un domaine, des solutions novatrices permettant d'optimiser le fonctionnement de la Banque.

La première volée, comprenant 22 collaborateurs, a terminé ce cursus avec succès et un nouveau groupe a débuté le cycle en avril 2010. Cette formation est appelée à perdurer, complétant les diverses actions menées par la Banque pour développer les compétences de ses collaborateurs et préparer la relève.



**Pays-d'Enhaut, dimanche 31 janvier, 10h04**  
1757 mètres au-dessus du niveau de la mer,  
vent de nord-est, -10 degrés.

*« Le Festival est une référence pour les passionnés de ballons et un spectacle magique pour les habitants de la région et ses visiteurs. Derrière l'apparente simplicité du ballet aérien, il y a une organisation rigoureuse. C'est un défi énorme qui ne peut être réalisé qu'avec des personnes compétentes, dans un esprit d'équipe et de proximité. »*

Michel Reichenbach, président du Festival International de Ballons de Château-d'Œx





**Festival International de Ballons de Château-d'Œx**  
Pendant neuf jours, le Pays-d'Enhaut sert de décor aux compétitions entre les septante meilleurs aérostats du monde. Les formes et couleurs étonnantes qui emplissent le ciel enchantent chaque année jusqu'à 60 000 spectateurs.



## Conditions cadres

Le Groupe BCV offre à ses collaboratrices et collaborateurs les prestations d'une caisse de pensions dite «enveloppante», avec des allocations dépassant largement le minimum légal. Son plan de prévoyance est basé sur le système de la primauté des cotisations pour les prestations de retraite et sur le système de la primauté des prestations pour les prestations de risque décès et invalidité.

A fin 2010, les employés affiliés à cette caisse de pensions représentaient 2094 assurés actifs, dont 1933 pour la Maison mère, et 1173 bénéficiaires de rentes, dont 902 retraités.

Par diverses actions spécifiques, la BCV entend contribuer à la protection de la santé de ses collaborateurs. Son action s'inscrit dans le cadre de mesures prises au niveau fédéral ou dans des initiatives au niveau de l'entreprise.

A titre d'exemple peuvent être cités l'organisation de campagnes de vaccination contre la grippe saisonnière ou les efforts de sensibilisation au respect des normes de sécurité.

## 6. Jouer un rôle actif dans la société civile

La Banque est consciente de ses responsabilités dans la société civile. Elle oeuvre concrètement en faveur de son environnement direct et de la société. A côté des aspects purement économiques de sa mission, elle entend jouer son rôle dans les domaines culturel, sportif et social.

La BCV organise régulièrement des actions citoyennes qui permettent aux collaborateurs qui le souhaitent de participer à une action humanitaire ou environnementale. Ces actions sont menées en collaboration avec des organisations non gouvernementales. En 2010, il s'est agi du Don du Sang, de Compétences Bénévoles, des oranges de Terre des Hommes et du Mimosa du Bonheur de la Croix-Rouge.

Quant à la politique de mécénat et de sponsoring de la Banque, elle privilégie les actions qui se situent dans le canton de Vaud, dans des domaines d'intérêt public ou général. Sont en priorité soutenus des thèmes à caractère culturel, de formation et d'enseignement, sportif ou environnemental.

De nombreux domaines en bénéficient:

- **Culture:** Paléo Festival Nyon, Rock Oz'Arènes, Festival Pully Lavaux à l'Heure du Québec, Théâtre du Jorat, Nuit des Musées, Théâtre de Beausobre, MUDAC, Metropop Festival, Cully Jazz Festival, Orchestre de Chambre de Lausanne, Festival de la Cité, Fondation de l'Hermitage, Le Petit Théâtre, Fondation Bex & Arts, 750<sup>e</sup> anniversaire d'Yverdon-les-Bains.
- **Social:** Société Vaudoise d'Utilité Publique, La Paternelle, Croix-Rouge vaudoise, Terre des Hommes.
- **Formation et enseignement:** Remise des prix aux écoles du canton, Centre Sport-Etudes Lausanne, Centre sport et santé EPFL-UNIL.
- **Sportif:** 20 km de Lausanne, Fondation Foot Avenir, Association cantonale vaudoise de football, 24 Heures de Villars, Lausanne Hockey Club, Festival International de Ballons à Château-d'Œx, Christmas Midnight Run, Fondation d'aide aux sportifs vaudois, Montreux-Les Rochers-de-Naye, FC Yverdon-Sport, FC Lausanne-Sport.
- **Autres:** Forum de l'économie vaudoise, Forum des 100, «Lausanneroule!», Pro Natura Champ-Pittet.

Par ailleurs, la BCV a pour principe de soutenir l'engagement de ses collaborateurs dans la société civile afin de contribuer à leur développement personnel. En 2010, 318 d'entre eux étaient actifs dans diverses sociétés, organisations, groupements et associations de nature sociale, politique, culturelle ou sportive.

De plus amples informations sur les mesures de la Banque pour jouer un rôle actif dans la société civile figurent dans le rapport Responsabilité sociale d'entreprise 2009.

L'année 2010 a été une année de reprise conjoncturelle au plan mondial et l'économie vaudoise en a pleinement profité. Avec une croissance estimée à 2,6% durant l'année sous revue, le canton aurait même fait mieux que la moyenne nationale, selon les estimations établies à l'automne 2010 par l'Institut Créa de macroéconomie appliquée de l'Université de Lausanne; cette dynamique a donc été plus marquée qu'attendu. Bien qu'un tassement de la croissance de l'économie mondiale ait commencé à se manifester durant la seconde moitié de l'année et que l'appréciation du franc suisse n'ait pas été un avantage pour les exportations, celles-ci sont repartiés à la hausse.

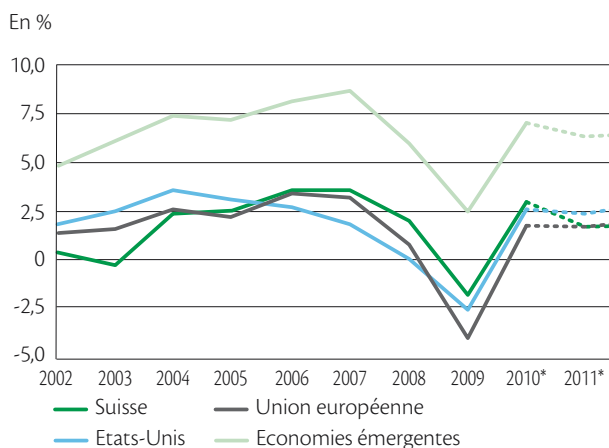
### Economie mondiale: redémarrage plus net que prévu

S'il serait faux d'affirmer que l'économie mondiale est revenue à la normale après la crise financière et économique qui a marqué les deux années précédentes, 2010 n'en a pas moins constitué un tournant important. Dans ses prévisions d'octobre 2010, le Fonds monétaire international (FMI) estimait la croissance mondiale à 4,8% pour l'année sous revue. Un an plus tôt, l'organisation prévoyait encore une croissance sensiblement inférieure à 3,1%.

Les mesures exceptionnelles visant à éviter une dépression et relancer l'activité, adoptées notamment aux Etats-Unis via le budget du gouvernement et la politique monétaire de la banque centrale, ont contribué à ce résultat. Le besoin de restockage, le redémarrage de la production industrielle et du commerce mondial ont également favorisé la reprise. La plupart des grandes économies ont renoué avec la croissance: 2,8% aux Etats-Unis, 3,9% au Japon, 3,6% en Allemagne, d'après les données officielles publiées début 2011, alors que ces pays voyaient leur PIB baisser de respectivement -2,6%, -6,3% et -4,7% une année plus tôt.

L'économie mondiale a également bénéficié du soutien des économies émergentes, Chine et Asie du Sud-Est en tête. La croissance était restée robuste dans la région durant les deux années précédentes et a réaccélééré en 2010. La Chine par exemple a affiché une croissance de 10,3%. L'Amérique latine, moins touchée que les grandes économies occidentales par la crise, a aussi connu un net redémarrage.

### Evolution du PIB dans le monde



### Les marchés financiers restent nerveux

Cependant, quelques éléments ont rappelé que la crise et ses conséquences ne sont pas encore complètement digérées. Dans plusieurs pays, la consommation peine à redécoller en raison de la réduction de l'endettement des ménages et des incertitudes liées à un niveau de chômage élevé. Les mesures de soutien à la conjoncture des gouvernements vont aussi prendre progressivement fin dans différents pays. Les investisseurs se sont également inquiétés des déséquilibres des finances publiques et de l'endettement de certains Etats périphériques de l'Union européenne (UE), occasionnant des remous sur les marchés financiers.

Les conséquences ont été nombreuses. Elles ont notamment pu être observées sur le marché des devises, avec la forte baisse de la valeur de l'euro et du dollar américain face au franc suisse en 2010, de respectivement  $-15,7\%$  et  $-9,6\%$ . Faits marquants, le billet vert est passé sous la barre du franc suisse à la mi-septembre de l'année sous revue, alors que la devise européenne a touché le seuil de CHF 1,25 à fin 2010.

La progression de la valeur du franc suisse face au dollar américain ou à l'euro s'est inscrite dans le mouvement de repli des investisseurs vers les valeurs refuges dont fait partie la devise helvétique. La nervosité des investisseurs et la baisse du billet vert ont également été visibles dans l'évolution du cours de l'or: l'once de métal jaune a franchi en cours d'année la barre des USD 1400, un record historique.

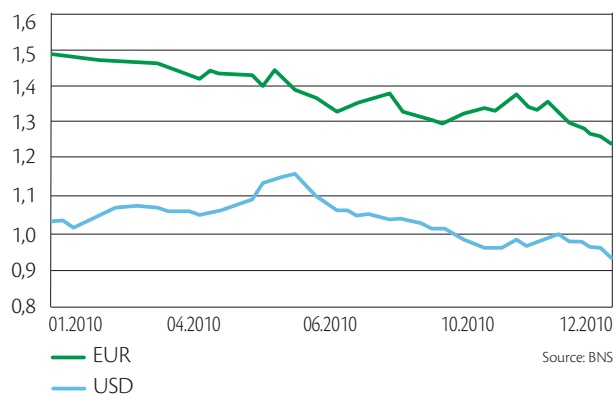
Sur l'ensemble de 2010, le cours de l'once d'or a progressé de 29% en dollars américains. En francs suisses, l'évolution a été moins spectaculaire, avec une hausse de 17%.

La situation a aussi été marquée par une inflation très basse. Hors énergie et alimentation, la hausse des prix s'est inscrite à 0,8% aux Etats-Unis, 1,1% dans la zone euro et 0,2% en Suisse. L'absence de tension sur les prix dans les économies développées, malgré les injections de liquidités par plusieurs banques centrales, s'explique par un degré d'utilisation des capacités encore relativement faible dans de nombreux pays.

Cette absence en 2010 de pressions inflationnistes et les injections massives de liquidités par certaines banques centrales en raison des déséquilibres subsistant dans leurs économies nationales étaient également visibles dans le niveau extrêmement bas des taux d'intérêt. Ainsi, le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans a commencé l'année 2010 à 2,05%. Il est passé sous la barre de 1,5% en juillet et il est même descendu le 25 août en cours de journée jusqu'à 1,03%... du jamais vu. Ce rendement est ensuite remonté, pour s'inscrire à 1,7% à fin 2010. En Europe, le rendement des emprunts allemands à 10 ans a évolué entre 2,1 et 3,4%, pendant qu'aux Etats-Unis, le rendement des bons du Trésor s'est inscrit dans une fourchette allant de 2,3 à 4,0%.

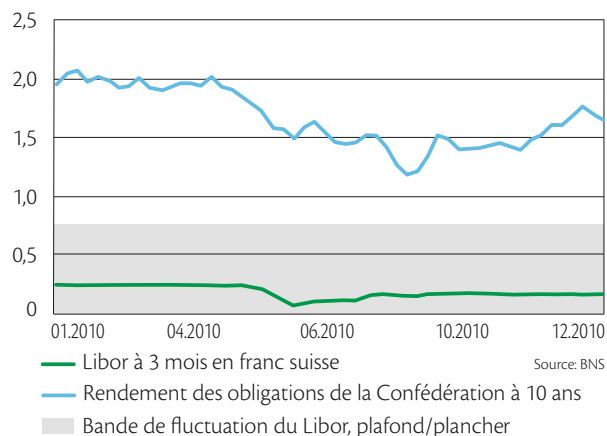
### Evolution des cours de change

En CHF



### Evolution des taux d'intérêt

En %



Au plan boursier, l'année 2010 a également été volatile. Elle s'est cependant terminée en hausse pour de nombreux indices. Le S&P 500 américain a progressé en dollar américain de 12,8% et le Dax allemand de 16,3% en euro. L'indice des actions monde MSCI a pour sa part réalisé une hausse en dollar américain de 10,4% tandis que son homologue centré sur les marchés émergents a gagné 16,4%. L'IPER 30 (publié par la BCV, la BCF, Bilan et La Télé), qui réunit 30 sociétés romandes, a fait presque aussi bien, avec une hausse en franc suisse de 14,4% en 2010.

En comparaison, l'indice des valeurs phares suisses, le SMI, semble nettement en retrait, avec un repli de 1,7%. Cependant, pour un investisseur en franc suisse, la comparaison avec les indices internationaux n'est plus aussi défavorable si l'on tient compte de la baisse de l'euro et du dollar américain l'an dernier (respectivement -15,7% et -9,6% face au franc suisse). En outre, l'indice des principales valeurs européennes, l'EuroStoxx 50, a cédé 5,8% en euro. Ces remous, et peut-être d'autres à venir, ne devraient toutefois pas occulter que 2010 marque la « fin de la récession mondiale », selon les termes du FMI.

### La Suisse se distingue

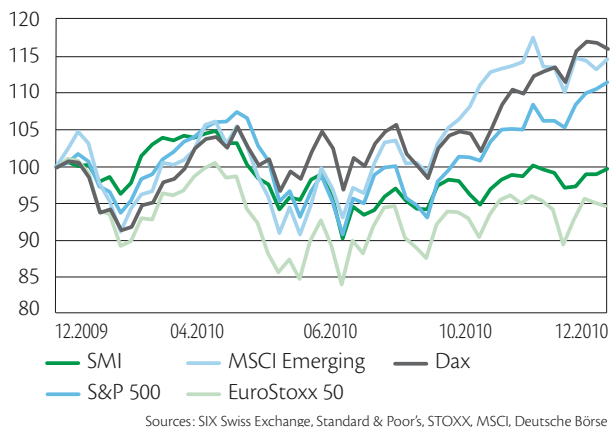
La Suisse a elle aussi connu en 2010 une croissance plus soutenue que prévu: 2,6% selon la première estimation publiée en mars 2011 par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Un an plus tôt, ce dernier ne tablait que sur une progression du PIB de 1,4%.

Ainsi, en termes de croissance, la Suisse s'est classée parmi les pays industrialisés les plus dynamiques. En 2009 déjà, alors que de nombreuses économies ont vu leur PIB reculer de plus de 4%, le repli a été limité à 1,9% pour l'économie helvétique selon les estimations du SECO disponibles à fin 2010.

En temps normal, le rythme de croissance de 2010 aurait engagé la Banque nationale suisse (BNS) à relever ses taux d'intérêt. Or, le début de resserrement de la politique monétaire qui était attendu en 2010 n'a pas eu lieu. Cela s'explique par l'absence de pressions inflationnistes et l'appréciation du franc suisse face à l'euro et au dollar américain, des devises importantes pour les exportations helvétiques. Une hausse des taux suisses aurait probablement été suivie d'une accentuation de l'appréciation du franc, entraînant notamment des conséquences défavorables supplémentaires pour les exportations.

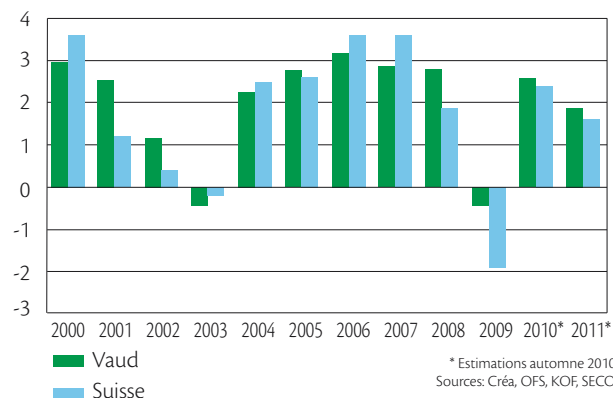
### Evolution des indices boursiers en monnaies locales

Base 100 = 28 décembre 2009



### Evolution du PIB en Suisse et dans le canton de Vaud

En %



Les entreprises suisses ont créé des emplois en 2010: 48 000 du 4<sup>e</sup> trimestre 2009 au 4<sup>e</sup> trimestre 2010 dans les secteurs secondaire et tertiaire, ce qui correspond à une hausse de 1,2%. Le taux de chômage, qui avait culminé à 4,5% en janvier 2010, avait reculé à 3,8% à la fin de l'année.

Ce résultat s'explique notamment par le rebond des exportations de +7,4% en termes réels qui a partiellement comblé la chute de 14,3% en 2009. L'horlogerie en a été l'une des principales locomotives (+24,1%). La hausse de la demande est principalement venue des pays où la reprise a été la plus marquée: Chine, Hong Kong, Inde ou Thaïlande, par exemple. L'Administration fédérale des douanes a cependant observé un tassement de la dynamique des exportations à partir du 3<sup>e</sup> trimestre.

L'économie suisse a cependant bénéficié d'autres facteurs de soutien: les investissements en biens d'équipement ont progressé de 5,7%, tandis que les investissements dans la construction se sont inscrits en hausse de 3,3%. La consommation est également restée robuste, avec une stabilité des ventes du commerce de détail (hors produits pétroliers). Enfin, les finances publiques sont saines et le secteur financier est en bonne santé, ce qui met l'économie suisse à l'abri des effets de programmes d'économies ou de problèmes de financement.

### L'économie vaudoise supérieure à la moyenne

L'économie vaudoise a elle aussi pleinement profité de la reprise. Son PIB a progressé de 2,6% en 2010, selon les estimations du Créa publiées en automne 2010 par la BCV, l'Etat de Vaud et la CVCI, soit 0,2 point de plus que la croissance estimée pour l'ensemble de la Suisse à cette époque. La dynamique vaudoise aurait donc été légèrement supérieure à la moyenne helvétique selon une tendance qui semble se dessiner depuis 2008.

Tous les secteurs en ont bénéficié. C'est d'autant plus réjouissant que des branches importantes, qui avaient fortement ressenti les effets de la crise en 2009, ont vu leur niveau d'activité remonter en 2010. Selon les estimations du Créa, le rebond a été marqué (+2% et plus) pour les activités financières, l'industrie, la chimie et les machines, notamment. Dans l'hôtellerie-restauration et le commerce, la dynamique a été un peu plus mesurée, mais positive (+0,5% à +2%).

L'année 2010 a également été très bonne dans la construction, ainsi que dans les activités immobilières et services aux entreprises. Ces branches avaient contribué à soutenir l'économie vaudoise en 2009. Quant aux traditionnels stabilisateurs de l'économie que sont la santé, l'enseignement, l'administration publique et les services industriels, ils ont connu une croissance mesurée en 2010, mais comparable à 2009.

### Le canton de Vaud et la Suisse en quelques chiffres

	Vaud	Suisse
Superficie	3 212 km <sup>2</sup>	41 285 km <sup>2</sup>
Population (fin 2009)	701 526 résidents	7 785 806 résidents
Densité de la population	218 résidents/km <sup>2</sup>	189 résidents/km <sup>2</sup>
Population active (fin 2009)	388 988 personnes	4 461 903 personnes
Nombre d'entreprises (recensement féd. 2008)	37 200	451 651
dont		
primaire	12%	14%
secondaire	16%	17%
tertiaire	72%	69%
Emplois (recensement féd. 2008)	339 935	4 192 645
dont		
primaire	4%	4%
secondaire	20%	25%
tertiaire	76%	71%
Taux de chômage (moyenne 2010)	5,1%	3,7%
PIB (2010 estimé)	CHF 37,9 mia	CHF 495,8 mia
PIB/100 habitants	CHF 5,4 mio	CHF 6,4 mio

Sources: Recensement fédéral des entreprises 2008, OFS, Créa, SCRIS

Selon l'enquête d'automne de la CVCI, la marche des affaires a été satisfaisante pour 44% de ses membres et bonne pour 39%. Cette enquête donne une image intéressante de la situation dans le secteur privé. Celle-ci semble avoir été légèrement plus favorable dans les services que dans l'industrie. De même, les réponses positives étaient proportionnellement plus élevées dans les grandes entreprises que dans les petites.

Conformément à ce qui a été observé au plan national, les entreprises vaudoises ont créé des emplois: 5100 du 4<sup>e</sup> trimestre 2009 au 4<sup>e</sup> trimestre 2010, soit une hausse de 1,5% selon la statistique de l'emploi. Le chômage a commencé à reculer. Après avoir culminé à 6,1% en janvier et février 2010, le taux des sans emplois était revenu à 5,6% en décembre 2010. A cette période, le taux le plus élevé était observé dans le district de Lausanne (7,4%). Dans les districts du Gros-de-Vaud (3,7%), de Lavaux-Oron (3,7%) et de Morges (4,2%), il était sensiblement plus bas que la moyenne cantonale. Ailleurs, il différait de 1% ou moins de cette moyenne.

En raison de son mode de calcul, le taux publié par le SECO est plus élevé que le taux réel. Le calcul s'effectue sur la base de la population active en 2000, année du dernier recensement fédéral de la population. Depuis, la population vaudoise a augmenté plus rapidement que la moyenne nationale; le canton est même un de ceux où la progression a été la plus importante. Selon l'Etat de Vaud, le taux de chômage réel du canton, calculé sur la base d'une estimation de la population active actuelle, était à fin 2010 inférieur de 0,8 point au taux publié.

Signe de la confiance retrouvée des entrepreneurs vaudois, 23% des participants à l'enquête de la CVCI pensaient augmenter leurs effectifs en 2011, alors que seuls 5% prévoyaient de les réduire. Toujours selon cette enquête, les salaires ont pu augmenter. Les hausses accordées ont été plus généreuses que ce qui avait été estimé un an plus tôt: 1,1% au lieu de 0,9%. L'augmentation moyenne a été deux fois élevée dans les services (+1,4%) que dans l'industrie. Et ce, alors que l'inflation était très basse avec un renchérissement annuel moyen de 0,7% en 2010.

---

## Une population en hausse

La démographie du canton est le reflet de sa dynamique économique. Du début 1999 à fin 2009, la population vaudoise a augmenté de 14,7%, contre 9,3% en moyenne nationale. Certes, depuis 2008, année durant laquelle le solde migratoire – le nombre d'arrivées moins celui des départs – a atteint le record de 14 063, l'élan a fléchi. Mais le canton continue d'accueillir un nombre important de nouveaux habitants, principalement des ressortissants de l'Union européenne. En 2009, ils ont été 10 157. Les données 2010 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ces lignes. Cependant, les chiffres intermédiaires disponibles au plan fédéral semblent indiquer que la tendance est restée similaire à celle de l'année précédente, soit un solde migratoire en repli mais s'inscrivant toujours à un niveau appréciable.

---

## Les branches vaudoises en 2010

### Croissance supérieure à 2%

Activités financières et assurances  
Activités immobilières, services aux entreprises, etc.  
Construction  
Chimie, caoutchouc, verre, pierre, métallurgie, etc.  
Transports, postes et télécommunications  
Production et distribution d'électricité et d'eau  
Fabrication de machines, équipements, instruments, etc.  
Alimentation, textile, cuir, bois, papier, édition, etc.

### Croissance de 0,5% à 2%

Hôtellerie et restauration  
Administration publique, santé, éducation, sports, etc.  
Commerce de gros et de détail, réparation, etc.  
Agriculture, sylviculture, chasse, pêche

Source: Créa, estimation automne 2010

---



Cependant, un ralentissement de la croissance a commencé à se dessiner courant 2010 en Suisse et dans le monde. Ainsi, après un rebond très marqué des exportations vaudaises, qui ont augmenté de 18% en rythme annuel au 2<sup>e</sup> trimestre 2010, celles-ci ont vu leur croissance se replier au cours des trimestres suivants.

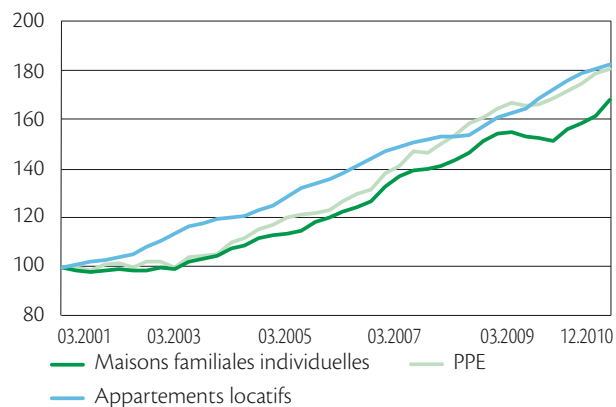
### L'immobilier vaudois

Le marché immobilier s'est très bien comporté dans le canton en 2010. Les prix des objets résidentiels ont poursuivi leur hausse. Il reste que cette progression a fait naître la crainte de voir se développer une bulle immobilière dans certaines régions de Suisse, notamment l'Arc lémanique. Les propos de la direction de la BNS en ce sens ont rappelé ce risque à tous les acteurs. S'il est vrai que la hausse des prix des logements dans le canton a été importante, peut-être même exagérée dans quelques cas particuliers et isolés, et que des taux d'intérêt très bas peuvent conduire à des déséquilibres, l'évolution du marché de l'immobilier observée ces dernières années dans la région lémanique reflète principalement la disparité entre une forte demande face à une offre de logements restreinte.

Le canton a accueilli ces dernières années plusieurs milliers de nouveaux habitants, souvent des spécialistes bien formés et à haut pouvoir d'achat. Le nombre d'arrivées était de plus de 14 000 en 2008 et encore de plus de 10 000 un an plus tard, des chiffres élevés alors que le nombre de logements construits par année était de l'ordre de 3000 (2008 et 2009) à 4000 (2006 et 2007). Signe que l'offre a du mal à satisfaire la demande, le taux de logements vides reste extrêmement bas dans le canton, à 0,5% au 1<sup>er</sup> juin 2010. La raréfaction de l'offre de logements sur l'Arc lémanique a continué à déployer ses effets en termes de prix dans les régions voisines.

### Evolution des prix de l'immobilier dans le canton de Vaud

Indices, base 100 = mars 2001



Source: Wüest & Partner

## Perspectives

Si une certaine prudence reste de mise, une rechute en récession de l'économie mondiale en 2011 apparaissait peu probable en 2010. Un ralentissement de la croissance est cependant attendu. Il s'agit d'une évolution habituelle lors de la deuxième année suivant une récession. Fin 2010, il n'était bien entendu pas possible de chiffrer exactement l'ampleur de ce ralentissement en raison de facteurs d'incertitude importants subsistant à cette époque, notamment l'évolution des tensions autour des finances publiques de membres périphériques de l'Union européenne et du taux de chômage élevé se maintenant aux Etats-Unis. L'année 2011 devrait cependant être favorable pour la Suisse et le canton de Vaud. Selon les prévisions publiées en automne 2010 avec le PIB vaudois, la croissance devrait être de 1,9% en 2011 dans le canton, plus élevée qu'en Suisse (1,6%, moyenne Créa, KOF, SECO).

## Le canton au niveau de ses branches

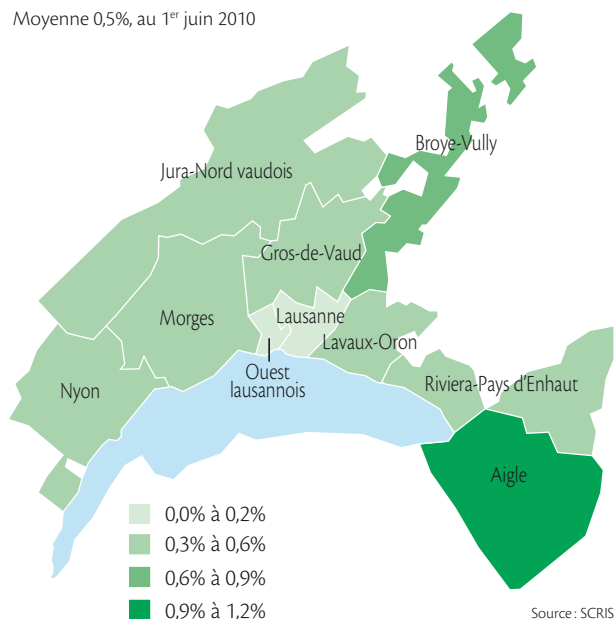
L'économie vaudoise est bien diversifiée et en bénéficie pleinement. Cette qualité lui a permis de traverser 2009 sans trop de heurts compte tenu des circonstances, et de tirer parti du retour de la croissance à partir de 2010. Dans le détail, on observe cependant que toutes les activités ne sont pas dans la même situation.

### Secteur primaire

Ainsi, le secteur primaire continue de faire face à des vents contraires. Selon les Comptes régionaux de l'agriculture publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS), la production (en valeur) et le revenu net des exploitations agricoles ont poursuivi leur repli en 2010. La première a baissé de 3,4% à CHF 1,2 milliard, et le second de 6,2% à CHF 297 millions. Si la récolte 2010 a été de bonne qualité, le volume de production a reculé par rapport à 2009. En outre, les prix ont continué à être sous pression dans certaines filières, notamment le lait et la viande porcine.

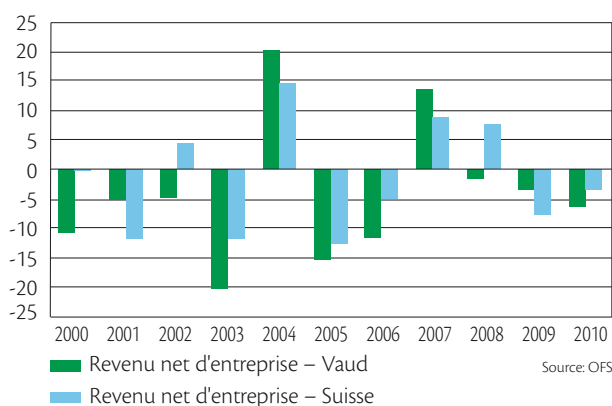
## Taux de logements vacants dans le canton de Vaud

Moyenne 0,5%, au 1<sup>er</sup> juin 2010



## Evolution des revenus des exploitations agricoles

En %



En revanche, selon l'OFS, les revenus dans l'agriculture par unité de travail annuel (unité équivalente à une personne travaillant à plein temps pendant un an) ont augmenté dans le canton de quelque CHF 57 000 en 2009 à CHF 59 000 en 2010. Ce chiffre est supérieur à la moyenne nationale (CHF 50 000). La branche engrange les fruits de ses efforts de restructuration, notamment les regroupements et l'augmentation de la taille moyenne des exploitations. Le canton comptait en 2009 environ 4260 exploitations, alors que ce chiffre avoisinait 6000 dix ans plus tôt. Cette évolution s'est poursuivie en 2010.

Vaud est le deuxième contributeur à la production agricole suisse (11% en valeur), derrière Berne. Avec près de 20% de la surface cultivée en Suisse, le canton est surtout le « grenier du pays » ou principal contributeur à sa production végétale (17%). Il est le premier producteur de céréales, de produits maraîchers, de plantes industrielles, de fruits et de vin (de qualité et de table). Il est toutefois moins présent dans la production de viande, de plantes fourragères ou de pommes de terre.

---

L'Observatoire BCV de l'économie vaudoise a publié en mars 2010 une étude sur le secteur primaire vaudois. L'évolution de la politique agricole suisse, l'ouverture progressive du marché domestique et la pression sur les prix sont autant de défis auxquels la branche est confrontée. La poursuite des efforts de rationalisation, la recherche de niches et la diversification des revenus grâce aux activités annexes font partie des tâches qui attendent le secteur au cours des prochaines années. L'étude peut être téléchargée sur le site internet de la BCV ([www.bcv.ch](http://www.bcv.ch)) section Actualités et médias, sous-section Observatoire économique.

---

Dans la viticulture, la quantité de raisin vendangée en 2010 a été modeste. Par contre, la cuvée 2010 est de très bonne qualité, selon l'Office cantonal de la viticulture. Celui-ci estime que le millésime 2010 sera ainsi bien armé pour affronter la concurrence. En effet, depuis plusieurs années, les produits importés gagnent des parts de marché dans la grande distribution, tandis que la consommation baisse dans la restauration. Cependant, les produits de meilleure qualité n'ont pas de peine à trouver preneur.

### Secteur secondaire

Le secteur secondaire a quant à lui pleinement profité de deux facteurs positifs: le rétablissement du commerce mondial et un marché immobilier porteur. Si la construction n'a guère ressenti les effets de la crise et connu une bonne année en 2010, à l'image de ce qu'avait été 2009 pour cette activité, le rebond a été aussi vigoureux que le repli avait été brutal pour l'industrie.

### Industrie

L'industrie vaudoise est principalement tournée vers les marchés étrangers et les hautes et moyennes technologies. Un signe concret de son rétablissement a été le redressement des exportations du canton. Selon le Service de recherche et d'information statistiques de l'Etat de Vaud (SCRIS), elles ont rebondi en 2010 de 10,3%, alors qu'elles avaient chuté de 7,2% un an auparavant. En termes nominaux, elles sont remontées à CHF 13,0 milliards et ont ainsi dépassé le niveau de 2008.

Le rétablissement est encore fragile. Les marges restent sous pression, alors que les commandes arrivent de manière irrégulière et au dernier moment. L'industrie devrait ressentir en 2011 les effets du ralentissement de la croissance mondiale qui se dessinait à fin 2010. A cela s'ajoutent les conséquences négatives de l'appréciation du franc suisse pour les exportations. Si cet impact est difficile à mesurer, l'enquête conjoncturelle de la CVCI montre qu'il est sensible. Pondérées par rapport au nombre d'emplois représentés, 70% des réponses dans l'industrie ont fait état d'un impact négatif, fort (40%) ou faible (30%). Dans les services, une majorité des réponses allait dans le sens d'aucun impact (38%), alors que l'impact n'était négatif que pour 32% des répondants.

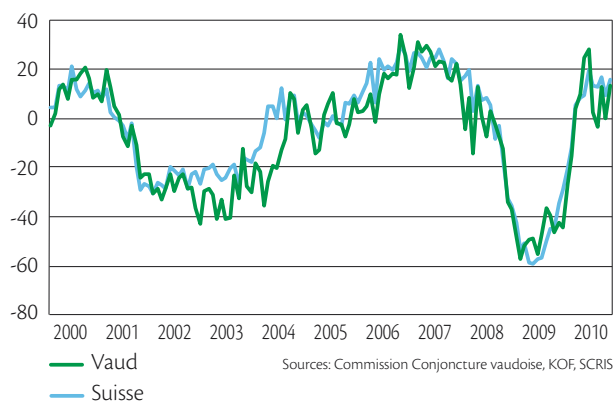
## Structure de l'économie vaudoise

Secteurs et branches	Part du PIB cantonal	Croissance annuelle (1993-2009)	Nombre d'emplois (2008) <sup>1</sup>	Part du total des emplois (2008) <sup>1</sup>
<b>Primaire</b>				
Agriculture, sylviculture, chasse, pêche	1,9%	-1,4%	16 300	4,8%
<b>Secondaire</b>	<b>21,6%</b>	<b>0,9%</b>	<b>67 200</b>	<b>19,9%</b>
Alimentation, textile, cuir, bois, papier, édition, etc.	3,4%	0,3%	11 200	3,3%
Chimie, caoutchouc, verre, pierre, métallurgie, etc.	4,0%	2,4%	11 100	3,3%
Fabrication de machines, équipements, instruments, etc.	6,3%	1,6%	18 900	5,6%
Construction	5,5%	-0,2%	23 600	7,0%
<b>Tertiaire</b>	<b>76,4%</b>	<b>1,7%</b>	<b>253 700</b>	<b>75,2%</b>
Commerce de gros et de détail, réparation, etc.	14,6%	1,2%	55 900	16,6%
Hôtellerie et restauration	2,4%	-1,3%	18 400	5,5%
Transports, postes et télécommunications	6,3%	4,3%	17 900	5,3%
Activités financières et assurances	10,1%	2,9%	11 400	3,4%
Activités immobilières, services aux entreprises, etc.	13,9%	2,2%	46 600	13,8%
Administration publique, santé, éducation, sports, etc.	22,4%	1,4%	99 400	29,5%
<b>Primaire, secondaire et tertiaire</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,5%</b>	<b>340 000</b>	<b>100%</b>

<sup>1</sup> Calculs basés sur les données du Recensement des entreprises 2008, retraitées pour correspondre à la nomenclature Noga 2002 et au découpage des branches utilisé dans le calcul des valeurs ajoutées cantonales. Certaines activités étant classées différemment dans les nomenclatures 2002 et 2008, les totaux ci-dessus peuvent ne pas correspondre à ceux que l'on peut lire ailleurs. Chiffres arrondis. Sources: Créa, SCRIS, OFS, BCV

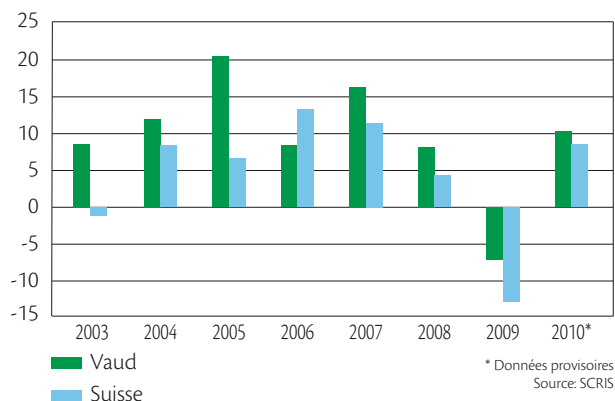
## Evolution de l'indicateur synthétique de la marche des affaires dans l'industrie

Solde



## Variation annuelle des exportations

En %



Les principales mesures adoptées par l'industrie étaient naturellement une baisse des prix en francs (43%), la couverture des risques de change (34%), la prospection de nouveaux marchés (23%) ou une hausse des prix en euros (environ 20%). Le test conjoncturel d'octobre de la Commission Conjoncture vaudoise montrait cependant des entreprises industrielles vaudoises confiantes. Si ces dernières craignaient une baisse des prix de vente, elles anticipaient des entrées de commandes et une production à la hausse.

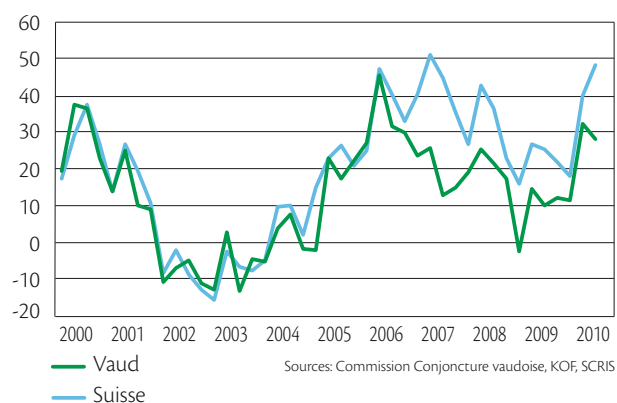
Signe positif: autant l'enquête de la CVCI que le test conjoncturel signalent que le nombre d'entreprises souhaitant augmenter leurs effectifs était sensiblement plus élevé que celles qui prévoient l'inverse.

### Construction

La construction bénéficie pleinement de la bonne santé du marché de l'immobilier dans le canton de Vaud. Les prix de l'immobilier ont poursuivi leur progression en 2010: +7,3% pour les appartements en propriété et +10,7% pour les villas selon les indices de Wüest & Partner. Les montants des travaux prévus dans les demandes de permis de construire se situaient en 2010 aux alentours de CHF 1,2 milliard par trimestre, le niveau le plus élevé sur dix ans. Quant à l'appréciation de la marche des affaires dans la construction publiée par la Commission Conjoncture vaudoise, elle s'est maintenue à un niveau élevé, entre 20 et 40 points. L'appréciation était cependant nettement plus positive dans le second œuvre que dans le gros œuvre.

### Evolution de l'appréciation de la situation des affaires dans la construction

Solde



### Secteur tertiaire

Le tertiaire a pleinement profité de la reprise: pour 51% (pondérés en fonction du nombre d'emplois) des entreprises de services qui ont répondu à l'enquête conjoncturelle de la CVCI, l'année 2010 fut «bonne» ou «excellente». En outre, ce secteur a été moins affecté que l'industrie par la fermeté du franc suisse. Il a aussi été moins touché par la crise des années précédentes.

### Administration, santé, social

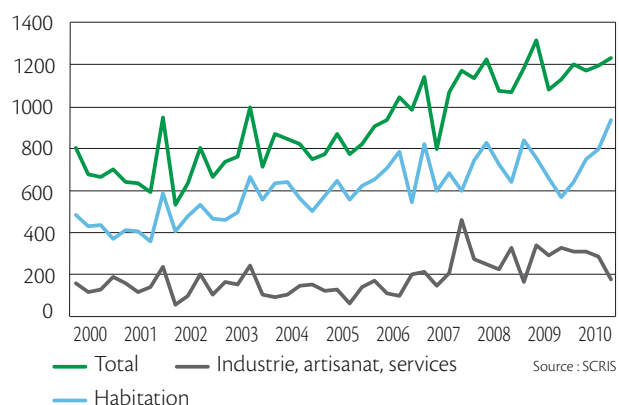
Dans son budget 2010, l'Etat de Vaud a conservé l'approche anticyclique adoptée en 2009. De plus, ce budget est resté équilibré avec un excédent de CHF 2,4 millions, mais prévoyait une hausse de 3,1% des charges (hors coûts liés à la péréquation fédérale), motivée notamment par les besoins supplémentaires dans le social et la santé, ainsi que les mesures prévues dans le Programme de législature.

Quant à la dette du canton, après cinq ans de baisse, elle devrait avoir atteint en 2010 le seuil des CHF 2 milliards, pour se stabiliser légèrement au-dessous en 2011. Elle représente environ 5% du PIB vaudois alors que cette proportion était sensiblement plus élevée quelques années auparavant.

Conséquence de la bonne santé de l'économie et des finances vaudoises, la contribution du canton à la péréquation fédérale RPT (répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) devrait augmenter en 2011 et les années suivantes.

### Evolution des montants des travaux prévus dans les demandes de permis de construire dans le canton de Vaud

En millions de CHF



## Commerce

Le commerce de gros et de détail, concept large qui comprend également les activités d'entretien de véhicules et le négoce de matières premières, a profité du bon climat de consommation. Par exemple, les immatriculations de voitures neuves dans le canton, considérées comme un bon indicateur du moral des ménages, ont progressé de 10,7% de janvier à novembre 2010. En 2009, elles avaient reculé de 6,8%.

Le commerce de détail continue de faire l'objet d'une concurrence intense. Dans le domaine alimentaire, notamment, des chaînes étrangères ont ouvert de nouveaux points de vente dans le canton. Parallèlement, la demande a progressé grâce à l'augmentation de la population.

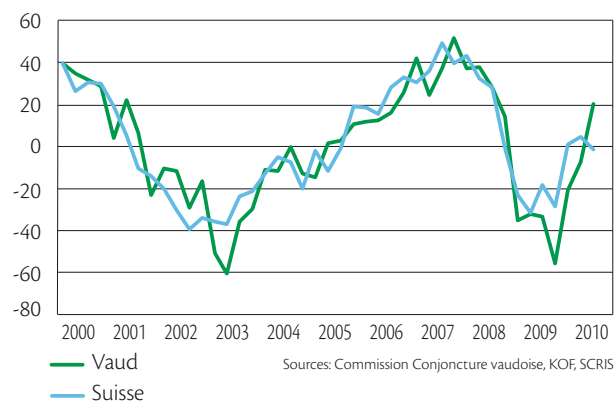
## Tourisme, hôtellerie et restauration

L'hôtellerie-restauration a profité comme l'ensemble de l'économie vaudoise de la reprise de 2010, mais moins rapidement. Ainsi, il a fallu attendre le 3<sup>e</sup> trimestre pour voir l'indicateur du chiffre d'affaires se redresser nettement.

Sur les onze premiers mois de l'année, le nombre de nuitées hôtelières a progressé de 5,1% dans le canton, contre 2,1% en moyenne nationale. La force du franc a pesé sur les nuitées d'hôtes en provenance de la zone euro. Cette baisse a cependant été pratiquement compensée par l'hébergement de personnes venant de Chine, d'Australie, de Russie, du Japon ou d'Inde. De plus, la demande indigène est restée soutenue.

### Evolution de l'indicateur du chiffre d'affaires dans l'hôtellerie-restauration

Solde





## Les faits marquants de 2010 dans les régions

Les grandes tendances de l'économie vaudoise présentées dans les pages précédentes s'observent également au plan régional. Cependant, quelques faits marquants sont à relever dans chaque région.

### Broye

L'activité a continué d'être solide dans la construction. Le marché immobilier est caractérisé dans la région par la disponibilité de terrains et de logements à des prix moins élevés que sur l'Arc lémanique. L'arrivée de nouveaux habitants est synonyme de croissance dans les services. La région bénéficie également de projets d'envergure de grandes entreprises et du passage de l'autoroute A1. Dans l'agriculture, outre les tendances cantonales qui se retrouvent dans la région, il faut mentionner une bonne récolte de tabac.

### Chablais

La force du franc n'a pas provoqué de ralentissement significatif dans le tourisme. L'industrie étant d'abord tournée vers le marché suisse, elle en a peu ressenti les effets. Dans l'immobilier, plusieurs facteurs ont permis au marché d'être dynamique en plaine: des prix attractifs, la saturation de l'Arc lémanique et un attrait accru de la région grâce aux projets d'hôpital du Chablais et de la Transchablaisienne. Par contre, le nombre de ventes d'objets de luxe a reculé dans les Alpes, notamment à Villars, mais les prix n'ont pas baissé.

### Gros-de-Vaud

Les projets de construction ont continué à fleurir dans la région et les carnets de commandes des entreprises du secteur sont pleins. Le marché immobilier bénéficie de l'attrait que procurent les deux axes de communication qui traversent la région, l'autoroute A1 et le LEB, mais aussi la disponibilité de terrains et des prix inférieurs à ceux de l'Arc lémanique. La branche des services se développe grâce à l'accroissement de la population.

### Lavaux

L'année 2010 a été marquée par le vote positif sur la naissance de la nouvelle commune d'Oron qui doit réunir dix communes de la région dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ce projet s'inscrit dans le développement rapide que connaît le haut de la région. A Mézières, Oron et environs, 2010 a vu sortir de terre un grand nombre de villas et d'immeubles d'habitation. Dans le bas, par contre, en raison du manque de terrains constructibles, les projets ciblent le remplacement d'immeubles plus anciens, en utilisant au maximum les possibilités de densification. Pully et Lutry sont les principales communes concernées. En haut comme en bas, les prix ont poursuivi leur progression.

### Lausanne

Deux ans après son inauguration, le métro M2 a continué à attirer des consommateurs au centre-ville. Dans la construction, l'activité reste soutenue grâce aux grands projets dans la région (stade, Métamorphose, gare CFF, Biopôle, etc.). Dans l'industrie, implantée notamment dans l'ouest de la région, les affaires ont repris mais les niveaux sont encore relativement modestes; la force du franc induit une pression sur les marges.

### Morges

La poursuite du développement des pôles économiques, notamment Littoral Parc à Etoy et la zone industrielle d'Aclens, alimente une demande importante pour les biens immobiliers, que l'offre peine à satisfaire. L'activité a repris progressivement dans le secteur de la sous-traitance.

### Nord vaudois

L'horlogerie a connu une reprise dynamique à partir du second semestre 2010. La force du franc fait cependant peser une incertitude. Dans la sous-traitance mécanique, les commandes sont de retour. Elles arrivent toutefois de manière irrégulière, toujours en urgence. La région a continué à voir de nouvelles implantations, notamment sur le site d'Y-Parc. La construction bénéficie des nombreux projets en cours et d'une demande robuste.

## Nyon

La construction a tourné à plein régime. Cependant, plusieurs projets importants sont bloqués par des oppositions dues à la saturation du trafic routier. Dans le tertiaire, de nombreux emplois ont été créés ces dernières années. Le commerce de détail bénéficie de la demande indirectement créée par l'implantation de plusieurs entreprises et associations sportives importantes dans la région. Les sous-traitants dans la mécanique ont vu leurs résultats s'améliorer en 2010, bien que les marges soient sous pression.

## Riviera

Les grandes promotions axées sur la clientèle étrangère fortunée sont terminées et la taille des projets immobiliers a diminué. Face à la rareté des objets, la demande reste soutenue. Dans le tourisme, l'année a été difficile pour les hôteliers, en raison notamment de la force du franc. Les perspectives 2011 sont meilleures dans la branche. Ecoles et cliniques privées continuent de connaître un développement réjouissant.

### Structure de l'économie dans les régions BCV

	Broye	Chablais	Gros-de-Vaud	Lausanne	Lavaux	Morges	Nord vaudois	Nyon	Riviera
Nombre d'habitants	26 759	43 469	53 595	207 187	55 425	67 673	80 671	85 877	77 146
Croissance de la population en 2009 <sup>1)</sup>	2,0%	1,5%	3,4%	2,3%	1,3%	0,8%	1,9%	1,9%	1,2%
Part des habitants du canton	3,8%	6,2%	7,7%	29,7%	7,9%	9,7%	11,6%	12,3%	11,1%
Nombre d'emplois	11 527	17 959	19 119	143 937	16 254	31 115	36 753	32 658	30 613
Part des emplois dans le canton	3,4%	5,3%	5,6%	42,3%	4,8%	9,2%	10,8%	9,6%	9,0%
Part des emplois de la région dans le secteur primaire	14,0%	9,8%	8,8%	0,2%	8,7%	7,5%	7,4%	5,5%	1,8%
Part des emplois de la région dans le secteur secondaire	25,0%	24,8%	36,3%	13,7%	18,1%	21,6%	35,8%	15,8%	13,7%
Part des emplois de la région dans le secteur tertiaire	61,0%	65,4%	54,9%	86,1%	73,2%	70,8%	56,8%	78,6%	84,4%
Taux de chômage en décembre 2010	4,9%	5,8%	4,0%	7,1%	3,7%	4,2%	6,3%	4,6%	5,8%
Evolution du taux de chômage en 2010	-0,5%	-0,4%	-0,4%	-0,4%	-0,4%	-0,2%	0,1%	-0,2%	-0,4%

<sup>1)</sup> Derniers chiffres disponibles au moment de la réalisation du présent Rapport annuel.  
Sources : SCRIS OFS, SECO

## Revue 2010

### La BCV dans l'année

Le Groupe BCV a réalisé un très bon résultat au cours de son exercice 2010. Grâce à un environnement économique favorable et la confiance de la clientèle, les volumes d'affaires ont progressé dans tous les domaines. Les revenus se sont inscrits en hausse de 2% à CHF 996 millions, tandis que le bénéfice brut s'est amélioré de 2% à CHF 480 millions. Le bénéfice net a augmenté de 4% à CHF 314 millions.

L'année 2010 a également été marquée par les premiers résultats concrets de la stratégie BCVPlus, lancée fin 2008, et le renforcement dans le Private Banking onshore avec l'annonce en décembre 2010 du projet de fusion au sein du Groupe BCV de la Banque Piquet & Cie SA et de la Banque Franck Galland & Cie SA. Le nom choisi pour le nouvel établissement est Piquet Galland & Cie SA. Enfin, le litige avec l'Administration fédérale des contributions (AFC) est définitivement réglé.

#### Evolution du marché et des volumes d'affaires

Sur le plan économique, 2010 a vu une reprise de la croissance mondiale. La Suisse et le canton de Vaud, dont les économies avaient bien résisté en 2009 aux effets de la crise financière et économique mondiale, en ont pleinement profité. Cependant, les déséquilibres des finances publiques de plusieurs pays périphériques de la zone euro et des Etats-Unis, combinés à une politique monétaire très expansive de la banque centrale américaine, ont continué à perturber les marchés financiers.

Dans la gestion de fortune transfrontalière, de nombreuses questions restent ouvertes sur les évolutions à venir, en lien avec la signature de nouvelles conventions de double imposition conformes au modèle de l'OCDE et la stratégie du Conseil fédéral pour la place financière suisse. Principalement orientée vers le marché domestique, la BCV est toutefois moins concernée que d'autres par cette problématique.

En outre, dans la réglementation bancaire, plusieurs changements importants ont été décidés en 2010. Au final, ils n'ont qu'un impact marginal sur la BCV. Ainsi, les nouvelles exigences Bâle III concernent en premier lieu les activités de négoce pour compte propre, dans lesquelles la BCV n'est pratiquement pas présente. Les recommandations de la commission Too Big To Fail se rapportent avant tout aux banques d'importance systémique, dont ne fait pas partie la BCV. Toutefois, d'autres changements vont vraisemblablement survenir, dont certains pourraient concerner la BCV.

Enfin, le marché de l'immobilier est resté très dynamique en Suisse et dans le canton de Vaud. S'il est vrai que la hausse des prix des logements dans le canton a été importante, peut-être même exagérée dans quelques cas particuliers et isolés, et que des taux d'intérêt très bas peuvent conduire à des déséquilibres, l'évolution du marché de l'immobilier observée ces dernières années dans la région lémanique reflète principalement la disparité entre une forte demande face à une offre de logements restreinte.

Au niveau de la BCV, l'ensemble des volumes d'affaires a progressé, confirmant son excellent positionnement. Au bilan, les créances hypothécaires ont affiché une hausse de 8%, à CHF 20,3 milliards, tandis que les autres crédits ont été en léger recul à CHF 5,2 milliards (-5%). Au passif du bilan, l'augmentation très importante de l'épargne et des placements de la clientèle, de CHF 1,0 milliard à CHF 10,9 milliards (+11%), reflète la confiance accordée à la Banque.

En outre, la BCV a enregistré un apport net de nouveaux fonds de CHF 758 millions. Grâce à sa solidité, à la performance de sa gestion et à la qualité de ses conseils et produits, elle a continué d'attirer de nouveaux fonds de la clientèle privée et de PME, pour un total de CHF 1,3 milliard. En revanche, les fonds déposés à court terme par des grandes entreprises et les acteurs institutionnels ont reculé de CHF 0,5 milliard, la Banque ayant délibérément maintenu une rémunération faible sur ces dépôts dans un contexte de liquidités abondantes. Quant à la masse sous gestion, elle a diminué légèrement à CHF 75,8 milliards, sous l'effet de l'évolution des marchés financiers, notamment des taux de change.

### Evolution des éléments financiers

Les revenus du Groupe BCV ont progressé de 2% en 2010 pour s'établir à CHF 996 millions. Les résultats des opérations d'intérêt sont en légère hausse à CHF 511 millions (+1%). Cette progression, inférieure à celle des volumes d'affaires, est la conséquence d'une gestion prudente des liquidités (principalement placées auprès de la BNS) et du contexte de taux d'intérêt à un niveau très bas.

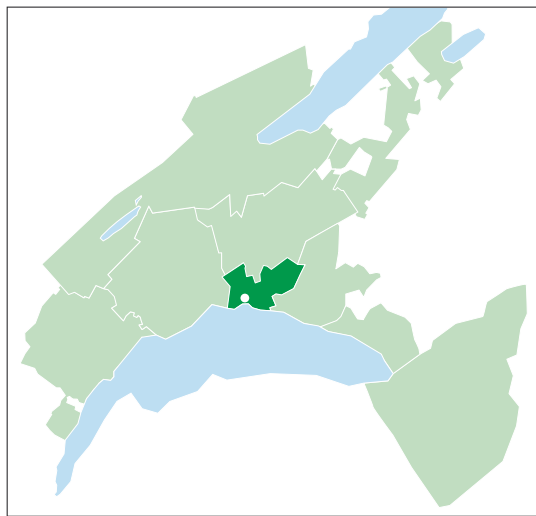
Les revenus des opérations de commissions se sont inscrits en hausse de 7%, pour s'établir à CHF 352 millions. Ce bon résultat s'explique principalement par la hausse des commissions liées à l'activité de gestion de fortune à CHF 288 millions, en augmentation de 4%. Quant au résultat des opérations de négoce, il s'est situé au même niveau que l'excellent résultat de l'année 2009 à CHF 98 millions. La volatilité élevée sur le marché des devises a soutenu l'activité de la clientèle dans les opérations de change.

Les charges sont restées maîtrisées à CHF 516 millions. Suite à l'évolution des effectifs, aux adaptations salariales usuelles ainsi qu'à des efforts de formation supplémentaires, les charges de personnel ont augmenté à CHF 326 millions, soit une hausse de 3%. Les autres charges d'exploitation sont restées inchangées à CHF 190 millions (+0,5%).

Grâce à cela, le bénéfice brut a progressé de 2%, pour s'inscrire à CHF 480 millions.

Les correctifs de valeurs, provisions et pertes sont en nette baisse à CHF 5 millions (-71%) alors que les produits extraordinaires, principalement constitués de dissolutions de provisions, sont en hausse à CHF 45 millions (+168%). Ces deux postes témoignent de la qualité du portefeuille de crédits. Le montant des impôts s'est élevé à CHF 93 millions, ce qui représente un taux d'imposition de 22,8%. Enfin, le règlement du litige avec l'Administration fédérale des contributions (AFC) s'est soldé par une charge de CHF 34 millions. Malgré cette charge, unique et non récurrente, le bénéfice net s'est inscrit en hausse de 4% à CHF 314 millions. Sans cette charge, le bénéfice net aurait augmenté de 13%.

La maîtrise des coûts et l'augmentation des revenus ont permis au ratio charges/produits (cost/income) de s'améliorer de 60% à 59%. La gestion prudente des liquidités a continué à peser sur la marge d'intérêts nette, qui s'est élevée à 1,45%, soit un niveau comparable à celui de 2009. Le taux de couverture des fonds propres FINMA est resté à un niveau confortable de 175%. Enfin, le rendement des fonds propres s'est inscrit à 9,8%, en augmentation par rapport à 2009.



**Pont Bessières, samedi 24 avril, 19h10**  
147 pulsations par minute et encore 7,8 kilomètres à parcourir.

*« La BCV est partenaire principal  
des 20 kilomètres de Lausanne  
depuis la première édition, en 1982.  
Une telle fidélité est très rare.  
On est attaché à cette belle image:  
la plus grande course sportive  
populaire vaudoise soutenue par  
la banque du canton. »*

Patrice Iseli, chef du Service des sports de la Ville de Lausanne





#### 20 km de Lausanne

La rencontre unique d'athlètes de haut niveau, de coureurs populaires, de familles, motivés par la même envie: fouler le bitume de Lausanne. Avec plus de 18 000 participants, ce rendez-vous sportif est le plus grand du canton. Les meilleurs bouclent la distance reine en une heure.



## Au niveau des secteurs d'activité

### Banque des particuliers

Dans un environnement économique en reprise, la banque des particuliers a connu un développement réjouissant de ses activités avec des clients appréciant la solidité et le professionnalisme de la BCV. Les volumes ont ainsi progressé de 8% à CHF 6,7 milliards pour les prêts hypothécaires et de 5% à CHF 7,1 milliards pour les dépôts de la clientèle (épargne et fonds déposés). En 2010, le revenu de la banque des particuliers s'est établi à CHF 208 millions (+6%). Grâce à une bonne maîtrise des coûts de fonctionnement, le bénéfice brut a progressé plus que proportionnellement à CHF 108 millions (+9%). Dans le cadre de la stratégie BCVPlus, la banque des particuliers a poursuivi la mise en œuvre de son nouveau modèle commercial avec comme objectifs l'accroissement du temps à disposition des clients et un service de qualité irréprochable.

### Banque des entreprises

L'activité de la banque des entreprises a connu un bon développement de ses affaires bénéficiant d'une économie suisse, et en particulier vaudoise, en reprise. Les financements d'investissements, notamment dans l'immobilier, ont fortement progressé. Dans le cadre des activités de trade finance, l'accent a été porté sur l'amélioration de la rentabilité, conformément à la stratégie. Bénéficiant de la croissance des activités avec les entreprises vaudoises et suisses, la banque des entreprises a affiché une augmentation des volumes de crédits de 3% à CHF 14,6 milliards pour l'année 2010. En raison de sorties de fonds passifs placés à court terme, les dépôts ont baissé de 3% à CHF 6,4 milliards. Les revenus et le bénéfice brut sont restés stables et se sont établis respectivement à CHF 267 millions (0%) et CHF 214 millions (0%). Le portefeuille de crédit des entreprises a affiché une bonne résistance avec un coût du risque de crédit en ligne avec les attentes. Enfin, l'année 2010 a permis de mettre en place la nouvelle stratégie commerciale à l'attention des PME.

### Gestion de fortune

Les activités de gestion de fortune ont bénéficié d'un afflux net d'argent frais (NNM) des clients institutionnels et privés. Cet afflux a permis de compenser la diminution des actifs sous gestion liée à la baisse des devises étrangères. Au 31 décembre 2010, la masse sous gestion s'est ainsi établie en très légère baisse de moins de 1% à CHF 58,3 milliards. Le volume des affaires hypothécaires dans la banque privée a connu une hausse significative de 16% à CHF 5,2 milliards. Dans ce contexte, les revenus et le bénéfice brut ont augmenté respectivement à CHF 348 millions (+5%) et CHF 195 millions (+5%). Poursuivant la stratégie de développement, les activités de gestion de fortune ont été renforcées par des recrutements, au niveau de la Maison mère, de conseillers clientèle Private Banking onshore et de gestionnaires Asset Management, ainsi que par l'acquisition de la Banque Franck Galland & Cie SA et sa fusion avec la Banque Piguet & Cie SA, filiale du Groupe BCV. La nouvelle entité, Piguet Galland & Cie SA, principalement tournée vers les activités onshore, figurera parmi les principaux acteurs de la banque privée en Suisse romande.

### Trading

L'activité des devises a su tirer profit des besoins de couverture et des flux commerciaux engendrés par les variations importantes et par l'affaiblissement du dollar américain et de l'euro face au franc suisse. Les revenus du Trading ont très légèrement baissé à CHF 54 millions (-2%) et le bénéfice brut s'est établi à CHF 26 millions (-2%). L'activité des devises a contribué significativement au maintien de cet excellent résultat. Malgré une reprise de l'activité des produits structurés, le niveau d'activité est toutefois resté en dessous de celui d'avant la crise financière. Avec des activités de trading essentiellement liées aux transactions de la clientèle, le profil de risque est resté à un niveau très faible.



## Faits et événements clés

### Actionnaire majoritaire

La Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) a été révisée. Le 2 mars 2010, le Grand Conseil a notamment inscrit à l'article 6 le principe selon lequel «l'Etat détient la majorité absolue du capital-actions». Les autres modifications portent sur des adaptations de la LBCV aux modifications intervenues dans la législation fédérale, la naissance de la FINMA en tant qu'organe de surveillance, la généralisation des termes «audit» et «société d'audit» à la place de «révision» et «organe de révision», ainsi que le transfert du calcul du taux hypothécaire de référence à la Confédération.

Par ailleurs, depuis le 15 avril 2008, le Conseil d'Etat est autorisé à réduire la participation du canton au capital de la BCV de 66,95% à 50,12% et à revenir ainsi au niveau de participation historique. Le 25 novembre 2008, le Conseil d'Etat avait fait part de sa décision de ne pas vendre d'actions avant 2010. Le 16 juillet 2010, il a encore précisé qu'aucune cession ne serait envisagée avant 2013.

### Conseil d'administration

Dans sa séance du 5 novembre 2010, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 mai 2011 l'élection de Reto Donatsch au Conseil d'administration de la BCV afin de remplacer, en qualité de membre, Jean-Luc Strohm, vice-président, qui a atteint en 2011 l'âge limite selon la LBCV. Agé de 60 ans, Reto Donatsch possède de vastes compétences dans le domaine bancaire, acquises en particulier au cours de sa longue carrière au Credit Suisse, puis comme CEO et enfin vice-président du Conseil d'administration de la Banque Leu SA jusqu'en 2007. Il a ensuite été membre de plusieurs conseils d'administration et de fondations.

### Organigramme

Avec l'entrée en fonction, le 15 février 2010, de Bertrand Sager à la tête de la Division Gestion crédit, en qualité de Chief Credit Officer (CCO) avec rang de directeur général, la direction de la Banque est au complet. Précédemment, Bertrand Sager était à la tête du Département Affaires spéciales crédits et il a joué un rôle déterminant dans l'assainissement du bilan grâce à la réduction du volume des crédits compromis de la Banque.

### Réduction du capital nominal et versement du dividende

En 2010, la Banque a poursuivi pour la troisième année consécutive sa politique de dividende et de gestion des fonds propres. Elle a ainsi versé CHF 181 millions sous forme de dividende en mai 2010 et distribué sous forme de remboursement du capital nominal CHF 86 millions en juillet 2010. Sur les CHF 267 millions distribués à ses actionnaires, CHF 179 millions sont revenus à l'Etat de Vaud.

### Règlement définitif du litige avec l'AFC

En décembre 2008, l'AFC avait demandé à la Banque de payer un montant de CHF 150 millions représentant l'impôt anticipé récupéré par la BCV pour les années 2004 à 2006 dans le cadre de certaines de ses activités de négoce de dérivés actions. La BCV a contesté fermement cette requête et demandé à l'AFC de revoir sa position au motif que, en 2003, l'AFC avait donné son accord à une telle récupération, avant de revenir sur celui-ci avec effet rétroactif.

Suite à une analyse approfondie du dossier par les deux parties, l'AFC a reconnu pour l'essentiel la position de la BCV, à l'exception d'un nombre limité d'opérations, représentant CHF 29 millions ou moins de 20% de l'impôt anticipé réclamé initialement, qui n'entraient pas strictement, selon l'AFC, dans le cadre de l'accord. Compte tenu des intérêts moratoires, cette charge s'est élevée à un total de CHF 34 millions.

## Acquisition de la Banque Franck Galland & Cie SA

Le 8 décembre 2010 a été annoncé le projet de fusion de la Banque Piguet & Cie SA, filiale du Groupe BCV, avec la Banque Franck Galland & Cie SA. Leur réunion au sein du Groupe, au cours du premier semestre 2011, vise à créer un acteur important de la gestion de fortune en Suisse romande. La Banque Piguet et la Banque Franck Galland partagent une culture entrepreneuriale commune et le même esprit d'entreprises familiales, auxquels le nom choisi pour le nouvel établissement, Piguet Galland & Cie SA, fait référence.

A fin 2010, le total des avoirs sous gestion des deux établissements se montait à plus de CHF 8 milliards. Piguet Galland & Cie SA offrira un service de proximité haut de gamme à une clientèle de Suisse, principalement romande, grâce à des bureaux à Genève, Lausanne, Lugano, Neuchâtel, Nyon et Yverdon-les-Bains, qui sera le siège du nouvel ensemble. Un des objectifs de la fusion est d'augmenter significativement la masse sous gestion à moyen terme, ainsi que la présence géographique.

## Valeurs

L'année 2010 a été marquée par un effort de formation de grande envergure sur les valeurs, qui a concerné l'ensemble des collaborateurs de la Maison mère, soit plus de 2000 personnes. Au cours d'une cinquantaine de séminaires d'une journée chacun, ils ont été confrontés à la signification que nous comptons donner aux notions de proximité, de responsabilité, de professionnalisme et de performance dans leur pratique quotidienne.

Ces séminaires étaient encadrés par une équipe de formateurs, un membre de la Direction générale et un cadre supérieur. L'excellent accueil fait par les collaborateurs à cette initiative ainsi que l'engagement dont ils ont fait preuve montrent que l'esprit de ces valeurs est bien ancré dans la Banque. Les résultats du sondage annuel interne confirment également ce constat.

## Projets principaux et investissements

### Programme stratégique BCVPlus

En 2009, la Banque a lancé une série de chantiers opérationnels sur plusieurs années, visant l'amélioration de son fonctionnement, une plus grande efficacité dans l'exécution et l'excellence du service à la clientèle à travers, notamment, des processus simplifiés, une amélioration des performances informatiques, un cadre de gestion de la performance et une amélioration de la prise en charge de la clientèle.

### Investissements

Ces trois dernières années, le Groupe BCV a investi entre CHF 70 et 90 millions par année dans des projets d'infrastructure, d'équipement, de maintenance et de développement informatiques.

## Orientation stratégique et perspectives

La BCV a défini, en novembre 2008, une nouvelle stratégie ayant pour but d'orienter ses efforts vers son développement commercial tout en optimisant sa croissance et son profil de risque. Les priorités de développement sont ainsi clairement définies. La Banque vise principalement:

- Un nouvel élan dans la banque des particuliers, notamment dans le domaine hypothécaire, en recherchant une meilleure efficacité et en développant le potentiel de sa large base de clientèle:
- Une croissance dans la gestion privée, principalement dans le canton de Vaud, et dans la gestion institutionnelle à l'échelle de la Suisse.
- Un renforcement des activités dans le domaine des PME.
- Une amélioration de la rentabilité, ainsi qu'un développement des activités de trade finance et des grandes entreprises en ligne avec le profil de risque de la Banque.
- Une très faible prise de risque dans les activités de négoce focalisées sur les flux commerciaux de la clientèle.

Dans ce contexte, l'accent mis sur les valeurs traduit la conviction qu'une culture commune et partagée par tous est un levier clé pour la réalisation de la nouvelle stratégie BCVPlus. Sur cette base, la Banque vise une croissance durable en assurant une stabilité de ses résultats financiers.

## Objectifs financiers

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, le Groupe a pour ambition d'augmenter ses revenus de 4-5% et son bénéfice brut de 5-8% par an. A terme, il vise une rentabilité des fonds propres (ROE) de 13-14%, un ratio charges/produits de 57-59%. Il est important de souligner que ces objectifs s'inscrivent dans un horizon de plusieurs années.

La Banque a pour intention de distribuer ces prochaines années un dividende ordinaire stable, voire en légère progression selon l'évolution de la marche des affaires, allant de CHF 20 à 25 par action. De surcroît, elle optimisera le niveau de ses fonds propres en distribuant CHF 10 par action et par an. La Banque a communiqué à fin 2008 qu'elle entendait, sauf changements significatifs de l'environnement économique ou réglementaire, assurer ce niveau de distribution durant cinq à six ans et ramener progressivement le taux de couverture des fonds propres FINMA à 145%, équivalent à un ratio BRI tier 1 de 13%.

## Evolution de la marche des affaires dans les filiales principales

### Banque Piguet & Cie SA

La Banque Piguet & Cie SA a réalisé des résultats en hausse en 2010 et aborde la fusion avec la Banque Franck Galland & Cie SA en bonne santé. L'afflux net de nouveaux fonds a augmenté de 84% à CHF 266 millions. La masse sous gestion a progressé de 3%, à CHF 4,8 milliards. Les effets favorables de l'afflux net de nouveaux fonds et de la bonne performance de gestion ont été contrebalancés par la baisse de l'euro et du dollar américain face au franc suisse. Au compte de résultat, les produits sont restés stables à CHF 44 millions, tandis que le résultat net a affiché une hausse de 19%, à CHF 6,3 millions.

### Gérfonds SA

Gérfonds SA, la société de direction de fonds mobiliers du Groupe BCV, a fêté en 2010 son 40<sup>e</sup> anniversaire. Durant l'année sous revue, la fortune administrée a augmenté de 1%, à CHF 16,9 milliards. Dans cette activité, 8 nouveaux fonds sont venus s'ajouter à la gamme, portant à 111 le nombre de produits administrés, tous des fonds mobiliers de droit suisse.

Quant à la fortune sous direction, elle a progressé de 6% à CHF 8,1 milliards, un record établi malgré la baisse de l'euro et du dollar américain face au franc suisse. Dans cette activité, la gamme s'est enrichie de 11 nouveaux produits. A fin 2010, elle comptait ainsi 90 fonds, 72 de droit suisse et 18 de droit luxembourgeois.

Les revenus de Gérfonds SA ont augmenté de 20%, à CHF 16 millions, et le bénéfice net de 54%, à CHF 4,3 millions. Un tiers du chiffre d'affaires en Suisse provient de produits de promoteurs autres que la BCV. En 2010, le nombre de ces promoteurs est passé de 10 à 11 avec l'arrivée d'un nouveau partenaire externe.

### FIR-GEP SA

GEP SA, la société de direction du Fonds Immobilier Romand (FIR), a conduit avec succès une augmentation du capital de ce dernier. L'opération a permis de lever CHF 65 millions, qui seront notamment investis dans les chantiers en cours, à Aubonne, Sierre et Vevey, soit 195 nouveaux logements qui accueilleront des locataires d'ici 2013. Le FIR a investi plus de CHF 60 millions dans de nouvelles constructions en 2010 et mis 170 nouveaux logements sur le marché, notamment grâce à la fin des premières étapes des projets d'Aubonne et de Sierre. Sur 2010, la fortune totale du fonds est passée de CHF 757 millions à CHF 822 millions.

## Revue 2010

### Les secteurs d'activité

#### Banque des particuliers

Dans un environnement économique en reprise, la banque des particuliers a connu un développement réjouissant de ses activités avec des clients appréciant la solidité et le professionnalisme de la BCV.

Les volumes ont ainsi progressé de 8% à CHF 6,7 milliards pour les prêts hypothécaires et de 5% à CHF 7,1 milliards pour les dépôts de la clientèle (épargne et fonds déposés).

En 2010, le revenu de la banque des particuliers s'est établi à CHF 208 millions (+6%). Grâce à une bonne maîtrise des coûts de fonctionnement, le bénéfice brut a progressé plus que proportionnellement à CHF 108 millions (+9%).

Dans le cadre de la stratégie BCVPlus, la banque des particuliers a poursuivi la mise en œuvre de son nouveau modèle commercial avec comme objectifs l'accroissement du temps à disposition des clients et un service de qualité irréprochable.

#### Activités et stratégie

A fin 2010, 425 collaborateurs couvraient les besoins d'une clientèle de particuliers disposant d'avoirs à concurrence de CHF 250 000 ou de financements immobiliers jusqu'à CHF 1,2 million. Outre les prestations traditionnelles de gestion courante, de cartes de crédit, d'épargne et de financements immobiliers, la banque des particuliers propose également une gamme complète de produits de placement, de prévoyance individuelle et de trading on-line ([www.e-sider.com](http://www.e-sider.com)). Désormais, elle a enrichi sa gamme de produits hypothécaires avec des financements encourageant les constructions et les rénovations écologiques ainsi qu'un prêt innovateur permettant de garantir un seul taux pour la phase de construction et les premières années qui suivent.

La banque des particuliers est le point d'entrée pour la plupart des clients BCV. Au près de la BCV, le client dispose d'une offre inégalée de canaux pour le traitement de ses opérations: 68 agences, un réseau de 200 Bancomat, un centre de conseil téléphonique performant ainsi qu'une plateforme transactionnelle internet, BCV-net, utilisée par près de 160 000 clients. La banque des particuliers profile la BCV comme le partenaire naturel des habitants du canton de Vaud. A toutes les étapes de la vie, elle est en mesure d'accompagner ses clients, de proposer une large gamme de prestations et de relayer les clients fortunés vers le Private Banking.

L'encadrement expérimenté et la palette très large de produits font de la banque des particuliers un acteur privilégié pour la formation au sein de la Banque. Nombre de collaborateurs employés dans les autres activités de la BCV ont démarré leur carrière à la banque des particuliers, que ce soit en tant qu'apprenti, stagiaire ou employé. Elle continue d'assumer ce rôle en favorisant le transfert de ses collaborateurs vers les autres entités.

### Marché et environnement concurrentiel de la BCV

Dans un environnement économique vaudois et suisse en reprise, les évolutions restent contrastées.

La croissance démographique du canton de Vaud s'est poursuivie avec un afflux important de personnes qualifiées venues d'autres cantons ou de l'étranger. Cet élément, couplé à des niveaux toujours attractifs de taux d'intérêt, a continué à soutenir la demande d'objets immobiliers. Dans ce contexte, le marché hypothécaire suisse est resté bien orienté et affiche une progression de près de 5% sur l'année 2010.

En 2010, la concurrence s'est intensifiée sur le marché de la banque des particuliers avec le retour des banques qui avaient le plus souffert de la crise. Cette concurrence accrue, dans un régime de taux faibles, a pesé quelque peu sur les marges d'intérêt.

Les incertitudes qui pèsent sur la reprise de l'économie et sur la stabilité des marchés financiers contribuent à maintenir la demande pour des produits de placement défensifs comme l'épargne traditionnelle.

### Commentaires sur l'année 2010

La banque des particuliers a enregistré une forte hausse de ses volumes d'affaires. Le volume des crédits hypothécaires a progressé de 8% à CHF 6,7 milliards et les volumes d'épargne ont affiché une augmentation sensible de 5% à CHF 7,1 milliards.

Les revenus ont sensiblement progressé pour s'établir à CHF 208 millions (+6%). Le bénéfice brut a atteint CHF 108 millions (+9%).

Dans la continuité des projets entrepris en 2009, la banque des particuliers a poursuivi en 2010 l'optimisation de son modèle commercial. Les évolutions apportées permettent notamment aux conseillers de consacrer plus de temps à leurs clients et de leur proposer proactivement les solutions les mieux adaptées. Dans cet esprit, la satisfaction de la clientèle, au cœur des préoccupations de la Banque, fait l'objet d'enquêtes périodiques. De même, la revalorisation du rôle de responsable d'agence, initiée en 2009, s'est poursuivie en 2010 avec l'octroi de compétences renforcées en matière de prêts hypothécaires. Toutes ces mesures ont contribué à gagner en efficacité et à renforcer la proximité de la BCV avec ses clients.

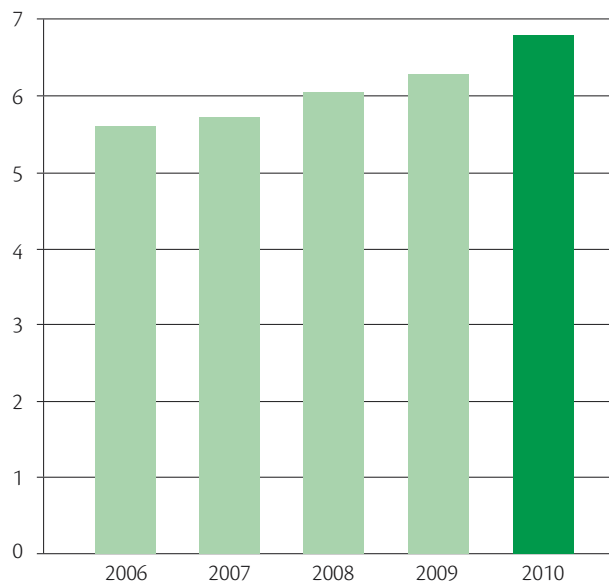
## 2011 : objectifs et perspectives

En 2011, la banque des particuliers a pour objectif de poursuivre l'acquisition de nouveaux clients, notamment auprès des jeunes. Elle renforcera son positionnement comme partenaire naturelle des Vaudois par sa proximité et comme acteur de référence, en particulier sur le marché hypothécaire, par son professionnalisme. Cette ambition sera soutenue par l'optimisation continue des processus commerciaux et le renforcement de la qualité du service à la clientèle.

### Données financières 2006 – 2010

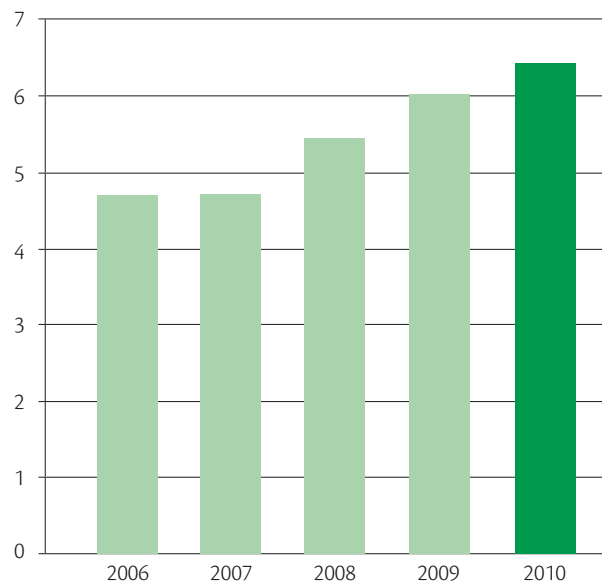
#### *Hypothèques et autres crédits*

En milliards de CHF



#### *Epargne et placements*

En milliards de CHF



#### *Chiffres clés*

	2010	2009
Total des revenus (en millions de CHF)	208.0	196.3
Bénéfice brut (en millions de CHF)	107.8	98.5
Charges / Produits (hors amortissement du goodwill)	75%	77%
ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne	38.2%	33.5%
Collaborateurs	425	399

Les chiffres 2009 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.



## Banque des entreprises

L'activité de la banque des entreprises a connu un bon développement de ses affaires bénéficiant d'une économie suisse, et en particulier vaudoise, en reprise. Les financements d'investissements, notamment dans l'immobilier, ont fortement progressé. Dans le cadre des activités de trade finance, l'accent a été porté sur l'amélioration de la rentabilité, conformément à la stratégie.

Bénéficiant de la croissance des activités avec les entreprises vaudoises et suisses, la banque des entreprises a affiché une augmentation des volumes de crédits de 3% à CHF 14,6 milliards pour l'année 2010. En raison de sorties de fonds passifs placés à court terme, les dépôts ont baissé de 3% à CHF 6,4 milliards.

Les revenus et le bénéfice brut sont restés stables et se sont établis respectivement à CHF 267 millions (0%) et CHF 214 millions (0%).

Le portefeuille de crédit des entreprises a affiché une bonne résistance avec un coût du risque de crédit en ligne avec les attentes.

Enfin, l'année 2010 a permis de mettre en place la nouvelle stratégie commerciale à l'attention des PME.

## Activités et stratégie

La banque des entreprises se compose de trois métiers: les PME, les Grandes entreprises et le Trade Finance. La gamme de produits couvre l'ensemble des prestations de financement (constructions, équipements productifs, fonds de roulement, négoce international), de couverture des risques de change et de taux, ainsi que de gestion de la trésorerie.

La BCV continue de développer son portefeuille de clientèle PME en restant fortement ancrée dans le tissu économique du canton de Vaud. Actuellement, elle est la banque de plus d'une PME vaudoise sur deux.

Au niveau des Grandes entreprises, la BCV est en relation d'affaires avec les deux tiers des principales sociétés du canton. Elle propose par ailleurs une large palette de prestations et de services aux entreprises de Suisse romande et, de façon plus sélective, à la clientèle suisse alémanique.

L'Arc lémanique étant un centre mondial du négoce international de matières premières, un grand nombre de sociétés de négoce y sont implantées. Dans ce métier, la BCV est un acteur reconnu, en particulier dans le domaine des métaux et de l'agroalimentaire. La Banque se concentre sur certains marchés clés et se caractérise par un suivi systématique des transactions financées.

## Marché et environnement concurrentiel de la BCV

Dans l'ensemble, les PME vaudoises ont bénéficié de l'amélioration conjoncturelle dans le canton de Vaud et en Suisse suite à la reprise de l'économie mondiale amorcée fin 2009. Elles ont bien résisté à la crise économique grâce à des finances saines et une gestion proactive dès l'apparition des premiers signes de ralentissement. Le secteur immobilier s'est particulièrement bien développé en 2010.

Après un certain repli en 2009, les grands établissements bancaires ont été de nouveau plus présents sur le marché des grandes entreprises en 2010 avec comme conséquence un renforcement de la concurrence et une pression accrue sur les marges.

L'effondrement des prix des matières premières a particulièrement touché les activités de trade finance en 2008 et en 2009, mettant certains acteurs de ce marché dans des situations difficiles. Depuis ce krach, la demande industrielle s'est reprise et les prix des matières premières se sont redressés. En 2010, avec une demande industrielle toujours forte, en particulier en provenance des pays émergents, les prix des principaux métaux se sont appréciés tout au long de l'année. En revanche, l'évolution des prix de l'agroalimentaire a été plus contrastée avec une baisse au 1<sup>er</sup> semestre, conséquence d'une demande encore faible, puis une inversion de tendance dès l'été suite aux incendies qui ont fortement réduit la production de grains en Russie et conduit à une interdiction d'exporter. Face à un contexte économique encore incertain, la BCV a poursuivi une approche qualitative, en cherchant à améliorer la rentabilité tout en modérant le risque du portefeuille.

## Commentaires sur l'année 2010

La banque des entreprises a réalisé un bon développement de ses volumes d'affaires. Le volume de crédits a progressé de 3% à CHF 14,6 milliards, en particulier avec les PME et les Grandes entreprises. Les volumes de dépôts de la clientèle des PME vaudoises ont été également en hausse, mais compensés toutefois par des sorties de fonds passifs dans le segment des Grandes entreprises. En conséquence, les dépôts ont baissé de 3% à CHF 6,4 milliards.

L'activité de trade finance a continué à opérer avec une certaine prudence dans des marchés de matières premières relativement volatiles et a privilégié le développement de la qualité de son portefeuille.

Les revenus et le bénéfice brut sont restés stables et se sont établis respectivement à CHF 267 millions (0%) et CHF 214 millions (0%).

Le besoin de provisionnement pour risque de crédit de la banque des entreprises s'est situé légèrement en dessous du niveau moyen attendu.

En 2010, les efforts de ventes entrepris conjointement avec les autres secteurs d'activité et visant à couvrir le plus largement les besoins des clients se sont poursuivis. Ainsi les prestations de la prévoyance professionnelle, des devises, des produits de couverture, ainsi que de la gestion de fortune ont pu être offerts à la clientèle de la banque des entreprises.

La revue de l'approche commerciale, poursuivie dans le métier des PME, a permis la mise en place d'une nouvelle segmentation avec pour chaque segment de clientèle une proposition de valeur plus ciblée. Le travail d'adaptation et d'optimisation des processus s'est poursuivi et a notamment permis d'accroître le temps commercial et les contacts avec la clientèle.

A ce titre, le Point Contact Entreprises, centre de service par téléphone, a confirmé son rôle de partenaire privilégié des petites entreprises et de soutien opérationnel des conseillers à la clientèle en traitant plus de 86 000 appels en 2010, soit plus de 50% de plus qu'en 2009.

## 2011: objectifs et perspectives

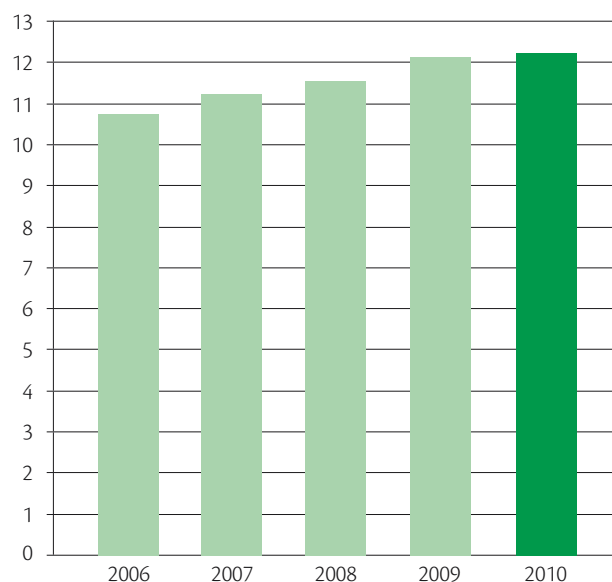
En 2011, la banque des entreprises a pour objectifs de servir sa clientèle des petites et moyennes entreprises au plus près de leurs besoins et de les accompagner dans la réalisation de leurs projets. L'efficacité opérationnelle alliée à l'excellence du service à la clientèle permettront à nos conseillers de se distinguer en matière d'offres de prestations bancaires et de conseils financiers. Ces développements permettront à la Banque des entreprises d'insuffler une dynamique à même de lui permettre de générer une croissance profitable et supérieure à celle du marché dans le segment des petites et moyennes entreprises.

En parallèle, l'optimisation de la rentabilité, la mise à disposition de l'offre complète de prestations offertes par une banque universelle comme la BCV et la maîtrise du profil de risque seront trois objectifs fondamentaux des activités de financement aux Grandes entreprises et dans le Trade Finance en 2011.

## Données financières 2006 – 2010

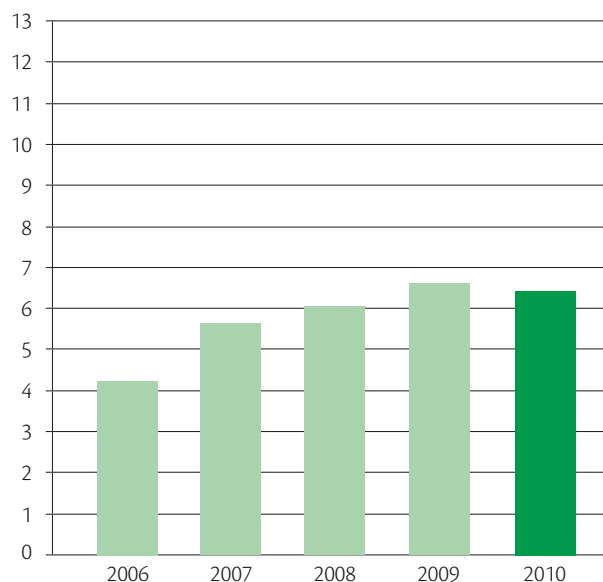
### Crédits

En milliards de CHF



### Fonds passifs

En milliards de CHF



### Chiffres clés

	2010	2009
Total des revenus (en millions de CHF)	266.9	267.0
Bénéfice brut (en millions de CHF)	213.5	213.6
Charges / Produits (hors amortissement du goodwill)	37%	37%
ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne	16.4%	16.1%
Collaborateurs	197	194

Les chiffres 2009 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

## Gestion de fortune

Les activités de gestion de fortune ont bénéficié d'un afflux net d'argent frais (NNM) des clients institutionnels et privés. Cet afflux a permis de compenser la diminution des actifs sous gestion liée à la baisse des devises étrangères. Au 31 décembre 2010, la masse sous gestion s'est ainsi établie en très légère baisse de moins de 1% à CHF 58,3 milliards.

Le volume des affaires hypothécaires dans la banque privée a connu une hausse significative de 16% à CHF 5,2 milliards.

Dans ce contexte, les revenus et le bénéfice brut ont augmenté respectivement à CHF 348 millions (+5%) et CHF 195 millions (+5%).

Poursuivant la stratégie de développement, les activités de gestion de fortune ont été renforcées par des recrutements, au niveau de la Maison mère, de conseillers clientèle Private Banking onshore et de gestionnaires Asset Management, ainsi que par l'acquisition de la Banque Franck Galland & Cie SA et sa fusion avec la Banque Piguet & Cie SA, filiale du Groupe BCV.

La nouvelle entité, Piguet Galland & Cie SA, principalement tournée vers les activités onshore, figurera parmi les principaux acteurs de la banque privée en Suisse romande.

## Activités et stratégie

La gestion de fortune au niveau du Groupe BCV se compose des activités de la Maison mère, auxquelles s'ajoutent celles de ses filiales Banque Piguet & Cie SA, Gérifonds SA et GEP SA. A l'échelle de la Maison mère, la gestion de fortune est répartie dans deux divisions, la Division Private Banking, dédiée à la clientèle privée «aisée» et «fortunée» et la Division Asset Management & Trading focalisée sur la clientèle institutionnelle. Avec un effectif de 550 collaborateurs actifs dans la gestion de fortune, le Groupe BCV s'impose aujourd'hui comme un acteur régional incontournable dans la gestion privée et se positionne comme le numéro un de la gestion institutionnelle dans le canton de Vaud.

Au vu du potentiel important existant dans notre région, la gestion privée BCV poursuit la stratégie de croissance initiée en 2009. Le développement de la clientèle privée est coordonné avec les activités des autres secteurs, mettant à profit les synergies résultant de la structure de banque universelle de la BCV. Ainsi, l'activité du Private Banking bénéficie d'un afflux régulier de clients à haut potentiel mis en contact par la banque des particuliers, qui couvre la majorité des plus de 700 000 résidents du canton, et la banque des entreprises, fortement intégrée dans le tissu économique régional.

Leader dans le canton de Vaud, la BCV poursuit sa stratégie de croissance auprès de la clientèle institutionnelle en Suisse romande et en Suisse alémanique. A cet effet, elle capitalise sur son expertise dans la prévoyance professionnelle via la Fondation BCV 2<sup>e</sup> pilier, qui compte plus de 600 entreprises affiliées. Elle se distingue en outre par sa gestion déléguée (mandats) pour les institutions de prévoyance. Focalisée jusqu'à présent en Suisse romande, elle cherche à se développer en Suisse alémanique permettant ainsi de valoriser sa politique de placement ainsi que sa capacité à créer des produits financiers performants. A ce titre, le regroupement de l'Asset Management et du Trading dans la même division a permis de rapprocher les activités de création et de gestion des fonds et des produits structurés.

Filiale à 85% de la BCV, la Banque Piguet & Cie SA est présente à Genève, Lausanne, Lugano et Yverdon-les-Bains. Elle compte plus de 119 collaborateurs et se situe parmi les principaux acteurs actuels de la gestion de fortune en Suisse romande. L'établissement, fondé en 1856, est géré sous la forme d'une banque indépendante proposant un service exclusif et haut de gamme de gestion de fortune.

Gérifonds SA, filiale à 100 % de la BCV, offre à sa Maison mère et à ses autres partenaires des compétences à haute valeur ajoutée en matière de direction, d'administration, de création et de distribution de fonds de placement mobiliers. Grâce à son expertise, sa position de leader dans les fonds de placement en Suisse romande et aux compétences de ses 36 collaborateurs, Gérifonds SA dispose d'une solide base de clientèle externe en forte croissance.

Fondée en 1953, GEP SA, filiale à 100% de la BCV, compte 10 collaborateurs. Elle a développé un savoir-faire unique dans la gestion de portefeuilles immobiliers. Elle gère le Fonds Immobilier Romand (FIR), fond immobilier de droit suisse coté à la Bourse suisse, qui investit exclusivement dans des immeubles d'habitation situés en Suisse romande.

### Marché et environnement concurrentiel de la BCV

Suite aux attaques contre le secret bancaire, la place financière helvétique est actuellement en proie à des changements importants. Face à cela, la Banque a mis en place une organisation permettant de suivre les évolutions et d'apporter les réponses nécessaires.

La gestion de fortune privée de la BCV est principalement tournée vers l'onshore. Cette activité vit actuellement une intensification de la concurrence avec l'arrivée de nouveaux acteurs et le retour sur le devant de la scène des établissements qui avaient été durement touchés par la crise en 2008 et 2009.

La gestion institutionnelle connaît également un accroissement de la concurrence suite à l'arrivée de nouveaux acteurs traditionnellement concentrés sur la gestion privée onshore.

### Commentaires sur l'année 2010

Malgré les pressions croissantes exercées par la concurrence, tant la gestion privée que la gestion institutionnelle ont enregistré en 2010 une croissance de leurs activités.

Dans des marchés encore difficiles, l'apport d'argent frais (NNM) de la clientèle a permis de compenser le repli de la performance qui a été fortement influencée par la baisse des devises étrangères. Au 31 décembre 2010, la masse sous gestion s'est élevée à CHF 58,3 milliards, en très légère baisse de moins de 1%. En ce qui concerne les prêts hypothécaires, il faut relever la hausse significative de 16% à CHF 5,2 milliards.

Le maintien de la masse sous gestion à un niveau moyen plus élevé qu'en 2009 et le fort développement des affaires hypothécaires ont permis aux revenus de progresser de 5% à CHF 348 millions et au bénéfice brut de s'afficher en hausse de 5% à CHF 195 millions.

### 2011 : objectifs et perspectives

Avec la réorganisation de ses métiers de front, la BCV a insufflé une dynamique propice au développement de son activité de gestion de fortune. L'ambition est de promouvoir l'image de la Banque en tant qu'acteur de référence du Private Banking dans le canton et de développer la gestion institutionnelle à l'échelle nationale.

Suite aux recrutements de conseillers à la clientèle Private Banking onshore en 2009 et 2010, la gestion privée aura pour objectif en 2011 de poursuivre, de manière offensive, le développement de ses parts de marché onshore. Ce développement sera soutenu par les résultats de la mise en œuvre du projet BCVPlus visant à optimiser les processus de travail, accroître l'efficacité et améliorer le service à la clientèle. L'accent sera également mis sur le développement de certaines niches d'affaires, comme les avocats et les notaires, avec une offre spécialement conçue au plus près des besoins spécifiques de cette clientèle.

Avec l'ouverture d'un bureau de représentation à Zurich à l'automne 2010 et l'engagement de conseillers institutionnels dédiés à l'acquisition et au conseil de la clientèle, l'Asset Management aura pour tâche d'accroître sa présence commerciale en Suisse alémanique, avec pour objectif la promotion de mandats institutionnels et de fonds de placement.

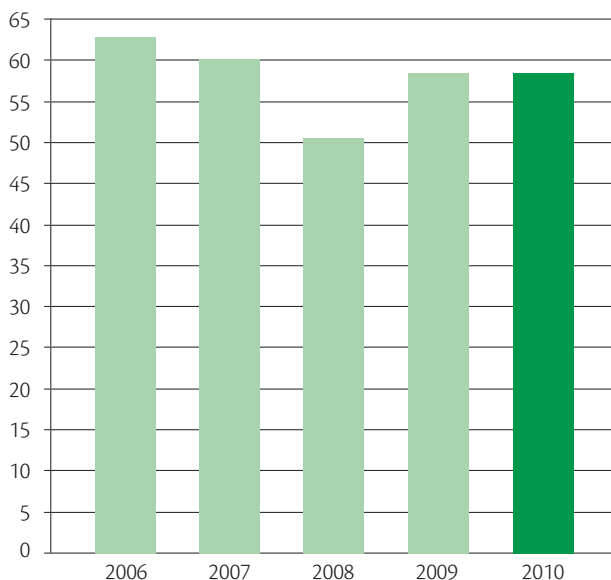
En tant que producteur et fournisseur de produits, l'Asset Management continuera à développer ses stratégies de gestion en optimisant le rapport risque/rendement. La gamme de produits sera complétée pour faciliter la diversification des investissements sous l'angle géographique, des classes d'actifs et des styles d'investissement.

Au niveau de la nouvelle entité Piguet Galland & Cie SA, l'effort sera mis sur l'intégration des deux structures afin de dégager les synergies escomptées. Cette phase est importante pour permettre au nouvel établissement de développer avec succès ses ambitions de croissance sur le marché de la gestion de fortune en Suisse romande.

## Données financières 2006 – 2010

### Masse sous gestion

En milliards de CHF



### Revenu des commissions

En millions de CHF



### Chiffres clés

	2010	2009
Total des revenus (en millions de CHF)	347.7	332.3
Bénéfice brut (en millions de CHF)	194.5	185.9
Charges / Produits (hors amortissement du goodwill)	56%	57%
ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne	65.2%	70.1%
Collaborateurs	550	535

Les chiffres 2009 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

## Trading

L'activité des devises a su tirer profit des besoins de couverture et des flux commerciaux engendrés par les variations importantes et par l'affaiblissement du dollar américain et de l'euro face au franc suisse.

Les revenus du Trading ont très légèrement baissé à CHF 54 millions (-2%) et le bénéfice brut s'est établi à CHF 26 millions (-2%). L'activité des devises a contribué significativement au maintien de cet excellent résultat. Malgré une reprise de l'activité des produits structurés, le niveau d'activité est toutefois resté en dessous de celui d'avant la crise financière.

Avec des activités de trading essentiellement liées aux transactions de la clientèle, le profil de risque est resté à un niveau très faible.

## Activités et stratégie

Afin de répondre aux besoins de transactions de la clientèle et de lui offrir une large palette de produits et de services, la BCV dispose d'une des plus grandes salles des marchés de Suisse romande. Celle-ci intervient directement sur les marchés et sur les Bourses électroniques SIX Swiss Exchange, Eurex et Scoach (Suisse). Ses activités se concentrent sur l'offre de produits d'investissement et de couverture libellés avant tout en franc suisse (devises, actions, obligations, produits dérivés et structurés) et destinés à une clientèle basée principalement en Suisse. Plus d'un tiers des clients effectuant des transactions sur devises avec la BCV utilisent la plateforme de trading e-FOREX de la Banque.

Suite à l'arrêt des activités de négoce pour compte propre des dérivés actions fin 2009, l'orientation stratégique de la salle des marchés se focalise sur les activités liées aux transactions de la clientèle, résultant en un niveau de risque faible.

Les activités de trading sont regroupées dans la Division Asset Management & Trading réunissant les activités d'asset management, la politique d'investissement et la salle des marchés. Ce regroupement permet de mieux exploiter les synergies entre l'expertise de la salle des marchés et l'Asset Management, notamment dans la mise à disposition de produits d'investissement adaptés à la clientèle et cohérents avec la politique d'investissement de la Banque.



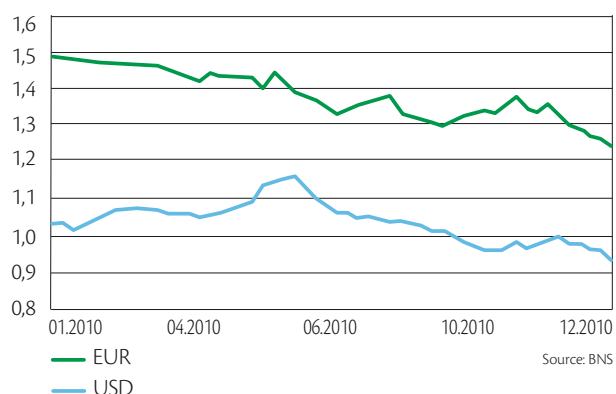
## Marché et environnement concurrentiel de la BCV

Les espoirs de reprise économique, notamment aux Etats-Unis, ont contribué à la hausse des cours de bourse en début d'année 2010. Cependant, à partir de mai, la crise de la dette souveraine européenne a enrayé la progression et a fait à nouveau plonger les marchés mondiaux. L'annonce d'un plan de sauvetage massif de l'Union européenne a finalement permis d'éviter une nouvelle crise financière et a donné l'occasion aux marchés de se reprendre sur le second semestre. Dans ce contexte, les marchés boursiers ont connu une légère croissance des volumes de transactions (SIX Swiss Exchange / Scoach : +1% en nombre de transactions, +5% en montants échangés).

Du côté des changes, l'affaiblissement du dollar américain et de l'euro a entraîné le franc suisse à des niveaux historiques. Les pics de volatilité ont également alimenté la demande pour des opérations de couverture de la clientèle et des stratégies optionnelles.

### Evolution des cours de change

En CHF



## Commentaires sur l'année 2010

Portée par les activités de devises et la reprise des volumes d'émissions de produits structurés, la salle des marchés a maintenu ses résultats à un excellent niveau proche de celui de l'année 2009.

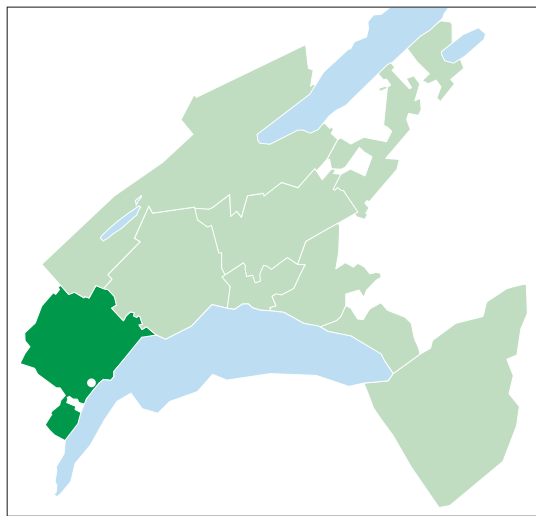
Les revenus du secteur d'activité se sont établis en légère baisse de 2% par rapport à 2009, à CHF 54 millions. Le bénéfice brut a diminué également de 2% à CHF 26 millions.

Dans la continuité de l'année 2009, l'exercice 2010 a été très positif pour le négoce de devises, qui a su tirer parti des mouvements importants sur les marchés et des niveaux de volatilité élevés entraînant des besoins accrus, notamment en opérations de couverture de la clientèle.

La demande de produits structurés en reprise a permis à l'activité d'afficher une hausse de ses volumes d'émission, toutefois toujours en dessous des niveaux d'avant la crise financière. Le faible appétit aux risques de la clientèle, une concurrence accrue sur le marché suisse et le niveau de taux très bas ont impacté encore négativement le développement de l'activité, malgré un regain d'intérêt des investisseurs et une offre élargie de produits. Le site dédié aux produits structurés ([www.bcv.ch/invest](http://www.bcv.ch/invest)) a fait l'objet d'une refonte. Bilingue, français et allemand, il se distingue par une interface intuitive, dynamique et simple. En parallèle, les noms des produits ont été adaptés à la terminologie de l'Association Suisse Produits Structurés. En particulier, les dénominations Lemman, Protec ou Prealp ont été remplacées par Reverse Convertible, Protection du capital et Certificat Bonus.

Enfin, les volumes d'exécution sur papiers-valeurs de la clientèle ont connu une légère hausse par rapport à 2009.

Le profil de risque s'est maintenu à un niveau très bas avec une VaR (1 jour, 99%) de CHF 0,3 million au 31 décembre 2010.

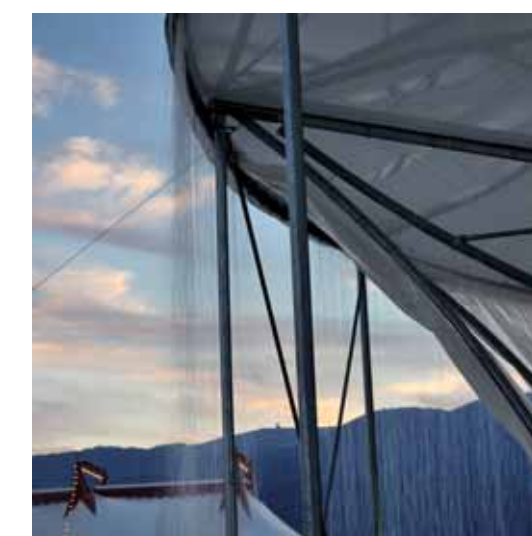


**Plaine de l'Asse, vendredi 23 juillet, 21h11**  
Prochain artiste Grande scène dans 15 minutes,  
35 degrés au Chapiteau, 23 sous les étoiles.

*«Un sponsoring va au-delà d'un logo sur une affiche. C'est la qualité des relations humaines qui est à la base de notre partenariat avec la BCV. Il est plus agréable et plus efficace de collaborer quand on se connaît bien, quand on se fait confiance. Cette notion relie nos deux univers, tout comme elle fidélise notre public. »*

Daniel Rossellat, président du Paléo Festival Nyon





**Paléo Festival Nyon**

Carrefour de sons, rythmes, couleurs et saveurs des quatre coins de la planète, le Paléo Festival est le plus grand open-air de Suisse. En six jours, la Plaine de l'Asse réunit 230 000 spectateurs venus assister à 195 spectacles et concerts.



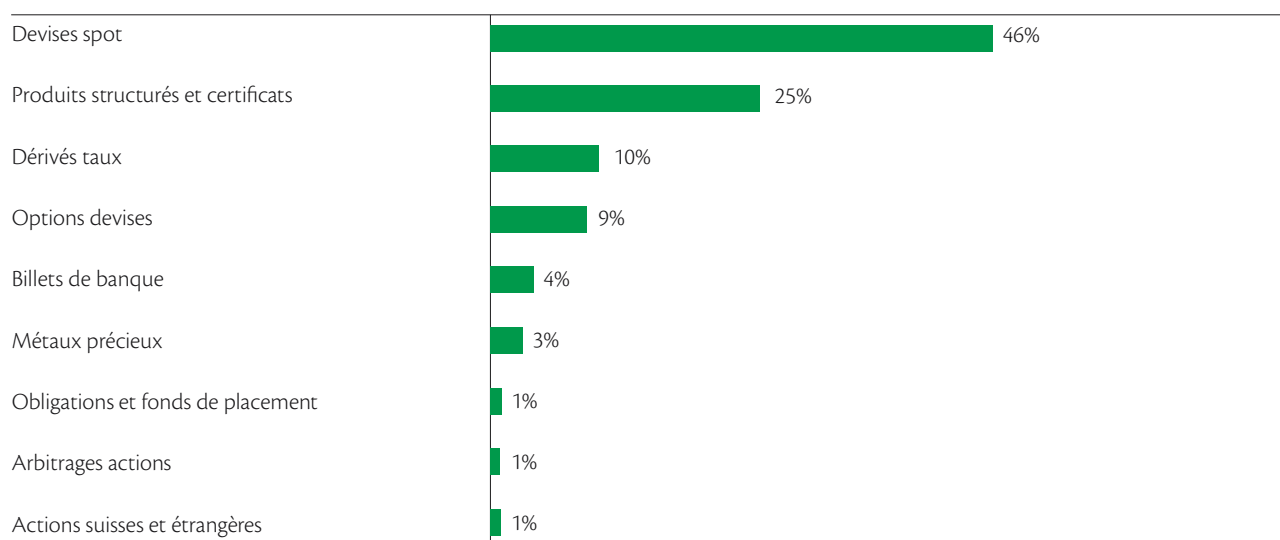
## 2011 : objectifs et perspectives

En 2011, les activités de trading poursuivront le développement d'une offre de prestations et de services focalisée sur les besoins clés de la clientèle. Que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement, les produits issus de la salle des marchés BCV répondent à des critères stricts de transparence.

Dans ce contexte, les activités de devises et de produits structurés chercheront à acquérir et consolider leurs relations avec la clientèle en offrant un service et des produits performants.

## Données financières 2010

### Répartition des revenus de négoce par marché



### Chiffres clés

	2010	2009
Total des revenus (en millions de CHF)	53.5	54.6
Bénéfice brut (en millions de CHF)	26.0	26.4
Charges / Produits (hors amortissement du goodwill)	58%	59%
ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne	45.3%	33.4%
Collaborateurs	60	62

Les chiffres 2009 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

# Gestion intégrée des risques

## 1. Gestion intégrée des risques

### 1.1 Objectifs de la gestion des risques

Les métiers bancaires consistent à prendre des risques stratégiques/business, de marché et de crédit dans le but de dégager une plus-value et, de façon indirecte, de s'exposer aux risques opérationnels. A la BCV, l'ensemble des risques sont gérés de façon intégrée et cohérente par un processus qui concerne toutes les fonctions de la Banque et dont les objectifs globaux sont :

- Une connaissance de l'exposition aux risques, dans le sens qu'elle est évaluée, suivie et reportée de façon appropriée par rapport à l'environnement économique et réglementaire.
- Une adéquation entre la capacité de prise de risque de la Banque et son profil de risque.
- Une optimisation des rendements par rapport aux risques pris et donc par rapport aux fonds propres engagés.

### 1.2 Principes de base de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque se base sur les dix principes suivants :

1. La Banque prend des risques stratégiques/business, de crédit et des risques de marché dans le but de générer une plus-value.
2. La Banque cherche à minimiser son exposition aux risques opérationnels.
3. Toute prise de risque s'inscrit clairement dans l'exercice des métiers de la Banque.
4. La Banque s'assure de la transparence des risques pris, elle engage une transaction uniquement lorsqu'elle sait gérer les risques qui en découlent.
5. La gestion des risques de la Banque considère de façon cohérente l'ensemble des facteurs (sources) de risque et surveille leur impact potentiel.
6. La Banque applique dans la gestion de ses risques des définitions, des fondements méthodologiques et des principes organisationnels uniformes.
7. La Banque améliore de façon continue l'organisation, les processus et méthodes de la gestion des risques.
8. Le niveau maximal de prise de risque doit être en adéquation avec la tolérance (appétit) de risque en termes de variabilité du résultat net ainsi qu'avec les fonds propres disponibles.
9. La Banque entretient et développe de façon continue sa culture et ses compétences en matière de gestion des risques. Elle s'oriente en particulier sur les pratiques de référence et les recommandations du Comité de Bâle.
10. La Banque veut maîtriser elle-même l'ensemble des techniques de gestion des risques qu'elle utilise.

### 1.3 Structure des risques

La Banque surveille quatre catégories de risques pour l'ensemble de ses activités :

- **Le risque stratégique/business** qui, dans le cas du risque stratégique, résulte de l'événement d'un changement de l'environnement économique ou réglementaire affectant de façon adverse les choix stratégiques de la Banque, ou, dans le cas du risque business, pour une stratégie donnée, résulte de l'événement de changements concurrentiels affectant de façon adverse les décisions d'affaires.
- **Le risque de crédit** qui résulte de l'événement possible de défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit existe avant et lors du dénouement d'une transaction.
- **Le risque de marché** qui résulte de l'événement possible de changements adverses de paramètres du marché, en particulier des prix, des volatilités implicites, et d'autres effets de base dans les marchés (corrélation entre actifs, liquidité des marchés). Le risque de liquidité tant en termes de refinancement structurel de l'activité que de gestion à court terme des liquidités est également considéré comme un risque de marché.
- **Les risques opérationnels** qui résultent de l'événement possible d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes en interne ou à l'externe à la Banque. Les risques opérationnels incluent le risque de non-conformité dans le sens d'un risque de manquement aux prescriptions légales, normes et règles de la Banque.

Ces risques sont analysés et gérés en fonction de leur impact potentiel. Trois types d'impact sont distingués :

- **L'impact financier**, c'est-à-dire une diminution du bénéfice net et/ou de la valeur des fonds propres.
- **L'impact réglementaire**, c'est-à-dire des investigations, des sanctions, une surveillance accrue ou une restriction de l'activité bancaire.
- **L'impact sur la réputation**, c'est-à-dire sur l'image que la Banque projette à l'extérieur.

### 1.4 Gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques dans toute la Banque. Les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées ici :

- Le Conseil d'administration décide des fondements de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque de la Banque.
- Le Comité Audit et Risque s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques selon le cadre défini par le Conseil d'administration.
- La Direction générale est responsable de la mise en place, du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du contrôle du profil de risque de la Banque. Elle charge le Comité risques de la Direction générale (CRDG) de proposer la Politique et la stratégie des risques (PSR) de la Banque, de surveiller étroitement le profil de risque, et de piloter l'ensemble des développements et des améliorations en matière de gestion des risques. Le CRDG est composé du Chief Financial Officer (présidence), du président de la Direction générale, d'autres responsables de division ainsi que du Chief Risk Officer (CRO).
- Les Responsables de division sont responsables de conduire et de maîtriser leurs activités, que ce soit une activité de front ou une activité de pilotage ou de support. Ils ont la responsabilité première de surveiller, d'identifier et de gérer les risques stratégiques, business, de crédit, de marché et opérationnels découlant de leurs activités respectives.
- Le Chief Risk Officer, responsable du Département Risk Management, définit les principes et méthodes de la gestion des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels. Il surveille l'exposition globale de la Banque aux quatre catégories de risques et assure le reporting des risques de la Banque.
- Pour toute exposition au risque de crédit de la Banque, la Division Gestion crédit du Chief Credit Officer (CCO) est responsable de l'analyse du risque et, dans les limites de sa compétence (voir ci-après), de l'octroi ainsi que de la surveillance de l'exposition par contrepartie.



## 1.5 Le Département de Risk Management

Le Département Risk Management est le pilier central de la gestion des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels de la Banque. Sa mission est de développer et de continuer à améliorer les méthodes et principes de la gestion des risques de la Banque, de développer la culture de risque des collaborateurs dans les différents métiers, de surveiller le profil de risque de la Banque et sa stratégie de prise de risque, ainsi que d'assurer le reporting des risques. Le Département Risk Management est également responsable du contrôle overnight du risque de marché des activités de la salle des marchés.

Le Département Risk Management compte une vingtaine de collaborateurs regroupant des compétences techniques et des expériences de gestion des risques bancaires d'un niveau très élevé. Sur la base d'une collaboration étroite avec les différents métiers, ces collaborateurs permettent à la Banque la mise en place et la maintenance d'un contrôle des risques en adéquation avec les risques pris.

## 1.6 Profil de risque de la Banque – chiffres clés

Les principaux indicateurs sur le profil de risque sont résumés ci-dessous.

### Profil de risque de la Banque

		31.12.07	31.12.08	31.12.09	31.12.10
Fonds propres BCV Groupe (Selon Bâle II depuis 2009)	• Fonds propres exigibles FINMA (CHF millions)	1 726	1 650	1 677	1 636
	• Taux de couverture FINMA	179%	180%	176%	175%
	• Fonds propres exigibles BRI (CHF millions)	1 517	1 464	1 328	1 298
	• Ratio BRI Tier 1 capital	16.3%	16.4%	17.8%	17.6%
	• Ratio BRI Total capital	16.3%	16.2%	17.8%	17.6%
Crédits non compromis Maison mère	• Crédits clientèle bilan et hors bilan <sup>1)</sup> (CHF milliards)	22.7	23.2	25.2	26.7
	• Taux de perte attendue	23 bps	22 bps	22 bps	17 bps
Crédits compromis Maison mère	• Crédits compromis <sup>2)</sup> (CHF milliards)	0.8	0.6	0.6	0.5
	• En % du total crédit clientèle et banque	2.7%	2.0%	1.8%	1.6%
	• Taux de provisionnements spécifique	61%	57%	49%	45%
Risque marché trading book Maison mère	• VaR trading (CHF millions, 1j, 99%)	2.4	1.9	0.3	0.3
	• VaR nostros (CHF millions, 180j, 99%)	5.8 <sup>3)</sup>	13.4	6.1	3.1
Risque marché banking book Maison mère	• VaR (% des FP, 90j, 99%)	3.9%	4.4%	3.3%	4.0%
Risques opérationnels Maison mère	• Nouvelles provisions et pertes directes (CHF millions)	3.5	6.6	2.2	38.8 <sup>4)</sup>

<sup>1)</sup> Y compris dérivés OTC dès le 31.12.2009, mais hors immobilisations financières (obligations).

<sup>2)</sup> Engagement net (Engagement des tiers compromis pour lesquels la provision est supérieure à 0).

<sup>3)</sup> Ancienne méthode (180j, 97,5%).

<sup>4)</sup> Dont CHF 34 millions versés au titre du règlement définitif du litige avec l'Administration fédérale des contributions.

## 2. Gestion du risque de crédit

### 2.1 Risque de crédit clientèle

La gestion du risque de crédit est une compétence stratégique de la BCV. Chaque phase des activités de crédit fait appel à un savoir-faire particulier en matière de gestion des risques:

- Premièrement, l'octroi de crédits se base sur des processus et des méthodes d'analyse du risque de crédit qui assurent une appréciation objective et fondée du risque tout en respectant les impératifs opérationnels.
- Deuxièmement, les crédits en cours font l'objet d'une surveillance continue, tant au niveau du portefeuille des crédits qu'au niveau de chaque crédit individuel. Cette approche permet de surveiller l'adéquation du profil de risque de crédit par rapport aux objectifs stratégiques et rend possible la détection anticipée des augmentations du risque.
- Troisièmement, les crédits compromis font l'objet d'une gestion différente, clairement définie, afin d'accompagner au mieux le débiteur en difficulté et, ce faisant, de protéger les intérêts de la Banque, de ses épargnants, créanciers et actionnaires.

Les trois phases des activités de crédit sont développées à la page suivante plus en détail.

### 2.1.1 Décision de crédit

#### Stratégie de risque et politique de crédit

Les crédits représentent la position d'actif la plus importante de la Banque. En termes de prise de risque de crédit, la Banque vise un portefeuille de crédits de qualité avec des contreparties principalement situées dans le canton de Vaud. Pour les différents segments de clientèle, la Banque a défini des limites en termes d'exposition maximale et de types de prestation de crédit proposés ainsi qu'en termes de qualité moyenne visée exprimée en perte attendue et en fonds propres exigibles. La stratégie de prise de risque et la politique de crédit sont revues régulièrement.

#### Séparation des pouvoirs et compétences d'octroi

Les fonctions de vente (front) et les fonctions d'analyse et d'octroi sont strictement séparées. Les collaborateurs du front, responsables de développer les relations avec les clients ainsi que les prestations de crédit et de déterminer leur prix, sont rattachés à des départements «de front». En revanche, l'analyse et l'octroi des crédits sont du ressort de la Division Gestion crédit sous la responsabilité du CCO. L'analyse du risque de crédit se base sur les outils (modèles de notation) développés par le Risk Management et les appréciations des analystes. Certaines prestations de crédit comme les prêts hypothécaires simples et peu risqués sont octroyés, dans un cadre strict, directement par le front en appliquant les notations obtenues des modèles définis par le Risk Management.

Les compétences d'octroi des crédits à la clientèle sont basées sur le montant de l'engagement de crédit et le niveau de la perte attendue. En fonction de ces deux éléments, l'octroi est de la compétence du Conseil d'administration, du Comité Crédit de la Direction générale, du CCO, d'un Comité Crédit sectoriel ou des analystes. Les compétences d'octroi sont définies dans le Règlement des compétences de crédit validé par le Conseil d'administration.

#### Analyse du risque de défaut

Le rating du risque de défaut d'une contrepartie se situe au centre de l'analyse du risque de défaut. La Banque attribue à chaque contrepartie une classe de risque reflétant une certaine probabilité de défaut. L'échelle de la Banque comprend sept classes de risque principales divisées en 17 sous-classes de risque clairement définies. La méthode de rating du risque de défaut consiste à appliquer un modèle de rating et à le compléter par des appréciations d'analyste basées sur des lignes directrices et des critères définis. En fonction de leurs caractéristiques, les contreparties sont notées par différents modèles de rating; l'attribution d'une contrepartie à un modèle de rating répond à une logique strictement définie. Les principaux modèles de rating sont: les particuliers, les entreprises avec des petits engagements de crédit, les PME, les professionnels de l'immobilier, les grandes entreprises, les corporations de droit public et les banques. Les modèles de rating sont de type *scoring*. Ils utilisent des variables financières et qualitatives. Ils ont été établis sur la base de techniques statistiques et visent à répondre aux exigences des approches Internal Rating Based (IRB) de l'Accord de Bâle II. Les modèles sont sous la responsabilité du Département Risk Management et font l'objet d'une validation et d'une amélioration continue.

#### Equivalences des classes de risque de défaut

BCV	S&P	Moody's	Fitch
B1	AAA	Aaa	AAA
B2	AA	Aa	AA
B3	A	A	A
B4	BBB	Baa	BBB
B5	BB	Ba	BB
B6	B	B	B
	CCC	Caa	CCC
	CC	Ca	CC
	C	C	C
B7	D		D

## Analyse des sûretés

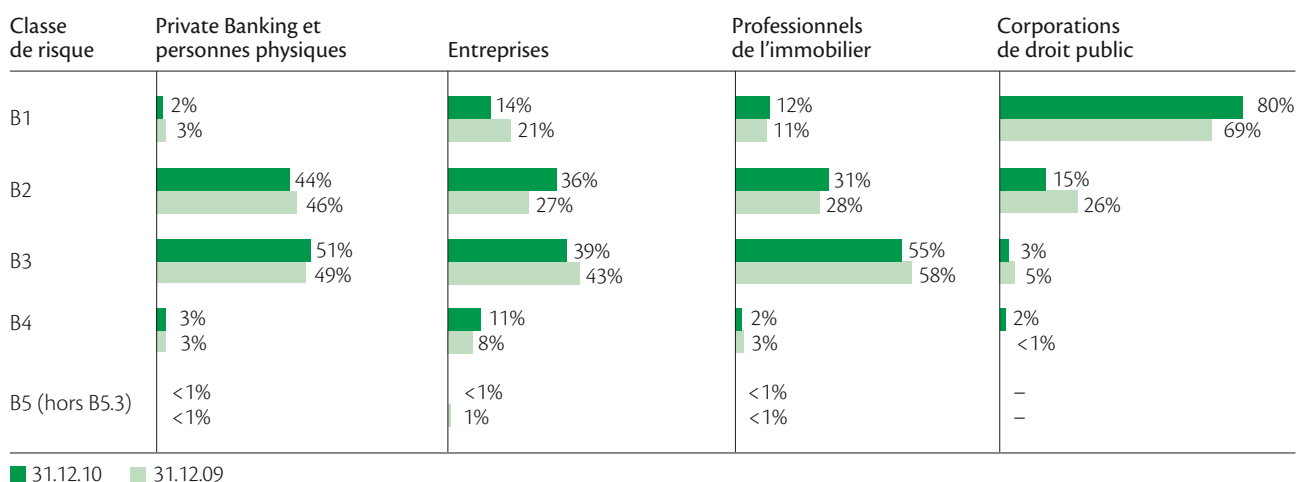
Le taux d'avance et le calcul de la perte attendue en cas de défaut dépendent étroitement de l'évaluation des sûretés. La valeur vénale de celles-ci est déterminée en fonction des conditions et de la situation du marché et fait intervenir le jugement d'experts immobiliers. Elle fait l'objet d'un réexamen à des fréquences déterminées ou à l'occasion d'interventions clairement définies. Pour les objets immobiliers, la Banque détermine la valeur vénale en accord avec les recommandations de l'Association suisse des banquiers (ASB). Les habitations individuelles sont traitées selon une méthode basée sur les caractéristiques des objets, leur ancienneté, leur état d'entretien et les conditions du marché local. Les immeubles d'habitation collective et commerciaux sont évalués selon leur rendement. Au moment de la décision d'octroi d'un crédit, le taux d'avance et la perte attendue en cas de défaut sont établis sur la base d'une évaluation actuelle de la sûreté. La Banque applique des taux d'avance en ligne avec les pratiques bancaires suisses.

## Perte attendue et prix ajustés aux risques

Pour toutes les prestations de crédits, les prix sont déterminés individuellement, notamment en tenant compte du coût spécifique de chaque crédit ainsi que des objectifs de rentabilité des fonds propres. Le coût de crédit se compose du coût de refinancement, du coût de gestion et de la perte attendue. Cette dernière est déterminée en fonction de la probabilité de défaut (rating) de la contrepartie et de la perte attendue en cas de défaut. Cette dernière dépend en particulier de la limite et de la valeur de la sûreté.

## Exposition par classe de risque principale

En % de l'exposition de crédit non compromis par groupe de segments, hors Trade Finance, Maison mère



En ce qui concerne les activités de trade finance, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de slotting de l'Accord de Bâle II. Dans l'ensemble, cette démarche permet à la Banque de demander des prix qui reflètent au mieux la qualité de chaque transaction.

## 2.1.2 Surveillance des crédits

### Surveillance du risque de crédit

Un système d'alerte et des renouvellements internes ont pour objectif de détecter des situations individuelles à risque accru. Le système d'alerte se base sur un suivi strict des dépassements ainsi que sur d'autres facteurs (y compris des renotations automatisées), qui cherchent à déceler des situations présentant un risque accru, voire des crédits compromis. La détection de dépassements déclenche des actions spécifiques de la part des conseillers et des analystes. Ces actions sont surveillées par une entité de contrôle située dans l'organisation du CCO. Le système de renouvellements internes définit, pour des crédits qui n'ont pas nécessité d'intervention suite à une alerte et qui sont d'une certaine importance, la durée maximale entre deux analyses. Celle-ci est définie en fonction de la nature du crédit et du type de contrepartie.

### Analyse du portefeuille de crédits

Le profil de risque du portefeuille de crédits est suivi trimestriellement. Pour les différents segments de clientèle, les expositions de crédit, la distribution des classes de risque, la distribution des pertes en cas de défaut, la distribution des pertes attendues et les fonds propres exigibles sont analysés et reportés au management.

#### 2.1.3 Gestion des crédits compromis

##### Politique des Affaires spéciales

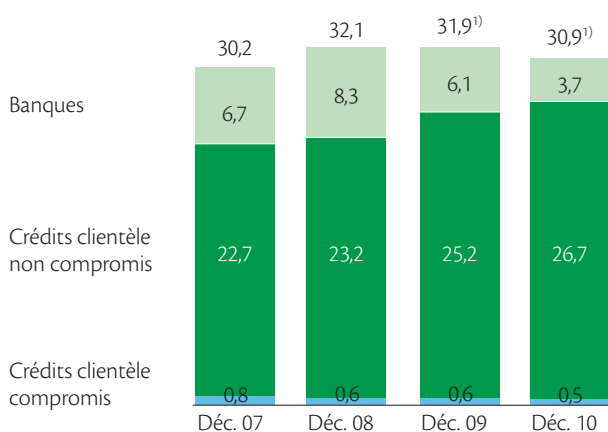
Les crédits compromis sont gérés par le Département des Affaires spéciales au sein de la Division Gestion crédit. Chaque dossier de crédit compromis est attribué à une des cinq stratégies de gestion possibles. Cette attribution se fait sur la base de critères définis qui, pour des entreprises, tiennent en particulier compte de la possibilité d'un redressement financier et de la volonté du client de collaborer avec la Banque.

### Provisionnement

La Banque détermine des provisions spécifiques pour chaque crédit compromis. Le besoin en provisions est déterminé individuellement pour chaque dossier de crédit compromis sur la base d'une analyse reposant sur une procédure clairement définie. Dans cette analyse, les sûretés sont prises à leur valeur de liquidation, qui reflète la valeur nette que la Banque estime obtenir en les réalisant aux conditions actuelles du marché en tenant compte des frais de réalisation et des coûts liés à une détention éventuelle de la sûreté. La valeur de liquidation est obtenue en appliquant une décote déterminée par le Risk Management à la valeur vénale.

### Evolution des crédits banques et clientèle

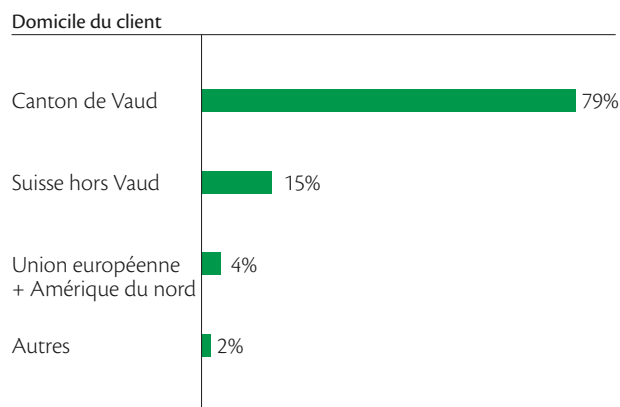
En milliards de CHF, bilan et hors-bilan, Maison mère



<sup>1)</sup> A partir de décembre 2009, prise en compte des dérivés OTC, mais hors immobilisations financières.

### Crédits clientèle par zone géographique

En % de l'exposition des crédits clientèle au bilan, Maison mère, au 31.12.2010



## 2.2 Risque de crédits bancaires

### 2.2.1 Stratégie de risque et politique de crédit

Le risque de crédit sur les banques résulte principalement de la trésorerie, des activités de trading de dérivés de gré à gré, des opérations de titres et de paiement (dénouement) ainsi que des garanties bancaires dans le cadre du Trade Finance. La Banque revoit au moins annuellement les limites applicables à chaque contrepartie bancaire.

### 2.2.2 Compétences et surveillance

En matière d'exposition sur les banques, des compétences d'octroi sont définies pour les limites d'engagements avant dénouement et pour l'exposition de dénouement maximale. En fonction de l'importance de la limite, l'octroi des limites bancaires est de la compétence du Conseil d'administration, du Comité Crédit de la Direction générale ou du Comité Crédit Banques. Les niveaux de compétence sont définis.

Le Département Analyse crédits Grandes entreprises/Trade Finance/Banques rattaché au CCO est responsable d'analyser le risque de crédit sur les banques et de surveiller l'utilisation des limites bancaires.

### 2.2.3 Collateral management

Avec ses principales contreparties bancaires, la BCV a mis en place des accords de collateral management portant sur l'ensemble des activités de trading de dérivés de gré à gré. Ces accords permettent de réduire de façon significative les expositions au risque de crédit.

## 2.3 Exposition au risque de crédit

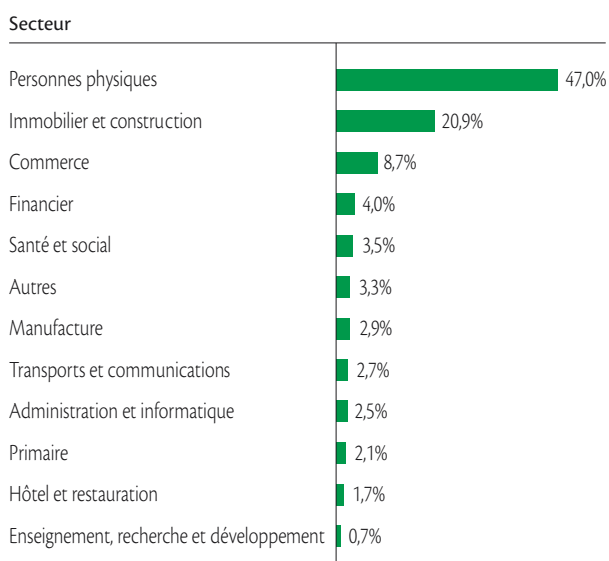
Le profil de risque de crédit a continué de s'améliorer ces trois dernières années. De fin 2007 à fin 2010, la réduction des crédits compromis (CHF -0,3 milliard) a été plus que compensée par la croissance des crédits clientèle non compromis (CHF +4,0 milliards).

Les activités de crédits clientèle se situent très largement dans le canton de Vaud et reflètent principalement la structure économique dans le canton.

En termes de crédits par secteur économique, les personnes physiques représentent 47% de l'exposition crédits. Pour les entreprises, la répartition sectorielle est relativement diversifiée avec néanmoins un poids prépondérant du secteur de l'immobilier et de la construction (21%).

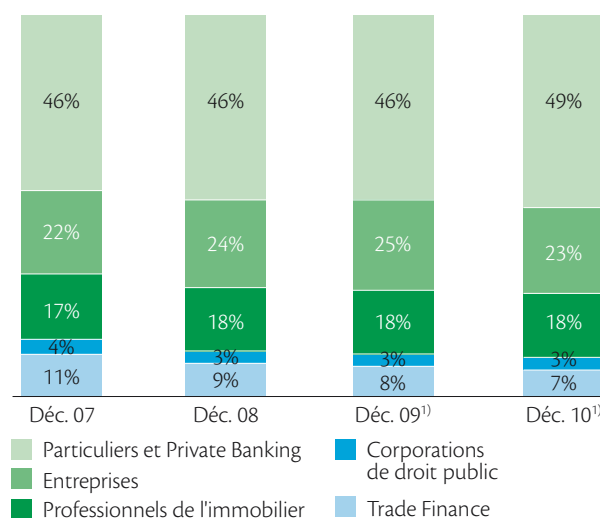
### Crédits clientèle par secteur économique

En % de l'exposition de crédit clientèle au bilan, Maison mère, au 31.12.2010



### Crédits clientèle par segment

En % de l'exposition des crédits clientèle non compromis, Maison mère



<sup>1)</sup> A partir de décembre 2009, prise en compte des dérivés OTC

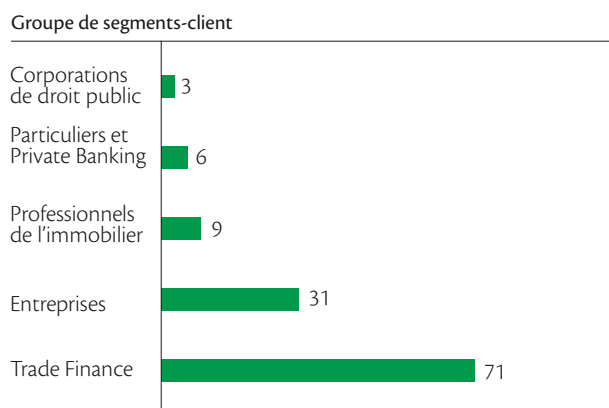
Au niveau des crédits par segment, on notera la progression relative du segment Particuliers et Private Banking entre décembre 2007 et décembre 2010, passant de 46% à 49% du total de l'exposition des crédits non compromis, et une diminution du segment Trade Finance, baissant de 11% à 7% sur la même période.

Le taux de perte attendue par rapport à l'utilisation des crédits reflète la qualité des contreparties, le degré de couverture des limites de crédit et l'importance des limites non utilisées. Pour l'ensemble des crédits clientèle non compromis, le taux de perte attendue se situe à 17 points de base, 13 points de base hors Trade Finance.

La répartition des expositions de crédits (hors Trade Finance) des contreparties non compromises sur les principales classes de risque met également en évidence la qualité du portefeuille de crédits de la BCV.

### Taux de perte attendue

En points de base de l'utilisation des crédits clientèle, y compris produits dérivés OTC, au 31.12.2010



## 3. Risque de marché

La Banque prend des risques de marché dans le cadre de ses activités de négoce (trading) et, dans une certaine mesure, dans la gestion du risque de taux au niveau du banking book. Une gestion des risques en adéquation avec les risques engagés permet de viser un rendement adapté à la prise de risque.

### 3.1 Risque de marché dans le trading book

#### 3.1.1 Stratégie de risque et politique de négoce

Les activités de négoce sont gérées par la Division Asset Management & Trading. On distingue le portefeuille trading, qui regroupe les positions des départements de trading, du portefeuille nostro de gestion financière géré par le Département Asset Management.

Les départements de trading réalisent des opérations de marché pour répondre aux demandes des contreparties internes et externes. De plus, ils poursuivent des stratégies de trading de type émission et market maker dans les produits structurés. Les positions de trading se limitent à des sous-jacents du type actions, taux et devises (y compris métaux précieux). Les départements de trading ne négocient pas pour compte propre des positions avec des sous-jacents de type commodities. Suite à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie banque, communiquée en novembre 2008, la Banque a arrêté l'activité de trading pour compte propre dans les dérivés actions à fin 2009.

Par ailleurs, le Département Asset Management gère le portefeuille nostro de gestion financière. Les positions sous-jacentes peuvent être des actions, des obligations, des dérivés simples, des produits structurés, des fonds et des fonds de fonds. Toutes les positions de négoce sont négociées sur des bourses reconnues ou sur des marchés représentatifs (fonds et fonds de fonds mis à part). Tandis que ce portefeuille avait pour objectif de réaliser un rendement, avec la nouvelle stratégie banque il a été fortement réduit en 2009 et son rôle a été redéfini. Dorénavant, il sert à accompagner la création de nouveaux fonds de l'Asset Management et au maintien d'une certaine liquidité tout en restant à un niveau minimal de prise de risque.



### 3.1.2 Organisation de la gestion du risque de marché dans le trading book

Tout nouveau produit ou instrument des départements de trading fait l'objet d'une validation par le Comité de Nouveau Produit de Trading (CNPT) composé du responsable du Risk Management (présidence), du responsable de la Division Asset Management & Trading, des responsables du Trading devises, actions et taux ainsi que du responsable des Opérations. Ce processus permet de vérifier que tous les prérequis de la gestion des risques, de l'asset and liabilities management, de la trésorerie, des back-offices, du juridique, du compliance et de l'informatique sont remplis avant qu'un produit soit lancé.

Pour l'ensemble des positions de négoce, le contrôle overnight du risque de marché est assuré par le Secteur Risque marché rattaché au Département Risk Management du CRO, ce qui assure une indépendance par rapport à la Division Asset Management & Trading. Le Secteur Risque marché définit également les mesures de contrôle de risque et surveille l'adéquation du contrôle de risque pour des nouveaux produits de négoce.

### 3.1.3 Exposition au risque de marché dans le trading book

Pour le portefeuille des départements de trading, différentes mesures de risque sont utilisées:

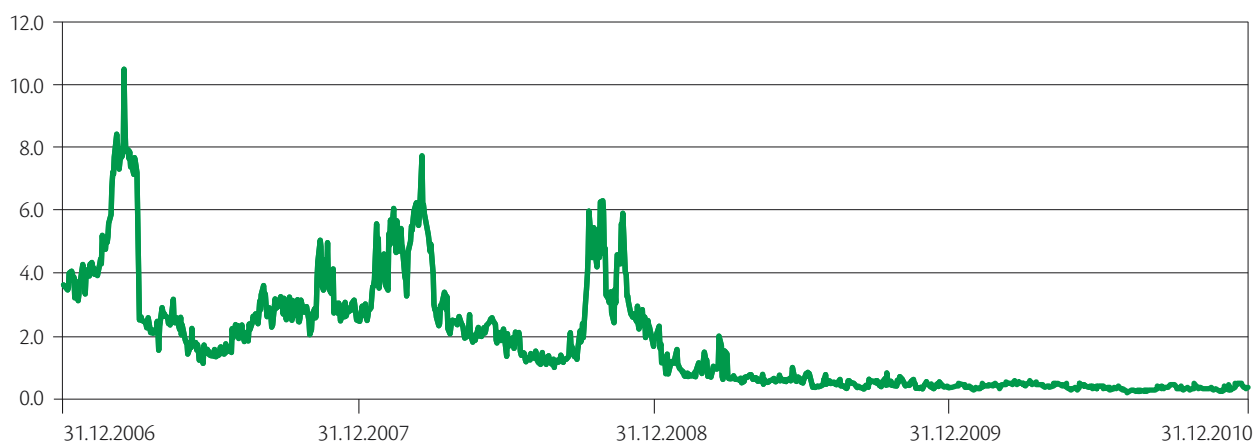
- Une Value-at-Risk (VaR) historique overnight avec un horizon à 1 jour et un intervalle de confiance de 99%.
- Des analyses des pertes en cas de stress statiques et en cas de stress dynamiques sur 6 mois.
- Les contrôles de sensibilité de type delta, gamma, véga, thêta, rho.

Les limites définies font l'objet d'un contrôle et d'un reporting quotidien par le Secteur Risque marché.

La décision prise fin 2008 d'arrêter le trading pour compte propre des positions sur les dérivés actions s'est traduite par une diminution progressive de la VaR en 2009 avec la liquidation de ces positions: d'un niveau se situant au-delà de CHF 2 millions début 2008, la VaR se situe en deçà de CHF 0,6 million depuis fin 2009. Sur l'ensemble de l'année écoulée, la VaR du portefeuille de trading est restée globalement stable autour de CHF 0,3 million.

#### *VaR du portefeuille de trading (1 jour, 99%)*

CHF millions



### 3.2 Risque de marché dans le banking book

Les principaux risques de marché dans le banking book sont le risque de taux et le risque de liquidité.

#### 3.2.1 Risque de taux dans le banking book

L'exposition au risque de taux au banking book résulte des différences entre la taille et les échéances des taux des positions d'actif et de passif du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine de ce risque qui affecte directement le produit d'intérêts et la valeur des fonds propres de la Banque.

La stratégie et les limites de prise de risque de taux sont proposées par l'ALCO (Comité Asset & Liabilities Management) de la Direction générale et validées par le Conseil d'administration. La gestion opérationnelle du risque de taux est assurée par le Département Asset & Liabilities Management-Gestion financière (ALM-GF) rattaché à la Division Finance et risques.

La gestion du risque de taux cherche à optimiser la marge d'intérêt et la valeur présente des fonds propres.

L'exposition au risque de taux est mesurée en Value-at-Risk, en termes de sensibilité des fonds propres à la courbe de taux, en duration des fonds propres et en perte de marge d'intérêt en cas de stress de taux et de comportement de la clientèle.

#### 3.2.2 Risque de liquidité dans le banking book

L'exposition au risque de liquidité résulte de l'obligation de pouvoir faire face chaque jour à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble des engagements de passifs. Ce risque est appréhendé d'une part par la gestion à court terme des besoins de liquidité et d'autre part par la gestion à long terme du refinancement de l'activité. La Banque poursuit une stratégie de minimisation du risque de liquidité selon ces deux axes afin de respecter avec une marge de sécurité les exigences réglementaires en la matière et des ratios de structure de bilan définis par le Conseil d'administration.

Le cadre de gestion de la liquidité est décidé par l'ALCO. La gestion opérationnelle du refinancement à long terme et de la liquidité à court terme est sous la responsabilité du Département ALM-GF qui inclut la Trésorerie.

#### 4. Risques opérationnels

Le concept de gestion des risques opérationnels utilisé par la Banque se base sur les bonnes pratiques édictées par le Comité de Bâle. Il se caractérise par une approche transversale permettant une vue cohérente et intégrée des risques opérationnels et cherchant à identifier ainsi qu'à mieux maîtriser les facteurs pouvant déclencher des incidents opérationnels. Il s'agit des facteurs suivants :

- Comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients ou d'autres acteurs.
- Caractéristiques inappropriées des systèmes informatiques, de l'infrastructure et/ou de l'organisation de la Banque.

Des potentiels d'amélioration des processus, des systèmes informatiques, de l'infrastructure et de l'organisation de la Banque sont recherchés dans le cadre d'auto-évaluations impliquant les cadres de la Banque et gérées par le Risk Management.

En cas d'occurrence d'un événement important de risque opérationnel, la Banque fonde sa gestion de l'incident sur l'application de mesures clairement définies, telles que le plan de continuité des activités (PCA).

Les incidents de risques opérationnels sont annoncés, reportés et analysés dans un but d'améliorer le dispositif de contrôle de ces risques.

---

#### Système de contrôle interne (SCI)

Le SCI de la BCV a été défini en suivant les recommandations du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) et du Comité de Bâle, et en application de la circulaire FINMA 08/24 et des Normes d'audit suisses (NAS 890). La finalité du SCI est d'assurer que les activités de la Banque correspondent à la poursuite de ses objectifs au sens large du terme. Plus concrètement, le SCI aide la Banque à atteindre trois objectifs :

- L'objectif de performance en termes de résultat et du contrôle de sa variabilité.
- L'objectif de fiabilité des informations communiquées en interne et externe.
- L'objectif de conformité par rapport aux exigences légales, réglementaires et d'autoréglementation.

Le SCI de la BCV est un système intégré pour toute la Banque. Son périmètre englobe toutes les fonctions et tous les niveaux hiérarchiques de la Banque. Au-delà des activités découlant directement de l'exercice des métiers, il s'applique aussi aux fonctions de support, de pilotage et de contrôle de la Banque ainsi qu'aux prestations de service externalisées, notamment celles tombant sous la circulaire FINMA 08/7 relative à l'outsourcing.

La BCV investit dans le développement de la culture de contrôle afin que chaque collaborateur comprenne son rôle dans le SCI. A ce titre, le système d'évaluation des performances et de développement des compétences des collaborateurs intègre ces notions.

Le dispositif de contrôle interne de la Banque est constitué de trois niveaux. Les deux premiers niveaux de contrôle interne relèvent de la responsabilité de la Direction générale; le troisième niveau de celle du Conseil d'administration :

- 1<sup>er</sup> niveau: les contrôles opérationnels et managériaux réalisés respectivement par les collaborateurs et leur supérieur hiérarchique, constituent le premier niveau.
- 2<sup>e</sup> niveau: le contrôle de l'adéquation et de l'efficacité du niveau 1 est réalisé par des entités hiérarchiquement indépendantes de la ligne. Ces contrôles sont attribués à des centres de compétence fonctionnels. Il s'agit notamment de contrôles réalisés par le Département Compliance, le Département Risk Management, la Comptabilité financière, le Contrôle de gestion, la Direction des systèmes informatiques, la Sécurité et les Ressources humaines.
- 3<sup>e</sup> niveau: la revue périodique du bon fonctionnement des niveaux 1 et 2 est réalisée par l'Audit interne.

La Banque réalise une revue annuelle de l'adéquation et de l'efficacité de son SCI, dont le rapport est présenté aux organes de la Banque ainsi qu'à son organe de révision externe.

## 5. Gestion de la conformité et de la fonction Compliance

Les activités et le fonctionnement d'une banque universelle doivent répondre à un grand nombre d'exigences découlant de la législation et de la réglementation bancaires. Leur transposition en directives et autres instructions internes ainsi que le contrôle indépendant de leur application sont assurés par différentes entités de la Banque selon leur périmètre de compétence. Les réglementations concernant la relation avec la clientèle, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la surveillance des marchés et la transparence institutionnelle sont de la compétence de la fonction Compliance rattachée au Chief Financial Officer. Les autres départements avec des missions de contrôle de conformité sont notamment le Risk Management, la Comptabilité financière, la Direction des systèmes informatiques, la Sécurité et les Ressources humaines.

L'objectif de la fonction Compliance est de contribuer à un fonctionnement de la Banque en conformité avec les exigences de son périmètre de compétence. Elle cherche ainsi à réduire le risque qu'un choix stratégique, une décision business, une instruction de travail ou l'exécution des opérations au quotidien ne soient pas conformes.

A ce titre, la fonction Compliance poursuit quatre missions:

- **Veille réglementaire à deux niveaux:** la fonction Compliance coordonne la veille de l'ensemble des évolutions en matière de droit bancaire et financier, et de façon plus approfondie détecte, analyse et informe les organes sur les évolutions des exigences en matière de relation avec la clientèle, de blanchiment et de financement du terrorisme, de surveillance des marchés et de transparence institutionnelle.
- **Adaptation des normes internes:** dans son périmètre de compétence, la fonction Compliance fait évoluer le cadre de fonctionnement interne (directives et autres instructions internes) compte tenu des nouvelles exigences.
- **Support des métiers:** avec une connaissance approfondie des différents métiers de la Banque, la fonction Compliance contribue à la prévention des situations de non-conformité.
- **Contrôles de niveau 2 et reporting:** périodiquement, la fonction Compliance vérifie l'application des règles faisant partie de son périmètre de compétence. Sur cette base, un reporting est établi à l'attention des organes et des auditeurs, lequel comprend une appréciation maîtrisée des facteurs de risque qui pourraient provoquer une situation de non-conformité et une mise en évidence des axes d'amélioration.

Principes généraux	62
1. Structure du Groupe et actionnariat	63
2. Structure du capital	64
3. Conseil d'administration	67
4. Direction générale	77
5. Rémunérations, participations et prêts	82
6. Droit de participation des actionnaires	84
7. Prises de contrôle et mesures de défense	86
8. Organe de révision	87
9. Politique d'information	88
10. Adresses de contact	89

## Principes généraux

Consciente de ses responsabilités, la BCV répond aux critères prescrits en matière de gouvernance d'entreprise. Elle veut notamment :

- Communiquer de manière transparente: les indications fournies dans le présent chapitre sont conformes à la directive concernant les informations relatives au « Corporate Governance », émise par la SIX Swiss Exchange le 1<sup>er</sup> juillet 2002<sup>1)</sup>, et revue en 2003, 2004, 2006, 2007 et 2009.
- Appliquer les principaux standards en matière de gouvernance d'entreprise: la BCV se conforme aux dispositions du « Code suisse de bonne pratique pour la gouvernance d'entreprise »<sup>2)</sup> chaque fois que ces recommandations sont compatibles avec son statut de société anonyme de droit public.
- Repenser en permanence son organisation selon ses besoins et son développement et impliquer chacun de ses dirigeants dans son fonctionnement.
- Améliorer concrètement et en permanence les informations qu'elle communique, notamment par le biais de son Rapport annuel et d'un rapport séparé sur la Responsabilité sociale d'entreprise, publié tous les 2 ans.

Le présent chapitre expose dans les grandes lignes l'application de ces principes. Des compléments d'information se trouvent dans les Statuts et la Charte BCV ainsi que dans la Loi cantonale du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise, qui sont disponibles sur internet<sup>3)</sup>.

1) Voir le site [http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/governance\\_fr.html](http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/governance_fr.html)

2) Ce texte, rédigé par le Professeur Peter Böckli, est disponible sur le site internet [www.economiesuisse.ch](http://www.economiesuisse.ch)

3) Voir le site [www.bcv.ch](http://www.bcv.ch)

## 1. Structure du Groupe et actionariat

### 1.1 Structure du Groupe

#### 1.1.1 Présentation de la structure opérationnelle du Groupe (au 31.12.2010)

La liste détaillée des sociétés du Groupe BCV figure sous le point 11 «Périmètre de consolidation» des comptes du Groupe (page 115). La BCV est la seule société cotée incluse dans le périmètre de consolidation du Groupe BCV.

#### 1.1.2 Sociétés cotées incluses dans le périmètre de consolidation

Raison sociale	Banque Cantonale Vaudoise
Statut juridique	Société anonyme de droit public fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845 et régie par la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007 et le 2 mars 2010
Adresse du siège social	Place Saint-François 14, 1003 Lausanne, Suisse
Lieu de cotation	Les actions de la BCV sont cotées à la SIX Swiss Exchange
Capitalisation boursière	Au 31 décembre 2010, la valeur des actions cotées de la BCV avec une valeur nominale de CHF 10 était de CHF 4,2 milliards
Numéro de valeur	1.525.171
Code ISIN	CH 00015251710

#### 1.1.3 Sociétés non cotées dans le périmètre de consolidation (au 31.12.2010)

Le Conseil d'administration et la Direction générale de la Maison mère fonctionnent également comme Conseil d'administration, respectivement Direction générale, du Groupe, sans avoir la structure d'une holding. Pour le surplus, les relations entre la Banque et ses filiales sont définies par une directive groupe.

Sur le plan opérationnel, les filiales du Groupe BCV sont rattachées chacune à une division de la Banque en fonction de leur domaine d'activité.

Chaque chef de division est en principe également membre et/ou président du Conseil d'administration de chacune des filiales rattachées à sa division. Pour ce qui concerne la Banque Piguet & Cie SA, le président du Conseil d'administration de la Maison mère assume également la présidence du Conseil d'administration de cette filiale.

Le capital social des filiales de la BCV et la participation détenue par la Maison mère sont indiqués sous le point 11 des comptes du Groupe (p. 115). Outre les filiales opérationnelles, le Groupe comprend des filiales juridiques, qui n'ont pas de personnel propre et servent à séparer juridiquement des activités n'appartenant pas au domaine traditionnel de la Banque. Il en va ainsi, par exemple, de la société Initiative Capital SA, dont le but est de prendre des participations dans des entreprises en phase de démarrage (start-up), essentiellement dans l'Arc lémanique.

### 1.2 Actionnaires importants

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'Etat de Vaud détenait 66,95% du capital-actions de la Banque. Aucun autre actionnaire connu ne détient une participation atteignant ou dépassant 5% des droits de vote ou du capital. A ce jour, le Groupe BCV n'est pas informé de l'existence de pactes d'actionnaires. Hormis l'Etat de Vaud, les actionnaires inscrits au registre des actionnaires représentaient 16,18% au 31 décembre 2010.

### 1.3 Participations croisées

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.



## 2. Structure du capital

Capital ordinaire (actions nominatives)	CHF 86 061 900
Capital autorisé	Aucun
Capital conditionnel	Aucun
Options pour le personnel	Aucune

### 2.1 Capital-actions

La composition du capital-actions de la Banque et son évolution en 2008, 2009 et 2010 figurent aux points 5.5 et 5.6 des comptes de la Maison mère (pages 148 et 149). Des informations supplémentaires sur les fonds propres sont publiées à la page 103 des comptes du Groupe.

Au 31 décembre 2010, le capital-actions de la BCV s'élevait à CHF 86 061 900. Il était composé de 8 606 190 actions nominatives d'un nominal de CHF 10.

### 2.2 Capital conditionnel

Au 31 décembre 2010, il n'existait pas de capital conditionnel.

## 2.3 Modifications du capital (exercices 2008, 2009 et 2010)

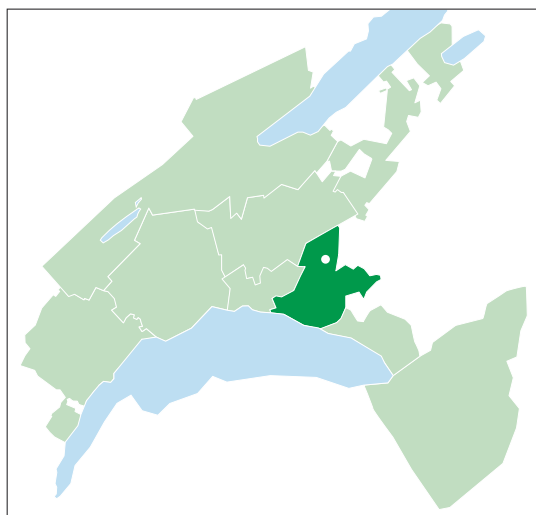
Modification du capital social du Groupe

Nombre de titres (en unités)

Capital social	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2010
Capital-actions (actions nominatives, entièrement libérées)	8 606 190	8 606 190	8 606 190
Capital- participation (bons de participation, entièrement libérés)	0	0	0
Capital conditionnel	0	0	0

Evolution des fonds propres du Groupe en CHF millions

Fonds propres	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2010
Capital social (entièrement libéré)	258,2	172,1	86,1
Réserves issues du capital et du bénéfice	2 200,7	2 331,3	2 465,7
Réserves pour risques bancaires généraux	704,0	704,0	704,0
Fonds propres, part des minoritaires	14,0	14,4	15,0
<b>Total</b>	<b>3 176,9</b>	<b>3 221,8</b>	<b>3 270,8</b>



**Mézières, dimanche 12 septembre, 17h57**  
Rangée P, siège 5, fous rires contagieux, une comédie bien menée.

*« Il existe un lien immédiat entre la BCV et le Théâtre du Jorat: les deux rassemblent plusieurs générations autour d'une identification vaudoise. Au cœur du canton, la salle permet de réunir les habitants de nos campagnes et de nos villes autour d'une programmation universelle, à l'image de notre société actuelle. Une passerelle entre histoire et modernité. »*

Michel Caspary, directeur du Théâtre du Jorat, à Mézières





#### **Théâtre du Jorat**

Depuis sa construction en 1908, la « Grange Sublime » présente des artistes et des œuvres de la région et du monde entier. Elle peut accueillir jusqu'à mille spectateurs, attachés à la qualité des spectacles et à la convivialité du lieu, en pleine nature.



**Modifications principales en 2008**

L'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 avril 2008 a accepté de réduire la valeur nominale de l'action en versant aux actionnaires CHF 32,50 par titre à l'issue de la procédure de réduction de capital. Ainsi, le capital-actions d'un montant nominal de CHF 537 886 875, composé de 8 606 190 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 62,50, a été réduit à CHF 258 185 700 (8 606 190 actions) par la réduction de la valeur nominale de chaque action à CHF 30 et le remboursement aux actionnaires de CHF 32,50 par action. Le remboursement aux actionnaires est intervenu le 16 juillet 2008.

**Modifications principales en 2009**

L'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 avril 2009 a accepté de réduire la valeur nominale de l'action en versant aux actionnaires CHF 10 par titre à l'issue de la procédure de réduction de capital. Ainsi, le capital-actions d'un montant nominal de CHF 258 185 700, composé de 8 606 190 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 30, a été réduit à CHF 172 123 800 (8 606 190 actions) par la réduction de la valeur nominale de chaque action à CHF 20 et le remboursement aux actionnaires de CHF 10 par action. Le remboursement aux actionnaires est intervenu le 22 juillet 2009.

**Modifications principales en 2010**

L'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 29 avril 2010 a accepté de réduire la valeur nominale de l'action en versant aux actionnaires CHF 10 par titre à l'issue de la procédure de réduction de capital. Ainsi, le capital-actions d'un montant nominal de CHF 172 123 800, composé de 8 606 190 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 20, a été réduit à CHF 86 061 900 (8 606 190 actions) par la réduction de la valeur nominale de chaque action à CHF 10 et le remboursement aux actionnaires de CHF 10 par action. Le remboursement aux actionnaires est intervenu le 21 juillet 2010.

## 2.4 Actions et bons de participation

Actions nominatives au 31.12.2010

Nombre d'actions	8 606 190
Proposition de dividende ordinaire	CHF 22
Proposition de versement par prélèvement sur la réserve légale issue d'apports de capital	CHF 10
Valeur nominale	CHF 10
Cotation en bourse	SIX Swiss Exchange
Droit de vote	Un droit de vote par action

## 2.5 Bons de jouissance

La BCV n'a pas émis de bons de jouissance.

## 2.6 Restrictions de transfert et inscription des « nomines »

Les dispositions concernant le transfert des actions nominatives sont indiquées à l'article 13 des Statuts de la BCV.

### 2.6.1 Restrictions de transfert

*Début de citation des Statuts :*

#### Article 13 – Transfert d'actions nominatives

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- a) pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur les bourses et les valeurs mobilières. (...) Cette limite ne s'applique ni à l'Etat de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise;
- b) si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte;
- c) dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

*Fin de citation des Statuts.*

### 2.6.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Il n'y a pas eu d'octroi de dérogations pendant l'exercice.

### 2.6.3 Inscriptions de « nomines »

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.

### 2.6.4 Privilèges statutaires et restrictions de transférabilité

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions prises alors le seront à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (article 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

## 2.7 Emprunts convertibles et options

Au 31 décembre 2010, aucun emprunt convertible, aucun warrant, produit structuré, ni aucune option OTC portant sur le titre BCV comme sous-jacent et émis par la BCV n'étaient en circulation.

## 3. Conseil d'administration

### 3.1 Membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2010, le Conseil d'administration est composé exclusivement de membres non exécutifs. A l'exception du mandat de M. Olivier Steimer comme président du Conseil d'administration de la Banque Piquet & Cie SA, le président et les membres du Conseil d'administration de la Maison mère n'exercent aucune autre fonction dans le Groupe BCV et n'en ont exercé aucune au cours des trois dernières années. Ils entretiennent des relations d'affaires qui peuvent être qualifiées d'usuelles avec la BCV et les sociétés du Groupe.

Aux termes des articles 12, alinéa 2bis, de la Loi organisant la BCV et 21, alinéa 3, des Statuts, le Conseil d'Etat nantit les membres du Conseil d'administration qu'il nomme d'une lettre de mission. Il est rappelé que le Conseil d'Etat nomme quatre des sept membres du Conseil d'administration. Il s'agit d'Olivier Steimer, Stephan A. J. Bachmann, Luc Recordon et Paul-André Sanglard. La lettre de mission a pour objet de décrire le cadre général de la mission que le Conseil d'Etat leur confie dans le cadre du mandat de membre du Conseil d'administration de la BCV et de définir l'ensemble de leurs relations avec l'Etat de Vaud dans ce contexte. Elle comprend notamment le soin de veiller fidèlement aux intérêts de la BCV et à ceux de l'Etat de Vaud, consistant notamment à respecter la mission légale de la BCV et à exercer son pouvoir de désignation de certains membres des organes de la Banque. La lettre de mission précise les éléments qui doivent en particulier être pris en considération au niveau de l'organisation, du fonctionnement et de la composition des organes, ainsi que de la mission et de la stratégie, en particulier veiller à la mise en place d'une stratégie permettant à la Banque d'exercer sa mission de manière optimale, tout en assurant un rendement de nature à asseoir sa solidité financière dans le long terme et contribuer à définir des objectifs tenant compte de la mission de la Banque et de sa rentabilité (voir aussi l'article 24, alinéa 2, des Statuts). Elle décrit également ce

que le Conseil d'Etat attend en termes de communication vis-à-vis de l'Etat de Vaud, des actionnaires de la BCV, de la communauté financière et du public, étant ici rappelée la convention d'information prévue par la Loi organisant la BCV et les Statuts (voir notamment l'article 24, alinéa 2 in fine, des Statuts). Dans le Comité Audit et Risque siègent deux membres nommés par le Conseil d'Etat (Stephan A. J. Bachmann, président, et Paul-André Sanglard) – et donc porteurs d'une lettre de mission – et un membre nommé par l'Assemblée générale (Jean-Luc Strohm, vice-président du Conseil d'administration). La répartition des membres du Conseil d'administration au sein des comités de la Banque s'effectue en fonction de leurs connaissances professionnelles personnelles et de leurs domaines respectifs de prédilection, dans l'intérêt de la Banque, de ses actionnaires et de l'ensemble de ses partenaires.



Nom, date de naissance et nationalité	Formation	Parcours professionnel
Olivier Steimer, 1955, Suisse	Licence en droit de l'Université de Lausanne.	Président du Conseil d'administration depuis le 30 octobre 2002. Après ses études et divers stages bancaires, il a accompli tout son parcours professionnel au Credit Suisse. Dès 1983, il y a pris des responsabilités successives (direction de la succursale du Credit Suisse de Nyon, chef du secteur financier du Credit Suisse Lausanne) et occupé différents postes à Los Angeles, New York et Zurich. Ainsi, il a exercé des fonctions dans les métiers de crédit, les métiers domestiques et internationaux, et dans ceux de la gestion de fortune. En 1995, il a été nommé directeur régional au Credit Suisse Genève. En 1997, il est devenu membre du Directoire de Credit Suisse Private Banking à Zurich, fonction à laquelle s'est ajoutée, en 2001, celle de membre du Directoire de Credit Suisse Financial Services, en qualité de CEO de l'unité d'affaires Private Banking International. Au printemps 2002, il a été nommé au Directoire de Credit Suisse Group.
Jean-Luc Strohm, 1941, Suisse	Licences en droit et en sciences économiques et commerciales de l'Université de Lausanne.	Vice-président du Conseil d'administration depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2008. Après ses études, il a fait carrière à l'UBS dans différents secteurs : analyses financières et crédits commerciaux à Zurich de 1966 à 1970, gestion d'un portefeuille de crédits commerciaux à Lausanne de 1970 à 1977, création, gestion et développement de la succursale de Los Angeles de 1978 à 1982, création, direction, développement du département international de Lausanne de 1982 à 1985. Dès lors, il a dirigé le département commercial de cette même succursale de Lausanne jusqu'en 1993, date à laquelle il a pris la direction de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie à Lausanne, fonction qu'il a exercée jusqu'à juin 2005.
Stephan A.J. Bachmann, 1946, Suisse	Expert comptable diplômé.	M. Bachmann est entré en fonction le 1 <sup>er</sup> janvier 2008 et assume depuis cette date la présidence du Comité Audit et Risque. Après une formation initiale bancaire, suivie de séjours en Suisse Romande, en Angleterre et en Italie, il a poursuivi sa carrière auprès de PricewaterhouseCoopers et des entreprises qui l'ont précédée. Il est entré au sein de la Société Fiduciaire Suisse à Bâle en 1969, où ses fonctions l'ont conduit en 1975 à New York auprès de Coopers & Lybrand, pour revenir ensuite aux bureaux de Lausanne et Genève. En tant que membre du Directoire, il a dirigé le secteur Audit et Conseil de la Suisse de 1991 à 2006, tout d'abord de la société STG Coopers & Lybrand SA et, à partir de 1998, en tant que membre du Conseil d'administration de PricewaterhouseCoopers SA. En sa qualité d'expert-comptable diplômé et ancien réviseur responsable bancaire, il dispose d'une grande expérience de l'audit des entreprises financières et industrielles.
Beth Krasna, 1953, Suisse et Américaine	Diplôme d'ingénieur en génie chimique de l'EPFZ et Master's degree in Management de la Sloan School, MIT à Cambridge USA.	Après cinq ans chez Philip Morris, elle a passé dix ans dans le capital-risque, trois ans dans la consultance, puis dix ans dans la restructuration d'entreprises en tant qu'administratrice déléguée de Valtronic aux Charbonnières (de 1992 à 1996) et de Symalit à Lenzburg, avant de reprendre la Direction générale de Sécheron à Genève de 1998 à 2000. De 2001 à 2003, elle a été CEO d'Albert-Inc. SA à Lausanne. Depuis 2004, elle est administratrice indépendante de sociétés.

<b>Pierre Lamunière, 1950, Suisse</b>	Licence en HEC de l'Université de Lausanne et MBA with major in finance & marketing de la Wharton Business School de l'University of Pennsylvania.	M. Lamunière a été nommé par l'Assemblée générale du 24 avril 2008 et est entré en fonction à cette date. Après avoir débuté en 1971 comme auditeur chez Coopers & Lybrand, à Bâle et Milan, il a exercé diverses fonctions en sein du Groupe Edipresse à partir de 1977. Vice-président du Conseil d'administration de ce groupe de 1982 à 2002, il en est depuis cette date le président du Conseil d'administration. Il a été membre du Conseil d'administration de La Poste de 1997 à 2002.
<b>Luc Recordon, 1955, Suisse</b>	Docteur en droit de l'Université de Lausanne, avocat vaudois breveté, ingénieur physicien diplômé de l'EPFL et titulaire d'un certificat de gestion d'entreprise de cette école.	Juriste auprès de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire de 1980 à 1981, il a été ingénieur technico-commercial chez Granit SA, à Lausanne, de 1981 à 1982, avant de devenir conseiller juridique et technique indépendant. Avocat stagiaire de 1987 à 1989, avocat au barreau depuis 1989, il est depuis lors associé d'une étude d'avocats lausannoise.
<b>Paul-André Sanglard, 1950, Suisse</b>	Docteur en sciences économiques, mention économie politique de l'Université de Genève.	Après avoir été assistant au Département d'économie politique de l'Université de Genève, il a travaillé comme économiste au Département fédéral des affaires économiques extérieures. De 1978 à 1979, il a été research fellow à la Stanford University et au Massachussets Institute of Technology. En 1979, il a été nommé chef de la trésorerie générale de l'Etat du Jura et, dès 1982, il a été chargé de cours en finances publiques à l'Université de Genève. De 1984 à 1989, il a été membre du comité exécutif du World Economic Forum. Depuis 1989, il est économiste indépendant.

### 3.2 Autres activités et groupements d'intérêt

---

<b>Olivier Steimer</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vice-président du Conseil d'administration des CFF, à Berne</li><li>• Membre du Conseil d'administration d'Ace Limited, à Zurich, et de Renault Finance SA, à Lausanne</li><li>• Président du Conseil d'administration de la Banque Piquet &amp; Cie SA, à Yverdon-les-Bains</li><li>• Membre du Conseil de banque de la Banque nationale suisse, à Berne et Zurich</li><li>• Président du Conseil de fondation du Swiss Finance Institute, à Zurich</li><li>• Membre du Comité directeur d'économiesuisse, à Zurich</li><li>• Président du Comité du Bureau de construction de l'Université de Lausanne, à Lausanne</li><li>• Membre des conseils des fondations suivantes: Fondation BCV à Lausanne; Table Suisse, à Morat; Aide sportive suisse; Fondation Centre for Humanitarian Dialogue, à Genève</li></ul>
<b>Jean-Luc Strohm</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membre du Conseil d'administration et président du Comité d'audit de Bondpartners SA, à Lausanne</li><li>• Président de la Fondation Félix Vallotton, à Lausanne</li><li>• Membre du Comité Polyval, au Mont-sur-Lausanne</li><li>• Membre du Conseil d'administration de Creapole SA, à Delémont</li></ul>
<b>Stephan A.J. Bachmann</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membre du Conseil d'administration de Mitreva Treuhand und Revision AG, à Zurich, et membre du Conseil d'administration et président du Comité d'audit de La Nationale Assurances, à Bâle</li><li>• Président du Comité d'éthique de la Chambre Fiduciaire</li><li>• Membre du Conseil de la Fondation La Longeraie, à Morges</li></ul>
<b>Beth Krasna</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membre du Conseil d'administration et présidente du Comité d'audit des Ecoles polytechniques fédérales</li><li>• Membre du Conseil d'administration et présidente du Comité d'audit de Bonnard &amp; Gardel Holding SA, à Lausanne</li><li>• Membre du Conseil d'administration de Coop, Bâle, et de Raymond Weil SA, à Genève</li><li>• Présidente de la fondation en faveur de l'art chorégraphique (Prix de Lausanne)</li><li>• Membre de l'Académie suisse des sciences techniques, du Conseil stratégique du canton de Genève et du Nouveau Mouvement Européen Suisse</li></ul>
<b>Pierre Lamunière</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Président et administrateur délégué du Groupe Edipresse, à Lausanne</li><li>• Membre du Conseil d'administration de Tamedia SA, à Zurich</li><li>• Président du Conseil d'administration de Lamunière SA et de ses filiales, à Lausanne</li><li>• Président du Conseil d'administration de Payot Naville Distribution SA, à Genève</li><li>• Membre du Conseil d'administration de Le Temps SA, à Genève</li><li>• Membre du Conseil d'administration de la Fédération internationale de la presse périodique (FIIPP)</li></ul>
<b>Luc Recordon</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membre du Comité (ancien président) de l'Association suisse des locataires (section Lausanne et environs), de l'Association transport et environnement – VD (ATE – VD), président de l'assemblée générale de l'association AVDEMS, à Pully, et du Conseil d'administration de la Coopérative Tunnel-Riponne, à Lausanne</li><li>• Conseiller municipal, à Jouxteus-Mézery</li><li>• Député au Conseil des Etats et membre du Comité cantonal des Verts vaudois</li><li>• Membre des conseils d'administration des sociétés suivantes: SEG Swiss Education Group SA, à Lausanne; Clavel SA, à Berne; Association E-Changer, Partenaire dans l'échange et pour le changement, à Fribourg</li><li>• Membre du Conseil de fondation des écoles privées suisses, Berne, et d'IPT (Fondation intégration pour tous), à Lausanne</li><li>• Président de la commission paritaire professionnelle de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise, à Lausanne</li><li>• Président du Comité de l'Association romande pour le développement et l'intégration des médecines complémentaires (RoMédCo), à Lausanne, et de l'Association Pro AI Vaud, à Lausanne</li></ul>

---

<b>Paul-André Sanglard</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président du Conseil d'administration du Groupe Vaudoise Assurances, à Lausanne</li> <li>• Président du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura, à Porrentruy</li> <li>• Président du Conseil d'administration d'OnO (Ophthalmologic Network Organisation), à Onex</li> <li>• Membre du Conseil d'administration de la Compagnie d'assurances TSM, à La Chaux-de-Fonds, de la Compagnie Benjamin de Rothschild SA, à Meyrin, d'Helvea SA, à Genève, de QNB Banque Privée (Suisse) SA, à Genève</li> <li>• Membre du Comité Audit &amp; Corporate Social Responsibility BAT Italie</li> <li>• Membre du Conseil de fondation de FITEC à Délémont et du Comité de placement de la Chaîne du Bonheur, à Genève</li> <li>• Membre du Conseil de fondation de l'Observatoire de la finance, à Genève</li> </ul>
----------------------------	---

### 3.3 Interdépendances

Aucun des membres du Conseil d'administration n'exerce de mandats de représentation réciproque dans des conseils d'administration de sociétés cotées.

### 3.4 Election et durée du mandat

#### 3.4.1 Principes

Le Conseil d'administration est composé statutairement de 7, 9 ou 11 membres. Son président et la moitié des autres membres sont nommés par le Conseil d'Etat. L'autre moitié des membres est élue de manière individuelle par les actionnaires lors de l'Assemblée générale, l'Etat s'abstenant de voter.

Le président et les autres membres du Conseil d'administration sont nommés pour 4 ans. Ils sont rééligibles, la durée de leur mandat ne pouvant excéder 16 ans à compter de la date de leur nomination. Ils doivent se démettre de leurs fonctions à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent 70 ans.

### 3.4.2 Première élection et durée du mandat

Le tableau ci-dessous indique les dates de début et de fin du mandat des membres actuels du Conseil d'administration.

### 3.5 Organisation interne

#### 3.5.1 Répartition des tâches

Le Conseil d'administration est présidé par M. Olivier Steimer. Son vice-président est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, M. Jean-Luc Strohm, précédemment déjà membre. Les autres membres sont Mme Beth Krasna, MM. Stephan A. J. Bachmann, Pierre Lamunière, Luc Recordon et Paul-André Sanglard.

Les Statuts et le Règlement d'organisation de la BCV prévoient que le Conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions à des comités constitués en son sein, dans la mesure où les dispositions légales permettent une telle délégation.

Membres du Conseil d'administration	Année de naissance	Première élection	Echéance ultime possible du mandat	Nommé par
Olivier Steimer (président)	1955	30 octobre 2002	2018	Conseil d'Etat <sup>1)</sup>
Jean-Luc Strohm (vice-président)	1941	30 octobre 2002	2011	Assemblée générale <sup>2)</sup>
Stephan A. J. Bachmann	1946	1 <sup>er</sup> janvier 2008	2016	Conseil d'Etat
Beth Krasna	1953	30 octobre 2002	2018	Assemblée générale <sup>3)</sup>
Pierre Lamunière	1950	24 avril 2008	2020	Assemblée générale
Luc Recordon	1955	1 <sup>er</sup> février 2002	2018	Conseil d'Etat <sup>1)</sup>
Paul-André Sanglard	1950	30 octobre 2002	2018	Conseil d'Etat <sup>1)</sup>

<sup>1)</sup> Mandats renouvelés jusqu'à fin 2013.

<sup>2)</sup> Mandat renouvelé pour un an (atteinte de la limite d'âge) par l'Assemblée générale ordinaire 2010.

<sup>3)</sup> Mandat renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire 2010 pour 4 ans.

Le Conseil d'administration a constitué en son sein un Comité Audit et Risque et un Comité de rémunération, de promotion et de nomination. Ces deux comités n'ont en principe pas de compétences décisionnelles. Ils préparent les décisions du Conseil et donnent leur préavis. Le Conseil d'administration peut également constituer d'autres comités ad hoc chargés de traiter des dossiers qui doivent lui être soumis.

### 3.5.2 Composition, attributions et délimitations des compétences des comités

#### Comité Audit et Risque

En 2010, le Comité Audit et Risque était formé de MM. Stephan A. J. Bachmann (président), Paul-André Sanglard et Jean-Luc Strohm.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Conseil d'administration, suite à une réflexion approfondie, a décidé de transformer le Comité d'audit en Comité Audit et Risque. L'objectif est de développer le rôle de ce comité en matière de gestion et de contrôle du risque. Dans cette composante, le Comité Audit et Risque appuie le Conseil d'administration dans l'appréciation des différents types de risques auxquels la Banque est exposée, de même que dans celle de la structure, de l'organisation et des processus de gestion et de contrôle des risques. Il formule des préavis et des recommandations au Conseil d'administration, notamment sur l'examen critique auquel il procède en matière d'appréciation régulière ou ponctuelle des principaux risques du Groupe, de la « Politique et stratégie des risques », des rapports sur les risques et la conformité aux exigences de fonds propres.

Le Comité examine trimestriellement les éléments financiers et le rapport du Chief Risk Officer, et semestriellement les rapports du chef de l'Audit interne, du Chief Compliance Officer et du responsable du Département juridique et, sans pouvoir de décision, donne son préavis au Conseil d'administration à leur égard.

Il supervise l'activité de l'Audit interne ainsi que celle de l'organe de révision externe. Avec le représentant de ce dernier, il examine ses recommandations touchant à l'organisation, l'appréciation des risques de la Banque, donne son opinion sur la qualification de l'Audit interne et sur la collaboration des divers organes dans l'accomplissement des tâches de révision. Le Comité Audit et Risque discute aussi avec le chef de l'Audit interne afin de connaître son opinion quant

à l'organisation et au fonctionnement de la BCV, ainsi que son analyse des risques essentiels d'audit (REA). Il donne également son appréciation sur l'Audit interne et s'informe sur l'état des procès en cours contre la BCV.

Pour remplir ses devoirs, fixés plus concrètement dans une Charte du Comité Audit et Risque (entièrement révisée en 2010 et qui se trouve sur le site internet de la BCV), et pour s'instruire sur différents sujets concernant ses activités, le Comité Audit et Risque se réunit au moins une fois par trimestre pour une journée entière. Une séance supplémentaire est consacrée prioritairement au bouclage annuel des comptes.

Le chef de l'Audit interne, les représentants du réviseur externe et le Chief Financial Officer participent à toutes les séances du comité, à l'exception de quelques sujets particuliers. Selon les points de l'ordre du jour, les membres de la Direction générale concernés, le Chief Risk Officer, le Chief Compliance Officer et le responsable du Département juridique y participent aussi.

Outre son rôle en matière de risque évoqué ci-dessus, la tâche principale du Comité Audit et Risque est le soutien du Conseil d'administration dans son devoir de surveillance et dans sa responsabilité concernant l'intégrité des comptes consolidés et les rapports financiers. Le Comité Audit et Risque s'assure en plus de la qualité et de l'indépendance de la révision interne et externe. Il discute du contenu des rapports d'audit de la Maison mère et, dans le sens d'une surveillance consolidée, des sociétés affiliées et s'assure de la réalisation des recommandations faites par ces organes au moyen d'une liste de suivis. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, il décide des plans d'audit tant de l'Audit interne que du réviseur externe.

En dehors de ses tâches permanentes et régulières, le Comité a, en 2010, bénéficié d'une journée de formation, portant notamment sur plusieurs thèmes liés au risque et sur la gestion de la liquidité.

Une fois par année, le Comité Audit et Risque procède à une évaluation de l'Audit interne et de l'organe de révision externe, ainsi qu'à son auto-évaluation.



### Comité de rémunération, de promotion et de nomination

Le Comité de rémunération, de promotion et de nomination était composé en 2010 de MM. Olivier Steimer (président), Pierre Lamunière et Luc Recordon. Le président de la Direction générale y participe à titre consultatif.

Ce Comité a aussi revu son fonctionnement et ses tâches fin 2009, en vue notamment de renforcer son rôle d'appui au Conseil d'administration, notamment dans la stratégie des ressources humaines et la gestion de la relève. Il a mieux défini ses tâches en matière d'élaboration de profils, sélections et propositions de nomination des organes et des cadres supérieurs, ainsi que dans le domaine de la fixation des objectifs, de leur évaluation et de la rémunération.

Sans pouvoir de décision, ce Comité définit le profil requis pour le président et les autres membres du Conseil d'administration ainsi que pour le président et les autres membres de la Direction générale. Il prépare et préavise les propositions pour la sélection et l'engagement des hauts responsables de la Banque et examine le système d'indemnités du Conseil d'administration. Il prépare et préavise également les décisions du Conseil d'administration sur les rémunérations de son président (hors sa présence), du président de la Direction générale, de la Direction générale, du chef de l'Audit interne ainsi que sur la politique et l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

En outre, il évalue l'activité du président de la Direction générale et prend connaissance du rapport d'évaluation des membres de la Direction générale, établi par ce dernier.

Enfin, il préavise les nominations et promotions des cadres supérieurs de la Banque.

### Autres comités

Pendant l'année sous revue, le comité ad hoc temporaire (comité RAO), créé pendant l'exercice 2003 pour traiter l'ensemble des procédures juridiques en cours concernant les anciens organes de la BCU, composé de M. Luc Recordon (président), Mme Beth Krasna et M. Olivier Steimer, a poursuivi ses activités.

Le Conseil d'administration a aussi créé en 2009 le Comité innovation et opportunités, dont les missions sont notamment d'être l'unité de réflexion destinée à initier et approfondir en amont certains sujets d'importance stratégique et d'agir comme unité de veille pour suivre les derniers développements et tendances de l'industrie bancaire avec comme objectif une focalisation toujours plus axée sur les besoins de la clientèle. Il oeuvre enfin en tant que comité chargé à l'interne de la responsabilité sociale d'entreprise. Ce comité est composé de Mme Beth Krasna (présidente), MM. Olivier Steimer, Luc Recordon et Pascal Kiener. Il s'est réuni à six reprises en 2010.

### 3.5.3 Méthodes de travail du Conseil d'administration et des comités

En 2010, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière ordinaire à douze reprises. Les séances plénières ordinaires se déroulent en général sur une demi-journée, sauf trois séances d'une journée entière. En outre, le Conseil d'administration a participé en 2010 à deux retraites de deux jours, en partie avec la Direction générale, et à deux conférences téléphoniques. Lors des retraites, le Conseil d'administration traite de manière plus approfondie des sujets stratégiques, notamment les stratégies globales Banque, ressources humaines, financière, informatique, et de gestion des risques. Enfin, le Conseil d'administration in corpore et le président de la Direction générale ont rencontré à une reprise le Conseil d'Etat du canton de Vaud au complet.

Les comités du Conseil d'administration se réunissent dans le cadre nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. En 2010, le Comité Audit et Risque s'est réuni à sept reprises, a bénéficié d'une journée de formation et participé à deux conférences téléphoniques; le Comité de rémunération, de promotion et de nomination a siégé à sept reprises et a participé à deux conférences téléphoniques.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent les procès-verbaux et l'ensemble des documents transmis aux comités. Les présidents des comités informent lors des séances du Conseil d'administration des points importants traités en comité et répondent aux questions éventuelles des membres du Conseil. En ce qui concerne les méthodes de travail des comités, voir sous point 3.5.2.

Le président de la Direction générale assiste à toutes les séances régulières et aux retraites du Conseil d'administration. Les membres de la Direction générale sont présents pour les sujets concernant leur division.

Si nécessaire, un spécialiste externe participe à une séance de Conseil d'administration ou de comité pour présenter un thème particulier.

Le Conseil d'administration a adopté un mode de fonctionnement entre lui-même et la Direction générale décrivant précisément, et par sujets, le rythme de conduite des organes supérieurs. Ce «modus operandi», adapté régulièrement, fixe la fréquence et la forme avec lesquelles les sujets sont traités par ces organes, y compris les comités. Son objectif est de permettre une bonne gouvernance en assurant que tous les sujets pertinents sont traités au bon niveau, que l'allocation du temps disponible des différents organes est optimale et que l'implication des organes est en adéquation avec leur responsabilité (voir aussi point 3.7). Lors de la revue de son fonctionnement en 2009, le Conseil d'administration a décidé de renforcer la délégation du traitement et de la préparation des sujets par ses comités, la compétence de décision demeurant en principe au Conseil d'administration.

### **3.5.4 Evaluation de la performance du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration se fixe des objectifs annuels les plus concrets possibles. Il examine après un semestre et en fin d'année si ces objectifs sont atteints. Il revoit et améliore aussi régulièrement son fonctionnement.

En outre, le Conseil d'administration fixe des objectifs à son président. Leur atteinte est évaluée par le vice-président du Conseil et ses collègues, en l'absence de l'intéressé. Cette évaluation sert de base à la fixation de la rémunération fixe et variable du président du Conseil d'administration.

### **3.6 Compétences**

Le Conseil d'administration définit la politique générale de la Banque. Il en exerce la haute direction et établit les instructions nécessaires. Il exerce également la haute surveillance sur sa gestion et les personnes qui en sont chargées. En outre, il contrôle l'accomplissement des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise.

Le Conseil d'administration exerce les compétences inaliénables décrites à l'article 24, alinéa 4, des Statuts et remplit toutes les tâches qui ne sont pas confiées à d'autres organes par la Loi, les Statuts ou les Règlements.

Dans le détail, il a en outre les attributions suivantes:

Le Conseil d'administration définit le cercle des sociétés faisant partie du Groupe BCV, en respectant les dispositions légales relatives au périmètre de surveillance consolidée. Sous réserve des compétences intransmissibles et inaliénables des filiales, il exerce les mêmes compétences à l'égard du Groupe, par les directives que la BCV émet et par les instructions qu'elle donne à ses représentants au sein du Groupe.

Il décide de la création, de l'acquisition, de la vente et de la suppression des filiales, des succursales et des agences, ainsi que des représentations à l'étranger. Il valide la politique d'investissement et de développement de la Banque et en examine périodiquement l'adéquation. Il veille à la mise en œuvre et au maintien de systèmes de reddition des comptes et de planification financière répondant aux exigences réglementaires ainsi que du dispositif de contrôles interne et externe.

Le Conseil d'administration, conformément à la circulaire de la FINMA 08/24 «Surveillance et contrôle interne», réglemente, instaure, maintient, surveille et valide régulièrement l'adéquation du système de contrôle interne (SCI). La directive interne cadre en la matière a été mise en vigueur en 2008. Il discute régulièrement avec la Direction générale de son appréciation sur l'adéquation et de l'efficacité du SCI.

En matière de nominations, outre les compétences définies à l'article 24, alinéa 4, des Statuts, le Conseil d'administration fixe, d'entente avec le Conseil d'Etat, les conditions d'engagement de son président. Il nomme et révoque le chef et les cadres supérieurs de niveau réviseur responsable ou équivalent de l'Audit interne, et nomme et révoque les cadres de la Banque avec signature sociale. Il fixe la rémunération de ses membres, du chef de l'Audit interne et du CEO, ainsi que, sur proposition de ce dernier, celle des autres membres de la Direction générale, ainsi que l'enveloppe globale de rémunération de la Banque. Il valide le règlement du personnel et les conditions applicables à la Direction générale. Il fixe le mode de signature, qui est collectif à deux.

Le Conseil d'administration fixe l'organisation et définit les compétences à l'aide d'un règlement d'organisation (dont une version entièrement révisée est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011), de l'organigramme des divisions et des départements, d'autres règlements et tableaux de compétences: il arrête en particulier les compétences chiffrées attribuées à la Direction générale. Il approuve, sur proposition de la Direction générale, la politique de crédit et, sur proposition du Comité de crédit de la Direction générale, les normes techniques et le règlement de compétences de crédit. Il décide de l'octroi des crédits aux organes de la Banque.

Il examine les rapports annuels du réviseur indépendant, chaque membre du Conseil d'administration attestant en avoir pris connaissance, ainsi que les rapports d'activité de l'Audit interne. Il établit les rapports, comptes et autres documents et propositions destinés à l'Assemblée générale et adopte les plans de développements stratégiques et d'investissements. Enfin, il approuve le budget et les objectifs définis par la Direction générale.

Le Conseil d'administration décide de la Stratégie financière et de la Politique et stratégie des risques (PSR) et en vérifie périodiquement l'adéquation. De cette façon, il fixe le cadre général de la gestion globale du bilan et des risques pour la Direction générale. Il en surveille l'application, en particulier par l'examen des rapports périodiques d'évaluation des risques établis selon ses instructions ainsi que des rapports exigés par le cadre réglementaire.

Enfin, il est rappelé le mode de fonctionnement que le Conseil d'administration a mis en place et qui est décrit au chiffre 3.5.3.

La Direction générale assume la gestion et la surveillance directe des affaires de la Banque. Dans les limites de ses compétences, elle définit les conditions et modalités des opérations mentionnées à l'article 4 des Statuts, entrant dans le cadre des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise. Elle est compétente pour ester en justice et y représenter la Banque; elle en assure l'information au Conseil d'administration.

En outre, la Direction générale exécute les décisions prises par le Conseil d'administration. Elle veille à ce que l'organisation ainsi que le contrôle interne de la Banque répondent aux exigences de la circulaire de la FINMA 08/24 «Surveillance et contrôle interne» sur le système de contrôle interne et à la directive cadre en la matière du Conseil d'administration; à cet effet, la Direction générale émet les directives nécessaires et exerce une supervision adéquate. Elle a notamment mis en vigueur la directive d'application du SCI en 2008.

La Direction générale assure l'élaboration de la Stratégie financière par le CFO, de la Politique et stratégie des risques par son Comité risques et de la Politique de crédit par son Comité crédit. Elle est responsable de l'établissement de rapports périodiques d'évaluation des risques conformes aux instructions du Conseil d'administration et établit tous les documents nécessaires à la prise de décision et à la surveillance des opérations et affaires comportant des risques particuliers. Elle assume la gestion globale du risque dans le cadre défini par le Conseil d'administration, contrôle régulièrement le respect des exigences d'annonce et de reporting fixées par le cadre réglementaire et surveille le respect des limites d'exposition au risque arrêtées par le Conseil d'administration.

Après approbation par le Conseil d'administration, la Direction générale publie les comptes, établit les états de liquidité et de fonds propres et procède à leur communication conformément à la réglementation en vigueur. Elle établit le budget des produits et des charges prévisibles et les soumet au Conseil d'administration. Elle fixe les taux et conditions applicables aux divers types d'opérations de la Banque. Elle assure de plus la coordination des activités et des processus des unités stratégiques et des divisions.

Elle peut émettre ou décider de participer à des emprunts publics ou privés pour propre compte, acheter, vendre, équiper, transformer des immeubles dans les limites arrêtées par le Conseil d'administration et effectuer les autres opérations pour propre compte dans le cadre des principes fixés par ce dernier. Elle peut approuver l'externalisation d'activités (outsourcing) conformément aux directives de la FINMA.

Sous réserve des compétences du Conseil d'administration, elle engage et licencie les collaborateurs dont les droits, obligations et responsabilités sont fixés dans le règlement du personnel. Elle nomme et révoque les cadres avec signature de fondé de pouvoir et mandataire commercial et propose au Conseil d'administration la nomination des cadres avec signature sociale. Elle peut révoquer ces derniers en cas d'urgence et en informe le Conseil d'administration. Elle préavis à l'attention de ce dernier, par l'intermédiaire du Comité de rémunération, de promotion et de nomination, l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

### 3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle sur la Direction générale en s'appuyant en particulier sur l'Audit interne, qui effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque et du Groupe, ainsi que sur l'organe de révision externe. Dans le cadre du « *modus operandi* » décrit au point 3.5.3, outre l'approbation des états financiers, la Direction générale adresse et, selon les cas, présente au Conseil d'administration notamment des rapports trimestriels sur les risques, l'ALM (Asset Liabilities Management), l'état des fonds propres, les relations avec les investisseurs et la politique de placement, et semestriels sur le compliance, le juridique et les ressources humaines. Il est en outre régulièrement informé de la marche des affaires et du suivi budgétaire.

Le président de la Direction générale est présent à toutes les séances du Conseil d'administration, y compris les retraites. Le CFO assiste systématiquement aux points de l'ordre du jour concernant les états financiers, les risques, l'ALM, le compliance et le juridique. Les membres de la Direction générale sont en principe présents pour les sujets concernant leur division. Deux fois par an, les directeurs généraux des divisions de front présentent au Conseil d'administration une revue de leurs activités (business reviews).

Aucun membre du Conseil d'administration ne fait partie de la Direction générale ou n'exerce une quelconque fonction de direction dans la Banque ou ses filiales, pour respecter le principe de l'indépendance fixé à l'article 8, alinéa 2, OB.

### Audit interne

L'Audit interne est un organe de la BCV au sens de l'article 14 de ses Statuts. Il est subordonné directement au Conseil d'administration. Il effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque et dispose pour cela d'un droit illimité à l'information. Son organisation, son champ d'activité, son fonctionnement et la collaboration avec le réviseur externe indépendant sont fixés dans son règlement. Il est indépendant de la Direction générale. L'Audit interne étend ses activités à tous les établissements contrôlés directement ou indirectement par la Banque et qui sont actifs dans les domaines bancaires, financiers et informatiques.

Il émet à l'intention de la Direction générale, du Comité Audit et Risque et du Conseil d'administration des rapports détaillés suite à ses contrôles réguliers et effectue un reporting semestriel à la Direction générale, au Comité Audit et Risque et au Conseil d'administration. Le chef de l'Audit interne participe à toutes les séances du Comité Audit et Risque (voir point 3.5.2).

## 4. Direction générale

### 4.1 Membres de la Direction générale

La Direction générale est formée des personnes suivantes (à noter que, selon l'article 27 des Statuts, seul le président de la Direction générale est nommé par le Conseil d'Etat, les autres membres étant nommés par le Conseil d'administration) :



Nom, date de naissance et nationalité	Titre et entrée en fonction	Formation	Parcours professionnel
<b>Pascal Kiener,</b> 1962, Suisse	CEO depuis le 1 <sup>er</sup> mai 2008 et CFO du 1 <sup>er</sup> juin 2003 jusqu'au 31 décembre 2008.	Master of Science en ingénierie mécanique de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) en 1985. MBA à l'INSEAD de Fontainebleau en 1992.	De 1985 à 1991, il a exercé l'activité d'ingénieur chez Fides Informatics à Zurich et chez Hewlett Packard à Genève. Dès 1993, il a travaillé au sein du cabinet de conseil McKinsey & Company, où il a été élu partenaire et membre du comité de direction de McKinsey Suisse dès l'an 2000. Durant ces années, il a acquis une expérience dans le domaine financier, bancaire en particulier, en travaillant comme conseiller auprès d'instituts financiers en Suisse et en Europe. Il a notamment géré des projets d'envergure dans les domaines de la stratégie, de la gestion des risques, du controlling et de l'amélioration des processus opérationnels. Il a rejoint la BCV le 1 <sup>er</sup> juin 2003 en tant que CFO.
<b>Aimé Achard,</b> 1954, Français	Directeur général de la Division Services depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2006.	Diplôme d'ingénieur d'Etat en informatique à l'Institut d'Informatique d'Entreprise (IIE) de Paris en 1978.	Il est entré en 1979 dans le Groupe BNP Paribas où il a occupé divers postes à haute responsabilité à Londres, Oslo, Bâle, Paris et Genève dans les domaines du management, de l'élaboration et de l'exploitation des systèmes IT et des back offices. Avant de rejoindre la BCV, il était en charge dans le Groupe BNP Paribas de l'intégration au plan opérationnel des acquisitions dans le domaine de la banque privée.
<b>Stefan Bichsel,</b> 1955, Suisse	Directeur général de la Division Asset Management & Trading depuis le 1 <sup>er</sup> mai 2009.	1982 Brevet d'avocat, Berne. 1986 Master of Laws (LL.M) Georgetown University, Washington DC. 1987 Admission aux barreaux de New York et Connecticut. 1994 Advanced Management Program Wharton School, Philadelphia.	Avocat de formation, Stefan Bichsel est au bénéfice d'une expérience bancaire de plus de 25 ans. Après des études de droit à Lausanne et Berne, il effectue ses débuts à l'UBS. Il est admis aux barreaux de New York et Connecticut, avant de rejoindre Pictet & Cie à Genève. En 1994, Stefan Bichsel devient le premier CEO de Swissca Holding AG. Sous sa direction, la société Swissca (aujourd'hui Swisscanto) s'établit comme un des grands promoteurs de fonds de placement en Suisse, gérant institutionnel et spécialiste de la prévoyance. De 1998 à 2001, il est président du Conseil de la Swiss Funds Association (SFA). Dès 2002, au sein de la Direction générale de Robeco Group à Rotterdam, il est responsable de toutes les activités de la société en dehors de la Hollande. Dès 2003 et jusqu'en 2005, il préside l'European Fund and Asset Management Association (EFAMA, à Bruxelles). Stefan Bichsel rejoint LODH en 2006 en tant qu'associé du Holding Group, et est membre du Group Management, responsable des activités institutionnelles internationales.
<b>Markus Gygax,</b> 1962, Suisse	Directeur général de la Division Retail depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2008.	Diplôme en économie d'entreprise de la Haute école de gestion de Zurich en 1987. Diplôme MBA-FSI de l'Université de St-Gall en 2004.	Depuis 1978 à 1986 à la Banque Cantonale de Zurich, son parcours passe par la SBS et Helsana, où il est responsable des produits de détail et de la distribution à la clientèle privée. Il rejoint PostFinance en 2002 en tant que membre de la Direction générale et au titre de chef de la Division distribution, où il y assume la responsabilité de tous les systèmes et canaux de distribution ciblant la clientèle tant commerciale que privée dans l'ensemble de la Suisse.

<b>Gérard Haerberli,</b> 1961, Suisse	Directeur général de la Division Private Banking depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2009.	Licencié ès sciences économiques mention gestion d'entreprises, en 1983, à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne. Diplômé de l'International Bankers School à New-York, de la Harvard Business School à Boston et de l'IMD à Lausanne.	Entré au Credit Suisse en 1985, il y a effectué l'entier de sa carrière jusqu'au 30 juin 2009. Dès 1987, il a été en charge de la gestion privée à Yverdon puis à Zurich avant de partir aux Etats-Unis, à New York et Miami. De retour en Suisse, il a développé à Lausanne dès 1994 la gestion privée pour la clientèle latine et dès 1998 pour la région Vaud. En 2000, sa responsabilité dans le domaine du Private Banking s'est étendue à la Suisse romande. En 2006, il a été nommé responsable de la région Suisse romande.
<b>Thomas W. Paulsen,</b> 1965, Suisse	CFO, Directeur général de la Division Finance et risques depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2009.	Licence en économie politique à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne en 1988. Master of Science en économie politique de la London School of Economics (LSE) en 1989. Doctorat en économie politique de l'Université de Lausanne en 1992.	Après une première étape en tant que responsable du controlling dans le négoce d'électricité (EGL, Electricité de Laufenbourg), il entre en 1995 au cabinet de conseil McKinsey & Company, où il devient membre du pilotage de la European Risk Management Practice et où il est nommé Associate principal en 2000. Chez McKinsey, il gère un grand nombre de projets stratégiques, en particulier pour des établissements financiers suisses et européens ainsi que pour des grandes entreprises d'électricité. En juillet 2002, il rejoint la BCV en tant que Chief Risk Officer (CRO), responsable du Département Risk Management qu'il a créé en 2002. Il a été nommé CFO et responsable de la Division Finance et risques au 1 <sup>er</sup> janvier 2009.
<b>Bertrand Sager,</b> 1966, Suisse	CCO, Directeur général de la Division Gestion crédit depuis le 15 février 2010.	Master of Law de l'Université de Lausanne en 1990. «Programme supérieur pour dirigeants» de l'INSEAD à Fontainebleau en 2007.	Dès son entrée au Credit Suisse en 1991, il évolue dans le domaine des crédits avant de rejoindre la BCV en 1998. A la tête du Département Affaires spéciales crédits de la BCV depuis 2003, il a joué un rôle déterminant dans l'assainissement du bilan grâce à la réduction du volume des crédits compromis de la Banque. De plus, en tant que membre du Comité de crédit de la Direction générale depuis 2008, il possède une excellente vue d'ensemble des activités de crédits à la BCV. Il a été nommé Chief Credit Officer et responsable de la Division Gestion crédit au 15 février 2010.
<b>Jean-François Schwarz,</b> 1955, Suisse	Directeur général de la Division Entreprises depuis le 1 <sup>er</sup> mars 2003.	Licencié ès sciences économiques mention gestion d'entreprises, en 1976, à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne.	Entré en 1976 à la BCV en tant que collaborateur de la Division commerciale, il y a occupé ensuite la fonction d'assistant du chef de Division, puis de conseiller à la clientèle dans le domaine des crédits commerciaux, du financement du négoce et des crédits à l'exportation. Dès 1986, il a travaillé pour le Credit Suisse à Lausanne, à New York, à Zurich, à Genève et à Sion, puis de nouveau à Genève et à Lausanne. Dans sa dernière fonction, il assumait la conduite de cinq régions de front en qualité de chef de la clientèle Entreprises Suisse romande.

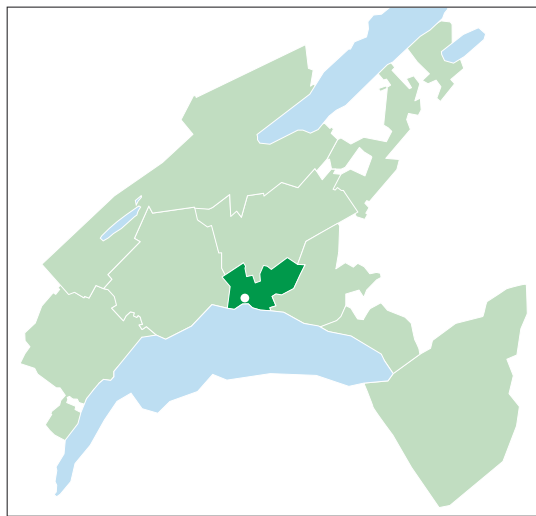
## 4.2 Autres activités et groupements d'intérêts

Les autres mandats des membres de la Direction générale sont les suivants:

---

<b>Pascal Kiener</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membre du Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers (ASB)</li><li>• Membre du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration de l'Union des banques cantonales suisses (UBCS)</li><li>• Membre du Comité et du Conseil stratégique de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)</li><li>• Président du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV</li><li>• Membre du Conseil de fondation de la Fondation BCV</li><li>• Membre du Conseil de fondation de la Fondation Genève Place Financière</li><li>• Membre du Strategic Advisory Board de l'EPFL et du Conseil de fondation EPFL Plus</li><li>• Membre du Conseil de fondation Foot Avenir à Paudex</li></ul>
<b>Aimé Achard</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Président du Conseil d'administration de GEP SA</li><li>• Liquidateur d'Unicable SA en liquidation, Prilly</li></ul>
<b>Stefan Bichsel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Président du Conseil d'administration de Gérifonds SA, Lausanne</li><li>• Membre du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy</li><li>• Membre du Conseil d'administration de Swisscanto Holding SA, Berne</li><li>• Membre du Conseil d'administration de Casatip Holding SA, Baar</li><li>• Membre du Comité d'Orientatation International de l'EDHEC, Lille et Nice</li><li>• Membre du Comité consultatif pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique de la Wharton School, Philadelphie</li><li>• Membre du Conseil de fondation pro Aventico, Avenches</li></ul>
<b>Markus Gygax</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membre du Conseil d'administration d'Aduno Holding SA</li><li>• Membre du Conseil d'administration de Viseca Card Services SA</li><li>• Trésorier de l'Association Vaudoise des Banques (AVB) et de la Fondation vaudoise pour la formation bancaire (FVFB)</li><li>• Membre du Conseil de la Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV</li><li>• Membre du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV</li></ul>
<b>Gérard Haerberli</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membre du Conseil d'administration de la Banque Piguet et Cie SA</li><li>• Membre du Comité de liaison HEC Lausanne</li></ul>
<b>Thomas W. Paulsen</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Président du Comité des émissions des banques cantonales suisses</li><li>• Membre du Conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses</li><li>• Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise</li><li>• Membre du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV</li><li>• Membre de la Commission de régulation des marchés financiers et des prescriptions comptables de l'Association suisse des banquiers (ASB)</li><li>• Membre de la Commission des comptes annuels et questions de régulation de l'Union des banques cantonales suisses (UBCS)</li></ul>
<b>Bertrand Sager</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise</li><li>• Membre du Comité de la Chambre Vaudoise Immobilière</li><li>• Membre du Conseil d'administration de GEP SA</li><li>• Juge pour les affaires patrimoniales auprès du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois</li></ul>
<b>Jean-François Schwarz</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membre du Comité exécutif du Développement économique vaudois (DEV)</li><li>• Membre du Conseil économique du canton de Vaud</li></ul>

---



**Salle Métropole, mardi 7 décembre, 20h15**  
*Symphonie n° 1 « Classique », Sergueï Prokofiev, larghetto,*  
les cuivres dans 3 mesures.

*«Les Vaudois attendent beaucoup de l'OCL car un orchestre de cette taille est unique dans le canton. Nous travaillons pour répondre à cette exigence, en nous concentrant sur l'essentiel, dans la durée. C'est important d'avoir des partenaires qui s'attachent aussi à cette dimension locale et prennent le temps nécessaire pour obtenir des résultats solides.»*

Christian Zacharias, chef titulaire et directeur artistique de l'Orchestre de Chambre de Lausanne





**Orchestre de Chambre de Lausanne**

Cet orchestre, composé d'une quarantaine de musiciens, constitue une référence dans le cercle privilégié de la musique classique et s'est forgé une solide réputation internationale. Il donne une centaine de concerts et de représentations par an à travers le monde.



### Organisation interne de la Direction générale

Dans le respect des prescriptions de la législation applicable, des conventions de l'Association suisse des banquiers, des circulaires de la FINMA et des autorités de surveillance compétentes, ainsi que des directives du Conseil d'administration, la Direction générale peut déléguer ses tâches et compétences en application du Règlement d'organisation.

Elle peut en particulier désigner des comités et leur déléguer la charge de préparer et d'exécuter ses décisions, de prendre des décisions et de surveiller certaines affaires.

La Direction générale a constitué en son sein plusieurs comités, qui se composent d'un président et de membres désignés par la Direction générale et choisis en son sein ou parmi les cadres supérieurs, pour une durée indéterminée.

### 4.3 Contrat de management

La Banque n'a conclu aucun contrat de management.

#### Composition des comités (au 01.03.2011)

#### Rôles principaux

##### Comité de crédit

Bertrand Sager (président)  
Pascal Kiener  
Gérard Haeberli  
Jean-François Schwarz  
Eric Schneider  
Laurent Michel

- Proposer la politique de crédit, les normes techniques et le règlement des compétences de crédit de la Banque à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Décider de l'attribution de compétences de crédit nominatives
- Décider de l'octroi et du renouvellement des affaires de crédit importantes dans le cadre de ses compétences
- Suivre l'évolution du portefeuille de crédits de la Banque, notamment les aspects sectoriels
- Surveiller la gestion des limites et des dépassements

##### Comité risques

Thomas W. Paulsen (président)  
Pascal Kiener  
Stefan Bichsel  
Jean-François Schwarz  
Bertrand Sager

- Proposer la politique et la stratégie des risques (PSR) à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Assurer la mise en place et faire évoluer la gestion et le contrôle des risques de toute la Banque et pour toutes les catégories de risques
- Surveiller le profil de risque de la Banque dans son ensemble
- Piloter tous les projets de gestion des risques de la Banque

##### Comité Asset and Liabilities Management (ALCO)

Pascal Kiener (président)  
Thomas W. Paulsen  
Markus Gygax  
Gérard Haeberli  
Christopher Cherdel  
Eric Allemann  
Michel Aubry  
Fernando Martins da Silva

- Examiner l'exposition du banking book au risque de taux et au risque de change, ainsi que l'exposition de la Banque au risque de liquidité
- Gérer l'exposition du risque de taux au bilan
- Gérer la liquidité et le refinancement

##### Comité informatique

Aimé Achard (président)  
Pascal Kiener  
Markus Gygax  
Thomas W. Paulsen  
Frédéric Le Hellard

- Proposer la stratégie IT à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Proposer le cadre budgétaire et le plan à moyen terme des évolutions prioritaires
- Suivre la mise en œuvre de projets informatiques
- S'informer des incidents majeurs et des mesures correctrices prises

## 5. Rémunérations, participations et prêts

### 5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Le système de rémunération actuellement en vigueur au sein de notre établissement vise notamment à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

Les diverses composantes du système sont le salaire fixe, la rémunération variable, la participation des employés au capital-actions de la BCV ainsi que le salaire variable long terme. La rémunération ne comprend aucun plan «stock options».

Les tableaux détaillés des rémunérations se trouvent dans l'annexe au bilan, page 126.

#### Conseil d'administration

La rémunération du Conseil d'administration comprend des honoraires, des jetons de présence et des frais de représentation. Seul son président bénéficie d'un salaire fixe annuel, ainsi que d'une rémunération variable dépendant de la performance. La rémunération des membres du Conseil, sauf son président, est décidée par le Conseil d'administration in corpore, sur proposition du Comité de rémunération. Pour le président, la rémunération est décidée par le Conseil d'administration, hors de la présence de son président, sur proposition de son vice-président (voir également chiffre 3.5.4, p. 74).

La rémunération du président englobe l'ensemble de ses activités en tant que président du Conseil d'administration de la BCV ainsi que celles en tant que président du Conseil d'administration de la Banque Piquet & Cie SA.

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration sont revues annuellement.

#### Direction générale

La rémunération des membres de la Direction générale est revue annuellement et décidée sur la base de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs non pondérés, fixés et évalués, pour les membres, par le CEO, et pour ce dernier, par le Conseil d'administration. L'ensemble des rémunérations de la Direction générale est de la compétence du

Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération.

Pour l'ensemble de la Direction générale et au titre de l'exercice 2010, le rapport entre le salaire de base et la rémunération variable liée à la performance annuelle s'est élevé à 77%.

Les variations de rémunération de la Direction générale (annexe au bilan, page 126) résultent essentiellement du fait qu'à fin 2009 la Direction générale était composée de sept membres, dont deux membres ayant commencé leur activité en cours d'année, alors qu'à fin 2010 la Direction générale, ayant atteint son effectif complet, était composée de huit membres, y compris le CEO.

La rémunération de la Direction générale comprend tous les éléments décrits ci-dessous.

#### Salaire fixe

Le salaire fixe est déterminé pour chaque collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. Son évolution dépend du niveau d'atteinte des objectifs de développement des compétences.

#### Rémunération variable court terme

Tous les collaborateurs sont éligibles à la rémunération variable. Sur la base des stratégies et des plans d'action de la Banque, des objectifs de performance, tant qualitatifs que quantitatifs, sont définis pour chacune des divisions et déclinés pour chaque collaborateur à tous les niveaux de l'organisation. L'évaluation finale se fonde sur le degré d'atteinte des objectifs fixés en début de période. Sur cette base, le responsable hiérarchique procède à une appréciation globale de la performance afin de pouvoir attribuer le salaire variable court terme. L'enveloppe globale pour la Banque est définie selon des indicateurs de performance, tenant compte des risques attendus et corrigés de facteurs exceptionnels (attribution/dissolution de réserve, charges/produits extraordinaires), ce qui permet de verser une rémunération variable en relation directe avec la performance opérationnelle. La répartition de l'enveloppe globale est également influencée par les résultats des divisions et départements dans lesquels les collaborateurs travaillent. Une partie est octroyée en actions BCV bloquées, à libre choix des bénéficiaires. Au titre de l'exercice 2010, ces actions, d'une valeur nominale de CHF 10, ont été attribuées à un prix équivalant au cours de bourse moyen de la dernière

semaine de février 2011. Pour les membres de la Direction générale, la partie attribuée en actions est obligatoire.

#### Participation des employés

Les organes dirigeants considèrent que la participation des collaborateurs au capital de la Banque est un élément essentiel d'appartenance et d'identification. Un programme de souscription interne permet à l'ensemble des collaborateurs de souscrire un nombre d'actions défini selon le niveau de responsabilité de la fonction occupée. Le prix de souscription est fixé chaque année par le Conseil d'administration. Dans un but de fidélisation, les actions souscrites sont bloquées pendant trois ans à dater du jour de la souscription.

Les membres du Conseil d'administration de la Banque ne participent pas au programme de souscription interne.

#### Salaire variable long terme

L'objectif de cette rémunération est de favoriser le développement de la Banque et s'adresse à un nombre très restreint de cadres dont les fonctions ont un impact à long terme.

Le système repose sur des plans débutant chaque année et sur des objectifs stratégiques à trois ans.

Le salaire variable long terme est attribué en actions BCV, totalement ou partiellement à la fin de chaque plan, selon le niveau d'atteinte des objectifs définis.

Tous les revenus issus de la réduction du nominal et des dividendes sur les titres BCV stockés dans le cadre des plans de salaire variable long terme reviennent à la Banque. Ces revenus sont enregistrés comme résultat des opérations d'intérêts sous la rubrique « Produit des intérêts et de dividendes des immobilisations financières ».

Dans le cadre du plan 2010-2012, un stock de 4669 actions a été constitué. Le coût de cette opération a été porté entièrement à la charge de l'exercice 2010. De ce fait, il n'y aura plus d'impact sur le compte de résultat jusqu'à la fin du plan. A l'échéance de celui-ci, l'écart éventuel entre le nombre de titres réellement distribué aux participants et celui stocké sera libéré et traité comme un produit à enregistrer sous « Résultat d'aliénation d'immobilisations financières ».

Ce plan est basé sur les cinq objectifs internes suivants :

- Rentabilité des fonds propres
- Marge d'intérêts sur bilan
- Rapport coût/revenu
- Coût du risque de crédit
- Net new money et net new mortgages

L'impact de l'atteinte des objectifs sur l'attribution réelle des actions aux bénéficiaires sera le suivant :

- 5 objectifs atteints : attribution à 100%
- 4 objectifs atteints : attribution à 75%
- 3 objectifs atteints : attribution à 50%
- 2 objectifs atteints : attribution à 25%
- 0-1 objectif atteint : pas d'attribution

Le Plan 2008-2010, arrivé à échéance le 31.12.2010, était basé sur les cinq objectifs internes suivants :

- Rentabilité des fonds propres
- Marge d'intérêts sur bilan
- Rapport coût/revenu
- Coût du risque de crédit
- Net new money et net new mortgages

L'impact de l'atteinte des objectifs sur l'attribution réelle des actions aux bénéficiaires était le suivant :

- 5 objectifs atteints : attribution à 100%
- 4 objectifs atteints : attribution à 75%
- 3 objectifs atteints : attribution à 50%
- 2 objectifs atteints : attribution à 25%
- 0-1 objectif atteint : pas d'attribution

A la fin de l'année 2010, cinq objectifs sur cinq ont été pleinement atteints. De ce fait, le nombre d'actions versées en mars 2011 aux bénéficiaires s'est élevé à 100% du total initialement prévu, soit 2904 actions. Comme prévu par le règlement, le stock restant, provenant des départs de collaborateurs éligibles, a été libéré et traité comme un produit enregistré en 2011 sous « Résultat d'aliénation d'immobilisations financières ».

#### Autres rémunérations

En outre, la rémunération comprend la partie fiscalisée des frais de représentation.

## Contrats

Les membres de la Direction générale ainsi que le CEO sont au bénéfice d'un contrat de travail dont le délai de résiliation est de douze mois.

## Appréciation du système de rémunération

La FINMA a publié en novembre 2009 la circulaire sur les rémunérations. La BCV ne fait pas partie des établissements financiers devant appliquer impérativement ladite circulaire. Néanmoins, la FINMA recommande à ces établissements de reprendre les principes mentionnés dans leurs systèmes de rémunération. En réalité, les systèmes déjà en place à la BCV s'inscrivent largement dans le cadre des exigences de la FINMA. Deux aspects importants sont à relever. D'une part, depuis de nombreuses années, la rémunération variable allouée tient compte des risques pris par la Banque et, d'autre part, une partie de cette rémunération est payée de manière différée en actions bloquées au minimum à trois ans. De plus, les rémunérations à la BCV restent raisonnables et n'incitent à aucune prise de risque inconsidérée.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a adopté un «Règlement de rémunération» le 5 mars 2010. Ce règlement précise notamment les rôles et responsabilités en matière de rémunération du Conseil d'administration, du Comité de rémunération, de promotion et de nomination, de la Direction générale et des Ressources humaines et décrit de manière détaillée les différents systèmes de rémunération ainsi que les règles d'application y relatives en matière de salaire fixe, rémunération variable, participation des employés au capital-actions de la BCV et salaire variable long terme. Pour définir sa politique de rémunération, la Banque participe chaque année à deux enquêtes salariales menées par des instituts spécialisés. Les principaux employeurs du marché financier au niveau national prennent part à ces enquêtes qui nous permettent d'avoir une vision de l'évolution du marché sur la quasi-totalité de nos fonctions. De plus, pour le Top management, la Banque s'appuie sur des comparaisons de groupes de référence comprenant des sociétés du secteur bancaire et du domaine industriel relativement comparables (notamment concernant la capitalisation boursière, le chiffre d'affaires, le profit et le nombre d'employés).

En 2010, le Conseil d'administration et la Direction générale ont analysé et évalué l'ensemble des systèmes de rémunération touchant les membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et du Top management. Dans ce

cadre, des modifications seront apportées tout au long de l'année 2011. C'est ainsi que, par exemple, pour le Conseil d'administration les jetons de présence sont supprimés et remplacés par des indemnités pour participation aux différents comités, ceci afin de valoriser le rôle et les responsabilités de chacun au sein des comités. En revanche, le paiement d'honoraires fixes est maintenu.

L'ensemble des modifications ainsi que leurs impacts seront dûment expliqués dans le prochain rapport.

## 5.2 Transparence des rémunérations, participations et prêts par les sociétés émettrices qui ont leur siège à l'étranger.

Ce point ne s'applique pas à la BCV.

## 6. Droit de participation des actionnaires

### Article 18 des Statuts de la BCV – Droit de vote

Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote et les autres droits qui y sont liés ne peuvent être exercés en Assemblée générale que par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant. La justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

### 6.1 Limitation et représentation des droits de vote

#### 6.1.1 Clauses statutaires sur les limitations des droits de vote

Les limitations des droits de vote sont indiquées aux articles 12 et 13 des Statuts de la BCV, dont les dispositions principales figurent ci-dessous:

#### Article 12 – Registre des actions

Un actionnaire n'est reconnu comme tel que s'il est valablement inscrit au registre. Seule cette personne est habilitée à exercer envers la Banque les droits que lui confèrent ses actions, sous réserve des restrictions statutaires.

L'actionnaire sans droit de vote ne peut ni exercer ce dernier ni les droits attachés au droit de vote. L'actionnaire avec droit de vote peut exercer tous les droits attachés à l'action.

**Article 13 – Transfert d'actions nominatives**

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- a) pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur les bourses et les valeurs mobilières. (...) Cette limite ne s'applique ni à l'Etat de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise;
- b) si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte;
- c) dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

Il résulte de l'article 16 des Statuts de la BCV (convocation de l'Assemblée générale), reproduit ci-après (voir 6.4), qu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de cent mille<sup>1)</sup> francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins 45 jours avant l'Assemblée générale.

<sup>1)</sup> Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires du 5 mai 2011 de réduire ce seuil à CHF 30 000.

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions y relatives seront prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (article 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

**6.1.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice**

Au cours de l'exercice 2010, aucune dérogation aux limitations susmentionnées n'a été octroyée.

Les règles concernant la participation à l'Assemblée générale sont définies aux articles 16 et 18 des Statuts, dont les éléments principaux figurent aux chiffres 6.3, 6.4 et 6.5.

**6.2 Quorums statutaires**

Les clauses concernant le quorum sont indiquées à l'article 19 des Statuts de la BCV:

**Article 19 – Quorum, décisions**

L'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des actions représentées.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées; en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. L'élection des membres du Conseil d'administration, selon l'article 15, lettre b, des Statuts, intervient sans que les actions appartenant à l'Etat ne participent au vote.



### 6.3 Convocation de l'Assemblée générale

#### *Article 16 – Convocation*

L'Assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'administration au moins une fois par année.

L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

Les Assemblées générales extraordinaires sont convoquées aussi souvent qu'il est nécessaire. (...)

Au besoin, l'Assemblée générale peut aussi être convoquée par l'organe de révision.

### 6.4 Inscription à l'ordre du jour

#### *Article 16 (extrait) – Convocation*

Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de cent mille francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale.

### 6.5 Inscription au registre des actions

L'article 18, alinéa 2, des Statuts précise que la justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

En vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de ce même article, le droit de vote est exercé en Assemblée générale par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant, qui n'est pas nécessairement un actionnaire. La BCV mettra à disposition des actionnaires un représentant indépendant pour l'Assemblée générale du 5 mai 2011.

## 7. Prises de contrôle et mesures de défense

### 7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire d'*opting out* ou d'*opting up* fondée sur l'article 22 LBVM.

### 7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucun accord, ni programme élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale ainsi que d'autres membres de l'encadrement de la BCV relatifs à d'éventuelles prises de contrôle.

## 8. Organe de révision

### 8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Le Conseil d'administration a désigné pour l'exercice 2010 PricewaterhouseCoopers SA, dont le siège est à Zurich et qui assume le mandat depuis 2009, comme « réviseur indépendant au sens de la législation applicable aux banques », c'est-à-dire comme « société d'audit » au sens de la LFINMA. Le responsable du mandat est M. Alex Astolfi, associé. Sur proposition du Conseil d'administration de la Banque, l'Assemblée générale du 29 avril 2010 a décidé de confier également à PricewaterhouseCoopers SA le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2010.

### 8.2 Honoraires de révision

Les honoraires de PricewaterhouseCoopers SA relatifs à l'audit des comptes de la Maison mère et des comptes consolidés, à l'audit selon les dispositions de la Loi fédérale sur les banques et de la Loi sur les bourses et valeurs mobilières (y compris les travaux d'audit réglementaires demandés par la FINMA) et à l'audit de la fonction banque dépositaire de la BCV pour les fonds de placement s'élèvent, pour l'exercice 2010, à CHF 1 644 191.

Les honoraires de PricewaterhouseCoopers SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs aux audits financiers et réglementaires des autres sociétés du Groupe BCV s'élèvent, pour l'exercice 2010, à CHF 394 708.

Les honoraires totaux de PricewaterhouseCoopers SA pour la révision de l'ensemble des sociétés du Groupe BCV s'élèvent, pour l'exercice 2010, à CHF 2 038 899.

### 8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires dus à des sociétés du groupe PricewaterhouseCoopers SA en relation avec des prestations liées à l'audit, en particulier des attestations requises par des lois spéciales ou par contrats, s'élèvent à CHF 192 066 pour la Maison mère et à CHF 19 045 pour les autres entités du Groupe. Les honoraires de consultation, notamment pour des projets relatifs à l'informatique et des conseils fiscaux, se sont élevés à CHF 38 198 pour la Maison mère et à CHF 5 380 pour les autres entités du Groupe.

Les honoraires supplémentaires totaux de PricewaterhouseCoopers SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs à l'exercice 2010 pour l'ensemble des entités du Groupe BCV s'élèvent ainsi à CHF 254 689.

Les règles d'indépendance du réviseur et le respect des dispositions y relatives ont été vérifiées par le Comité Audit et Risque.

### 8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Le Comité Audit et Risque étudie les activités du réviseur externe. Il examine en particulier l'indépendance et la performance de l'organe de révision pour le compte du Conseil d'administration, afin que ce dernier puisse émettre une recommandation à l'Assemblée générale des actionnaires en vue du renouvellement du mandat de révision. Ainsi, semestriellement, le réviseur externe transmet au Comité Audit et Risque un rapport d'activité qui est discuté en séance en présence des représentants de ce dernier. Annuellement, ce Comité procède à une évaluation détaillée du réviseur externe.

Le Comité Audit et Risque recommande au Conseil d'administration l'approbation des honoraires du réviseur externe sur la base d'une lettre d'engagement revue annuellement. Il discute notamment de la planification, de l'approche de la révision, de l'appréciation des risques, de la coordination entre la révision externe et interne. Les mandats hors révision sont préalablement admis par le Comité Audit et Risque qui examine, avec le réviseur externe, le respect des règles d'indépendance.

Le président du Conseil d'administration et le président du Comité Audit et Risque reçoivent une copie de l'ensemble des rapports, attestations et prises de position émis par le réviseur externe dans l'exercice des mandats qui lui ont été confiés. Le Comité Audit et Risque traite annuellement des rapports financier et prudentiel de la Maison mère et un résumé des rapports des sociétés affiliées. Le réviseur externe est régulièrement invité à participer aux séances du Comité Audit et Risque pour le résultat de ses travaux, pour formuler des recommandations sur le système de contrôle interne ou prendre connaissance des rapports d'autres intervenants invités à participer à ces séances. En 2010, les représentants du réviseur externe ont participé partiellement à trois séances du Conseil d'administration et à toutes les séances ordinaires du Comité Audit et Risque.

Le président du Conseil d'administration a un entretien environ une fois par trimestre avec le réviseur responsable du mandat et une fois par an conjointement avec le président du Comité Audit et Risque pour s'assurer du bon déroulement de leur mission. Le président du Comité Audit et Risque rencontre également le responsable du mandat régulièrement, mais au moins une fois par trimestre. Une synthèse de ces remarques est ensuite faite à l'ensemble du Conseil d'administration, du Comité Audit et Risque et de la Direction générale.

## 9. Politique d'information

### 9.1 Transparence de l'information

L'article 24 des Statuts de la Banque, qui traite des compétences du Conseil d'administration, est ainsi libellé : « Le Conseil d'administration veille à s'informer. Il veille également à ce que les actionnaires soient correctement et loyalement informés sur la situation de la Banque, dans toute la mesure compatible avec le respect légitime des secrets des affaires et bancaires et du droit boursier. Il est en particulier chargé de régler par voie de convention l'information donnée à l'Etat de Vaud ».

### 9.2 Convention d'information

Conformément à cette décision, la BCV et l'Etat de Vaud ont conclu une première Convention d'information le 13 septembre 2004. Courant 2009, les parties ont négocié une nouvelle Convention d'information, signée le 7 octobre 2009 et entrée en vigueur immédiatement.

Ce texte engage les parties dans la pratique d'une transparence accrue en matière d'information. Notamment, la Convention d'information :

- Structure le contenu des échanges d'informations, leur rythme, les procédures de transmission d'informations, ainsi que le type et la périodicité des rencontres entre les représentants de l'Etat et ceux de la BCV.
- Définit les règles de confidentialité qui entourent ces échanges.
- Désigne les personnes représentant la Banque et l'Etat pour transmettre et recevoir l'information.
- Convient de l'interdiction d'exploiter l'information transmise et reçue par l'une ou l'autre des parties.
- Rappelle les principes légaux applicables, en particulier l'obligation de rendre publiques les informations susceptibles d'influencer les cours des actions de la BCV.

### 9.3 Autres informations

Les publications régulières destinées aux actionnaires sont le Rapport de gestion, diffusé en avril, et les Comptes intermédiaires au 30 juin, diffusés en septembre. Tous deux peuvent être obtenus sous forme imprimée, sur demande, à l'adresse suivante: BCV, Secteur édition, Case postale 300, 1001 Lausanne, Suisse.

Une information publique est faite dans les jours suivant l'adoption des comptes consolidés par le Conseil d'administration, par voie de communiqué et de conférence de presse pour le Rapport de gestion annuel et les Comptes semestriels, par voie de communiqué uniquement pour les comptes intermédiaires.

En outre, la BCV diffuse aussi souvent que nécessaire, sous la forme de communiqués de presse, les informations importantes concernant la vie de la Banque et la marche de ses affaires.

Le Rapport de gestion, les Comptes intermédiaires et les communiqués de presse sont tous mis à disposition sur le site internet de la Banque ([www.bcv.ch](http://www.bcv.ch)). Le Rapport de gestion et les Comptes intermédiaires sont publiés en français et en anglais, les communiqués de presse généralement en français, en allemand et en anglais.

Le Rapport pilier 3, publié semestriellement, ainsi que d'autres données intéressant particulièrement les investisseurs sont également fournis dans la section « Relations investisseurs » du site de la BCV ([www.bcv.ch](http://www.bcv.ch)).

Depuis l'exercice 2003, la Banque donne en outre des indications sur ses comptes consolidés trimestriels à fin mars et à fin septembre.

La BCV publie dans la FOOSC une préconvocation à l'Assemblée générale ordinaire environ soixante jours avant sa tenue. La convocation et l'ordre du jour de cette Assemblée sont également publiés dans la FOOSC et dans quelques journaux quotidiens locaux. Les actionnaires inscrits au registre des actionnaires au moins vingt jours avant l'Assemblée y sont en outre convoqués par courrier personnel.

### 10. Adresses de contact

#### Relations investisseurs

M. Grégory Duong  
Tél.: 021 212 20 71  
Fax: 021 212 33 43  
E-mail: [gregory.duong@bcv.ch](mailto:gregory.duong@bcv.ch)

#### Porte-parole

M. Christian Jacot-Descombes  
Tél.: 021 212 28 61  
Fax: 021 212 21 06  
E-mail: [christian.jacot-descombes@bcv.ch](mailto:christian.jacot-descombes@bcv.ch)

#### Agenda

5 mai 2011	Assemblée générale ordinaire
5 mai 2011	Communiqué des résultats du 1 <sup>er</sup> trimestre 2011
9 mai 2011	Détachement du dividende (ex-date) <sup>1)</sup>
11 mai 2011	Clôture du registre des ayants droit au dividende (record date) <sup>1)</sup>
12 mai 2011	Paiement du dividende <sup>1)</sup>
18 août 2011	Présentation des résultats semestriels 2011
10 nov. 2011	Communiqué des résultats du 3 <sup>e</sup> trimestre 2011

<sup>1)</sup> Distribution totale composée de CHF 22 par action de dividende ordinaire et de CHF 10 par action par prélèvement sur la réserve légale issue d'apports de capital soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

## L'action BCV

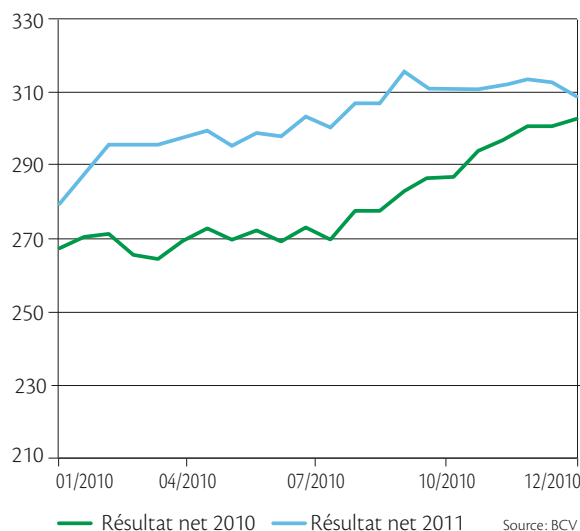
Malgré les fortes pressions sur les titres financiers observées durant toute l'année 2010, le titre BCV a réussi à offrir à ses actionnaires un rendement total de 27% par rapport au 31 décembre 2009, en tenant compte à la fois de l'évolution du cours de bourse de l'action et de la distribution sous forme de dividende et de réduction de capital. Sur l'ensemble de l'année, le titre BCV surperforme ses comparables directs et les indices SPI et SP Banks de la SIX Swiss Exchange.

Le Canton de Vaud, actionnaire majoritaire de la Banque avec 67% du capital, a communiqué le 16 juillet 2010 qu'il renonçait à aliéner la part excédentaire de sa participation, soit environ 17%, jusqu'en 2013 au moins. Le reste de l'actionnariat, composé d'environ 9% d'actionnaires individuels et de 24% d'investisseurs institutionnels européens et américains, a prouvé son attachement au titre, en particulier grâce à la poursuite de la politique de distribution annoncée en novembre 2008, visant à verser un dividende ordinaire allant de CHF 20 à 25 par action, augmenté de CHF 10 par action au titre de l'optimisation des fonds propres sur les cinq à six ans suivant l'annonce.

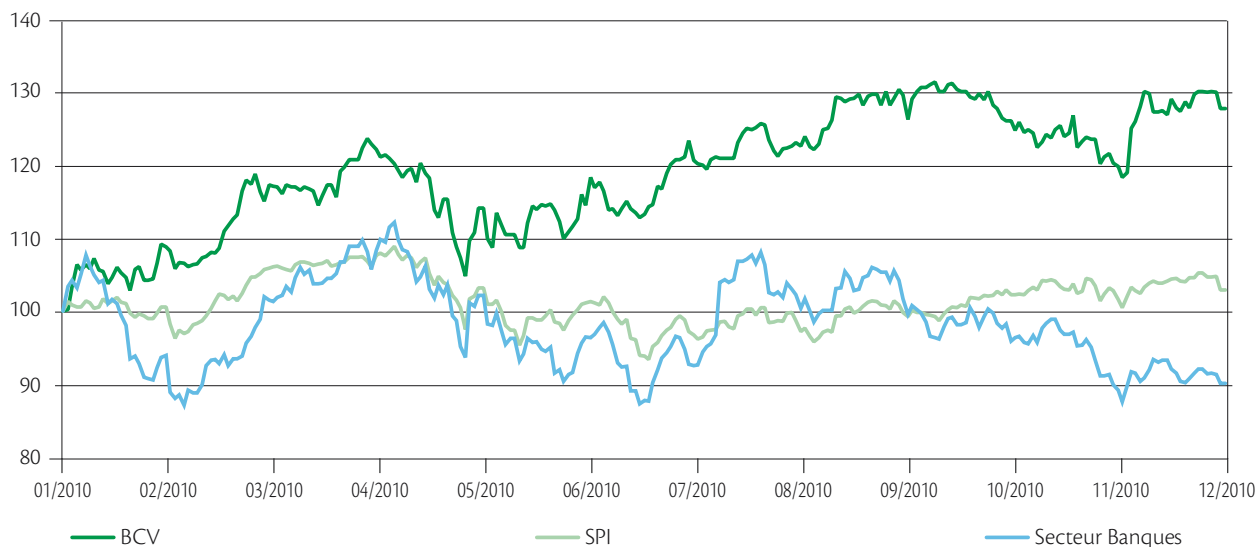
Cotation : SIX Swiss Exchange  
 Prix nominal de l'action : CHF 10  
 Numéro de valeur : 1 525 171  
 Numéro ISIN : CH0015251710  
 Symbole de cotation : Bloomberg : BCVN  
 Telekurs : BCVN  
 Reuters : BCVN.S

### Consensus des analystes

En CHF millions, au 31.12.2010



### Evolution du rendement total pour l'actionnaire<sup>1)</sup>



<sup>1)</sup> Performance boursière de la période additionnée des dividendes et distributions de capital.



	2007	2008	2009	2010
Nombres d'actions (en milliers)	8 606	8 606	8 606	8 606
Cours en fin de période (en CHF)	501	318	411	491
Cours extrêmes (prix historique, en CHF)				
– au plus haut	652	479	427	507
– au plus bas	480	249	260	397
Bénéfice net publié par action <sup>1)</sup> (en CHF)	55.0	41.4	35.0	36.4
Bénéfice net ajusté par action <sup>2)</sup> (en CHF)	71.3	41.4	35.0	36.4
Dividende par action (en CHF)	14.0	20.0	21.0	22.0 <sup>3)</sup>
Rendement du dividende <sup>4)</sup> (en %)	2.8	6.3	5.1	4.5
Distribution totale <sup>5)</sup> (en CHF)	46.5	30.0	31.0	32.0 <sup>3)</sup>
Rendement de la distribution totale <sup>4)</sup> (en %)	9.3	9.4	7.5	6.5
Notation Standard & Poor's à long terme	A+ / stable	AA- / stable	AA- / stable	AA- / positive
Notation Standard & Poor's à court terme	A-1	A-1+	A-1+	A-1+
Notation Moody's à long terme	A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable
Notation Moody's à court terme	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1

<sup>1)</sup> Basé sur le bénéfice net après minoritaire.

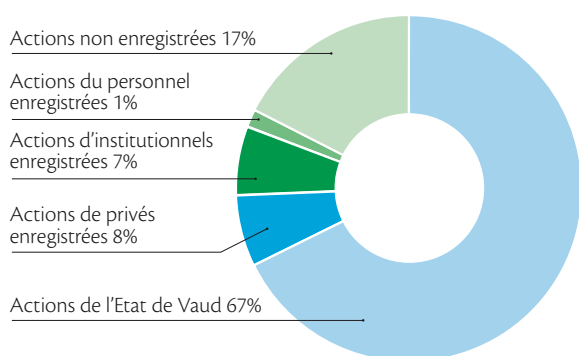
<sup>2)</sup> Basé sur le bénéfice net après minoritaire, hors attribution à la réserve bancaire pour risques généraux.

<sup>3)</sup> Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 5 mai 2011.

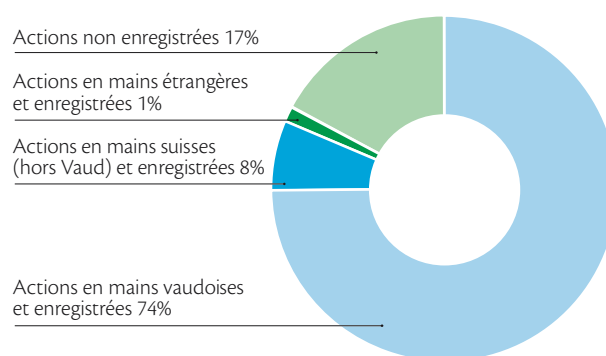
<sup>4)</sup> Selon le cours de clôture en fin de période.

<sup>5)</sup> Distribution totale aux actionnaires sous forme de dividende ordinaire complété par une réduction de la valeur nominale ou un prélèvement sur la réserve légale issue d'apports de capital.

### Types d'actionnaires



### Distribution géographique des actionnaires



# Données financières

<b>Commentaires des comptes du Groupe</b>	94		
<b>Comptes du Groupe</b>	99		
1. Bilan consolidé	99	14. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan	132
2. Opérations hors bilan	100	14.1 Instruments financiers dérivés ouverts	132
3. Avoirs administrés (masse sous gestion)	100	15. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé	133
4. Compte de résultat consolidé	101	15.1 Produits d'intérêts	133
5. Tableau de financement consolidé	102	15.2 Charges d'intérêts	133
6. Justification des capitaux propres	103	15.3 Commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	133
7. Commentaires relatifs à l'activité et effectif	104	15.4 Commissions sur les autres prestations de service	133
8. Événements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture	104	15.5 Résultat des opérations de négoce	134
9. Principes d'établissement des comptes consolidés	105	15.6 Charges de personnel	134
10. Principes d'évaluation et de gestion des risques	111	15.7 Autres charges d'exploitation	134
11. Périmètre de consolidation	115	15.8 Amortissements sur l'actif immobilisé	134
12. Autres participations	116	15.9 Correctifs de valeurs, provisions et pertes	135
13. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé	117	15.10 Produits extraordinaires	135
13.1 Créances résultant de papiers monétaires	117	15.11 Charges extraordinaires	135
13.2 Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan	117	15.12 Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire	135
13.3 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		16. Autres informations	136
Immobilisations financières et participations	118	16.1 Etat des fonds propres réglementaires	136
13.4 Actif immobilisé	118	16.2 Informations par secteur d'activité	137
13.5 Autres actifs et autres passifs	119	16.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans	140
13.6.1 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements	119	16.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans	141
13.6.2 Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres	119	17. Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés	142
13.7 Propres institutions de prévoyance professionnelle	120		
13.8 Obligations de caisse par taux et par échéance	121		
13.9 Emprunts à long terme	122		
13.10 Correctifs de valeurs et provisions			
Réserves pour risques bancaires généraux	123		
13.11 Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers	124		
13.12 Rémunérations et crédits accordés aux organes	124		
13.13 Créances et engagements envers les sociétés liées	129		
13.14 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger	130		
13.15 Répartition des actifs par pays / groupes de pays	130		
13.16 Répartition du bilan par monnaie	131		

<b>Comptes de la Maison mère</b>	144
1. Bilan	144
2. Compte de résultat	145
3. Opérations hors bilan	146
4. Commentaires et principes des comptes de la Maison mère	146
5. Informations et notes se rapportant au bilan	147
6. Informations et notes se rapportant au compte de résultat	151
7. Propositions du Conseil d'administration	152
8. Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	153

### Hausse importante des volumes d'affaires avec la clientèle

#### 1. Actif

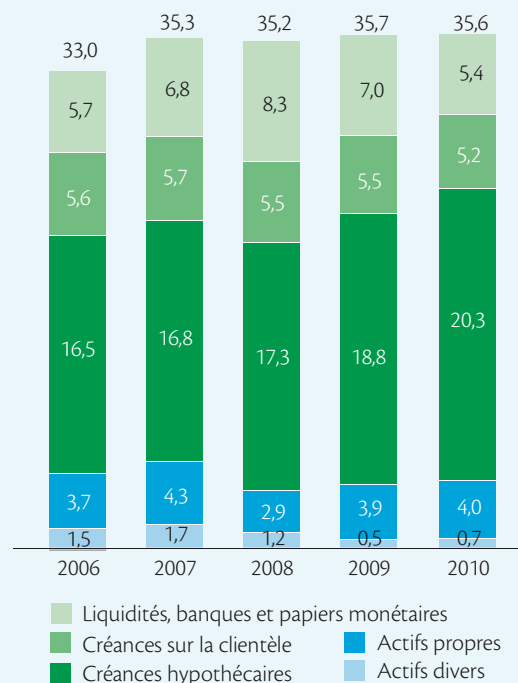
Le total de l'actif s'élevait à CHF 35,6 milliards à fin 2010, pratiquement inchangé par rapport au début de l'exercice (-0,4% ou -CHF 148 millions).

L'ensemble des postes liquidités, banques et papiers monétaires a diminué de CHF 1,6 milliard (-23%). Les liquidités ont baissé de CHF 1,0 milliard à CHF 388 millions (-72%); elles ont été essentiellement remplacées auprès de la BNS dans des créances à court terme. Les créances résultant de papiers monétaires ont ainsi augmenté de CHF 1,8 milliard à CHF 1,9 milliard. Pour leur part, les créances sur les banques ont été réduites de CHF 2,5 milliards (-45%) à CHF 3,0 milliards; cette réduction a été en partie utilisée pour financer la croissance des crédits.

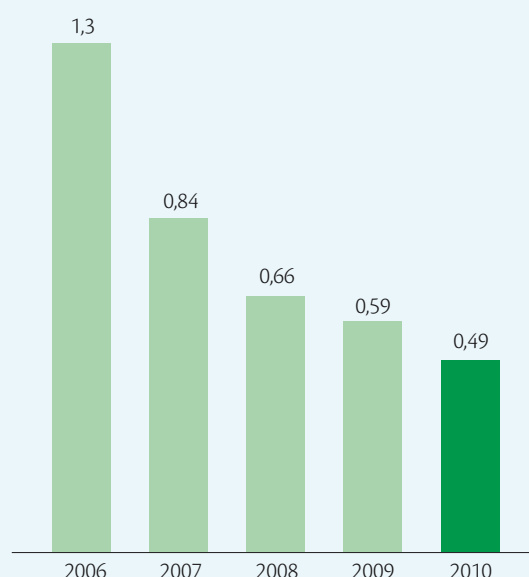
Les avances à la clientèle se sont élevées de CHF 1,2 milliard (+5%) à CHF 25,5 milliards. Alors que les créances sur la clientèle ont légèrement reculé de CHF 294 millions (-5%) à CHF 5,2 milliards, les créances hypothécaires se sont inscrites en forte augmentation de CHF 1,5 milliard (+8%) à CHF 20,3 milliards.

Le total des crédits compromis s'est inscrit à un peu moins de CHF 490 millions, en diminution de CHF 100 millions (-17%). Il représentait moins de 2% de l'ensemble des crédits, démontrant ainsi la bonne résistance du portefeuille de crédits.

Actif – en milliards de CHF



Crédits compromis – en milliards de CHF



## 2. Passif – fonds étrangers

Au passif, les fonds étrangers ont baissé de CHF 197 millions (-1%) à CHF 32,3 milliards par rapport à la fin 2009.

Les engagements envers les banques sont restés stables à CHF 2,0 milliards.

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une légère hausse de CHF 127 millions à CHF 24,0 milliards. Alors que l'épargne a fortement progressé de CHF 1,0 milliard (+11%) à CHF 10,9 milliards, les autres engagements envers la clientèle ont baissé de CHF 684 millions (-5%) à CHF 12,9 milliards. Quant aux obligations de caisse, elles ont continué leur régression en se réduisant de CHF 232 millions (-46%) à CHF 274 millions.

Les emprunts ont baissé de CHF 321 millions (-6%) à CHF 5,3 milliards suite au recul net des emprunts obligataires en circulation pour CHF 315 millions, des emprunts auprès de la Centrale de lettres de gage pour CHF 13 millions et des emprunts sous forme de produits structurés pour CHF 88 millions.

Les correctifs de valeurs et provisions ont poursuivi leur baisse en diminuant de CHF 74 millions (-25%) à CHF 223 millions.

## 3. Passif – fonds propres

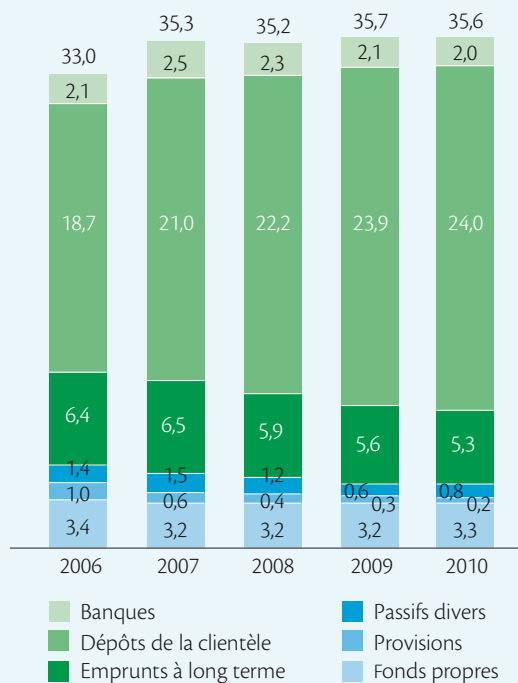
Les fonds propres totaux ont augmenté de CHF 49 millions à CHF 3,3 milliards (+2%). Cette évolution provenait du bénéfice net de l'exercice sous revue, de CHF 314 millions, diminuée par la réduction du nominal du capital social de CHF 86 millions et le versement du dividende de la Maison mère de CHF 181 millions.

### Taux de couverture FINMA / BRI

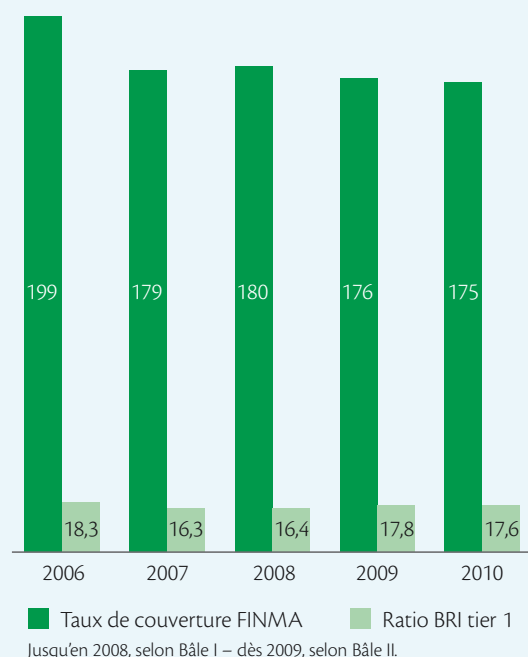
Par rapport au minimum légal, le surplus de couverture de fonds propres à la fin de l'année était de CHF 1,2 milliard, correspondant à un taux de couverture FINMA, maintenu à un niveau confortable, de 175%. Le ratio FINMA tier 1 était de 14,0% alors que le ratio BRI tier 1 était de 17,6%.

Voir note sous «Autres informations», chiffre 16.1, page 136.

### Passif – en milliards de CHF



### Fonds propres – taux de couverture en %



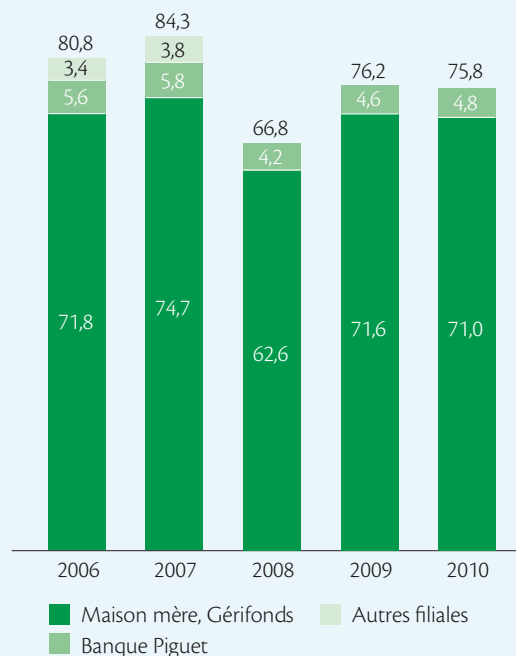


## Masse sous gestion stable et apport de CHF 758 millions de nouveaux fonds

### 4. Masse sous gestion (avoirs administrés)

Sous l'effet des marchés, notamment des taux de change, la masse sous gestion du Groupe a légèrement diminué de CHF 360 millions à CHF 75,8 milliards (-1%). De manière réjouissante, les apports nets de nouveaux fonds se sont inscrits à CHF 758 millions.

Masse sous gestion – en milliards de CHF



## Très bons résultats avec une hausse du bénéfice brut de 2% et du bénéfice net de 4%

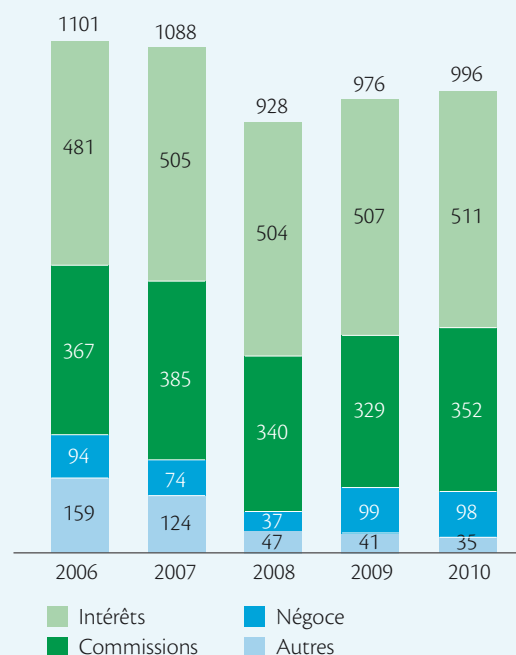
### 5. Revenus

Les revenus du Groupe BCV ont augmenté de 2% à CHF 996 millions.

L'évolution des sources de revenus s'est présentée comme suit:

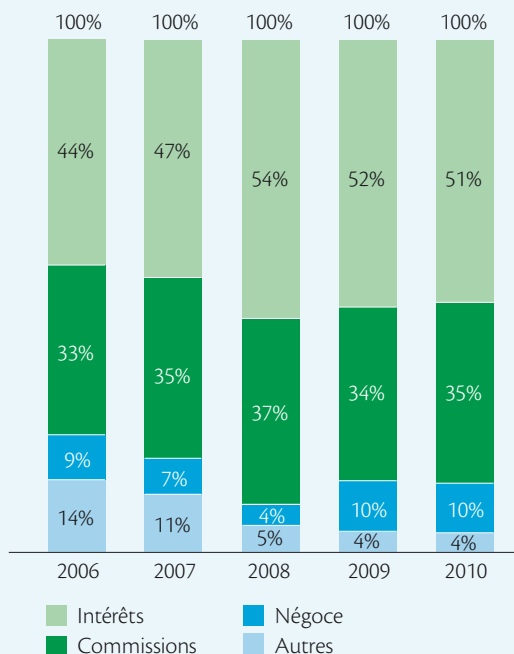
- Le résultat des opérations d'intérêts a légèrement augmenté de CHF 3 millions (+1%) à CHF 511 millions contre CHF 508 millions en 2009. Cette progression, inférieure à celle des volumes d'affaires, est la conséquence d'une gestion prudente des liquidités et du contexte de taux d'intérêts à un niveau très bas. Le taux de marge est resté stable, par rapport à 2009, à 1,45%.

Revenus – en millions de CHF



- Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service s'est accru de CHF 23 millions (+7%) à CHF 352 millions. Cette évolution positive a été obtenue essentiellement grâce à la hausse de CHF 12 millions (+4%) à CHF 288 millions des commissions liées à l'activité de gestion de fortune et à celle sur les opérations de crédits (+CHF 8 millions ou +13% à CHF 66 millions).
- Le résultat des opérations de négoce s'est établi au même niveau que celui, très bon, de 2009, à CHF 98 millions. Le négoce de titres a enregistré un résultat en diminution de CHF 8 millions (-35%) à CHF 16 millions alors que les autres résultats sur devises, billets et métaux se sont inscrits en hausse de CHF 7 millions (+9%) à CHF 83 millions.
- Les autres résultats ordinaires ont reculé à CHF 35 millions contre CHF 41 millions en 2009. Grâce notamment à l'aliénation d'immeubles destinés à la revente, le résultat des aliénations d'immobilisations financières a progressé fortement de CHF 11 millions (+74%) à CHF 26 millions, alors que les autres charges ordinaires ont enregistré des moins-values sur les immobilisations financières pour CHF 15 millions.

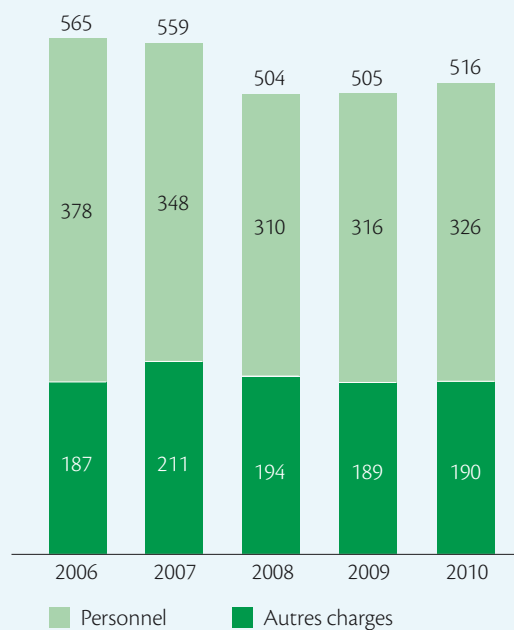
Revenus – répartition en %



## 6. Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation s'est établi à CHF 516 millions en légère hausse de CHF 10 millions (+2%). Suite à l'évolution des effectifs, aux adaptations salariales usuelles ainsi qu'à des efforts de formation supplémentaires, les charges de personnel ont augmenté de CHF 9 millions (+3%) à CHF 326 millions. Les autres charges d'exploitation sont restées inchangées à CHF 190 millions.

Charges d'exploitation – en millions de CHF



## 7. Bénéfice brut

Conséquence de la hausse des revenus et de la tenue des charges, le bénéfice brut a augmenté de CHF 10 millions (+2%) à CHF 480 millions.

Le ratio charges/produits, comparant les charges d'exploitation et les amortissements au total des produits, s'est amélioré, passant de 60% à 59%.

## 8. Bénéfice net

Pour l'exercice 2010, le bénéfice net total (y compris la part des minoritaires) a progressé de CHF 13 millions ou 4% à CHF 314 millions contre CHF 301 millions en 2009.

Les amortissements sur l'actif immobilisé ont faiblement baissé (-2%) à CHF 78 millions contre CHF 79 millions en 2009.

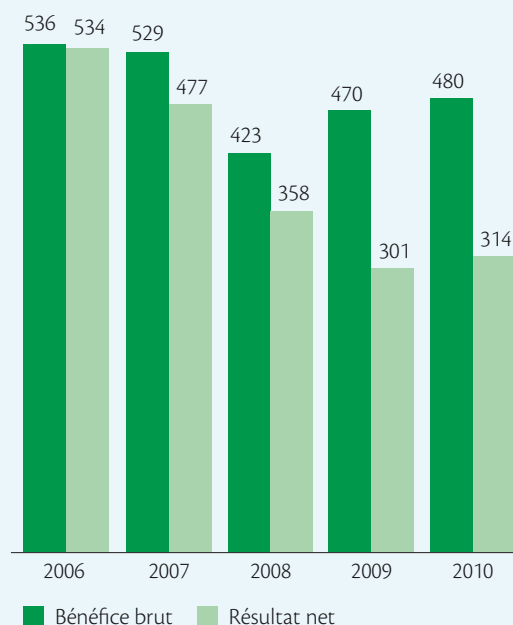
Les correctifs de valeurs, provisions et pertes ont enregistré une nette baisse en s'inscrivant à CHF 5 millions contre CHF 18 millions en 2009.

Les produits extraordinaires se sont élevés à CHF 45 millions contre CHF 17 millions en 2009. Ils sont constitués principalement de dissolutions de provisions, la dissolution nette de provision pour risques de défaillance représentant à elle seule CHF 33 millions, témoignant ainsi de la bonne qualité du portefeuille de crédits.

Le versement de CHF 34 millions à l'AFC au titre de règlement définitif du litige qui l'opposait à la Banque a représenté l'essentiel des charges extraordinaires en 2010, qui se sont montées à CHF 35 millions.

La charge fiscale s'est élevée à CHF 93 millions contre CHF 88 millions en 2009, soit une augmentation de CHF 5 millions ou 6%.

Résultats brut et net – en millions de CHF



# Données financières

## Comptes du Groupe

### 1. Bilan consolidé (en millions de CHF)

	Notes <sup>1)</sup>	31 / 12 / 10	31 / 12 / 09	absolue	Variation en %
Liquidités	13.11	388.4	1 404.4	- 1 016.0	- 72
Créances résultant de papiers monétaires	13.1/13.11	1 935.3	87.7	1 847.6	2 107
Créances sur les banques	13.11	3 017.6	5 468.6	- 2 451.0	- 45
Créances sur la clientèle	13.2/13.11	5 247.3	5 541.6	- 294.3	- 5
Créances hypothécaires	13.2/13.11	20 254.2	18 770.2	1 484.0	8
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	13.3/13.11	477.7	397.2	80.5	20
Immobilisations financières	13.3/13.11	2 879.0	2 870.3	8.7	0
Participations non consolidées	13.3/13.4	87.3	80.8	6.5	8
Immobilisations corporelles	13.4	588.1	597.3	- 9.2	- 2
Valeurs immatérielles	13.4	3.7	4.6	- 0.9	- 20
Comptes de régularisation		197.8	219.5	- 21.7	- 10
Autres actifs	13.5	508.3	290.8	217.5	75
<b>Actifs</b>	13.6/13.14/13.15/13.16	<b>35 584.7</b>	<b>35 733.0</b>	<b>- 148.3</b>	<b>0</b>
Total des créances de rang subordonné		2.3	3.7	- 1.4	- 38
Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés		11.4	28.7	- 17.3	- 60
<i>dont total des créances sur le canton de Vaud</i>		<i>4.5</i>	<i>2.0</i>	<i>2.5</i>	<i>125</i>
Engagements résultant de papiers monétaires	13.11	1.3	3.7	- 2.4	- 65
Engagements envers les banques	13.11	2 016.3	2 064.8	- 48.5	- 2
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	13.11	10 884.9	9 841.8	1 043.1	11
Autres engagements envers la clientèle	13.11	12 879.3	13 563.5	- 684.2	- 5
Obligations de caisse	13.8/13.11	274.4	506.8	- 232.4	- 46
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) et emprunts	13.9/13.11	5 283.6	5 605.1	- 321.5	- 6
Comptes de régularisation		228.9	225.5	3.4	2
Autres passifs	13.5	522.2	402.7	119.5	30
Correctifs de valeurs et provisions	13.2/13.10	223.0	297.3	- 74.3	- 25
<b>Fonds étrangers</b>	13.7	<b>32 313.9</b>	<b>32 511.2</b>	<b>- 197.3</b>	<b>- 1</b>
Réserves pour risques bancaires généraux	13.10	704.0	704.0	0	0
Capital social		86.1	172.1	- 86.0	- 50
Réserves issues du capital		358.8	356.9	1.9	1
Propres titres de participation		- 6.7	- 7.2	0.5	7
Réserves issues du bénéfice		1 800.4	1 681.0	119.4	7
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres		14.1	13.6	0.5	4
Bénéfice net total		314.1	301.4	12.7	4
<i>dont part des intérêts minoritaires au bénéfice</i>		<i>0.9</i>	<i>0.8</i>	<i>0.1</i>	<i>13</i>
<b>Fonds propres</b>		<b>3 270.8</b>	<b>3 221.8</b>	<b>49.0</b>	<b>2</b>
<b>Passifs</b>	13.14/13.16	<b>35 584.7</b>	<b>35 733.0</b>	<b>- 148.3</b>	<b>0</b>
Total des engagements de rang subordonné		117.9	121.0	- 3.1	- 3
Total des engagements envers les participations non consolidées et les participants qualifiés		996.7	1 646.3	- 649.6	- 39
<i>dont total des engagements envers le canton de Vaud</i>		<i>942.0</i>	<i>1 595.3</i>	<i>- 653.3</i>	<i>- 41</i>

<sup>1)</sup> Le détail de ces notes se trouve en pages 117 à 131.

## 2. Opérations hors bilan (en millions de CHF)

	Notes <sup>1)</sup>	31 / 12 / 10	31 / 12 / 09	absolue	Variation en %
Garanties irrévocables et similaires		880.9	761.6	119.3	16
Autres prestations de garanties		497.0	554.5	- 57.5	- 10
Autres engagements conditionnels		8.4	0	8.4	n / a
<b>Engagements conditionnels</b>	13.2	<b>1 386.3</b>	<b>1 316.1</b>	<b>70.2</b>	<b>5</b>
<b>Engagements irrévocables</b>	13.2	<b>1 129.8</b>	<b>802.3</b>	<b>327.5</b>	<b>41</b>
<i>dont l'engagement de versement au profit de l'organisme de garantie des dépôts</i>		<i>151.0</i>	<i>148.9</i>	<i>2.1</i>	<i>1</i>
<b>Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires</b>	13.2	<b>95.8</b>	<b>97.7</b>	<b>- 1.9</b>	<b>- 2</b>
Engagements résultant de paiements différés		14.3	82.7	- 68.4	- 83
<b>Crédits par engagement</b>	13.2	<b>14.3</b>	<b>82.7</b>	<b>- 68.4</b>	<b>- 83</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>					
Valeurs de remplacement positives brutes	13.5/14.1	837.7	350.9	486.8	139
Valeurs de remplacement négatives brutes	13.5/14.1	819.9	324.3	495.6	153
Montants du sous-jacent	14.1	32 881.5	26 614.2	6 267.3	24
Placements fiduciaires		609.0	856.5	- 247.5	- 29
Prêts fiduciaires et autres opérations financières fiduciaires		0.8	0	0.8	n / a
<b>Opérations fiduciaires</b>		<b>609.8</b>	<b>856.5</b>	<b>- 246.7</b>	<b>- 29</b>

<sup>1)</sup> Le détail de ces notes se trouve en pages 117 à 132.

## 3. Avoirs administrés (masse sous gestion) (en millions de CHF)

		31 / 12 / 10	31 / 12 / 09	absolue	Variation en %
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre		20 794	20 908	- 114	- 1
Avoirs sous mandats de gestion		9 898	9 707	191	2
Autres avoirs administrés		45 157	45 594	- 437	- 1
<b>Total des avoirs administrés (y compris prises en compte doubles)</b>		<b>75 849</b>	<b>76 209</b>	<b>- 360</b>	<b>- 1</b>
<i>dont prises en compte doubles</i>		<i>7 503</i>	<i>7 361</i>	<i>142</i>	<i>2</i>
<b>Apports / retraits nets d'argent frais (y compris prises en compte doubles)</b>		<b>758</b>	<b>3 090</b>	<b>- 2 332</b>	<b>- 75</b>

La définition des avoirs administrés et des apports / retraits d'argent frais figure dans les Principes d'établissement des comptes consolidés, chiffre 9.9.



## 4. Compte de résultat consolidé (en millions de CHF)

	Notes <sup>1)</sup>	2010	2009	absolue	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes		725.2	783.3	-58.1	-7
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		59.2	51.2	8.0	16
Charges d'intérêts		-273.8	-327.0	-53.2	-16
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>	15.1/15.2/15.12	<b>510.6</b>	<b>507.5</b>	<b>3.1</b>	<b>1</b>
Produit des commissions sur les opérations de crédit		66.4	58.9	7.5	13
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements		288.2	276.6	11.6	4
Produit des commissions sur les autres prestations de service		68.4	64.6	3.8	6
Charges de commissions		-71.1	-71.5	-0.4	-1
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>	15.3/15.4/15.12	<b>351.9</b>	<b>328.6</b>	<b>23.3</b>	<b>7</b>
<b>Résultat des opérations de négoce</b>	15.5	<b>97.9</b>	<b>98.6</b>	<b>-0.7</b>	<b>-1</b>
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		26.0	14.9	11.1	74
Produit total des participations		3.9	7.8	-3.9	-50
<i>dont autres participations non consolidées</i>		3.9	7.8	-3.9	-50
Résultat des immeubles		10.3	11.2	-0.9	-8
Autres produits ordinaires		10.0	11.9	-1.9	-16
Autres charges ordinaires		-14.8	-4.9	9.9	202
<b>Autres résultats ordinaires</b>		<b>35.4</b>	<b>40.9</b>	<b>-5.5</b>	<b>-13</b>
<b>Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire</b>		<b>995.8</b>	<b>975.6</b>	<b>20.2</b>	<b>2</b>
Charges de personnel	15.6/15.12	-325.5	-316.4	9.1	3
Autres charges d'exploitation	15.7/15.12	-190.2	-189.2	1.0	1
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-515.7</b>	<b>-505.6</b>	<b>10.1</b>	<b>2</b>
<b>Bénéfice brut</b>		<b>480.1</b>	<b>470.0</b>	<b>10.1</b>	<b>2</b>
Amortissements sur l'actif immobilisé	13.4/15.8	-77.6	-79.0	-1.4	-2
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	13.10/15.9	-5.2	-18.0	-12.8	-71
<b>Résultat intermédiaire</b>		<b>397.3</b>	<b>373.0</b>	<b>24.3</b>	<b>7</b>
Produits extraordinaires	13.10/15.10	45.3	16.9	28.4	168
Charges extraordinaires	15.11	-35.4	-0.3	35.1	n/a
Impôts		-93.1	-88.2	4.9	6
<b>Bénéfice net total</b>		<b>314.1</b>	<b>301.4</b>	<b>12.7</b>	<b>4</b>
Intérêts minoritaires		-0.9	-0.8	0.1	13
<b>Bénéfice net, part du Groupe</b>		<b>313.2</b>	<b>300.6</b>	<b>12.6</b>	<b>4</b>

<sup>1)</sup> Le détail de ces notes se trouve en pages 117 à 135.

## 5. Tableau de financement consolidé (en millions de CHF)

	Notes <sup>1)</sup>	2010		2009	
		Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Résultat de l'exercice		314.1		301.4	
Amortissements sur l'actif immobilisé	15.8	77.6		79.0	
Correctifs de valeurs et provisions	13.10	61.8	81.9	89.6	66.7
Comptes de régularisation actifs et passifs		25.1		20.8	31.8
Résultats (y c. mises en équivalence, ventes d'immobilisations)		0.7			1.7
Dividende de l'exercice précédent			180.9		172.5
		479.3	262.8	490.8	272.7
<b>Flux de fonds net du résultat opérationnel</b>		<b>216.5</b>	<b>0</b>	<b>218.1</b>	<b>0</b>
Capital social			86.0		86.1
Propres titres de participation		30.5	28.1	27.6	25.3
Modification périmètre, variation minoritaires, écart de conversion			0.6		0.2
		30.5	114.7	27.6	111.6
<b>Flux de fonds net des capitaux propres</b>		<b>0</b>	<b>84.2</b>	<b>0</b>	<b>84.0</b>
Participations	13.4	0.7	6.9	2.1	2.4
Immeubles	13.4	3.2	0.9	4.3	3.8
Autres immobilisations corporelles	13.4		20.7		12.0
Programmes informatiques	13.4		50.1		53.7
		3.9	78.6	6.4	71.9
<b>Flux de fonds net de l'actif immobilisé</b>		<b>0</b>	<b>74.7</b>	<b>0</b>	<b>65.5</b>
<b>Flux de fonds de l'activité bancaire</b>					
Engagements envers les banques		-	-		25.0
Engagements envers la clientèle		158.3			59.8
Obligations de caisse		54.3	286.7	75.1	178.1
Emprunts à long terme	13.9	1 958.2	2 279.7	1 725.3	2 043.6
Fonds d'épargne et de placement		1 043.1		1 302.7	
Autres engagements		119.5			538.7
Créances sur les banques		57.6			8.4
Créances sur la clientèle		23.6			89.0
Créances hypothécaires			1 484.0		1 487.2
Utilisations conformes au but des provisions	13.10		54.2		118.1
Immobilisations financières			8.7		1 318.9
Autres créances			217.5	664.0	
<b>Opérations à moyen et long termes (&gt; 1 an)</b>		<b>3 414.6</b>	<b>4 330.8</b>	<b>3 767.1</b>	<b>5 866.8</b>
Engagements résultant de papiers monétaires			2.4	3.3	
Engagements envers les banques			48.5		245.3
Engagements envers la clientèle			842.5	561.3	
Créances résultant de papiers monétaires			1 847.6	7.5	
Créances sur les banques		2 393.4		2 255.3	
Créances sur la clientèle		270.7		97.9	
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce			80.5	209.8	
<b>Opérations à court terme</b>		<b>2 664.1</b>	<b>2 821.5</b>	<b>3 135.1</b>	<b>245.3</b>
<b>Liquidités</b>		<b>1 016.0</b>			<b>858.7</b>
		7 094.7	7 152.3	6 902.2	6 970.8
<b>Flux de fonds net de l'activité bancaire</b>		<b>0</b>	<b>57.6</b>	<b>0</b>	<b>68.6</b>
		216.5	216.5	218.1	218.1

<sup>1)</sup> Le détail de ces notes se trouve en pages 117 à 135.

## 6. Justification des capitaux propres (en millions de CHF)

	Capital social	Réserves issues du capital	Propres titres de participation	Réserves issues du bénéfice <sup>1)</sup>	Ecart de conversion	Réserves pour risques bancaires généraux	Fonds propres, part du Groupe	Fonds propres, part des minoritaires	Total des fonds propres
<b>Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>258.2</b>	<b>354.7</b>	<b>-7.3</b>	<b>1 854.5</b>	<b>-1.2</b>	<b>704.0</b>	<b>3 162.9</b>	<b>14.0</b>	<b>3 176.9</b>
Dividende 2008				-172.1			-172.1	-0.4	-172.5
Réduction de la valeur nominale de l'action <sup>2)</sup>	-86.1						-86.1		-86.1
Achats (au coût d'acquisition)			-25.3				-25.3		-25.3
Ventes (au coût d'acquisition)			25.4				25.4		25.4
Résultat d'aliénation de propres titres de participation et dividendes		2.2					2.2		2.2
Écarts de conversion					-0.2		-0.2		-0.2
Modification du périmètre, variation des minoritaires							0		0
Résultat de l'exercice				300.6			300.6	0.8	301.4
<b>Etat au 31 décembre 2009</b>	<b>172.1</b>	<b>356.9</b>	<b>-7.2</b>	<b>1 983.0</b>	<b>-1.4</b>	<b>704.0</b>	<b>3 207.4</b>	<b>14.4</b>	<b>3 221.8</b>
Dividende 2009				-180.7			-180.7	-0.2	-180.9
Réduction de la valeur nominale de l'action <sup>2)</sup>	-86.0						-86.0		-86.0
Achats (au coût d'acquisition)			-28.1				-28.1		-28.1
Ventes (au coût d'acquisition)			28.6				28.6		28.6
Résultat d'aliénation de propres titres de participation et dividendes		1.9					1.9		1.9
Écarts de conversion				-0.7	0.2		-0.5		-0.5
Modification du périmètre, variation des minoritaires							0	-0.1	-0.1
Résultat de l'exercice				313.2			313.2	0.9	314.1
<b>Etat au 31 décembre 2010</b>	<b>86.1</b>	<b>358.8</b>	<b>-6.7</b>	<b>2 114.8</b>	<b>-1.2</b>	<b>704.0</b>	<b>3 255.8</b>	<b>15.0</b>	<b>3 270.8</b>

## Nombre d'actions (en unités)

	Total	Propres titres
<b>Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>8 606 190</b>	<b>14 870</b>
Achats		72 521
Ventes		-72 321
<b>Etat au 31 décembre 2009</b>	<b>8 606 190</b>	<b>15 070</b>
Achats		56 154
Ventes		-56 421
<b>Etat au 31 décembre 2010</b>	<b>8 606 190</b>	<b>14 803</b>

<sup>1)</sup> Y compris le résultat de l'exercice.

<sup>2)</sup> Ces opérations sont détaillées dans le chapitre traitant de la Gouvernance d'entreprise, au chiffre 2.3.

Taux de participations	31 / 12 / 10	31 / 12 / 09
Principal actionnaire, avec droit de vote		
Etat de Vaud, participation directe	66.95%	66.95%

## 7. Commentaires relatifs à l'activité et effectif

### 7.1 Commentaires relatifs à l'activité

La Banque Cantonale Vaudoise, organisée en société anonyme de droit public, agit en tant que banque universelle de proximité et a pour mission de contribuer au développement de l'économie vaudoise.

L'activité déployée comprend une offre complète de services dans les domaines de la banque de réseau, de gestion de fortune, de banque des entreprises et de trading. Outre les activités traditionnelles de dépôt et de crédit, de gestion de fortune privée et institutionnelle, la BCV participe au financement de grandes entreprises et de manière sélective aux activités de négoce liées à l'agroalimentaire et aux métaux. La BCV est par ailleurs un acteur important des marchés financiers, disposant d'une offre étendue de services boursiers comprenant le conseil en ingénierie financière, le négoce sur actions, sur dérivés et instruments de taux d'intérêts. Elle est également active dans le domaine des émissions, des obligations et des produits structurés, ainsi que du commerce des devises.

La BCV se trouve à la tête d'un groupe bancaire et financier. Ce groupe comprend une banque de gestion de fortune, deux directions de fonds de placement, un site de négoce en ligne et une société de private equity. La BCV dispose d'une succursale à Guernsey (Banque Cantonale Vaudoise, Guernsey Branch) qui exerce ses activités dans les domaines des produits structurés et des placements fiduciaires; les services administratifs ainsi que la fonction de compliance ont été confiés à Butterfield Bank (Guernsey) Ltd.

La BCV a confié au Centre de Compétences Bancaires IBM à Prilly entre autres les activités de stockage de données, d'exploitation et d'entretien de banques de données, l'exploitation de systèmes informatiques ainsi que l'impression et l'envoi de documents bancaires; cette gestion de ses systèmes de technologie de l'information est conforme aux exigences légales sur l'externalisation (outsourcing).

### 7.2 Effectif du Groupe

Unités de travail à plein temps	31 / 12 / 10	31 / 12 / 09
Groupe	1 986	1 939
dont Maison mère	1 832	1 790

## 8. Evénements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture

### 8.1 Evénements particuliers

Les événements suivants sont à relever pour 2010 :

- En décembre 2008, l'Administration fédérale des contributions (AFC) avait demandé à la Banque de payer un montant de CHF 150 millions représentant l'impôt anticipé récupéré par la BCV pour les années 2004 à 2006 dans le cadre de certaines de ses activités de négoce de dérivés actions. La BCV a contesté fermement cette requête et a demandé à l'AFC de revoir sa position au motif qu'en 2003 l'AFC avait donné son accord à une telle récupération, avant de revenir sur celui-ci avec effet rétroactif. Suite à une analyse approfondie du dossier par les deux parties, l'AFC a reconnu pour l'essentiel la position de la BCV, à l'exception d'un nombre limité d'opérations représentant CHF 29 millions, soit moins de 20% de l'impôt anticipé réclamé initialement, qui n'entraient pas strictement, selon l'AFC, dans le cadre de l'accord. Compte tenu des intérêts moratoires, c'est un montant total de CHF 34 millions qui a été porté à charge de l'exercice 2010.
- La Banque Piguet & Cie SA et la BCV ont été informées de l'ouverture d'actions aux Etats-Unis à leur encontre, aux côtés d'une centaine d'autres institutions financières, dans le cadre d'une procédure intentée par les liquidateurs du feeder fund Fairfield Sentry. Ces actions tendent à recouvrer des profits réalisés par des investisseurs ayant obtenu le rachat de parts de ce fonds. Elles n'ont pas été notifiées selon les dispositions en vigueur du droit international et leurs conclusions ne sont pas encore précisées (seul un montant de USD 6,5 millions a été invoqué dans la procédure concernant la Banque Piguet & Cie SA). Sur la base de l'analyse des risques juridiques liés à ces procédures aucune provision n'a été constituée, hormis celles nécessaires à la défense juridique des entités concernées, coordonnée au niveau du Groupe BCV.
- Le 8 décembre 2010 a été annoncé le projet de rachat, des mains du Groupe Johnson Financial, de la Banque Franck Galland & Cie SA et de sa fusion avec la Banque Piguet & Cie SA, filiale du Groupe BCV. L'acquisition a été finalisée le 8 février 2011 et leur réunion au sein d'une seule entité interviendra au cours du premier semestre 2011.

### 8.2 Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une influence notable sur les comptes annuels n'était connu à la date du 11 mars 2011, clôture de la rédaction du présent Rapport annuel.

## 9. Principes d'établissement des comptes consolidés

### 9.1 Principes régissant l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe BCV sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) du 8 novembre 1934, à son Ordonnance du 17 mai 1972 (OB) et aux Directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes du 20 novembre 2008.

#### Modifications des principes comptables

Aucune modification des principes comptables n'est intervenue en 2010.

### 9.2 Périmètre de consolidation

Les banques, sociétés financières et sociétés immobilières dans lesquelles la BCV détient directement ou indirectement la majorité des voix ou du capital font l'objet d'une intégration globale.

Les participations de 20 à 50% dans des sociétés ayant une activité financière et de services sont assimilées à des entreprises associées. Elles sont mises en équivalence (part aux actifs nets).

Les participations de moins de 20%, les sociétés d'importance mineure, les filiales ayant des activités autres que financières et les parts d'entreprises détenues exclusivement en vue de leur cession ultérieure sont exclues du périmètre de consolidation. Elles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction des amortissements appropriés.

### 9.3 Méthode de consolidation

La consolidation du capital se fait selon la méthode anglo-saxonne purchase. Le prix d'acquisition de la participation est compensé avec les fonds propres existant au moment de la prise de contrôle. L'écart de consolidation actif (goodwill) est porté au bilan et amorti en fonction de la durée d'utilisation estimée (20 ans au maximum). Un éventuel écart de consolidation passif (survaleur) est affecté, selon sa nature, soit aux réserves issues du bénéfice, soit aux provisions.

Pour les participations acquises avant 1992, le 1<sup>er</sup> janvier 1992 a été fixé comme date d'acquisition.

### 9.4 Principe de l'image fidèle

Les comptes du Groupe BCV reflètent l'état réel du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe bancaire.

Les comptes consolidés sont fondés sur les comptes annuels des sociétés du Groupe établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation.

### 9.5 Date de clôture des comptes consolidés

Les comptes sont arrêtés au 31 décembre.

### 9.6 Saisie régulière des opérations

Le résultat de toutes les opérations conclues quotidiennement est intégré dans le compte de résultat. L'inscription au bilan de toutes les opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion.

### 9.7 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères survenues en cours d'année sont converties aux cours en vigueur au moment de la transaction.

Les positions en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont converties aux cours du jour correspondant à la date de clôture dans la mesure où elles ne sont pas évaluées aux coûts historiques.

Les gains et les pertes de change, y compris ceux non réalisés sur les contrats de change à terme ouverts à la date du bilan, sont enregistrés au compte de résultat.

La conversion des comptes des sociétés étrangères du Groupe à des fins de consolidation se fait aux cours de la date de bouclage pour l'ensemble du Groupe pour les postes de bilan et les affaires hors bilan, à l'exception des fonds propres investis dans les sociétés du Groupe qui sont convertis aux cours historiques.



Les postes de résultats sont convertis aux cours moyens de la période fixés pour l'ensemble du Groupe. Les différences résultant de la conversion des fonds propres et du compte de résultat sont comptabilisées directement dans les fonds propres.

Principales monnaies en CHF	Unités	Cours au 31 / 12 / 10
Euro	1	1.2505
Dollar américain	1	0.9321
Livre sterling	1	1.4593
Yen japonais	100	1.1493

## 9.8 Principes de présentation des rubriques individuelles

### 9.8.1 Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces et billets de banque courants, les avoirs auprès des administrations postales et les avoirs en compte auprès de la Banque centrale; elles sont portées au bilan à la valeur nominale.

### 9.8.2 Créances résultant de papiers monétaires et créances sur les banques

Les créances résultant de papiers monétaires et les créances sur les banques sont comptabilisées au bilan à leur valeur nominale.

### 9.8.3 Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les correctifs de valeurs nécessaires sont enregistrés au passif sous la rubrique «Correctifs de valeurs et provisions».

Les créances sur la clientèle font l'objet d'analyses individuelles. Pour les créances compromises, des provisions sont constituées selon les principes exposés au chiffre 10.2 du chapitre «Principes d'évaluation et de gestion des risques». Les intérêts en souffrance (intérêts et commissions échus de plus de 90 jours) ne sont pas comptabilisés au compte de résultat mais directement à la rubrique «Correctifs de valeurs et provisions».

Les créances jugées irrécupérables et celles constatées par une attestation d'insolvabilité sont amorties par le débit du compte correspondant de correctifs de valeurs; d'éventuelles récupérations sur des créances amorties sont créditées à la rubrique «Correctifs de valeurs et provisions».

### 9.8.4 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

La rubrique «Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce» comprend des positions en titres de participations, en titres de créances et en métaux précieux détenues pour mettre à profit les fluctuations de prix des marchés sur lesquels ces titres ou métaux sont traités. Ces positions sont évaluées à la juste valeur découlant de prix donnés par un marché liquide. Pour quelques positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation.

Les gains et pertes réalisés provenant des achats et ventes de ces positions ainsi que les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur sont enregistrés au «Résultat des opérations de négoce». Le coût de refinancement des titres détenus dans les portefeuilles de négoce est compensé avec le produit des intérêts et dividendes desdits portefeuilles et enregistré sous «Résultat des opérations de négoce».

### 9.8.5 Immobilisations financières

Sous cette rubrique figurent les titres et les métaux précieux acquis dans un but de placement à moyen et à long termes ainsi que les titres de participation détenus ni dans le dessein de négoce, ni dans le dessein d'un placement permanent. Les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la vente y sont aussi enregistrés.

Les titres productifs d'intérêts (valeurs mobilières), destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, sont évalués à leur valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (accrual method). Les gains et pertes résultant d'une vente ou d'un remboursement anticipé sont pris en compte proportionnellement jusqu'à l'échéance initiale prévue.

Les titres productifs d'intérêts (valeurs mobilières) qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Le solde des adaptations de valeur est porté sous la rubrique «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires».

Les positions en titres de participation et les immeubles destinés à la revente sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Les prêts partiels à des sociétés actives dans le domaine immobilier sont classés au bilan pour leur valeur nette, c'est-à-dire sous déduction des correctifs de valeur en relations, sous la rubrique «Immobilisations financières» (substance over form).

#### 9.8.6 Participations

La rubrique «Participations» englobe les titres de participation d'entreprises qui ne sont pas consolidées, y compris les sociétés immobilières, et qui sont détenus dans le dessein d'un placement permanent indépendamment de la part donnant droit aux voix. Elle comprend également les participations à caractère d'infrastructure pour le Groupe, en particulier à des entreprises conjointes.

#### 9.8.7 Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres

Les titres vendus avec un engagement de rachat (mise en pension / Repurchase Agreements) ainsi que les titres prêtés (Securities Lending) restent inscrits au bilan et sont évalués conformément aux principes comptables applicables aux portefeuilles destinés au négoce, respectivement aux immobilisations financières, cela tant que le Groupe conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés. Les montants en argent reçus provenant des encaisses sur la vente de ces titres ou reçus à titre de garanties de ces prêts sont portés au bilan sous «Engagements envers la clientèle» ou «Engagements envers les banques».

Les titres acquis avec l'engagement d'une vente future (prise en pension / Reverse Repurchase Agreements) ainsi que les titres empruntés (Securities Borrowing) ne sont pas inscrits au bilan tant que le pouvoir de disposition des titres transférés n'est pas abandonné par la partie cédante.

Les montants en argent versés pour l'acquisition de ces titres ou remis en garantie pour ces emprunts sont enregistrés sous les rubriques «Créances sur la clientèle» ou «Créances sur les banques».

Les produits et charges d'intérêts relatifs à ces créances et engagements sont enregistrés au compte de résultat selon le principe de la délimitation dans le temps (accrual method).

Les revenus et les charges liés aux prêts et emprunts de titres sont comptabilisés dans le résultat de négoce lorsqu'il s'agit d'opérations pour propre compte, et dans le résultat des commissions lorsqu'il s'agit d'opérations effectuées pour la clientèle.

#### 9.8.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition et amorties linéairement sur la base de leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit :

- 50 ans pour les immeubles ;
- 10 ans pour les installations techniques ;
- 5 ans pour les machines, le mobilier et les aménagements ;
- 5 ans pour les matériels et logiciels informatiques.

Les amortissements effectués selon le plan d'amortissement défini ainsi que les amortissements additionnels non planifiés sont portés en charge du résultat de la période sous la rubrique «Amortissements sur l'actif immobilisé».

L'adéquation de la valeur activée est revue annuellement. Si cet examen fait apparaître une diminution de valeur ou un changement de la durée d'utilisation, il est procédé à un amortissement non planifié et la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

Si les facteurs ayant motivé un amortissement non planifié cessent d'exister, la Banque procède à une réévaluation afin de supprimer entièrement ou partiellement une dépréciation de valeur saisie dans des périodes précédentes.

#### 9.8.9 Valeurs immatérielles

Le goodwill (écart de consolidation actif) est porté au bilan et amorti en fonction de la durée d'utilisation estimée (20 ans au maximum).

#### 9.8.10 Comptes de régularisation actifs et passifs

Ces postes comprennent principalement les intérêts courus, les impôts dus et les autres actifs et passifs transitoires.

#### 9.8.11 Autres actifs – autres passifs

Ces rubriques enregistrent essentiellement les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés ainsi que les coupons, les impôts indirects et le solde des comptes de règlement.

#### 9.8.12 Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements

Toutes les formes de dépôts de la clientèle privilégiés par le droit de la faillite ou soumis à des restrictions de retraits sont comptabilisées sous cette rubrique.

#### 9.8.13 Autres engagements envers la clientèle

Tous les engagements envers la clientèle, à l'exception de ceux devant figurer sous la rubrique précédente, composent ce poste.

Sont notamment enregistrés sous cette rubrique les produits structurés de participation de type «Certificats» qui représentent une fraction de «panier» d'actions ainsi que les produits d'optimisation de performance. Ils sont évalués globalement à la juste valeur et les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce».

#### 9.8.14 Obligations de caisse

Sous ce poste sont enregistrées les obligations de caisse émises par la Banque pour une durée de 2 à 8 ans; elles sont portées au bilan à la valeur nominale.

#### 9.8.15 Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses et emprunts

Cette rubrique comprend les propres emprunts obligataires émis par la Banque ainsi que les prêts accordés par la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses. Ils sont évalués à la valeur nominale; l'agio ou le disagio éventuel est réparti sur la durée (accrual method).

Les produits structurés contenant une composante de «taux d'intérêt» et contribuant à fournir une source de financement font l'objet d'une séparation du ou des dérivés incorporés et du contrat hôte. Le contrat hôte est enregistré au nominal comme une dette émise par la Banque sous la présente rubrique. Sont inclus dans cette famille les structurés de type «reverse convertibles» et de type «protection du capital», sur des sous-jacents «actions» et «indices d'actions».

Le ou les dérivés incorporés sont enregistrés au bilan dans les «Valeurs de remplacement positives ou négatives» à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce». Les intérêts courus sont enregistrés selon l'accrual method sous «Résultat des opérations d'intérêts».

#### 9.8.16 Propres titres de créances

Les positions en propres titres de créances de la BCV (obligations de caisse, emprunts obligataires et emprunts produits structurés) sont compensées avec les positions passives correspondantes.

#### 9.8.17 Engagements de prévoyance

Le traitement des engagements de prévoyance se fonde sur la directive Swiss GAAP RPC 16.

Par engagements de prévoyance, on entend tous les engagements issus des plans et des institutions de prévoyance qui prévoient des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité.

Selon la norme, il existe un avantage économique si le Groupe a la possibilité d'obtenir, par suite d'un excédent de couverture dans les institutions de prévoyance, un effet positif sur les flux de trésorerie futurs. En outre, en cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur, les rembourser à l'employeur en vertu de la législation locale ou les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur. A contrario, un engagement économique existe si, en raison d'un découvert dans les institutions de prévoyance, le Groupe veut ou doit participer au financement.

A chaque bouclage annuel, le Groupe détermine pour chaque institution de prévoyance s'il existe des actifs (avantages) ou des passifs (engagements) autres que les prestations de cotisations et les ajustements y relatifs. Cet examen est fait sur la base de la situation financière des institutions de prévoyance selon leurs comptes intermédiaires arrêtés au 30 septembre.

Un engagement est porté au bilan dans les «Correctifs de valeurs et provisions»; l'avantage économique est comptabilisé dans les «Autres actifs». La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est enregistrée, pour chaque institution de prévoyance, dans les «Charges de personnel»; il en va de même pour les cotisations ajustées à la période.

#### 9.8.18 Correctifs de valeurs et provisions

Des provisions et des correctifs de valeurs individuels sont constitués pour tous les risques de perte tangibles et latents, selon le principe de prudence. Voir le chiffre 10.2.7 dans le chapitre «Principes d'évaluation et de gestion des risques», page 112.

A l'exception des correctifs de valeurs en relation avec les prêts partiels à des sociétés actives dans l'immobilier qui sont compensés à l'actif, ces correctifs de valeurs sont inscrits au passif du bilan.

#### 9.8.19 Impôts

Les impôts se calculent en fonction des résultats réalisés par les sociétés du Groupe et tiennent compte du principe de rattachement à la période de référence.

#### 9.8.20 Réserves pour risques bancaires généraux

Pour la couverture des risques inhérents à l'activité bancaire, non couverts par des provisions spécifiques, le Groupe constitue préventivement des «Réserves pour risques bancaires généraux». Ces réserves font partie des fonds propres et sont imposées fiscalement ou font l'objet d'un impôt latent.

#### 9.8.21 Capital social

Le capital social comprend le capital-actions.

#### 9.8.22 Réserves issues du capital

Les réserves issues du capital comprennent les plus-values (agio) qui sont réalisées lors de l'émission de titres de participation et lors de l'exercice de droit de conversion et d'option ainsi que les résultats réalisés lors du rachat de propres titres de participation.

#### 9.8.23 Propres titres de participation

Les positions en propres titres de participation (actions nominatives de la Banque Cantonale Vaudoise) sont portées en déduction des fonds propres au coût d'acquisition. Les paiements de dividendes et le résultat des aliénations sont attribués directement aux «Réserves issues du capital».

#### 9.8.24 Réserves issues du bénéfice

Les réserves issues du bénéfice sont des fonds propres accumulés par le Groupe; en font notamment partie les différences qui résultent de l'élimination des participations lors de la première consolidation, les bénéfices thésaurisés, les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères, les influences de mutations dans le périmètre de consolidation.

#### 9.8.25 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan du Groupe à la juste valeur (fair value). Pour toutes les positions se traitant sur un marché liquide et efficient en ce qui concerne les prix, la juste valeur est déterminée par le prix du marché. Dans le cas où un tel marché ne serait pas présent, la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation.

Les résultats (réalisés et non réalisés) sur les instruments financiers dérivés traités par le Groupe dans le cadre des opérations de négoce sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique «Résultat des opérations de négoce».

Le Groupe utilise également des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion du bilan, principalement pour gérer son exposition au risque de taux. Ces opérations sont enregistrées comme des opérations de couverture du type «micro et macro hedges» et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêt sous la rubrique «Produits des intérêts et des escomptes». La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés dans un but de couverture est enregistrée au «Compte de compensation» sous les rubriques «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Dans tous les cas où des instruments financiers dérivés sont utilisés à des buts de couverture, les opérations, les buts et stratégies de l'organe de gestion des risques de marché du bilan de la Banque ainsi que la méthode de vérification de l'efficacité de la couverture sont documentés.

#### **9.9 Avoirs administrés (masse sous gestion)**

Tous les avoirs de la clientèle qui sont détenus ou gérés à des fins de placement sont réputés «avoirs administrés». Cette définition, qui ressort des directives d'établissement des comptes FINMA, englobe essentiellement tous les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements, ainsi que les comptes à terme, les placements fiduciaires et toutes les valeurs en dépôts dûment évaluées. Les avoirs détenus à des fins de placement par les clients institutionnels, les entreprises et les clients privés ainsi que les avoirs des fonds de placement sont pris en compte, à moins qu'il ne s'agisse d'avoirs sous simple garde (custody, c'est-à-dire les avoirs détenus exclusivement à des fins de transactions, pour lesquels le Groupe se borne à assumer la garde, ainsi que les opérations sur titres). Tous les autres dépôts qui bénéficient de prestations de services supplémentaires, essentiellement de gestion, conseil, d'administration de fonds de placement, de prêts de titres (securities lending) sont inclus dans les avoirs administrés.

#### **Apports / retraits nets d'argent frais**

Les apports et retraits nets d'argent frais de la clientèle sont déterminés selon le même périmètre que celui des avoirs administrés. Ces flux nets, survenus durant l'année, découlent de l'acquisition de nouveaux clients, des départs de clients ainsi que des apports et retraits de clients existants. Les évolutions des avoirs dues aux fluctuations de cours, aux effets de monnaie, aux paiements d'intérêts et de dividendes ne représentent pas un apport / retrait. Les variations d'avoirs administrés générées lors d'acquisition, de vente ou de fermeture de société ou d'activité entière ne sont pas considérées comme afflux net d'argent frais.



## 10. Principes d'évaluation et de gestion des risques

### 10.1 Introduction

Le Conseil d'administration réalise périodiquement une analyse des principaux risques encourus par la Banque. Cette analyse repose sur les processus et méthodes mis en place en matière de gestion des risques ainsi que sur une réflexion prospective sur les risques auxquels la BCV est exposée. Lors de son analyse des risques, le Conseil d'administration tient compte du système de contrôle existant en vue de gérer et réduire les risques.

Les objectifs et approches en matière de gestion des risques sont développés au chapitre «Gestion intégrée des risques» alors que les présents commentaires expliquent plus en détail les principes utilisés en matière d'évaluation des risques.

### 10.2 Risque de crédit

#### 10.2.1 Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une contrepartie fasse défaut sur ses obligations financières envers la Banque. Le risque de crédit inclut le risque de règlement. Toutes les formes d'engagements de crédit (bilan et hors bilan) avec les contreparties non bancaires et bancaires représentent un risque de crédit pour la Banque.

La Banque distingue cinq types d'exposition au risque de crédit :

- les expositions financières, caractérisées par une sortie de fonds;
- les expositions commerciales hors bilan, impliquant une garantie donnée par la Banque ou obtenue de la part d'une contrepartie;
- les expositions résultant des contrats dérivés bilatéraux avec des valeurs de remplacement positives;
- les expositions résultant d'opérations de mise/prise en pension de titres (repo et reverse repo) et de prêts/emprunts de titres (securities lending and borrowing);
- les expositions de règlement, résultant d'un délai dans le temps entre l'envoi des fonds ou des titres et la réception des fonds ou des titres achetés.

Toute position avec risque de crédit est clairement attribuée à l'une de ces catégories d'exposition. Des méthodes définies établissent l'exposition par catégorie d'exposition au risque de crédit. Des limites globales ou spécifiques

sont définies pour les expositions au risque de crédit de type financier, commercial hors bilan et dérivés OTC. Pour les contreparties bancaires, des limites aux expositions de règlement sont définies. Lorsque les positions sont dénouées sur la base d'un système de règlement simultané (notamment le continuous linked settlement, CLS), le risque de règlement n'est pas considéré.

Pour les activités de trade finance, le risque de crédit est fortement dépendant du risque pays sur des pays émergents. Afin de surveiller ce type de risque, la Banque analyse et limite son exposition financière (risque de transfert financier) et son exposition non financière (risque de non-dénouement d'opération physique), en particulier sur les pays émergents.

#### 10.2.2 Classes de risque de défaut

La Banque considère une contrepartie «en défaut» lorsqu'elle remplit une ou plusieurs conditions spécifiques (voir définition du défaut sous chiffre 10.2.5). Chaque contrepartie est attribuée à une classe de risque de défaut sur la base de modèles définis. Une «classe de risque de défaut» est définie comme un intervalle de probabilités de défaut. Sept classes de risque principales et dix-sept sous-classes de risque sont utilisées afin de catégoriser les contreparties selon leur risque de défaut.

#### 10.2.3 Perte en cas de défaut et perte attendue

La perte en cas de défaut exprime le montant que la Banque estime perdre sur une prestation de crédit au moment du défaut de la contrepartie. Pour chaque prestation de crédit, la perte en cas de défaut est déterminée en tenant compte, en particulier, de la limite octroyée et du taux de couverture, c'est-à-dire de la valeur des sûretés par rapport à la limite. Les sûretés sont évaluées à leur valeur vénale (voir sous chiffre 10.2.4).

Pour des créances non compromises (voir sous chiffre 10.2.5), la Banque estime le montant qu'elle s'attend à perdre sur une année «moyenne». Ce montant est appelé la perte attendue. Pour les expositions de crédit en dehors du Trade Finance, la perte attendue est déterminée sur la base de la probabilité de défaut (reflétée par la classe de risque) et du montant de la perte en cas de défaut. Pour les expositions du Trade Finance, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de «slotting» de l'Accord de Bâle II.

#### 10.2.4 Valeur de marché des sûretés

La Banque évalue les sûretés à leur valeur de marché, dans le cas où un marché pertinent existe. Différentes méthodes d'évaluation sont utilisées tenant compte des différentes caractéristiques et sources d'information en fonction de la sûreté. Chaque sûreté est clairement attribuée à une méthode d'évaluation.

Plus spécifiquement, pour un objet immobilier, la valeur de marché est le prix estimé auquel le bien devrait s'échanger, à la date de l'évaluation, entre un acheteur et un vendeur consentants dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale, où chaque partie agit en pleine connaissance de cause, à l'issue d'un processus de commercialisation approprié.

#### 10.2.5 Créances compromises

Les créances compromises sont la somme des créances «non performantes» et des créances des contreparties «réputées en difficulté».

Une contrepartie est «en défaut» et toutes ses créances sont considérées comme «non performantes» lorsqu'elle a accumulé un retard de plus de 90 jours sur une de ses obligations de paiement envers la Banque, ou lorsque la Banque s'attend à ce qu'une partie d'une exposition présentant un risque de crédit sur la contrepartie ne soit pas récupérée.

Une contrepartie est classée «réputée en difficulté» lorsqu'elle ne remplit pas les critères de défaut, mais que la Banque considère qu'une partie d'une exposition présentant un risque de crédit sur la contrepartie présente un risque accru de ne pas être récupérée, ou que pour une des prestations de crédit de la contrepartie auprès de la Banque un manquement important au contrat est survenu et demeure sans faire l'objet d'une exemption temporaire ou définitive.

#### 10.2.6 Créances avec intérêts en souffrance

Une créance non performante est en plus considérée «avec des intérêts en souffrance» lorsqu'au moins un des trois critères suivants est rempli :

- avances à terme et prêts hypothécaires : les intérêts et commissions sont échus depuis plus de 90 jours ;

- crédits en compte courant : la limite de crédit accordée est dépassée au niveau des intérêts et commissions depuis plus de 90 jours ;
- la prestation de crédit a été dénoncée par la Banque.

#### 10.2.7 Provisions pour risque de crédit

L'objectif des provisions pour risque de crédit est de porter à la date du bilan le montant des pertes attendues sur les créances compromises. Les provisions pour risque de crédit incluent des provisions pour des risques liés spécifiquement à la contrepartie ainsi que des provisions pour risque pays.

Les provisions spécifiques pour risque de contrepartie sont déterminées individuellement par contrepartie. L'analyse tient spécifiquement compte de l'ensemble des expositions de crédit au bilan et hors bilan, des sûretés considérées à leur valeur de liquidation, de la situation du marché, de la qualité du management ainsi que de la capacité et volonté de la contrepartie de rembourser ses engagements.

La valeur de liquidation est l'estimation de la valeur nette de réalisation de l'objet. Elle se calcule sur la base de la valeur vénale actuelle de l'objet en tenant compte d'un objectif de délai de vente, des conditions actuelles du marché et des frais de vente (incluant d'éventuels coûts de détention jusqu'à la réalisation et les charges liées à la réalisation).

Les provisions pour risque pays cherchent à couvrir les pertes potentielles résultant des expositions financières ou non financières – résultant du dénouement des opérations – dans des pays émergents.

#### 10.2.8 Besoin en fonds propres pour risques de crédit

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la FINMA, elle applique depuis 2009 l'approche Bâle II IRB de base (foundation) pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires d'une large part des expositions au risque de crédit. Le périmètre concerné est détaillé dans le rapport Bâle II – pilier 3 de la Banque. Le reliquat est traité selon l'approche standard internationale (AS-BRI).

### 10.3 Risque de marché du portefeuille de négoce (trading book)

Le risque de marché résulte de la possibilité de perte sur une position de négoce de la Banque suite à des changements de paramètres du marché, en particulier au niveau du prix du sous-jacent et de sa volatilité. Les positions de négoce sont des positions d'actions, de taux, de devises (y compris métaux précieux). Elles sont de type «simple», c'est-à-dire une action, une obligation, des devises, ou de type «dérivé», c'est-à-dire un future (contrat à terme), un swap ou une option sur une position simple.

Chaque position de négoce est évaluée au prix coté d'un marché de référence ou sur la base du prix établi par un modèle d'évaluation intégrant des paramètres observables sur le marché.

La Banque contrôle son risque de marché du trading book en posant des limites au niveau de la valeur nette du portefeuille, au niveau de la Value-at-Risk (VaR), au niveau des pertes en cas de stress et au niveau des sensibilités (grecques).

La VaR est une mesure statistique. Elle est calculée avec un intervalle de confiance fixé à 99%. Pour un horizon temps donné, la VaR caractérise donc la distribution des résultats en indiquant le meilleur résultat pour le 1% de cas représentant les pires résultats possibles. Elle est mesurée au niveau portefeuille et par sous-portefeuille. Le calcul de la VaR se base sur des réévaluations complètes des positions en appliquant les variations historiques des paramètres de marché. Pour les positions de la salle des marchés, l'horizon de liquidation est d'un jour. Pour le portefeuille nostro géré par le Département Asset Management, cet horizon est de six mois.

L'analyse de la perte en cas de stress cherche à évaluer les pertes potentielles non prises en compte par l'analyse VaR. Les stress font intervenir des scénarios définis visant des mouvements adverses des facteurs de risques les plus défavorables. Ils sont définis au niveau de l'ensemble des positions de négoce ainsi qu'au niveau des différents sous-portefeuilles.

Pour l'ensemble des positions de négoce, la Banque utilise des scénarios de stress instantanés à portefeuille statique (stress court terme) et, pour le portefeuille nostro géré par le Département Asset Management, des scénarios à six mois tenant compte des résultats cumulés sur cette période.

Des mesures de sensibilité (grecques) sont utilisées pour suivre l'exposition locale au risque des positions de négoce, c'est-à-dire pour des variations marginales des facteurs de risque. Les mesures suivantes sont principalement utilisées pour les portefeuilles du trading book: delta, gamma, véga, thêta, rho.

La Banque détermine son besoin en fonds propres pour risque de marché sur la base de l'approche standard.

### 10.4 Risque de marché hors portefeuille de négoce (banking book)

Au niveau du risque de marché des positions du banking book, la Banque évalue le risque de taux et le risque de liquidité.

#### 10.4.1 Risque de taux du banking book

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions d'actif et de passif du banking book. Pour des positions à taux variables (prêts hypothécaires à taux variable, épargne traditionnelle sans échéance fixe), des modèles sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications des taux clients en fonction de l'évolution du taux de marché. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine du risque de taux au banking book. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts ou la valeur des fonds propres de la Banque.

La Banque surveille deux mesures de perte par rapport au risque de taux au bilan :

- la perte de marge d'intérêt au bilan, qui est une perte économique et comptable;
- la perte de valeur des fonds propres économiques, qui par définition n'est pas reflétée dans les comptes.

La Banque calcule mensuellement différentes mesures du risque de taux au bilan permettant de suivre les impacts sur la marge d'intérêt et la valeur des fonds propres économiques :

- indicateurs statiques: pour le suivi de la valeur des fonds propres économiques, la Banque calcule la duration des fonds propres, la sensibilité de la valeur des fonds propres à un choc de taux et une Value-at-Risk historique avec un intervalle de confiance de 99% sur un horizon de 3 mois. Pour le suivi de la marge nette d'intérêt, la Banque établit des impasses de taux (gaps) par échéance résiduelle;
- indicateurs dynamiques: la Banque établit mensuellement des scénarios de taux et de production nouvelle, combinés à différentes stratégies de couvertures. Ces simulations dynamiques tiennent compte du comportement de la clientèle en fonction des taux et permettent ainsi de simuler la marge d'intérêt et les pertes potentielles entre un scénario probable et des scénarios de stress. Pour chaque scénario, les indicateurs de duration et de valeur économique des fonds propres sont calculés afin de mesurer l'exposition future des fonds propres au risque de taux.

#### 10.4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'éventualité pour la Banque de ne pas disposer des moyens de pouvoir faire face, chaque jour, à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif. Le rythme de retrait, la concentration des engagements, la capacité de la Banque à lever des fonds ainsi que les termes et conditions des marchés interbancaires et de capitaux sont déterminants pour le risque de liquidité.

La Banque surveille son exposition au risque de liquidité à moyen et long termes ainsi qu'à court terme en établissant d'une part des échéanciers des encours au bilan et d'autre part en simulant la structure future du bilan à partir des simulations dynamiques. Ces simulations permettent à la Banque de déterminer le programme de refinancement long terme, notamment auprès de la Centrale de lettres de gage et sur le marché obligataire. La Banque effectue également des scénarios de stress du ratio de liquidité réglementaire.

#### 10.5 Risques opérationnels

Le risque opérationnel résulte d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes informatiques en interne ou en externe à la Banque. Le risque opérationnel qui est inhérent aux activités bancaires résulte :

- de comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients ou d'autres acteurs externes;
- de caractéristiques inappropriées des systèmes d'information (applications, interfaces et hardware) ou d'autres systèmes de communication (téléphonie, fax);
- d'une infrastructure inappropriée;
- d'une organisation inadéquate aussi bien en termes de concept (méthode, processus, organigramme) que de cadre organisationnel (règlements, politiques, directives et manuels).

La Banque surveille son exposition aux événements de risque opérationnel, qui sont classés en sept catégories principales:

- la fraude interne;
- la fraude externe;
- les incidents liés aux ressources humaines, y compris la sécurité du travail;
- les incidents liés aux relations clients et aux pratiques commerciales;
- les pertes des moyens d'exploitation;
- la défaillance des systèmes informatiques;
- les incidents liés à la gestion des transactions et des processus.

Les événements de risque opérationnel avérés sont directement enregistrés comme perte effective, les surcoûts attendus mais pas encore réalisés sont provisionnés. Avec l'entrée en vigueur de l'accord de Bâle II, la Banque détermine son besoin en fonds propres réglementaires pour risques opérationnels selon l'approche standard.

## 11. Périmètre de consolidation

Aucune des sociétés du Groupe n'est cotée en Bourse, hormis la Maison mère.

### 11.1 Sociétés du Groupe intégrées globalement

		31 / 12 / 10		31 / 12 / 09
		Capital en millions d'unités	Contrôle en %	Contrôle en %
<b>Participations bancaires détenues par:</b>				
<b>Banque Cantonale Vaudoise</b>				
Banque Piquet & Cie SA, Yverdon-les-Bains	CHF	20.0	85.00	85.00
<b>Sociétés financières et de services détenues par:</b>				
<b>Banque Cantonale Vaudoise</b>				
Gérifonds SA, Lausanne	CHF	2.9	100.00	100.00
Initiative Capital SA, Lausanne	CHF	1.7	100.00	100.00
Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA, Lausanne	CHF	1.5	100.00	100.00
Unicile SA en liquidation, Prilly	CHF	20.0	100.00	100.00
<b>Banque Cantonale Vaudoise et Gérifonds SA</b>				
Gérifonds (Luxembourg) SA, Luxembourg	EUR	0.1	100.00	100.00

Le périmètre de consolidation n'a pas enregistré de changement en 2010.



## 12. Autres participations

### 12.1 Sociétés évaluées selon la méthode de la mise en équivalence

Le Groupe BCV ne détient pas de société évaluée selon le principe de la mise en équivalence.

### 12.2 Autres participations non consolidées

		31 / 12 / 10		31 / 12 / 09
		Capital en millions d'unités	Contrôle en %	Contrôle en %
<b>Sociétés financières et de services communes aux banques cantonales</b>				
Aduno Holding SA, Zurich	CHF	25.0	4.80	4.29
Caleas SA, Zurich	CHF	6.0	4.72	4.72
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich <sup>1)</sup>	CHF	825.0	13.64	13.64
Swisscanto Holding SA, Berne	CHF	24.2	7.31	7.31
<sup>1)</sup> dont non libéré CHF 660,0 millions				
<b>Sociétés financières et de services communes aux banques suisses</b>				
SIX Group SA, Zurich	CHF	19.5	2.49	2.49
Swiss Bankers Prepaid Services SA, Grosshöchstetten	CHF	10.0	2.73	2.73
<b>Autres participations</b>				
Argent SA, Lausanne	CHF	2.0	100.00	100.00
Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire CVCH, Pully	CHF	1.1	–	–
Dynagest SA, Genève	CHF	1.0	15.00	15.00
Office vaudois de cautionnement agricole société coopérative (OVCA), Lausanne	CHF	1.3	–	–
Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés (SVLM) SA, Lausanne	CHF	2.0	45.00	45.00
VDCapital Private Equity Partners LTD, St Helier (Jersey)	CHF	0.1	25.00	25.00

### 12.3 Positions essentielles en titres de participations figurant dans les «Immobilisations financières»

#### Sociétés cotées à la Bourse suisse

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy	CHF	42.0	4.84	4.84
Romande Energie Holding SA, Morges	CHF	28.5	3.54	3.60

### 13. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé

#### 13.1 Créances résultant de papiers monétaires (en millions de CHF)

	31 / 12 / 10	31 / 12 / 09
Créances comptables	1 908.0	64.2
Effets de change et chèques	27.3	23.5
<b>Créances résultant de papiers monétaires</b>	<b>1 935.3</b>	<b>87.7</b>

#### 13.2 Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan (en millions de CHF)

		Garanties hypothécaires	Autres garanties	En blanc	Total
Créances sur la clientèle		443.5	1 417.3	3 386.5	5 247.3
Créances hypothécaires		20 254.2			20 254.2
<i>Immeubles d'habitation</i>		16 172.6			16 172.6
<i>Immeubles commerciaux</i>		2 838.9			2 838.9
<i>Artisanat et industrie</i>		1 226.9			1 226.9
<i>Autres</i>		15.8			15.8
<b>Prêts</b>	31 / 12 / 10	<b>20 697.7</b>	<b>1 417.3</b>	<b>3 386.5</b>	<b>25 501.5</b>
	31 / 12 / 09	<b>19 187.4</b>	<b>1 385.1</b>	<b>3 739.3</b>	<b>24 311.8</b>
Engagements conditionnels		5.8	361.6	1 018.9	1 386.3
Engagements irrévocables		136.3	13.3	980.2	1 129.8
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				95.8	95.8
Crédits par engagement			14.3		14.3
<b>Hors bilan</b>	31 / 12 / 10	<b>142.1</b>	<b>389.2</b>	<b>2 094.9</b>	<b>2 626.2</b>
	31 / 12 / 09	<b>19.5</b>	<b>428.0</b>	<b>1 851.3</b>	<b>2 298.8</b>

		Créances brutes	Valeur de liquidation des sûretés	Créances nettes	Correctifs de valeurs individuels
<b>Créances compromises</b>	31 / 12 / 10	<b>488.3</b>	<b>- 186.0</b>	<b>302.3</b>	<b>221.7</b>
	31 / 12 / 09	<b>588.5</b>	<b>- 203.8</b>	<b>384.7</b>	<b>288.2</b>
Variation absolue		- 100.2	- 17.8	- 82.4	- 66.5
Variation en %		- 17	- 9	- 21	- 23
<b>Créances non performantes</b>	31 / 12 / 10	<b>362.7</b>	<b>- 122.8</b>	<b>239.9</b>	<b>201.4</b>
	31 / 12 / 09	<b>451.3</b>	<b>- 139.9</b>	<b>311.4</b>	<b>264.7</b>
Variation absolue		- 88.6	- 17.1	- 71.5	- 63.3
Variation en %		- 20	- 12	- 23	- 24

La définition des créances compromises et des créances non performantes figure dans le chapitre des Principes d'évaluation et de gestion des risques ci-avant, au chiffre 10.2.5.

### 13.3 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce (en millions de CHF)

#### Immobilisations financières et participations

	31 / 12 / 10	31 / 12 / 09
Titres de créance	116.4	93.1
<i>cotés (négociés auprès d'une Bourse reconnue)</i>	115.8	92.8
<i>non cotés</i>	0.6	0.3
Titres de participation	335.7	278.9
Métaux précieux	25.6	25.2
<b>Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce</b>	<b>477.7</b>	<b>397.2</b>
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	13.8	15.7

	31 / 12 / 10		31 / 12 / 09	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres de créance	2 777.3	2 860.5	2 728.8	2 792.0
<i>titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	2 746.8	2 829.4	2 700.7	2 763.3
<i>titres portés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse</i>	30.5	31.1	28.1	28.7
Titres de participation	65.9	138.6	85.6	172.6
<i>participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)</i>	13.3	19.3	13.7	14.8
Immeubles destinés à la revente	31.4	31.4	51.6	51.6
Prêts partiariaires à des sociétés actives dans l'immobilier	4.4	4.4	4.3	4.3
<b>Immobilisations financières</b>	<b>2 879.0</b>	<b>3 034.9</b>	<b>2 870.3</b>	<b>3 020.5</b>
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	2 186.2	-	1 911.4	-

	31 / 12 / 10	31 / 12 / 09
Participations sans valeur boursière	87.3	80.8
<b>Participations</b>	<b>87.3</b>	<b>80.8</b>

### 13.4 Actif immobilisé (en millions de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice	Changement d'affectation - Modification de périmètre	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'exercice
			2009					2010
Participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-					-
Autres participations	178.4	-97.6	80.8		6.9	-0.3	-0.1	87.3
<b>Participations</b>	<b>178.4</b>	<b>-97.6</b>	<b>80.8</b>	<b>0</b>	<b>6.9</b>	<b>-0.3</b>	<b>-0.1</b>	<b>87.3</b>
Immeubles à l'usage du Groupe	371.2	-94.7	276.5	-12.3	0.9	-1.5	-7.3	256.3
Autres immeubles	301.6	-103.3	198.3	11.9		-0.9	-6.0	203.3
Autres immobilisations corporelles	267.0	-224.5	42.5	0.6	20.7	-2.5	-14.2	47.1
Programmes informatiques	232.4	-152.4	80.0	-0.2	50.1	0.6	-49.1	81.4
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 172.2</b>	<b>-574.9</b>	<b>597.3</b>	<b>0</b>	<b>71.7</b>	<b>-4.3</b>	<b>-76.6</b>	<b>588.1</b>
Goodwill	9.4	-4.8	4.6				-0.9	3.7
<b>Valeurs immatérielles</b>	<b>9.4</b>	<b>-4.8</b>	<b>4.6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-0.9</b>	<b>3.7</b>
Valeur d'assurance incendie des immeubles			632.9					634.6
Valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles			145.9					147.6

## 13.5 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

	31 / 12 / 10		31 / 12 / 09	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés (positives / négatives)	426.6	408.8	218.7	192.1
Compte de compensation	3.0	0	0	43.9
Impôts indirects	10.4	33.2	5.0	45.5
Coupons / Coupons et titres échus	26.3	5.4	24.2	1.8
Comptes de règlement	37.0	61.5	30.4	89.0
Actifs et passifs divers	5.0	13.3	12.5	30.4
<b>Autres actifs et autres passifs</b>	<b>508.3</b>	<b>522.2</b>	<b>290.8</b>	<b>402.7</b>

## 13.6.1 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	31 / 12 / 10		31 / 12 / 09	
	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs
Actifs engagés en faveur de la BNS	187.7	0	188.3	0
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	5 867.9	4 443.0	5 540.8	4 456.0
Autres	254.5	242.3	597.3	514.7
<b>Actifs mis en gage</b>	<b>6 310.1</b>	<b>4 685.3</b>	<b>6 326.4</b>	<b>4 970.7</b>

## 13.6.2 Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres (en millions de CHF)

	31 / 12 / 10	31 / 12 / 09
Valeur comptable des prétentions découlant de la mise en gage de « cash » lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension	208.4	700.0
Valeur comptable des engagements découlant du « cash » reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	0	38.0
Valeur comptable des titres, détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	0	37.3
<i>dont les titres pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	0	37.3
Juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	2 282.7	1 689.1
<i>dont juste valeur des titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie</i>	1 067.9	971.6

## 13.7 Propres institutions de prévoyance professionnelle (en millions de CHF)

### 13.7.1 Engagements ressortant au bilan

	31 / 12 / 10	31 / 12 / 09
Autres engagements envers la clientèle	48.8	24.5
Emprunts obligataires	11.5	5.0
<b>Total</b>	<b>60.3</b>	<b>29.5</b>

### 13.7.2 Indications relatives aux plans de prévoyance

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert	Avantage / engagement économique			Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance comprises dans les « Charges de personnel »	
		31 / 12 / 10	31 / 12 / 09	Variation	2010	2010	2009
Institutions de prévoyance patronales: Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV <sup>1)</sup>	35.1	0	0	0	0	0	0
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture: Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV <sup>1)</sup>	1.4	0	0	0	1.9	1.9	2.0
Institutions de prévoyance avec découvert: Caisse de pensions de la BCV <sup>2)</sup>	- 32.5	0	0	0	30.4	30.4	29.2
<b>Total</b>	<b>4.0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32.3</b>	<b>32.3</b>	<b>31.2</b>

<sup>1)</sup> Comme il n'est pas envisagé d'utiliser les excédents pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur, il n'y a pas d'élément identifiable comme avantage économique activable au bilan.

<sup>2)</sup> Le Conseil de fondation a arrêté un train de mesures visant à résorber le déficit de la Caisse de pensions BCV. Ces mesures n'impliquant aucune participation de l'employeur, il n'y a pas d'engagement économique à enregistrer à la date du bilan.

L'excédent de couverture ou le découvert des institutions de prévoyance est basé sur leurs comptes intermédiaires non audités, arrêtés au 30 septembre 2010.

#### Institutions de prévoyance

Les collaborateurs du Groupe BCV sont affiliés à la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (CP BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées par voie réglementaire. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et satisfait au moins aux exigences minimales de la LPP.

Les cadres supérieurs assurés à la CP BCV sont de plus affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire de la Banque Cantonale Vaudoise. Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées par voie réglementaire.

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV est un fonds patronal qui aide les employés de la BCV à faire face aux conséquences économiques qui peuvent découler notamment de la vieillesse, de l'invalidité, de la maladie ou en cas de retraite anticipée.



## 13.8 Obligations de caisse par taux et par échéance (en millions de CHF)

								31 / 12 / 10	31 / 12 / 09
	Taux	2011	2012	2013	2014	2015	2016 – 2018		
	jusqu'à 1,875%	34.8	47.3	21.5	14.1	5.3	4.7	127.7	102.3
	2 – 2,875%	45.4	29.0	12.2	4.1	1.8	7.3	99.8	289.4
	3 – 3,875%	15.6	10.8	12.7	1.8	2.8	3.2	46.9	115.1
<b>Total</b>		<b>95.8</b>	<b>87.1</b>	<b>46.4</b>	<b>20.0</b>	<b>9.9</b>	<b>15.2</b>	<b>274.4</b>	<b>506.8</b>

### 13.9 Emprunts à long terme (en millions de CHF)

Taux	Emis en	Valeur nominale	Echéance remboursement	Titres détenus en propres	31 / 12 / 10 En cours	31 / 12 / 09
4.500% subordonné	2001	135.0	22 / 03 / 11	17.1	117.9	
4.000%	2001	150.0	26 / 09 / 11	18.0	132.0	
2.500%	2010	200.0	25 / 03 / 20	19.9	180.1	
<b>Emprunts obligataires <sup>1)</sup></b>		<b>485.0</b>		<b>55.0</b>	<b>430.0</b>	<b>623.5</b>
Centrale de lettres de gage des BCS					4 443.0	4 456.0
Emprunts produits structurés					410.6	525.6
<b>Emprunts à long terme</b>					<b>5 283.6</b>	<b>5 605.1</b>
<i>dont emprunts subordonnés</i>		135.0		17.1	117.9	121.0

<sup>1)</sup> Aucun emprunt ne peut être dénoncé au remboursement avant l'échéance.

Emprunts à long terme par échéance	2011	2012	2013	2014	2015	2016 – 2026	31 / 12 / 10 Total	Taux moyens
Emprunts obligataires	249.9					180.1	430.0	3.5%
Centrale de lettres de gage des BCS	455.0	272.0	744.0	510.0	583.0	1 879.0	4 443.0	2.8%
Emprunts produits structurés	335.0	48.3	15.3	12.0			410.6	1.2%
<b>Total</b>	<b>1 039.9</b>	<b>320.3</b>	<b>759.3</b>	<b>522.0</b>	<b>583.0</b>	<b>2 059.1</b>	<b>5 283.6</b>	

	Etat à la fin de l'exercice 2009	Emissions Souscriptions	Remboursements	Variation nette des propres titres	Etat à la fin de l'exercice 2010
Emprunts obligataires	623.5	200.0	- 515.0	121.5	430.0
Centrale de lettres de gage des BCS	4 456.0	418.0	- 431.0		4 443.0
Emprunts produits structurés	525.6	1 340.2	- 1 428.1	- 27.1	410.6
<b>Total</b>	<b>5 605.1</b>	<b>1 958.2</b>	<b>- 2 374.1</b>	<b>94.4</b>	<b>5 283.6</b>

## 13.10 Correctifs de valeurs et provisions

Réserves pour risques bancaires généraux (en millions de CHF)

	Etat à la fin de l'exercice	Utilisations conformes à leur but	Modifications de périmètre	Recouvre- ments, intérêts en souffrance, différences de change	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	Variation nette: nouvelles constitutions - dissolutions	Etat à la fin de l'exercice
	2009							2010
<b>Provisions pour impôts latents</b>	<b>0.6</b>						<b>0</b>	<b>0.6</b>
Risque de contrepartie	288.2	- 54.2		18.8	40.0	- 71.1	- 31.1	221.7
Risque pays	1.8					- 1.8	- 1.8	0
<b>Correctifs de valeurs et provisions pour risque de crédit</b>	<b>290.0</b>	<b>- 54.2</b>		<b>18.8</b>	<b>40.0</b>	<b>- 72.9</b>	<b>- 32.9</b>	<b>221.7</b>
<b>Autres provisions</b>	<b>15.7</b>	<b>- 2.7</b>		<b>0.3</b>	<b>2.7</b>	<b>- 6.2</b>	<b>- 3.5</b>	<b>9.8</b>
<b>Correctifs de valeurs et provisions</b>	<b>306.3</b>	<b>- 56.9</b>	<b>0</b>	<b>19.1</b>	<b>42.7</b>	<b>- 79.1</b>	<b>- 36.4</b>	<b>232.1</b>
Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	- 9.0							- 9.1
<b>Correctifs de valeurs et provisions selon le bilan</b>	<b>297.3</b>							<b>223.0</b>
<b>Réserves pour risques bancaires généraux</b>	<b>704.0</b>							<b>704.0</b>

### 13.11 Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers (en millions de CHF)

	A vue	Echéant					Immobilisé	Total	
		Dénon- çable	dans les 3 mois	dans plus de 3 mois jusqu'à 12 mois	dans plus de 12 mois jusqu'à 5 ans	dans plus de 5 ans			
Liquidités	388.4							388.4	
Créances résultant de papiers monétaires			1 332.9	602.4				1 935.3	
Créances sur les banques	1 062.0	85.6	963.8	863.7	42.5			3 017.6	
Créances sur la clientèle	51.9	2 031.7	1 748.7	568.5	562.5	284.0		5 247.3	
Créances hypothécaires	200.3	1 181.7	2 632.5	2 075.8	9 507.9	4 656.0		20 254.2	
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	477.7							477.7	
Immobilisations financières	94.3		172.9	336.3	1 504.1	735.6	35.8	2 879.0	
<b>Actif circulant</b>	<b>31 / 12 / 10</b>	<b>2 274.6</b>	<b>3 299.0</b>	<b>6 850.8</b>	<b>4 446.7</b>	<b>11 617.0</b>	<b>5 675.6</b>	<b>35.8</b>	<b>34 199.5</b>
	<b>31 / 12 / 09</b>	<b>3 619.2</b>	<b>4 182.8</b>	<b>6 566.0</b>	<b>3 357.6</b>	<b>12 061.6</b>	<b>4 696.9</b>	<b>55.9</b>	<b>34 540.0</b>
Engagements résultant de papiers monétaires	1.3							1.3	
Engagements envers les banques	662.3		915.4	88.6	200.0	150.0		2 016.3	
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		10 884.9						10 884.9	
Autres engagements envers la clientèle	10 964.3		1 025.0	282.4	334.8	272.8		12 879.3	
Obligations de caisse			27.1	68.7	163.4	15.2		274.4	
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts			230.5	809.4	2 184.6	2 059.1		5 283.6	
<b>Fonds étrangers</b>	<b>31 / 12 / 10</b>	<b>11 627.9</b>	<b>10 884.9</b>	<b>2 198.0</b>	<b>1 249.1</b>	<b>2 882.8</b>	<b>2 497.1</b>		<b>31 339.8</b>
	<b>31 / 12 / 09</b>	<b>12 835.0</b>	<b>9 879.9</b>	<b>1 958.7</b>	<b>1 534.2</b>	<b>2 915.8</b>	<b>2 462.1</b>		<b>31 585.7</b>

### 13.12 Rémunérations et crédits accordés aux organes

#### 13.12.1 Rémunérations et crédits accordés aux membres en exercice des organes dirigeants

##### Rémunérations détaillées

###### Membres du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2010, les sept membres du Conseil d'administration, en fonction au 31 décembre 2010, ont reçu une rémunération brute de CHF 1 870 278, dont une rémunération variable, dépendante de la performance, de CHF 350 020 attribuée à son président. Cette rémunération variable a été versée en partie en espèces, en mars 2011, pour un montant de CHF 245 000, et le solde de CHF 105 020 sera versé en avril 2011 sous forme de 202 actions bloquées. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations du Conseil d'administration (AVS/AC/LAA et 2<sup>e</sup> pilier) se sont élevées à CHF 380 638.

La rémunération comprend des honoraires, des jetons de présence et des frais de représentation.

La rémunération moyenne des membres du Conseil d'administration, hors son président, s'est élevée à CHF 131 708.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires.

*Membres de la Direction générale*

Au titre de l'exercice 2010, les huit membres de la Direction générale, en fonction au 31 décembre 2010, ont reçu une rémunération brute de CHF 9 045 614, dont une rémunération variable, dépendante de la performance, de CHF 4 776 384. Cette rémunération variable a été versée en partie en espèces en mars 2011 pour un montant de CHF 3 342 500 et le solde de CHF 1 433 884 sera versé en avril 2011 sous forme de 2758 actions bloquées. Dans la rémunération brute ci-dessus est également compris le montant global de CHF 408 842 correspondant à 812 actions perçues dans le cadre du salaire variable long terme, plan 2008-2010. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations de la Direction générale (AVS/AC/LAA, perte de gain et 2<sup>e</sup> pilier) se sont élevées à CHF 1 711 826.

**Attribution d'actions durant l'exercice 2010**

Durant l'exercice 2010, aucune action n'a été attribuée aux proches (personnes vivant sous le même toit) des organes dirigeants.

*Membres du Conseil d'administration*

Au titre de l'exercice 2010, seul le président du Conseil d'administration a reçu 202 actions BCV bloquées, dans le cadre de la rémunération variable, dépendante de la performance. Les autres membres du Conseil d'administration ne sont pas éligibles à l'attribution d'actions à quelque titre que ce soit.

*Membres de la Direction générale*

Au titre de l'exercice 2010, les membres de la Direction générale, en fonction au 31 décembre 2010, ont reçu 2758 actions BCV bloquées, dans le cadre de la rémunération variable, dépendante de la performance. En outre, en ce qui concerne le plan de participation, les membres de la Direction générale ont souscrit 800 actions bloquées. Le prix de souscription était de CHF 290 alors que le cours de Bourse au moment réel de l'acquisition était de CHF 474. Chaque année, le Conseil d'administration fixe le prix de souscription des actions selon l'évolution du cours en Bourse et définit le nombre d'actions souscriptible par les membres de la Direction générale.

Dans le cadre du salaire variable long terme, plan 2008-2010, cinq objectifs sur cinq ayant été atteints, les membres de la Direction générale ont reçu, en mars 2011, 100% du nombre d'actions initialement prévu, soit 812 actions.

**Honoraires et rémunérations additionnelles**

Les membres des organes supérieurs n'ont pas perçu de la BCV d'honoraires ou de bonifications qui ne soient pas compris dans les rémunérations indiquées ci-dessus. Par ailleurs, les indemnités ou autres montants perçus par les membres de la Direction générale représentant la Banque au sein de conseils d'administration doivent être entièrement reversés à celle-ci. Dans ce cadre, en 2010, la somme globale des montants rétrocédés à la Banque s'est élevée à CHF 160 127.

**Crédits aux organes**

Les crédits octroyés aux membres du Conseil d'administration en activité ne bénéficient d'aucune condition préférentielle. Pour les membres de la Direction générale, le taux appliqué en matière de prêts hypothécaires 1<sup>er</sup> rang à taux variable est de 1,9% au 31 décembre 2010, comme pour l'ensemble du personnel. Pour les prêts à taux fixe, l'intérêt appliqué est majoré de 0,15% par rapport au taux de base.

**Détention d'actions***Membres du Conseil d'administration*

Par décision du Conseil d'administration du 7 octobre 2002, chacun de ses membres est tenu de posséder au minimum 100 actions BCV.

Au 31 décembre 2010, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de leurs proches détenaient 9022 actions BCV.

*Membres de la Direction générale*

Au 31 décembre 2010, l'ensemble des membres de la Direction générale et de leurs proches détenaient 12 774 actions BCV.

## Rémunérations versées au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2010 (en CHF)

	Olivier Steimer	Jean-Luc Strohm	Stephan A.J. Bachmann	Beth Krasna	Pierre Lamunière	Luc Recordon	Paul-André Sanglard	Total	Rémunération moyenne hors Président
	Président	Vice-président	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre		
Indemnité	700 008	125 000	125 000	95 000	95 000	95 000	95 000	1 330 008	105 000
Jetons		21 250	22 000	13 750	11 250	15 000	17 000	100 250	16 708
Rémunération variable versée en espèces	245 000							245 000	0
Rémunération variable versée en actions									
202 actions à CHF 519.90 <sup>1)</sup>	105 020							105 020	0
Autres	30 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	90 000	10 000
<b>Total</b>	<b>1 080 028</b>	<b>156 250</b>	<b>157 000</b>	<b>118 750</b>	<b>116 250</b>	<b>120 000</b>	<b>122 000</b>	<b>1 870 278</b>	<b>131 708</b>
Exercice précédent								1 952 601	133 708
<b>Charges sociales</b>	<b>286 752</b>	<b>15 549</b>	<b>20 357</b>	<b>12 233</b>	<b>15 248</b>	<b>15 737</b>	<b>14 762</b>	<b>380 638</b>	<b>15 648</b>
Exercice précédent								314 452	15 516

<sup>1)</sup> Cours de Bourse moyen entre le 22 et le 28 février 2011.

## Rémunérations versées à la Direction générale au titre de l'exercice 2010 (en CHF)

	Actions (en unités)	Total	Actions (en unités)	Pascal Kiener CEO
Rémunération fixe		3 690 688		850 002
Rémunération variable versée en espèces		3 342 500		717 500
Rémunération variable versée en actions: CHF 519.90 par action <sup>1)</sup>	2 758	1 433 884	592	307 781
Actions du plan d'intéressement: plus-value de CHF 184 par action <sup>2)</sup>	800	147 200	150	27 600
Stock options (aucun plan n'existe à la BCV)	0	0	0	0
Autres		22 500		6 000
<b>Total</b>	<b>3 558</b>	<b>8 636 772</b>	<b>742</b>	<b>1 908 883</b>
Exercice précédent	2 965	7 203 292		
<b>Salaire variable long terme exercice 2008 – 2010</b>				
Attribution d'actions à CHF 503.50 par action <sup>3)</sup>	812	408 842	225	113 288
Exercice précédent	416	196 664		
<b>Total global</b>	<b>4 370</b>	<b>9 045 614</b>	<b>967</b>	<b>2 022 171</b>
Exercice précédent	3 381	7 399 956		
<b>Charges sociales</b>		<b>1 711 826</b>		<b>301 181</b>
Exercice précédent		1 296 727		

<sup>1)</sup> Cours de Bourse moyen entre le 22 et le 28 février 2011.

<sup>2)</sup> Différence entre le prix d'acquisition (CHF 290) et le cours de Bourse du 29 avril 2010 (CHF 474).

<sup>3)</sup> Cours de Bourse du 11 mars 2011.



## Crédits aux organes (en CHF)

	Fonction	Nominal	Couvert	Non couvert	31 / 12 / 10 Exploité
<b>Conseil d'administration</b>					
Olivier Steimer	Président	3 200 000	3 200 000	0	3 200 000
Jean-Luc Strohm	Vice-président	668 000	668 000	0	642 000
Stephan A.J. Bachmann	Membre	0			0
Beth Krasna	Membre	0			0
Pierre Lamunière	Membre	0			0
Luc Recordon	Membre	0			0
Paul-André Sanglard	Membre	0			0
<b>Total</b>		<b>3 868 000</b>	<b>3 868 000</b>	<b>0</b>	<b>3 842 000</b>
Exercice précédent		3 875 000	3 875 000	0	3 880 000
<b>Direction générale</b>					
<b>Total</b>		<b>9 341 000</b>	<b>9 341 000</b>	<b>0</b>	<b>9 198 000</b>
Exercice précédent		6 776 000	6 776 000	0	6 680 000
Gérard Haerberli <sup>1)</sup>	Directeur général	2 330 000	2 330 000	0	2 280 249

<sup>1)</sup> Crédit individuel le plus élevé de la Direction générale.

Aucun crédit n'a été accordé à des conditions non conformes à la pratique du marché à des personnes proches (personnes vivant sous le même toit).

## Crédits accordés aux sociétés liées aux organes (en CHF)

	Nominal	Couvert	Non couvert	31 / 12 / 10 Exploité
<b>Total</b>	<b>24 900 000</b>	<b>19 000 000</b>	<b>5 900 000</b>	<b>21 725 000</b>
Exercice précédent	73 725 000	33 400 000	40 325 000	46 887 000

## Détention d'actions et d'options

		31 / 12 / 10	31 / 12 / 09
		Actions (en unités)	Actions (en unités)
<b>Conseil d'administration</b>			
Olivier Steimer	Président	7 872	7 419
Jean-Luc Strohm	Vice-président	150	150
Stephan A.J. Bachmann	Membre	600	600
Beth Krasna	Membre	100	100
Pierre Lamunière	Membre	100	100
Luc Recordon	Membre	100	100
Paul-André Sanglard	Membre	100	100
<b>Total</b>		<b>9 022</b>	<b>8 569</b>
<b>Direction générale</b>			
Pascal Kiener	CEO	6 160	5 109
Thomas W. Paulsen	CFO	1 026	921
Bertrand Sager <sup>1)</sup>	Gestion crédit	1 190	
Jean-François Schwarz	Entreprises	1 347	1 614
Gérard Haeberli	Private Banking	327	0
Markus Gygax	Retail	546	205
Stefan Bichsel	Asset Management & Trading	704	100
Aimé Achard	Services	1 474	971
<b>Total</b>		<b>12 774</b>	<b>8 920</b>

<sup>1)</sup> En 2009, pas membre de la Direction générale.

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne détiennent pas d'options au 31 décembre 2010.

### 13.12.2 Rémunérations et crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

#### Rémunérations versées aux anciens membres des organes dirigeants au titre de l'exercice 2010

Aucune rémunération n'a été versée aux anciens membres du Conseil d'administration et aux anciens membres de la Direction générale au titre de l'exercice 2010.

#### Crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires, alors que d'anciens membres en fonction avant cette date continuent à bénéficier de conditions préférentielles identiques à celles des collaborateurs et conformes à celles pratiquées sur le marché.

Aucun crédit n'était accordé au 31 décembre 2010 à d'anciens membres de la Direction générale aux conditions préférentielles des collaborateurs.

## 13.13 Créances et engagements envers les sociétés liées (en millions de CHF)

	31 / 12 / 10	31 / 12 / 09
Créances sur la clientèle	33.7	31.2
Créances hypothécaires	13.1	12.0
Immobilisations financières	5.3	0.4
<b>Créances</b>	<b>52.1</b>	<b>43.6</b>
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	4.4	3.2
Autres engagements envers la clientèle	144.9	126.4
<b>Engagements</b>	<b>149.3</b>	<b>129.6</b>

Sont considérées comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée. Les opérations effectuées avec ces sociétés sont faites aux conditions du marché.

### 13.14 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger (en millions de CHF)

	31 / 12 / 10		31 / 12 / 09	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Liquidités	379.7	8.7	1 394.9	9.5
Créances résultant de papiers monétaires	1 935.3		23.5	64.2
Créances sur les banques	1 332.9	1 684.7	2 437.4	3 031.2
Créances sur la clientèle	4 357.0	890.3	4 549.9	991.7
Créances hypothécaires	20 244.2	10.0	18 764.4	5.8
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	136.5	341.2	226.0	171.2
Immobilisations financières	2 284.7	594.3	2 243.4	626.9
Participations non consolidées	87.3		80.8	
Immobilisations corporelles	588.1		597.3	
Valeurs immatérielles	3.7		4.6	
Comptes de régularisation	196.5	1.3	218.2	1.3
Autres actifs	508.3		290.8	
<b>Actifs</b>	<b>32 054.2</b>	<b>3 530.5</b>	<b>30 831.2</b>	<b>4 901.8</b>
<b>Total en %</b>	<b>90.1</b>	<b>9.9</b>	<b>86.3</b>	<b>13.7</b>
Engagements résultant de papiers monétaires	1.3		3.7	
Engagements envers les banques	1 565.4	450.9	1 093.3	971.5
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	10 300.3	584.6	9 281.4	560.4
Autres engagements envers la clientèle	10 551.6	2 327.7	11 549.2	2 014.3
Obligations de caisse	274.4		506.8	
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts	4 873.9	409.7	5 080.4	524.7
Comptes de régularisation	228.1	0.8	224.7	0.8
Autres passifs	522.2		402.6	0.1
Correctifs de valeurs et provisions	223.0		297.3	
Réserves pour risques bancaires généraux	704.0		704.0	
Capital social	86.1		172.1	
Réserves issues du capital	358.8		356.9	
Propres titres de participation	-6.7		-7.2	
Réserves issues du bénéfice	1 800.4		1 681.0	
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres	14.1		13.6	
Bénéfice net total	314.1		301.4	
<b>Passifs</b>	<b>31 811.0</b>	<b>3 773.7</b>	<b>31 661.2</b>	<b>4 071.8</b>
<b>Total en %</b>	<b>89.4</b>	<b>10.6</b>	<b>88.6</b>	<b>11.4</b>

### 13.15 Répartition des actifs par pays / groupes de pays (en millions de CHF)

	31 / 12 / 10		31 / 12 / 09	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Europe	3 038.4	8.5	4 362.6	12.2
<i>Grande-Bretagne</i>	828.7	2.3	1 007.4	2.8
<i>France</i>	377.9	1.1	652.4	1.8
<i>Allemagne</i>	411.8	1.2	625.3	1.7
<i>Pays-Bas</i>	334.0	0.9	414.7	1.2
<i>Italie</i>	24.6	0.1	383.3	1.1
<i>Belgique</i>	69.8	0.2	268.6	0.8
<i>Luxembourg</i>	344.1	1.0	233.6	0.7
<i>Autres</i>	647.5	1.7	777.3	2.1
Etats-Unis, Canada	79.0	0.2	176.0	0.5
Amérique latine, Caraïbes	208.8	0.6	168.0	0.5
Asie	173.3	0.5	135.7	0.4
Autres	31.0	0.1	59.5	0.1
<b>Actifs à l'étranger</b>	<b>3 530.5</b>	<b>9.9</b>	<b>4 901.8</b>	<b>13.7</b>
Suisse	32 054.2	90.1	30 831.2	86.3
<b>Actifs</b>	<b>35 584.7</b>	<b>100.0</b>	<b>35 733.0</b>	<b>100.0</b>

## 13.16 Répartition du bilan par monnaie (en millions de CHF)

	CHF	EUR	USD	Autres	Total	
Liquidités	345.7	38.6	2.0	2.1	388.4	
Créances résultant de papiers monétaires	1 930.4	3.3	1.6		1 935.3	
Créances sur les banques	1 282.8	784.9	474.5	475.4	3 017.6	
Créances sur la clientèle	3 618.3	283.4	1 301.4	44.2	5 247.3	
Créances hypothécaires	20 253.0	1.2			20 254.2	
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	144.1	158.9	174.0	0.7	477.7	
Immobilisations financières	2 785.0	81.8	11.9	0.3	2 879.0	
Participations non consolidées	87.3				87.3	
Immobilisations corporelles	588.1				588.1	
Valeurs immatérielles	3.7				3.7	
Comptes de régularisation	189.8	6.2	0.8	1.0	197.8	
Autres actifs	455.0	38.4	10.9	4.0	508.3	
<b>Positions portées à l'actif</b>	<b>31 683.2</b>	<b>1 396.7</b>	<b>1 977.1</b>	<b>527.7</b>	<b>35 584.7</b>	
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	9 579.1	5 633.7	7 357.0	1 156.5	23 726.3	
<b>Actifs</b>	<b>31 / 12 / 10</b>	<b>41 262.3</b>	<b>7 030.4</b>	<b>9 334.1</b>	<b>1 684.2</b>	<b>59 311.0</b>
	31 / 12 / 09	36 401.3	7 001.7	7 510.9	1 290.4	52 204.3
Engagements résultant de papiers monétaires	1.3				1.3	
Engagements envers les banques	1 076.9	283.3	632.8	23.3	2 016.3	
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	10 804.6	80.3			10 884.9	
Autres engagements envers la clientèle	9 233.3	1 567.7	1 723.2	355.1	12 879.3	
Obligations de caisse	274.4				274.4	
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts	5 137.0	110.4	33.1	3.1	5 283.6	
Comptes de régularisation	211.5	13.6	3.8		228.9	
Autres passifs	509.8	11.7	0.3	0.4	522.2	
Correctifs de valeurs et provisions	223.0				223.0	
Réserves pour risques bancaires généraux	704.0				704.0	
Capital social	86.1				86.1	
Réserves issues du capital	358.8				358.8	
Propres titres de participation	-6.7				-6.7	
Réserves issues du bénéfice	1 800.4				1 800.4	
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres	14.1				14.1	
Bénéfice net total	314.1				314.1	
<b>Positions portées au passif</b>	<b>30 742.6</b>	<b>2 067.0</b>	<b>2 393.2</b>	<b>381.9</b>	<b>35 584.7</b>	
Engagements de livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	10 741.3	4 872.5	6 796.5	1 284.7	23 695.0	
<b>Passifs</b>	<b>31 / 12 / 10</b>	<b>41 483.9</b>	<b>6 939.5</b>	<b>9 189.7</b>	<b>1 666.6</b>	<b>59 279.7</b>
	31 / 12 / 09	36 510.6	6 909.7	7 518.2	1 267.6	52 206.1
<b>Position nette par devise</b>	<b>31 / 12 / 10</b>	<b>- 221.6</b>	<b>90.9</b>	<b>144.4</b>	<b>17.6</b>	<b>31.3</b>
	31 / 12 / 09	- 109.3	92.0	- 7.3	22.8	- 1.8

## 14. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan

### 14.1 Instruments financiers dérivés ouverts (en millions de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montants des sous-jacents	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montants des sous-jacents	
Swaps	99.2	89.4	4 324.1	64.0	84.9	3 657.3	
Futures			186.6				
Options (OTC)	0.1		43.1			59.0	
<b>Instruments de taux</b>	<b>99.3</b>	<b>89.4</b>	<b>4 553.8</b>	<b>64.0</b>	<b>84.9</b>	<b>3 716.3</b>	
Contrats à terme	73.7	124.9	3 871.2				
Swaps combinés d'intérêts et de devises	531.5	457.7	18 062.6				
Options (OTC)	19.5	26.1	1 966.1				
<b>Devises et métaux précieux</b>	<b>624.7</b>	<b>608.7</b>	<b>23 899.9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Futures			15.5				
Options (OTC)	49.1	36.4	670.0				
Options (exchange traded)	0.6	0.5	26.0				
Titres de participation / indices	49.7	36.9	711.5	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>31 / 12 / 10</b>	<b>773.7</b>	<b>735.0</b>	<b>29 165.2</b>	<b>64.0</b>	<b>84.9</b>	<b>3 716.3</b>
	31 / 12 / 09	296.6	271.2	23 323.7	54.3	53.1	3 290.5

		Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montants des sous-jacents
<b>Récapitulation</b>				
Instruments de négoce		773.7	735.0	29 165.2
Instruments de couverture		64.0	84.9	3 716.3
<b>Total avant impact des contrats de netting</b>	31 / 12 / 10	<b>837.7</b>	<b>819.9</b>	<b>32 881.5</b>
	31 / 12 / 09	<b>350.9</b>	<b>324.3</b>	<b>26 614.2</b>
<b>Total après impact des contrats de netting</b>	31 / 12 / 10	<b>426.6</b>	<b>408.8</b>	<b>32 881.5</b>
	31 / 12 / 09	<b>218.7</b>	<b>192.1</b>	<b>26 614.2</b>
Variation	absolue	207.9	216.7	6 267.3
	en %	95	113	24



## 15. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé

### 15.1 Produits d'intérêts (en millions de CHF)

	2010	2009	absolue	Variation en %
Papiers monétaires	3.8	4.3	-0.5	-12
Banques	19.3	35.5	-16.2	-46
Clientèle	685.6	711.7	-26.1	-4
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	59.2	51.2	8.0	16
Autres produits d'intérêts	16.5	31.8	-15.3	-48
<b>Total</b>	<b>784.4</b>	<b>834.5</b>	<b>-50.1</b>	<b>-6</b>

### 15.2 Charges d'intérêts (en millions de CHF)

Banques	10.4	12.3	-1.9	-15
Clientèle	95.9	111.5	-15.6	-14
Obligations de caisse et emprunts	167.5	203.2	-35.7	-18
<b>Total</b>	<b>273.8</b>	<b>327.0</b>	<b>-53.2</b>	<b>-16</b>

### 15.3 Commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements (en millions de CHF)

Administration de valeurs	41.9	39.1	2.8	7
Courtages	66.5	71.7	-5.2	-7
Produits des émissions	18.6	14.3	4.3	30
Commissions de gestion	36.8	36.3	0.5	1
Activités de fonds de placement	118.6	106.9	11.7	11
Autres	5.8	8.3	-2.5	-30
<b>Total</b>	<b>288.2</b>	<b>276.6</b>	<b>11.6</b>	<b>4</b>

### 15.4 Commissions sur les autres prestations de service (en millions de CHF)

Trafic des paiements	25.0	23.2	1.8	8
Location de coffres-forts (safes)	2.2	2.2	0	0
Autres	41.2	39.2	2.0	5
<b>Total</b>	<b>68.4</b>	<b>64.6</b>	<b>3.8</b>	<b>6</b>

### 15.5 Résultat des opérations de négoce (en millions de CHF)

	2010	2009	absolue	Variation en %
Commerce de devises et métaux précieux	72.6	66.0	6.6	10
Négoce de billets de banque	10.7	10.4	0.3	3
Négoce de titres (coût de refinancement déduit) et produits dérivés	16.0	24.5	- 8.5	- 35
Charges de commissions de négoce	- 1.4	- 2.3	- 0.9	- 39
<b>Total</b>	<b>97.9</b>	<b>98.6</b>	<b>- 0.7</b>	<b>- 1</b>

### 15.6 Charges de personnel (en millions de CHF)

Rémunérations fixes et variables	251.7	244.1	7.6	3
Charges sociales	22.7	22.1	0.6	3
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	32.3	31.2	1.1	4
Autres frais de personnel	18.8	19.0	- 0.2	- 1
<b>Total</b>	<b>325.5</b>	<b>316.4</b>	<b>9.1</b>	<b>3</b>

### 15.7 Autres charges d'exploitation (en millions de CHF)

Locaux	21.2	21.4	- 0.2	- 1
Informatique	76.5	77.8	- 1.3	- 2
Machines, mobilier, véhicules, etc.	4.1	3.9	0.2	5
Télécommunication et ports	9.3	9.9	- 0.6	- 6
Communication et publicité	14.7	13.7	1.0	7
Honoraires	10.0	9.1	0.9	10
Autres charges d'exploitation	54.4	53.4	1.0	2
<b>Total</b>	<b>190.2</b>	<b>189.2</b>	<b>1.0</b>	<b>1</b>

### 15.8 Amortissements sur l'actif immobilisé (en millions de CHF)

Immeubles	13.3	13.0	0.3	2
Programmes informatiques	49.1	47.4	1.7	4
Autres investissements	14.2	14.7	- 0.5	- 3
Participations	0.1	3.0	- 2.9	- 97
Goodwill	0.9	0.9	0	0
<b>Total</b>	<b>77.6</b>	<b>79.0</b>	<b>- 1.4</b>	<b>- 2</b>

## 15.9 Correctifs de valeurs, provisions et pertes (en millions de CHF)

	2010	2009	absolue	Variation en %
Provisions pour risque de crédit	0	15.3	- 15.3	- 100
Pertes sur crédit	0	0.2	- 0.2	- 100
Provisions diverses	2.7	0.3	2.4	800
Autres pertes	2.5	2.2	0.3	14
<b>Total</b>	<b>5.2</b>	<b>18.0</b>	<b>- 12.8</b>	<b>- 71</b>

## 15.10 Produits extraordinaires (en millions de CHF)

Dissolution de provisions pour risque de crédit	32.9	5.9	27.0	458
Dissolution de provisions diverses	6.2	4.2	2.0	48
Autres produits exceptionnels	6.2	6.8	- 0.6	- 9
<b>Total</b>	<b>45.3</b>	<b>16.9</b>	<b>28.4</b>	<b>168</b>

## 15.11 Charges extraordinaires (en millions de CHF)

Règlement définitif du litige avec l'AFC <sup>1)</sup>	34.0	0	34.0	n/a
Autres charges exceptionnelles	1.4	0.3	1.1	367
<b>Total</b>	<b>35.4</b>	<b>0.3</b>	<b>35.1</b>	<b>n/a</b>

<sup>1)</sup> Voir commentaires sous chiffre 8.1, page 104.

## 15.12 Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire (en millions de CHF)

	2010		2009	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Résultat des opérations d'intérêts	509.7	0.9	506.7	0.8
Résultat des opérations de commissions	340.9	11.0	318.4	10.2
Résultat des opérations de négoce	86.2	11.7	89.6	9.0
Autres résultats ordinaires	35.4		40.9	
<b>Produits</b>	<b>972.2</b>	<b>23.6</b>	<b>955.6</b>	<b>20.0</b>
Charges de personnel	325.5		316.4	
Autres charges d'exploitation	189.1	1.1	187.8	1.4
<b>Charges</b>	<b>514.6</b>	<b>1.1</b>	<b>504.2</b>	<b>1.4</b>

La répartition géographique des produits n'est pas représentative dans la mesure où des activités à l'étranger génèrent des produits en Suisse.

## 16. Autres informations

### 16.1 Etat des fonds propres réglementaires (en millions de CHF)

	31 / 12 / 10	31 / 12 / 09
<b>Fonds propres de base bruts</b>	<b>2 995.5</b>	<b>3 040.3</b>
<i>dont capital social</i>	86.1	172.1
<i>dont réserves apparentes</i>	2 894.3	2 854.6
<i>dont intérêts minoritaires</i>	15.1	13.6
<i>dont instruments novateurs</i>	0	0
<b>Éléments à porter en déduction des fonds propres de base:</b>		
déduction réglementaire	- 61.2	- 44.4
autres éléments (goodwill, participations)	- 73.0	- 45.0
<b>Fonds propres de base ajustés pris en compte (Tier 1)</b>	<b>2 861.3</b>	<b>2 950.9</b>
Fonds propres complémentaires et supplémentaires	33.0	64.2
Autres déductions à imputer sur les fonds propres complémentaires, supplémentaires ainsi que sur l'ensemble des fonds propres	- 33.0	- 64.2
<b>Fonds propres pouvant être pris en compte</b>	<b>2 861.3</b>	<b>2 950.9</b>
<b>Fonds propres exigibles</b>		
Risque de crédit	1 072.8	1 100.5
Actifs sans contrepartie	59.9	62.2
Risque de marché	31.3	28.0
Risque opérationnel	134.2	137.7
<b>Fonds propres exigibles selon BRI</b>	<b>1 298.2</b>	<b>1 328.4</b>
Risque de crédit	218.4	224.4
Actifs sans contrepartie	119.9	124.3
Risque de marché	0	0
Risque opérationnel	0	0
Marge de conservatisme FINMA	338.3	348.7
<b>Fonds propres exigibles selon FINMA</b>	<b>1 636.5</b>	<b>1 677.1</b>
<b>Surplus de couverture selon BRI</b>	<b>1 563.1</b>	<b>1 622.5</b>
<b>Surplus de couverture selon FINMA</b>	<b>1 224.8</b>	<b>1 273.8</b>
<b>Ratios BRI</b>		
Ratio de fonds propres BRI - Tier 1 capital ratio	17.6%	17.8%
Ratio de fonds propres BRI - Total capital ratio	17.6%	17.8%
<b>Ratios FINMA</b>		
Taux de couverture FINMA	175%	176%
Ratio de fonds propres FINMA - Tier 1 capital ratio	14.0%	14.1%
Ratio de fonds propres FINMA - Total capital ratio	14.0%	14.1%

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la FINMA, elle applique depuis 2009 l'approche Bâle II IRB de base (foundation) en matière de risque de crédit dans le cadre du calcul de l'adéquation des fonds propres.

Un document informant notamment sur l'adéquation des fonds propres, les méthodes d'évaluation des risques et le niveau des risques pris est établi conformément aux exigences de publication du pilier 3 de l'Accord Bâle II. Il est disponible sur le site de la Banque: [www.bcv.ch](http://www.bcv.ch) (relations investisseurs).

## 16.2 Informations par secteur d'activité

### 16.2.1 Notice méthodologique

Les résultats par secteur d'activité sont présentés au niveau du Groupe BCV et sont fondés sur les métiers de la Banque.

La **banque des particuliers** couvre les besoins de la clientèle disposant d'avoirs à concurrence de CHF 250 000 ou de financement immobilier jusqu'à CHF 1,2 million.

Le secteur d'activité **banque des entreprises** englobe les marchés des PME y compris les micro-entreprises, des Grandes entreprises, des collectivités publiques et du Trade Finance.

La **gestion de fortune** couvre les besoins de la clientèle privée et institutionnelle. Ce secteur inclut également l'activité de Banque dépositaire ainsi que les filiales Banque Piguet & Cie SA, Gérifonds SA et GEP SA.

Le **Trading** comprend la gestion des opérations traitées pour compte propre et pour clients sur les marchés des devises, actions, taux, métaux, options, dérivés et structurés.

Le **Corporate Center** regroupe la Direction générale, les Ressources humaines, la Division Finance et risques (Risk Management, Comptabilité financière, Contrôle de gestion, ALM-Gestion financière, Compliance et Juridique), la Division Gestion crédit (Analyses, Support et Affaires spéciales) et la Division Services (Direction du système d'information, Processus et organisation, Infrastructures et services généraux, Opérations et Communication) ainsi que certaines activités pour compte propre et les filiales Unicable SA et Initiative Capital SA.

D'une manière générale, les produits bruts y compris les produits à la commission sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

Pour les secteurs opérant avec la clientèle, la rubrique «Opérations d'intérêts» correspond à la marge commerciale brute, qui représente l'écart entre le taux client et le taux du franc suisse du marché monétaire, compte tenu de la nature et de la durée de l'opération (méthode des taux de cession).

Pour le Corporate Center, le produit net d'intérêts contient le résultat de la transformation des échéances, l'activité interbancaire, les coûts de financement des immobilisations ainsi que la marge commerciale brute des dossiers traités aux Affaires spéciales.

Le résultat des opérations de négoce sur titres est déterminé par portefeuille, puis affecté au secteur d'activité auquel est rattaché le responsable du portefeuille. Le résultat des opérations de négoce sur devises est attribué au secteur d'activité Trading, qui rétrocède une partie de ces revenus aux autres secteurs d'activité, en fonction du rattachement du client.

Les «Autres produits» sont attribués compte par compte, en fonction de leur nature comptable.

Les charges d'exploitation sont réparties en deux étapes. La première consiste à imputer les charges directes aux secteurs d'activité qui emploient les ressources (personnel, locaux, informatique, etc.). La deuxième étape permet de répartir les charges indirectes en fonction des prestations internes fournies aux autres secteurs d'activité.

Dans la rubrique «Pertes sur débiteurs» sont imputées les pertes attendues par secteur d'activité. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur débiteurs est attribué au Corporate Center.

Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur.

Les volumes du bilan et du hors bilan représentent les affaires liées avec la clientèle. De manière générale et selon la même règle définie pour les produits, les volumes d'affaires sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

La délimitation des avoirs administrés est définie dans les Principes d'établissement des comptes consolidés, chiffre 9.9.

Les fonds propres sont alloués en fonction du type d'affaire dans chaque secteur d'activité selon les normes réglementaires (FINMA), à 120%. Le surplus de fonds propres est enregistré au Corporate Center.

	Banque des particuliers		Banque des entreprises	
	2010	2009	2010	2009
<b>16.2.2 Volumes clientèle par secteur d'activité</b> (en millions de CHF)				
<b>Bilan</b>				
Créances sur la clientèle	152	102	4 112	4 336
Créances hypothécaires	6 652	6 183	8 119	7 810
<b>Avances à la clientèle</b>	<b>6 804</b>	<b>6 285</b>	<b>12 231</b>	<b>12 146</b>
Épargne et placements	6 420	6 021	931	732
Autres engagements	612	561	5 466	5 840
Obligations de caisse	108	222	14	28
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>7 140</b>	<b>6 804</b>	<b>6 411</b>	<b>6 600</b>
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>50</b>	<b>2</b>	<b>2 390</b>	<b>2 007</b>
<b>Avoirs administrés (masse sous gestion)</b> (y compris prises en compte doubles)	<b>7 891</b>	<b>7 660</b>	<b>9 292</b>	<b>9 779</b>
<b>16.2.3 Résultat par secteur d'activité</b> (en millions de CHF)				
Opérations d'intérêts	134.5	128.1	183.9	192.0
Opérations de commissions	54.0	51.2	69.1	62.7
Opérations de négoce	17.4	14.2	8.9	6.8
Autres résultats	2.1	2.8	5.0	5.5
<b>Produit brut bancaire</b>	<b>208.0</b>	<b>196.3</b>	<b>266.9</b>	<b>267.0</b>
Charges de personnel	-52.6	-49.1	-32.4	-32.1
Charges d'exploitation	-47.6	-48.7	-21.0	-21.3
<b>Bénéfice brut</b>	<b>107.8</b>	<b>98.5</b>	<b>213.5</b>	<b>213.6</b>
Amortissements	-21.3	-20.5	-6.1	-5.0
Facturation interne	-34.3	-32.4	-39.7	-39.9
<b>Bénéfice brut après amortissements et facturation interne</b>	<b>52.2</b>	<b>45.6</b>	<b>167.7</b>	<b>168.7</b>
Pertes sur débiteurs <sup>1)</sup>	-4.3	-4.2	-40.4	-42.1
Autres pertes et provisions	-2.9	-1.2	-0.1	-0.1
Produits et charges extraordinaires	0	0	0	0
Impôts calculés <sup>2)</sup> et intérêts minoritaires	-9.9	-8.8	-28.0	-27.8
<b>Bénéfice net</b>	<b>35.1</b>	<b>31.4</b>	<b>99.2</b>	<b>98.7</b>
<b>16.2.4 Indicateurs</b>				
<b>Fonds propres moyens à 120%</b> (en millions de CHF)	<b>137</b>	<b>136</b>	<b>1 026</b>	<b>1 046</b>
<b>Ratios de rentabilité (%)</b>				
ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne	38.2	33.5	16.4	16.1
ROE sur bénéfice net	25.7	23.0	9.7	9.4
Charges / produits <sup>3)</sup>	74.9	76.8	37.2	36.8
<b>Effectif moyen</b>	<b>425</b>	<b>399</b>	<b>197</b>	<b>194</b>

Les chiffres 2009 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

<sup>1)</sup> Dans les secteurs d'activité sont imputées les pertes attendues sur débiteurs. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur débiteurs est enregistré au Corporate Center.



Gestion de fortune		Trading		Corporate Center		Groupe BCV	
2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
483	449	0	0	500	655	5 247	5 542
5 247	4 524	0	0	236	253	20 254	18 770
5 730	4 973	0	0	736	908	25 501	24 312
3 544	3 084	0	0	- 10	5	10 885	9 842
6 411	6 454	413	330	- 23	378	12 879	13 563
151	256	0	1	1	0	274	507
10 106	9 794	413	331	- 32	383	24 038	23 912
60	63	0	0	126	227	2 626	2 299
58 250	58 377	0	0	416	393	75 849	76 209
110.6	105.5	- 0.1	- 0.1	81.7	82.0	510.6	507.5
227.3	209.9	0.3	0.9	1.2	3.9	351.9	328.6
16.2	13.5	53.3	53.8	2.1	10.3	97.9	98.6
- 6.4	3.4	0	0	34.7	29.2	35.4	40.9
347.7	332.3	53.5	54.6	119.7	125.4	995.8	975.6
- 104.1	- 98.6	- 14.0	- 14.7	- 122.4	- 121.9	- 325.5	- 316.4
- 49.1	- 47.8	- 13.5	- 13.5	- 59.0	- 57.9	- 190.2	- 189.2
194.5	185.9	26.0	26.4	- 61.7	- 54.4	480.1	470.0
- 12.0	- 11.2	- 2.8	- 3.0	- 35.4	- 39.3	- 77.6	- 79.0
- 31.2	- 31.1	- 0.9	- 0.9	106.1	104.3	0	0
151.3	143.6	22.3	22.5	9.0	10.6	402.5	391.0
- 4.6	- 4.0	0	0	19.7	- 12.3	- 29.6	- 62.6
- 1.3	- 0.4	0	0	- 0.9	- 0.9	- 5.2	- 2.6
3.0	0.6	0.6	2.5	35.9	60.7	39.5	63.8
- 34.0	- 31.5	- 5.0	- 5.5	- 17.1	- 15.4	- 94.0	- 89.0
114.4	108.3	17.9	19.5	46.6	42.7	313.2	300.6
232	205	49	67	1 764	1 710	3 208	3 164
65.2	70.1	45.3	33.4			12.5	12.4
49.3	52.9	36.2	28.9			9.8	9.5
56.2	56.6	58.3	58.7			59.5	59.8
550	535	60	62	728	733	1 960	1 923

<sup>2)</sup> Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur.

<sup>3)</sup> Dans le ratio charges / produits par secteur d'activité, les charges correspondent aux charges de personnel, charges d'exploitation, amortissements et facturation interne.

### 16.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	2006	2007	2008	2009	2010
Produit des intérêts et des escomptes	855.5	1 024.1	1 023.2	783.3	725.2
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	39.6	40.3	43.1	51.2	59.2
Charges d'intérêts	-414.4	-559.4	-562.2	-327.0	-273.8
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>	<b>480.7</b>	<b>505.0</b>	<b>504.1</b>	<b>507.5</b>	<b>510.6</b>
Produit des commissions sur les opérations de crédit <sup>1)</sup>	34.2	39.5	51.5	58.9	66.4
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements <sup>2)</sup>	336.7	356.0	298.9	276.6	288.2
Produit des commissions sur les autres prestations de service <sup>1)</sup>	75.2	73.6	62.4	64.6	68.4
Charges de commissions <sup>2)</sup>	-79.3	-84.3	-72.8	-71.5	-71.1
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>	<b>366.8</b>	<b>384.8</b>	<b>340.0</b>	<b>328.6</b>	<b>351.9</b>
<b>Résultat des opérations de négoce <sup>2)</sup></b>	<b>94.4</b>	<b>73.5</b>	<b>37.0</b>	<b>98.6</b>	<b>97.9</b>
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	26.5	54.4	24.9	14.9	26.0
Produit total des participations	4.6	5.5	5.0	7.8	3.9
<i>dont participations prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence</i>	0.9	0	0	0	0
<i>dont autres participations non consolidées</i>	3.7	5.5	5.0	7.8	3.9
Résultat des immeubles	6.8	8.6	12.5	11.2	10.3
Autres produits ordinaires	121.4	56.9	12.2	11.9	10.0
Autres charges ordinaires	0	-1.2	-7.8	-4.9	-14.8
<b>Autres résultats ordinaires</b>	<b>159.3</b>	<b>124.2</b>	<b>46.8</b>	<b>40.9</b>	<b>35.4</b>
<b>Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire</b>	<b>1 101.2</b>	<b>1 087.5</b>	<b>927.9</b>	<b>975.6</b>	<b>995.8</b>
Charges de personnel	-378.5	-347.8	-310.3	-316.4	-325.5
Autres charges d'exploitation	-186.6	-210.7	-194.3	-189.2	-190.2
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-565.1</b>	<b>-558.5</b>	<b>-504.6</b>	<b>-505.6</b>	<b>-515.7</b>
<b>Bénéfice brut</b>	<b>536.1</b>	<b>529.0</b>	<b>423.3</b>	<b>470.0</b>	<b>480.1</b>
Amortissements sur l'actif immobilisé	-91.1	-85.2	-76.8	-79.0	-77.6
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	-7.7	-9.6	-16.1	-18.0	-5.2
<b>Résultat intermédiaire</b>	<b>437.3</b>	<b>434.2</b>	<b>330.4</b>	<b>373.0</b>	<b>397.3</b>
Produits extraordinaires	244.2	282.8	129.5	16.9	45.3
Charges extraordinaires	-123.8	-141.2	-0.8	-0.3	-35.4
Impôts	-23.3	-98.5	-101.4	-88.2	-93.1
<b>Bénéfice net total</b>	<b>534.4</b>	<b>477.3</b>	<b>357.7</b>	<b>301.4</b>	<b>314.1</b>
Intérêts minoritaires	-4.2	-3.9	-1.4	-0.8	-0.9
<b>Bénéfice net, part du Groupe</b>	<b>530.2</b>	<b>473.4</b>	<b>356.3</b>	<b>300.6</b>	<b>313.2</b>

<sup>1)</sup> A des fins de comparaison, les chiffres 2008 ont été ajustés suite au reclassement de certaines commissions.

<sup>2)</sup> Suite aux modifications des principes comptables apportées aux comptes 2007, les rubriques correspondantes de l'exercice 2006 ont fait l'objet d'un reclassement.

## 16.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	31 / 12 / 06	31 / 12 / 07	31 / 12 / 08	31 / 12 / 09	31 / 12 / 10
Liquidités	320.5	353.1	545.7	1 404.4	388.4
Créances résultant de papiers monétaires	711.7	100.1	95.2	87.7	1 935.3
Créances sur les banques	4 644.2	6 364.2	7 715.5	5 468.6	3 017.6
Créances sur la clientèle	5 574.0	5 691.1	5 550.5	5 541.6	5 247.3
Créances hypothécaires	16 485.1	16 788.2	17 283.0	18 770.2	20 254.2
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	1 404.6	2 046.0	607.0	397.2	477.7
Immobilisations financières	1 586.1	1 589.1	1 552.0	2 870.3	2 879.0
Participations non consolidées	83.5	81.8	81.8	80.8	87.3
Immobilisations corporelles <sup>1)</sup>	653.9	634.8	607.2	597.3	588.1
Valeurs immatérielles <sup>1)</sup>	16.6	11.7	5.5	4.6	3.7
Comptes de régularisation	249.6	272.5	240.3	219.5	197.8
Autres actifs <sup>2)</sup>	1 300.8	1 404.3	954.8	290.8	508.3
<b>Actifs <sup>2)</sup></b>	<b>33 030.6</b>	<b>35 336.9</b>	<b>35 238.5</b>	<b>35 733.0</b>	<b>35 584.7</b>
Engagements résultant de papiers monétaires	3.3	5.0	0.4	3.7	1.3
Engagements envers les banques	2 088.0	2 472.3	2 335.1	2 064.8	2 016.3
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	8 472.7	8 120.1	8 539.1	9 841.8	10 884.9
Autres engagements envers la clientèle	9 963.8	12 432.1	13 062.0	13 563.5	12 879.3
Obligations de caisse	288.9	404.7	609.8	506.8	274.4
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) et emprunts	6 394.6	6 533.2	5 923.4	5 605.1	5 283.6
Comptes de régularisation	260.4	368.5	257.3	225.5	228.9
Autres passifs <sup>2)</sup>	1 091.7	1 205.4	941.4	402.7	522.2
Correctifs de valeurs et provisions	1 048.6	570.5	393.1	297.3	223.0
<b>Fonds étrangers</b>	<b>29 612.0</b>	<b>32 111.8</b>	<b>32 061.6</b>	<b>32 511.2</b>	<b>32 313.9</b>
Réserves pour risques bancaires généraux	564.1	704.0	704.0	704.0	704.0
Capital social	997.4	537.9	258.2	172.1	86.1
Réserves issues du capital	347.9	352.8	354.7	356.9	358.8
Propres titres de participation	-7.2	-7.6	-7.3	-7.2	-6.7
Réserves issues du bénéfice	968.2	1 145.4	1 497.0	1 681.0	1 800.4
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres	13.8	15.3	12.6	13.6	14.1
Bénéfice net total	534.4	477.3	357.7	301.4	314.1
<b>Fonds propres</b>	<b>3 418.6</b>	<b>3 225.1</b>	<b>3 176.9</b>	<b>3 221.8</b>	<b>3 270.8</b>
<b>Passifs <sup>2)</sup></b>	<b>33 030.6</b>	<b>35 336.9</b>	<b>35 238.5</b>	<b>35 733.0</b>	<b>35 584.7</b>

<sup>1)</sup> Suite aux modifications des directives d'établissement des comptes de la FINMA, entrées en vigueur au 1er janvier 2007, les rubriques correspondantes de l'exercice 2006 ont fait l'objet d'un reclassement.

<sup>2)</sup> Suite aux modifications des principes comptables apportées aux comptes 2007, les rubriques correspondantes de l'exercice 2006 ont fait l'objet d'un retraitement.

## 17. Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Banque Cantonale Vaudoise, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement et l'annexe (pages 99 à 135) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

### *Responsabilité du Conseil d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux directives régissant l'établissement des comptes des banques et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. En outre, l'audit comprend une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiff. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

### **PricewaterhouseCoopers SA**

Alex Astolfi

*Expert-réviseur*

*Réviseur responsable*

Beresford Caloia

*Expert-réviseur*

Lausanne, le 15 mars 2011



# Données financières

## Comptes de la Maison mère

### 1. Bilan (en millions de CHF)

	Notes <sup>1)</sup>	31 / 12 / 10	31 / 12 / 09	absolue	Variation en %
Liquidités		374.5	1 393.5	- 1 019.0	- 73
Créances résultant de papiers monétaires		1 935.3	87.7	1 847.6	2 107
Créances sur les banques		2 884.7	5 363.8	- 2 479.1	- 46
Créances sur la clientèle	5.8	5 126.0	5 426.9	- 300.9	- 6
Créances hypothécaires	5.2/5.8	20 055.8	18 644.1	1 411.7	8
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		477.2	396.8	80.4	20
Immobilisations financières	5.2/5.8	2 830.0	2 822.0	8.0	0
Participations		162.6	156.0	6.6	4
Immobilisations corporelles		568.1	505.7	62.4	12
Comptes de régularisation		191.8	217.8	- 26.0	- 12
Autres actifs	5.1	508.1	291.3	216.8	74
<b>Actifs</b>		<b>35 114.1</b>	<b>35 305.6</b>	<b>- 191.5</b>	<b>- 1</b>
Total des créances de rang subordonné		2.3	3.7	- 1.4	- 38
Total des créances sur les sociétés du Groupe et les participants qualifiés		17.4	75.0	- 57.6	- 77
<i>dont total des créances sur le canton de Vaud</i>		4.5	2.0	2.5	125
Engagements résultant de papiers monétaires		1.4	3.6	- 2.2	- 61
Engagements envers les banques		2 340.7	2 637.5	- 296.8	- 11
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	5.8/5.9	10 874.6	9 831.8	1 042.8	11
Autres engagements envers la clientèle	5.3/5.8	12 260.3	12 747.2	- 486.9	- 4
Obligations de caisse		274.4	506.8	- 232.4	- 46
Prêts de la Centrale de lettres de gage des Banques Cantonales Suisses (BCS) et emprunts	5.3	5 283.9	5 605.3	- 321.4	- 6
Comptes de régularisation		215.5	211.6	3.9	2
Autres passifs	5.1	519.3	389.7	129.6	33
Correctifs de valeurs et provisions	5.4	215.5	286.8	- 71.3	- 25
<b>Fonds étrangers</b>		<b>31 985.6</b>	<b>32 220.3</b>	<b>- 234.7</b>	<b>- 1</b>
Réserves pour risques bancaires généraux	5.4	694.5	693.9	0.6	0
Capital social	5.5	86.1	172.1	- 86.0	- 50
Réserve légale générale		779.6	779.6	0	0
<i>dont réserve issue d'apports de capital</i>		694.8			
Réserve pour propres titres de participation	5.4	6.5	7.1	- 0.6	- 8
Autres réserves		1 251.9	1 093.7	158.2	14
Bénéfice de l'exercice	7.1	309.9	338.9	- 29.0	- 9
<b>Fonds propres</b>	5.6	<b>3 128.5</b>	<b>3 085.3</b>	<b>43.2</b>	<b>1</b>
<b>Passifs</b>		<b>35 114.1</b>	<b>35 305.6</b>	<b>- 191.5</b>	<b>- 1</b>
Total des engagements de rang subordonné		118.1	121.2	- 3.1	- 3
Total des engagements envers les sociétés du Groupe et les participants qualifiés		1 322.9	2 151.6	- 828.7	- 39
<i>dont total des engagements envers le canton de Vaud</i>		942.0	1 595.3	- 653.3	- 41

<sup>1)</sup> Le détail de ces notes se trouve en pages 147 à 152.



## 2. Compte de résultat (en millions de CHF)

	Notes <sup>1)</sup>	2010	2009	absolue	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes		719.9	778.2	-58.3	-7
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		58.7	50.5	8.2	16
Charges d'intérêts		-274.7	-327.9	-53.2	-16
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>		<b>503.9</b>	<b>500.8</b>	<b>3.1</b>	<b>1</b>
Produit des commissions sur les opérations de crédit		66.3	58.7	7.6	13
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements		212.8	210.5	2.3	1
Produit des commissions sur les autres prestations de service		67.5	63.6	3.9	6
Charges de commissions		-48.4	-52.2	-3.8	-7
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>		<b>298.2</b>	<b>280.6</b>	<b>17.6</b>	<b>6</b>
<b>Résultat des opérations de négoce</b>	6.1	<b>92.5</b>	<b>93.2</b>	<b>-0.7</b>	<b>-1</b>
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		26.6	16.8	9.8	58
Produit des participations		10.8	14.6	-3.8	-26
Résultat des immeubles		6.3	6.3	0	0
Autres produits ordinaires		10.2	12.1	-1.9	-16
Autres charges ordinaires		-13.2	-5.3	7.9	149
<b>Autres résultats ordinaires</b>		<b>40.7</b>	<b>44.5</b>	<b>-3.8</b>	<b>-9</b>
<b>Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire</b>		<b>935.3</b>	<b>919.1</b>	<b>16.2</b>	<b>2</b>
Charges de personnel		-292.8	-285.2	7.6	3
Autres charges d'exploitation		-172.8	-172.7	0.1	0
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-465.6</b>	<b>-457.9</b>	<b>7.7</b>	<b>2</b>
<b>Bénéfice brut</b>		<b>469.7</b>	<b>461.2</b>	<b>8.5</b>	<b>2</b>
Amortissements sur l'actif immobilisé		-74.6	-75.7	-1.1	-1
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	5.4	-5.1	-17.9	-12.8	-72
<b>Résultat intermédiaire</b>		<b>390.0</b>	<b>367.6</b>	<b>22.4</b>	<b>6</b>
Produits extraordinaires <sup>2)</sup>	5.4	42.3	56.1	-13.8	-25
Charges extraordinaires	5.4	-34.2	-0.2	34.0	n/a
Impôts		-88.2	-84.6	3.6	4
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>309.9</b>	<b>338.9</b>	<b>-29.0</b>	<b>-9</b>
<b>Répartition du bénéfice</b>					
Bénéfice de l'exercice		309.9	338.9		
Bénéfice au bilan		309.9	338.9		
Répartition du bénéfice	7.1				
- Attribution aux autres réserves		120.6	158.2		
- Attribution à la réserve légale générale		0	0		
- Distribution sur le capital social		189.3	180.7		
<b>Autre distribution <sup>3)</sup></b>					
Distribution par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital	7.2	86.1			

<sup>1)</sup> Le détail de ces notes se trouve en pages 147 à 152.

<sup>2)</sup> En 2009, y compris CHF 40.0 millions d'un dividende extraordinaire provenant d'une filiale du Groupe. Conformément aux principes de consolidation, ce montant ne figure pas dans le résultat 2009 du Groupe, expliquant ainsi que le bénéfice net de la Maison mère est supérieur à celui du Groupe.

<sup>3)</sup> A relever qu'un montant de CHF 10 par action a été versé à chaque actionnaire en juillet 2010, par réduction de la valeur nominale du titre.

### 3. Opérations hors bilan (en millions de CHF)

	31 / 12 / 10	31 / 12 / 09	absolue	Variation en %
Engagements conditionnels	1 371.9	1 307.1	64.8	5
Engagements irrévocables	1 127.1	799.0	328.1	41
<i>dont l'engagement de versement au profit de l'organisme de garantie des dépôts</i>	148.3	146.6	1.7	1
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	95.8	97.7	- 1.9	- 2
Crédits par engagement	14.3	82.7	- 68.4	- 83
Instruments financiers dérivés				
Valeurs de remplacement positives brutes	839.6	351.7	487.9	139
Valeurs de remplacement négatives brutes	819.9	323.9	496.0	153
Montants du sous-jacent	32 931.7	26 845.2	6 086.5	23
Placements fiduciaires auprès de banques tierces	296.6	534.2	- 237.6	- 44

#### Autres engagements conditionnels

Responsabilité solidaire envers les filiales membres du groupe d'imposition TVA.

### 4. Commentaires et principes des comptes de la Maison mère

#### 4.1 Commentaires relatifs à l'activité et effectif

Voir sous le chiffre 7 des comptes du Groupe.

#### 4.2 Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes de la Banque Cantonale Vaudoise sont présentés conformément au Code suisse des obligations, à la Loi sur les banques et à l'Ordonnance d'exécution y relative, ainsi qu'aux Directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes du 20 novembre 2008.

#### Modifications des principes comptables

Aucune modification des principes comptables n'est intervenue en 2010.

#### 4.3 Principes de présentation des rubriques individuelles

Les règles d'évaluation des comptes de la Maison mère (bouclément individuel) sont les mêmes que celles des comptes consolidés, excepté pour les postes suivants:

##### 4.3.1 Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Cette rubrique contient les positions en propres titres de participation évaluées et portées au bilan à la juste valeur.

##### 4.3.2 Participations

Sont classés sous cette rubrique les actions et les autres titres de participation d'entreprises détenus dans le dessein d'un placement permanent. Les actions et autres titres de participation considérés comme participations permanentes sont évalués, au plus, à leur valeur d'acquisition moins les amortissements nécessaires.

#### 4.4 Principes d'évaluation et de gestion des risques

Voir sous le chiffre 10 des comptes du Groupe.

## 5. Informations et notes se rapportant au bilan

### 5.1 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

	31 / 12 / 10		31 / 12 / 09	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés (positives / négatives)	428.5	408.8	219.6	191.8
Compte de compensation	1.0	0	0	45.3
Impôts indirects	10.2	31.6	4.6	43.3
Coupons / Coupons et titres échus	26.4	5.4	24.2	1.8
Comptes de règlement	37.0	61.5	30.3	89.0
Actifs et passifs divers	5.0	12.0	12.6	18.5
<b>Autres actifs et autres passifs</b>	<b>508.1</b>	<b>519.3</b>	<b>291.3</b>	<b>389.7</b>

### 5.2 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	31 / 12 / 10		31 / 12 / 09	
	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs
Actifs engagés en faveur de la BNS	187.7	0	188.3	0
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	5 867.9	4 443.0	5 540.8	4 456.0
Autres	242.3	242.3	514.7	514.7
<b>Actifs mis en gage</b>	<b>6 297.9</b>	<b>4 685.3</b>	<b>6 243.8</b>	<b>4 970.7</b>

### 5.3 Propres institutions de prévoyance professionnelle (en millions de CHF)

	31 / 12 / 10	31 / 12 / 09
Autres engagements envers la clientèle	48.8	24.5
Emprunts obligataires	11.5	5.0
<b>Engagements ressortant au bilan</b>	<b>60.3</b>	<b>29.5</b>

## 5.4 Correctifs de valeurs et provisions

### Réserves pour risques bancaires généraux

#### Réserve pour propres titres de participation (en millions de CHF)

	Etat à la fin de l'exercice	Utilisations conformes à leur but	Modifications de l'affectation	Recouvre- ments, intérêts en souffrance, différences de change	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	Variation nette: nouvelles constitutions - dissolutions	Etat à la fin de l'exercice
	2009							2010
Correctifs de valeurs et provisions pour risque de défaillance (risque de contrepartie et risque pays)	283.8	- 53.8		18.4	40.0	- 70.4	- 30.4	218.0
Autres provisions	12.0	- 2.3		0.3	3.7	- 7.1	- 3.4	6.6
<b>Correctifs de valeurs et provisions</b>	<b>295.8</b>	<b>- 56.1</b>		<b>18.7</b>	<b>43.7</b>	<b>- 77.5</b>	<b>- 33.8</b>	<b>224.6</b>
Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	- 9.0							- 9.1
<b>Correctifs de valeurs et provisions selon le bilan</b>	<b>286.8</b>							<b>215.5</b>
<b>Réserves pour risques bancaires généraux</b>	<b>693.9</b>		0.6					<b>694.5</b>
<b>Réserve pour propres titres de par- ticipation</b>	<b>7.1</b>		- 0.6					<b>6.5</b>

## 5.5 Capital social (en millions de CHF)

	Nominal	2010		2009	
		Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale	Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale
<b>Capital-actions</b>					
Action nominative, entièrement libérée	Nominal				
		CHF 20.00, CHF 10.00 dès le 21 juillet 2010		CHF 30.00, CHF 20.00 dès le 22 juillet 2009	
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier		8 606 190	172.1	8 606 190	258.2
Réduction de la valeur nominale de l'action <sup>1)</sup>			- 86.0		- 86.1
<b>Etat au 31 décembre</b>		<b>8 606 190</b>	<b>86.1</b>	<b>8 606 190</b>	<b>172.1</b>
<i>dont capital-actions donnant droit au dividende</i>			86.1		172.1

<sup>1)</sup> Ces opérations sont détaillées dans le chapitre traitant de la Gouvernance d'entreprise, au chiffre 2.3.

### Capital-participation

La BCV n'a aucun capital-participation.

### Capital conditionnel

La BCV n'a aucun capital conditionnel.

### Capital autorisé

La BCV n'a aucun capital autorisé.

	31 / 12 / 10			31 / 12 / 09		
	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation
<b>Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capi- tal liés par des conventions de vote</b>						
Avec droit de vote						
Etat de Vaud, participation directe	5 762 252	57.6	66.95%	5 762 252	115.2	66.95%

## 5.6 Justification des capitaux propres (en millions de CHF)

	Capital- actions	Réserve légale générale: réserve issue d'apports de capital	Réserve légale générale: autres réserves	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserve pour propres titres de participation	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total des fonds propres
<b>Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b>	537.9	0	770.3	693.7	7.3	575.2	463.1	3 047.5
Attribution à la réserve légale générale			9.3				- 9.3	0
Attribution aux autres réserves						333.3	- 333.3	0
Dividende 2007							- 120.5	- 120.5
Réduction de la valeur nominale de l'action <sup>1)</sup>	- 279.7							- 279.7
Résultat de l'exercice							357.3	357.3
<b>Etat au 31 décembre 2008</b>	258.2	0	779.6	693.7	7.3	908.5	357.3	3 004.6
Attribution aux autres réserves						185.2	- 185.2	0
Dividende 2008							- 172.1	- 172.1
Réduction de la valeur nominale de l'action <sup>1)</sup>	- 86.1							- 86.1
Réduction de la réserve pour propres titres de participation				0.2	- 0.2			0
Résultat de l'exercice							338.9	338.9
<b>Etat au 31 décembre 2009</b>	172.1	0	779.6	693.9	7.1	1 093.7	338.9	3 085.3
Attribution aux autres réserves						158.2	- 158.2	0
Dividende 2009							- 180.7	- 180.7
Réduction de la valeur nominale de l'action <sup>1)</sup>	- 86.0							- 86.0
Réduction de la réserve pour propres titres de participation				0.6	- 0.6			0
Répartition de la réserve légale		694.8	- 694.8					0
Résultat de l'exercice							309.9	309.9
<b>Etat au 31 décembre 2010</b>	86.1	694.8	84.8	694.5	6.5	1 251.9	309.9	3 128.5

<sup>1)</sup> Ces opérations sont détaillées dans le chapitre traitant de la Gouvernance d'entreprise, au chiffre 2.3.

## 5.7 Rémunérations et crédits accordés aux organes

Le détail des rémunérations et crédits accordés aux organes figure au chiffre 13.12 des comptes du Groupe.

## 5.8 Créances et engagements envers les sociétés liées (en millions de CHF)

	31 / 12 / 10	31 / 12 / 09
Créances sur la clientèle	33.7	31.2
Créances hypothécaires	13.1	12.0
Immobilisations financières	5.3	0.4
<b>Créances</b>	<b>52.1</b>	<b>43.6</b>
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	4.4	3.2
Autres engagements envers la clientèle	144.9	126.4
<b>Engagements</b>	<b>149.3</b>	<b>129.6</b>

Sont considérées comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée. Les opérations effectuées avec ces sociétés sont faites aux conditions du marché.



## 5.9 Compte spécial de la Caisse d'Épargne Cantonale Vaudoise (en millions de CHF)

Garantie par l'Etat de Vaud et gérée par la Banque Cantonale Vaudoise selon décret du 20 juin 1995

	2010	2009
<b>Le capital en dépôt au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>434.6</b>	<b>496.8</b>
a enregistré les mouvements suivants:		
excédent net des paiements durant l'exercice	- 54.5	- 62.8
capitalisation des intérêts nets au 31 décembre	0.5	0.6
soit une variation nette de	- 54.0	- 62.2
<b>Le capital en dépôt s'élève au 31 décembre à</b>	<b>380.6</b>	<b>434.6</b>
<i>dont garantis par l'Etat de Vaud</i>	<i>280.6</i>	<i>320.3</i>

	31 / 12 / 10	31 / 12 / 09	Evolution
<b>Répartition et évolution par type de prestation</b>			
Livrets et comptes Epargne nominatifs	213.4	233.6	- 20.2
Livrets et comptes Epargne Senior	93.5	109.6	- 16.1
Livrets Epargne au porteur	66.8	81.7	- 14.9
Livrets et comptes Epargne Jeunesse	6.9	9.7	- 2.8
<b>Total</b>	<b>380.6</b>	<b>434.6</b>	<b>- 54.0</b>

## 6. Informations et notes se rapportant au compte de résultat

### 6.1 Résultat des opérations de négoce (en millions de CHF)

	2010	2009	absolue	Variation en %
Commerce de devises et métaux précieux	66.4	60.1	6.3	10
Négoce de billets de banque	10.6	10.2	0.4	4
Négoce de titres (coût de refinancement déduit) et produits dérivés	16.9	25.2	- 8.3	- 33
Charges de commissions de négoce	- 1.4	- 2.3	- 0.9	- 39
<b>Total</b>	<b>92.5</b>	<b>93.2</b>	<b>- 0.7</b>	<b>- 1</b>

## 7. Propositions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 5 mai 2011, la répartition du bénéfice et la distribution suivantes:

### 7.1 Répartition du bénéfice

Le bénéfice ressortant du bilan, de CHF 309,9 millions, est réparti comme suit:

	Dividende en CHF par action nominative	Nombre de titres (en unités)	Répartition (en millions de CHF)
Versement d'un dividende ordinaire de	22.00	8 606 190	189.3
Attribution à la réserve légale générale			0
Attribution aux autres réserves			120.6
			<b>309.9</b>

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans tous les points de vente de la Banque dès le 12 mai 2011.

### 7.2 Autre distribution

En outre, il est proposé de distribuer, par un prélèvement sur le compte d'apports de capital de la réserve légale générale (réserve issue d'apports de capital) un montant de CHF 86,1 millions:

	Montant en CHF par action nominative	Nombre de titres (en unités)	Distribution (en millions de CHF)
Versement par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital	10.00	8 606 190	86.1
			<b>86.1</b>

Si cette proposition est acceptée, la distribution sera payable, sans déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans tous les points de vente de la Banque dès le 12 mai 2011.

## 8. Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale Vaudoise, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe (pages 144 à 152) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

### *Responsabilité du Conseil d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiff. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

### **PricewaterhouseCoopers SA**

Alex Astolfi

*Expert-réviseur*

*Réviseur responsable*

Beresford Caloia

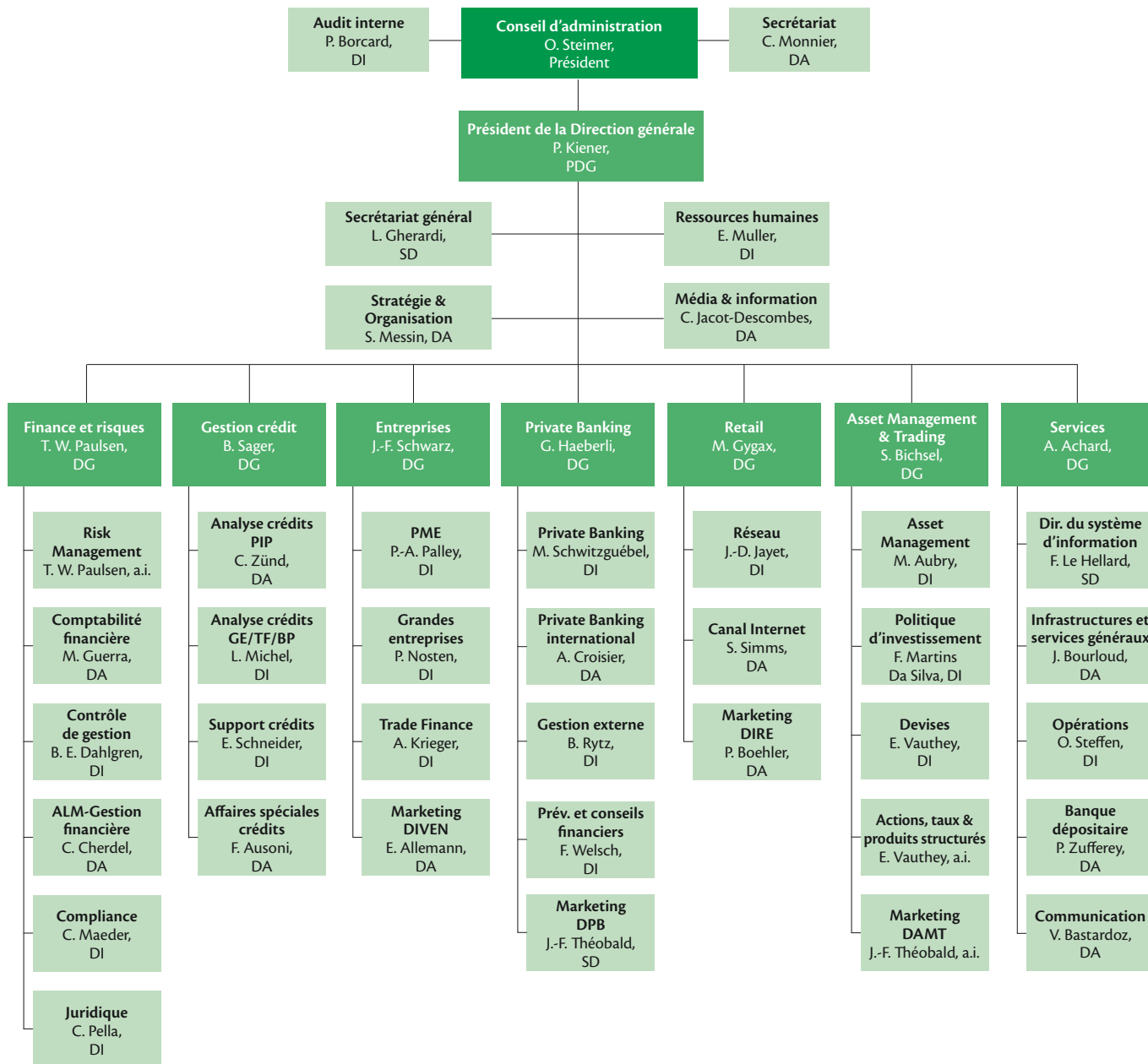
*Expert-réviseur*

Lausanne, le 15 mars 2011



# Organigramme

Situation au 01.03.2011



# Organisation du réseau

Situation au 01.03.2011





## Responsables régionaux

Situation au 01.03.2011

### Région Broye

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Francis Collaud  
André Cherbuin  
Fabrice Chollet

### Région Morges

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Philippe Diserens  
Daniel Vuffray  
Patrick Blanc

### Région Chablais / Alpes vaudoises

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Eric Barroud  
Vincent Mottier  
Sébastien Roduit

### Région Nord vaudois

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Steve Magnenat  
Yves Marguerat  
Bernard Mettraux

### Région Gros-de-Vaud

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Pascal Udry  
Pierre-Yves Zimmermann  
Alexandre Berthoud

### Région Nyon

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Grégory Gay  
Jean-Michel Isoz  
Jean-Daniel Gebhard

### Région Lausanne

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Thierry Magnin  
Pascal Aubry  
Henri-Pierre Monney

### Région Riviera

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Pierre-Alain Favre  
Christophe Millius  
Didier Muller

### Région Lavaux

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Sébastien Rod  
Olivier Engler  
Cédric Ottet







## Impressum

### Remerciements

La BCV tient à remercier ses collaborateurs  
et les partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce document.

### Coordination

Grégory Duong, Division Finance et risques

### Rédaction

Jean-Pascal Baechler

Daniel Küffer

Maxime Mermier

Christian Monnier

Roger Walder

### Photographies

Olivier Wavre

Philippe Krauer

### Impression

PCL Presses Centrales

Renens

© BCV, avril 2011

Siège social  
Place Saint-François 14  
Case postale 300  
1001 Lausanne  
Suisse

Téléphone : 0844 228 228  
Adresse Swift : BCVLCH2L  
Clearing : 767  
Internet : [www.bcv.ch](http://www.bcv.ch)  
e-mail : [info@bcv.ch](mailto:info@bcv.ch)

